la météo

Devenant généralement nuageux. Maximum de 55. Aperçu pour mercredi : nuageux avec averses. Détails page 6.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Les professeurs de l'UdQ recourront à la justice

— page 2

Office férial | Vol. LXV - No 221 | Montréal, mardi 24 septembre 1974 | 20 CENTS

La liberté syndicale dans la construction

La FTQ met en doute l'impartialité de la commission

QUEBEC (par Gilles Francoeur) — Le procureur de la FTQ-Construction, Me Michel Décary, a accusé hier la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale et ses membres d'avoir une "idée toute faite" des problèmes de l'industrie de la construction et des recommandations qui feront suite à ses travaux.

"Si tel était le cas, a répliqué vivement le commissaire Guy Chevrette, qui est aussi vice-président de la CEQ, nous n'aurions rien à faire ici."

Cette attaque dirigée contre l'impartialité des commissaires a été suivie d'une demande de la FTQ-Construction qui veut pouvoir apporter une "contre-preuve" aux multiples accusations portées contre elle jusqu'à présent dans tous les mémoires.

Le juge Robert Cliche, qui semble jaloux des pouvoirs et de la stratégie de la commission, a expliqué au procureur de la FTQ qu'il pourrait effectivement amener en preuve à la fin des audiences tous les éléments jugés nécessaires à la démolition des accusations portées jusqu'ici contre ses clients.

Par ailleurs, le juge Cliche a fait valoir à Me Décary qu'il pourrait faire, quand bon lui semblerait, des suggestions, à lui ou aux procureurs de la commission, pour confronter les dépositaires des mémoires aux objections de la FTQ.

La semaine dernière, le président de la commission avait refusé à la FTQ-Construction le droit de contre-interroger tous ceux qui sont venus ou viendront déposer des mémoires. Le juge avait implicitement fait valoir qu'il entendait garder le contrôle de sa commission et de ses audiences publiques.

Plus tôt, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, avait déclaré aux commissaires que l'interrogatoire serré subi vendredi dernier avait convaincu sa centrale qu'elle se retrouvait au banc des accusés. Se refusant à être pris en "sandwiches", entre des mémoires dirigés unanimement contre elle, la FTQ-Construction avait décidé de se retirer des audiences, hier matin, si sa déposition orale lui attirait un autre interrogatoire serré.

Toutefois les représentants de la FTQ sont demeurés sur leur siège après avoir noté ce que l'un d'eux a qualifié de "changement notable dans l'attitude des commissaires" qui auraient insisté un peu trop, la semaine dernière, sur la violence dans l'industrie de la construction

Voir page 6 : La FTQ

La CSN dirige son tir sur Jean Cournoyer

par Gilles Francoeur

QUEBEC — Dans son mémoire présenté hier devant la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale, la CSN-Construction a dressé un véritable réquisitoire contre l'actuel ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, accusant ce dernier d'avoir été de "connivence" avec la FTQ-Construction pour aggrandir le pouvoir de cette centrale en dépit des lois actuelles garantissant la liberté syndicale.

L'équipe des représentants de la CSN a toutefois été réduite hier à cause d'un accident d'automobile qui a occasionné des blessures au président de la centrale, M. Marcel Pepin, et à deux de ses vice-présidents, MM. Claude Girard et Norbert Rodrigue. M. Pepin, qui sera hospitalisé pour une semaine, viendra défendre oralement le mémoire de sa centrale au début de la semaine prochaine si son état de santé le lui permet. Les commissaires ont décidé néanmoins de se faire lire le mémoire de la CSN hier, se contentant pour l'instant de demander des précisions au passage.

L'accident qui a suscité l'hospitalisation de MM. Pepin et Girard est survenu à 10h48 hier matin alors que ces derniers se dirigeaient au siège de la Commission des accidents de travail, à Québec, où siège la commission présidée par le juge Robert Cliche. La voiture dans laquelle se trouvaient les trois leaders syndicaux a été coincée lors d'une collision impliquant trois voitures et un camion. L'accident, survenu à l'angle de la rue Borne et de l'avenue Saint-Sacrement, a occasionné des blessures à six personnes dont une dame de 78 ans.

L'état de santé de M. Pepin n'inspirait hier soir aucune inquiétude à ses médecins de l'hôpital Saint-Sacrement puisqu'il ne souffre que d'echymoses et d'une vive douleur au cou. Par contre, celui du vice-président Claude Girard est plus inquiétant. Celui-ci a notamment perdu l'usage de la parole à cause, semble-t-il, d'un violent choc à la colonne vertébrale. Quant à M. Rodrigue, il a seulement été admis en clinique externe pour des blessures sans gravité. Il a été libéré aussitôt.

Cet incident a détourné momentanément l'attention des journalistes du mémoire de la CSN. En réalité, le mémoire qui résume les accusations portées jusqu'ici contre la FTQ-Construction et qui accuse formellement le ministre du Travail de "collusion flagrante" avec la FTQ-Construction est dans son ensemble un résumé du portrait idéal de l'industrie de la construction, vu du point de vue de la CSN.

Délaissant le texte lu aux commissaires qui lui demandaient de retirer ou de préciser ses accusations contre M. Cournoyer, le président de la CSN-Construction, M. Michel Bourdon, a précisé que le ministre avait cautionné et participé à la négociation illégale au cours de laquelle la FTQ et le patronat en étaient venus à une entente l'an dernier. Cette entente intervenue en avril 1973 devait être ratifiée par la CSN mais devant l'opposition de cette centrale, le ministre avait présenté l'actuelle loi 9 qui permet à la FTQ-Construction de conclure une entente directement avec le patronat à cause du grand nombre de ses membres.

M. Bourdon a assuré les commissaires qu'un conseiller de M. Cournoyer, M. Yvon Dansereault, lui avait demandé d'entériner cette entente illégale sous la menace d'une "loi-matraque". La loi 9 fut adoptée par la suite.

M. Bourdon a toutefois hésité à répondre lorsque le commissaire Brian Mulroney lui a demandé si les négociations de la semaine dernière entre la CSN et la CTCUM n'étaient pas illégale au même titre, l'entente ayant été négociée en dehors des délais prescrits. M. Bourdon a

Voir page 6 : Jean Cournoyer

au gré du temps

Trop de patience

En 1970, le bruit court que son règne a assez duré. Résultat: le prince renforce son joug sur la Cité. En 1974, on dit que le temps est mûr pour un changement. Résultat: MM. Marchand, Robert et quelques autres démissionnent. En 1978, on fait comme si un changement allait arriver. Résultat: le prince abdique en faveur de son dauphin. En 1982, cela change réellement. Résultat: l'opposition se fait élire à Montréal.

Moralité: quand le pouvoir est absolu, s'il n'y a pas de coup d'État, la démocratie est aussi longue à s'organiser que la dictature est lente à s'effriter.

Albert BRIE

Des enfants de familles honduriennes sinistrées ont trouvé refuge dans un stade de Choloma, ville de 37,000 habitants située dans le nord-ouest du pays et qui a été ravagée à 95% par l'ouragan Fifi.

(Téléphoto AP)

Fifi a détruit les 3/4 du Honduras

TEGUCIGALPA (AFP) — Environ 10,000 morts, plus de 600,000 personnes sinistrées, d'innombrables familles disparues, près d'un milliard de dollars de dégâts: c'est le terrible bilan encore provisoire de l'ouragan Fifi qui a dévasté en fin de semaine le Honduras.

Si ce petit Etat de 2,5 millions d'habitants a été de loin le plus touché, le cyclone n'a pas non plus épargné le Guatemala, le Nicaragua, Costa-Rica, le Salvador et le sud du Mexique.

Le général Oswaldo Lopez Arellano, chef de l'Etat hondurien, en lançant un appel à l'austérité, à l'unité nationale et à l'aide internationale, a précisé que l'économie du pays a été aux trois quarts détruite. En effet, les dégâts sont tels qu'il faudra au moins dix ans, estiment les experts, pour effacer les conséquences du passage de l'ouragan. En trois jours, le cyclone a détruit 80% des installations industrielles, la quasi-totalité des infrastructures et la plus grande partie des richesses agricoles du pays.

A Tegucigalpa, devenue une véritable ville morte, les autorités signalaient hier que la seule vallée d'Aguan, au nord-ouest de la capitale, est presque totalement isolée et recouverte par les eaux. C'est dans cette région que onze mille familles s'étaient établies en 1966 dans le cadre d'un vaste programme de colonisation agricole. Quelques-unes d'entre elles ont réussi à trouver refuge sur des élévations de terrain pour éviter les serpents et autres animaux dangereux qui infestent la région. Des restrictions très sévères ont été imposées par le gouvernement pour économiser l'énergie et les vivres, et le gouvernement siège sans discontinuer.

Du monde entier, des secours d'urgence parviennent au Honduras. Ceux-ci sont rendus d'autant plus nécessaires que le gouvernement ne dispose que de sept hélicoptères et douze avions pour un territoire sinistré de 50,000 km2. Des avions de l'armée de l'air américaine, venus des bases de Panama, ont établi un pont aérien, permettant l'acheminement de vivres et de médicaments. La Croix-Rouge a lancé à Genève un appel à la solidarité internationale. Des brigades médicales s'efforcent avec les faibles moyens à leur disposition de prendre des mesures pour enrayer les risques d'épidémie. On signale notamment des cas de typhoïde. D'autres secours d'urgence sont en route: ils proviennent aussi bien des Etats-Unis que de Cuba, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, d'Italie, de l'Union soviétique que de la France.

Au Mexique, le passage de l'ouragan Fifi a fait au moins huit morts. On compte déjà 40 disparus et 10,000 sinistrés. Les dommages sont évalués à 4 millions de dollars, selon les premières informations.

Au Guatemala, on compte sept morts,

Voir page 6 : L'ouragan Fifi

Tetley entend mieux protéger les acheteurs de maisons neuves

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Dans le but de prévenir les pratiques douteuses de certains constructeurs, une loi régira la vente d'habitations construites à forfait ou d'après une maison-modèle.

C'est ce que le ministre des Institutions financières a fait savoir hier, à la suite d'une centaine de plaintes d'acheteurs de maisons au cours des six derniers mois.

Selon le projet que M. William Tetley veut faire adopter au cours de la prochaine session de l'Assemblée nationale:

- la substitution de matériaux sera prohibée;
- la constructeur devra obtenir un permis;
- le constructeur devra fournir une preuve de solvabilité et certains renseignements qui assureront une plus grande protection à l'acheteur.

De plus, le ministre songe à inclure dans le projet de loi concernant les activités immobilières un formulaire unique et statutaire d'offre d'achat de maison, qui interdirait les pratiques douteuses qui ont fait l'objet de plaintes.

M. Tetley espère en outre que le projet de loi (bill 31) relatif à la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction sera étudié et adopté, ce qui assurerait une protection supplémentaire aux acheteurs en cas de faillite du constructeur.

Les plaintes reçues et étudiées par le ministre proviennent surtout de l'Ouest de l'Ile de Montréal (Dollard-des-Ormeaux, Kirkland et autres villes de banlieue), ainsi que Brossard; la plupart sont signées par des acheteurs anglophones.

Agissant un peu comme ombudsman, le ministère des Institutions financières a réussi à résoudre un certain nombre de cas, mais il estime qu'il faut faire en sorte de prévenir la répétition de certaines pratiques douteuses, à Montréal ou ailleurs en province.

Le ministre se réjouit de ce que, dans certaines villes, les acheteurs lésés se sont groupés en association pour faire valoir

Voir page 6 : Maisons neuves

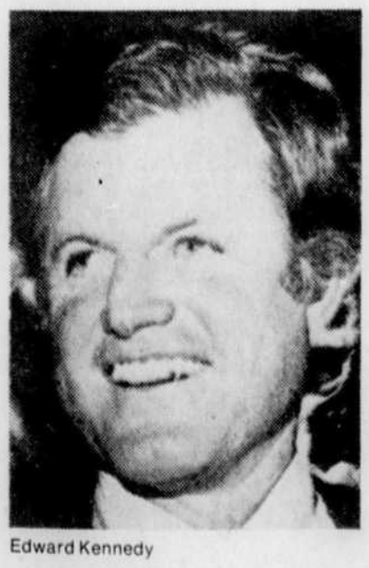

Edward Kennedy

Québec prendra la relève de la Loterie olympique

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec a l'intention de prendre la relève de la Loterie olympique après les jeux de 1976, en lançant la "Loterie du millionnaire."

C'est ce qu'a annoncé le ministre québécois des Finances, M. Raymond Garneau, hier, dans une causerie prononcée devant les délégués au 10e congrès biennal de l'Association internationale des loteries d'Etat, à Québec.

Tous les détails relatifs à cette nouvelle loterie n'ont pas été arrêtés mais elle comportera des prix aussi substantiels que ceux de la Loterie olympique, a indiqué le ministre.

Selon M. Garneau, cette dernière loterie a connu un franc succès depuis son lancement, il y a un an, puisque l'objectif des revenus nets, qui avait d'abord été fixé à $30 millions, sera largement dépassé et pourrait atteindre $100 millions.

Il a d'autre part rappelé que les quatre loteries administrées par la Société

Voir page 6 : Loterie olympique

Les vins
ANTONIN RODET

sont aussi bons qu'on le dit $2.90

Kennedy ne sera pas candidat en 76

BOSTON (par l'AFP) — Le sénateur Edward Kennedy a déclaré hier au cours d'une conférence de presse qu'il ne sera candidat ni à la présidence ni a la vice-présidence aux élections présidentielles de 1976.

"Je n'accepterai pas l'investiture. Je n'accepterai pas d'être désigné," a-t-il déclaré. Cette décision est finale et irrévocable a-t-il ajouté.

Le sénateur, après avoir indiqué qu'il considérait que ses "premières responsabilités" allaient à sa famille, a déclaré qu'il ne lui serait pas possible dans ces circonstances — "de s'engager totalement dans une campagne présidentielle."

Sa décision "permettra à d'autres candidats à l'investiture de se faire mieux connaître," a déclaré le sénateur. Il a toutefois tenu à affirmer qu'il aurait certainement pu obtenir l'investiture du parti démocrate s'il l'avait désiré, malgré l'incident de Chappaquiddick, qui aurait certainement été soulevé s'il avait présenté sa candidature.

Ainsi, la décision du sénateur Edward Kennedy de ne pas se présenter aux élections présidentielles, en 1976, est motivée tant par des considérations personnelles que par la conjoncture politique. Deux de ses frères ont été assassinés, et il est le tuteur de leurs enfants; son fils Teddy, atteint d'un cancer osseux, a dû être amputé d'une jambe; et sa femme Joan a été hospitalisée deux fois, au cours des derniers mois, pour dépression nerveuse.

Autant de raisons qui justifieraient la décision du jeune sénateur du Massachusetts — il a 42 ans — de ne pas se lancer dans une campagne présidentielle qui accaparerait tout son temps et, surtout, de ne pas trop s'exposer aux balles d'un fou. Mais de l'avis général, Edward Kennedy aurait tout de même demandé l'investiture du Parti démocrate et se serait lancé dans la course à la présidence s'il n'avait pas été indirectement victime des scandales du Watergate.

La vague de moralité qui a déferlé à la suite de l'affaire du Watergate a réveillé dans tous les esprits le drame du pont de Chappaquiddick, où une jeune fille, Mary Jo Kopechne, trouva la mort il y a cinq ans. Edward Kennedy était au volant et il ne signala la mort de sa compagne que 11 heures plus tard. M. Kennedy a toujours promis de s'expliquer un jour sur les circonstances de cette ténébreuse affaire, mais il ne l'a jamais fait. Depuis quatre

Voir page 6 : Edward Kennedy

Les vins
ANTONIN RODET

sont aussi bons qu'on le dit $5.85

Le premier ministre du Japon, M. Kakuei Tanaka, salue la foule de la main à son entrée au Parlement d'Ottawa, hier, avant sa visite au Sénat. Il est accompagné par le nouveau président du Sénat, madame Renaude Lapointe. (Téléphoto CP)

Les professeurs de l'UdQ recourront à la justice contre la "réforme Després"

par Lise Bissonnette

Le terrain est désormais déblayé pour la tenue d'une bataille juridique plutôt féroce à l'Université du Québec alors que les enseignants se préparent à prendre des recours en justice pour démontrer l'illégalité de la réforme Després. Pendant ce temps, dans l'entourage même du président Després, on aurait laissé entendre que rien n'empêche ce dernier d'obtenir de l'Assemblée nationale du Québec un amendement à la loi 88, qui créa l'UdQ en 1969, s'il s'avérait que cette loi dérange la réforme déjà en cours.

Si on ne peut guère présumer de la réaction des autres nombreux campus de l'UdQ, on a pu au moins constater que le texte de la "réforme Després" a tendance à faire l'unanimité contre lui chez les enseignants. Convoqués dans de très courts délais à une assemblée générale, quelque 80 des 400 professeurs du Syndicat de l'Université du Québec à Montréal ont approuvé sans dissidence le train de mesures offensives et défensives proposées par leur Conseil syndical, tout en semblant littéralement abasourdis par l'ampleur et le haut degré de précision de toute cette opération partie du siège social de l'UdQ à Québec.

Rappelons que le président de l'UdQ, M. Robert Després, faisait adopter, les 26-27 juin dernier, par l'Assemblée des gouverneurs de cette université, un important rapatriement des pouvoirs des unités constituantes au siège social, et qu'il se voyait octroyer, sur sa propre proposition, un pouvoir d'initiative presque exclusif sur toutes les politiques de l'Université.

Durant ces deux mêmes journées, l'Assemblée des gouverneurs ratifia le texte de 31 politiques générales pour le développement de l'UdQ et se voyait annoncer 68 politiques dites "opérationnelles" qu'elle aurait à adopter avant la fin de septembre.

C'est à partir du texte de ces dernières politiques que les syndiqués enseignants croient désormais pouvoir entreprendre une action au plan juridique puisqu'ils ne cessent d'y découvrir des dispositions contraires à leurs conventions collectives, et en particulier à celle qui a cours à l'UQAM.

Le président du SPUQ, M. Michel Van Schendel, en a donné quelques exemples à l'assemblée en lui lisant le texte de politiques opérationnelles portant sur la rémunération des enseignants, la définition des catégories d'emplois, les modalités de recrutement des enseignants, l'évaluation de l'enseignement. Ce que M. Després met en place, c'est le cadre de ces activités; mais déjà, à ce stade des opérations, selon le syndicat, il contrevient et aux règlements internes de l'UQAM et à la convention collective. Et il fait une large brèche dans la souveraineté des assemblées départementales des enseignants que ceux-ci avaient toujours réussi à préserver.

Les enseignants avaient d'abord cru, en août que toute cette opération était une stratégie anti-syndicale visant à préparer, avec la manière forte, la négociation de 1976. Mais la situation est plus grave encore, de déclarer M. Van Schendel qui a fait état d'une conversation, datant du vendredi 20 septembre avec le secrétaire général de l'UdQ, M. François Loriot.

Ce dernier aurait alors informé le président du SPUQ que ces politiques deviendront réglementaires dès le 2 octobre prochain et qu'elles abrogeront dès lors les règlements antérieurs. Ce droit est reconnu par la loi de l'UdQ, constituée en corporation. Et ce pouvoir "quasi régalien", aurait ajouté M. Loriot, prime même sur les conventions collectives. Enfin, même si les constituantes s'opposant à la réforme obtenaient quelque victoire juridique, le siège social "verrait à prendre d'autres moyens". Or le seul qui resterait, de l'avis des syndiqués, serait un amendement à la loi.

La tentative de conciliation ainsi entreprise un peu gauchement semble-t-il, par le secrétaire général de l'UdQ, est une "gueule grossièrement ouverte où les syndiqués ne s'engouffreront pas", de commenter le président du SPUQ.

Ceux-ci ont en effet approuvé des mesures de bataille dont le ton est sans équivoque. Ils mèneront l'action sur deux fronts: généralisation de la campagne pour l'abrogation des règlements adoptés en juin dernier, et "opération paralysie" sur leurs lieux de travail.

Le SPUQ se cherchera des alliés auprès des étudiants et des employés de soutien; il intensifiera sa campagne de presse et il croit pouvoir contribuer à créer un véritable front commun syndical contre la "réforme Després". Le SPUQ est affilié à la CSN et les syndiqués enseignants de trois autres constituantes le sont à la CEQ.

Ne se jugeant pas hier assez nombreux pour voter la tenue d'une journée d'étude, les enseignants ont prévu plutôt l'organisation d'un teach-in au cours de la semaine du 7 au 11 octobre. Ce teach-in débutera par une assemblée générale en règle qui pourrait elle-même se déclarer en journée d'étude.

Quant aux recours en justice, ils pourraient prendre la forme de la demande d'un bref d'évocation contre l'application des nouveaux règlements dans la mesure où ils sont une "menace de changements à des conditions de travail" spécifiées dans une convention collective. Et cette convention, recommande le syndicat, doit être appliquée à son strict minimum par chacun des syndiqués, c'est-à-dire, sans zèle indu.

L'inconnue majeure, dans cet affrontement désormais clair, reste l'attitude des administrations locales. A Montréal, il est notoire que certains cadres universitaires ne sont pas loin de partager le ressentiment des enseignants. D'aucuns déclarent sans ambages qu'ils "n'ont pas travaillé durant cinq ans à bâtir cette université pour se voir aujourd'hui traités comme de vulgaires commis."

Mais on ne s'attend guère à ce que leur réaction collective soit très vigoureuse puisqu'ils semblent divisés sur l'opportunité de la réforme Després. Le Conseil d'administration de l'UQAM se réunit ce soir et doit d'ailleurs se prononcer sur cette réforme. Les enseignants qui y siègent ont reçu mandat de piloter une résolution demandant l'abrogation des règlements adoptés. Si le conseil ratifie malgré cela la réforme, de dire le SPUQ, "nous déposerons un grief collectif pour atteinte à nos conditions de travail".

Tanaka a eu droit à un accueil très chaleureux à Ottawa

OTTAWA (Le Devoir) — Pour marquer l'importance particulière qu'il attache à ses relations politiques et commerciales avec le Japon, le gouvernement fédéral a fait hier un accueil très chaleureux au premier ministre Kakuei Tanaka: outre les cérémonies d'usage (inspection de la garde et salve de 19 coups de canon) à l'aéroport d'Uplands peu avant midi, les premières heures de la visite officielle de quatre jours ont été consacrées à une bienvenue plutôt exceptionnelle à l'entrée de l'édifice du Sénat où la présidente de la Chambre haute, Mme Renaude Lapointe, a lu en japonais un message d'amitié.

Dès le début de l'après-midi, M. Tanaka a eu un premier entretien avec M. Trudeau, lequel sera suivi d'une nouvelle rencontre aujourd'hui.

Le gouvernement veut souligner par la qualité de l'accueil, indique-t-on au ministère des Affaires extérieures, la "vocation de puissance du Pacifique" que se reconnaît la Canada et son désir de resserrer les liens avec Tokyo, non seulement au plan commercial, mais aussi au plan politique. Ottawa a été sensible aux déclarations récentes que M. Tanaka a faites à Tokyo devant quatre journalistes canadiens, suivant lesquelles il forme le voeu que s'établisse entre le Japon, le Canada et les Etats-Unis "un triangle de l'amitié" grâce auquel les deux pays pourraient faire contrepoids à l'influence énorme des Etats-Unies.

Aujourd'hui les fonctionnaires des deux gouvernements auront des séances de travail sur les relations commerciales, les questions énergétiques, les investissements, les échanges de transports aériens et d'autres aspects. Cet après-midi, peu après sa deuxième rencontre avec M. Trudeau, le premier ministre du Japon doit rencontrer la presse.

Demain, M. Tanaka et sa suite se rendent à Toronto, puis à Vancouver où s'achèvera cette visite officielle, la première accomplie par un premier ministre japonais au Canada depuis 13 ans.

Un communiqué commun sera publié aujourd'hui, en fin de journée. Mais on ne prévoit pas qu'il contiendra des décisions très importantes.

Ottawa partage avec Québec le coût de l'autoroute de l'acier

QUEBEC (Le Devoir) — Une entente portant sur le financement conjoint de l'autoroute A-30 entre Montréal et Sorel vient d'être signée par le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Don Jamieson, et le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, M. Gérard-D. Lévesque.

La contribution du Canada aux frais de construction du tronçon de l'"autoroute de l'acier", entre Boucherville et Tracy, sera de $26,565,000, et celle du Québec de $17,710,000. Le Québec assume des frais additionnels de $4 millions pour l'expropriation des emprises nécessaires. Le ministère des Transports du Québec est maître d'oeuvre des travaux.

D'une longueur totale de 32.20 milles, l'autoroute prolonge la transcanadienne; elle aura deux chaussées de deux voies chacune et treize structures d'étagements aux chemins secondaires.

Cette voie rapide facilitera le transport des produits de plusieurs industries de la région, notamment ceux de l'aciérie de Sidbec, à Contrecoeur. D'autre part, la majeure partie de la circulation lourde qui emprunte actuellement le boulevard Marie-Victorin, en bordure du Saint-Laurent, utilisera plutôt l'autoroute A-30, ce qui favorisera la mise en valeur des divers sites culturels, historiques et touristiques sur la rive même du fleuve.

Il s'agit de la seconde entente auxiliaire entre les deux gouvernements, dans le contexte de l'entente-cadre de développement pour les années 1974-1979.

La première comportait l'attribution d'une subvention fédérale de $30 millions à Sidbec. La seconde porte sur les axes routiers prioritaires, dont celui de l'autoroute de l'acier qui vient de recevoir le feu vert.

D'autres projets routiers sont en voie de préparation, de même que d'autres ententes auxiliaires sur d'autres domaines.

Les statistiques étudiantes du ministère alarment les enseignants du collégial

Alarmés par la publication des prévisions du ministère de l'Education sur les effectifs étudiants dans les cégeps d'ici 1980, les enseignants du secteur collégial ont fait savoir hier qu'ils "prendront tous les moyens pour empêcher que cette réduction ne fasse perdre leur emploi à des professeurs." La sécurité d'emploi et la priorité d'emploi deviendront donc leur principal cheval de bataille lors de la négociation de leur prochaine convention collective.

Les statistiques en cause ici proviennent de la Direction générale de l'enseignement collégial (DIGEC) et prévoient une baisse nette de 8,000 étudiants au collégial d'ici 1980. C'est l'île de Montréal qui sera touchée la première, alors que les effectifs des collèges, en province, continueront à augmenter jusqu'en 1978-79.

A Montréal, si l'on continue à appliquer la norme de un enseignant pour quinze élèves, la population enseignante devrait être déjà réduite de 126 professeurs dès septembre prochain, et de 550 environ, d'ici 1980.

Les enseignants sont loin de croire cette situation sans remèdes. Ils veulent tout d'abord que les professeurs montréalais soient au moins assurés d'une priorité d'emploi en province où on continuera à les recruter d'ici 1978-79.

La baisse des effectifs étudiants, disent-ils de plus, ne doit pas entraîner automatiquement la mise à pied des enseignants. Comme leurs confrères de l'élémentaire et du secondaire, ils croient que l'occasion est belle d'augmenter la qualité de l'enseignement en créant de nouveaux services au lieu de congédier le personnel en surplus.

Enfin le ministère, de déclarer M. Guy Demers, vice-président de la Fédération Nationale des enseignants québécois (FNEQ-CSN), devrait en profiter pour concrétiser le projet cher aux institutions collégiales qu'est l'intégration à l'enseignement régulier des services offerts aux adultes.

Les effectifs étudiants de "l'éducation permanente" sont actuellement de 45,000 personnes, au secteur collégial, et le ministère prévoit une croissance de l'ordre de 15 pour cent par année d'ici 1985. On pourrait, croit-on, y absorber la plus grande partie des enseignants qui devraient être autremet mis à pied. Rappelons que les enseignants qui oeuvrent à l'éducation permanente sont soit des professeurs engagés "à la leçon", soit des enseignants réguliers qui y trouvent un revenu d'appoint.

La FNEQ, pour le moment, ne conteste pas les statistiques produites par le ministère même si elle se réserve d'en faire une analyse plus poussée. Ces statistiques prennent en effet pour acquis que le taux de passage des élèves du secondaire au collégial demeurera le même, soit environ 30 pour cent de la population étudiante du secondaire, ce qui suppose le maintien d'une très forte sélection.

On peut se demander, par ailleurs, s'il n'y aurait pas lieu que les statisticiens à l'emploi des divers services du ministère coordonnent un peu leurs travaux. L'étude citée par les enseignants est en effet issue de la DIGEC et prévoit que, de 105,890 cette année, les effectifs étudiants se situeront à 115,479 en 1977-78, cette hausse s'expliquant par la forte croissance des effectifs en province.

Or une "estimation de la clientèle scolaire de 1972-73 à 1977-78", provenant cette fois du Service de la démographie du même ministère prévoit plutôt que ces effectifs croîtront jusqu'à 122,200 au collégial public, soit une différence de près de 7,000 étudiants.

D'aucuns croient que si le ministère utilise et diffuse actuellement les prévisions de ses démographes les plus pessimistes, c'est qu'il y trouve justification pour freiner certains projets de développement, en particulier du côté des constructions scolaires.

L'Echo restera muet

A l'Ecole du Nord (Saint-Jérôme), le syndicat qui regroupe six journalistes, affilié au Syndicat général des communications (CSN), vient d'être autorisé par l'assemblée générale à faire la grève à compter de vendredi, le 28 septembre, à minuit, si un règlement n'intervient pas d'ici là. Une séance de conciliation est prévue le 24 septembre. Les négociations achoppent sur les clauses salariales et sur quelques points normatifs.

Mgr Lavoie conduit un cheval par la bride

Le quartier Saint-Roch de Québec va perdre ses voies ferrées

QUÉBEC (Le Devoir) — Après des années, sinon des décennies de palabres et de discussions, une entente a été paraphée hier pour la relocalisation des voies ferrées du quartier Saint-Roch, à Québec.

Il en coûtera $25,421,000 pour cette entreprise, réalisée en vertu de l'entente Canada-Québec sur les zones spéciales. $20,221,000 proviendront des fonds de l'entente sur les zones spéciales, $3.5 millions du ministère des Transports du Québec et $1 million de la Commission canadienne des transports.

La ville de Québec, maître-d'oeuvre de l'entreprise versera au Canadian Pacifique une somme de $21 millions pour la relocalisation des voies ferrées et le rachat des terrains. Pour la CP, l'accord implique le déplacment des voies ferrées de la Gare du Palais jusqu'a la rue Marie de l'Incarnation, la réimplantation d'une gare des voyageurs à l'ouest de cette rue et l'aménagement d'une cour de triage à Sainte-Foy.

Une seconde entente sera bientôt signée entre la ville de Québec et la Canadien National pour la relocalisation des voies ferrées de cette compagnie.

Dès hier, Mgr Raymond Lavoie, curé de Saint-Roch, qui fait campagne depuis des années pour la disparition des voies ferrées dans ce quartier de la Basse-Ville, a réclamé du CP un prêt sans intérêt de $5.5 millions pour "compenser les citoyens de la Basse-Ville pour 30 ans de désangements". Par suite d'une gageure perdue, Mgr Lavoie s'est promené hier dans le Vieux Québec en tenant par la bride un cheval de calèche. Il avait parié que les voies ferrées seraient enlevées en 1970.

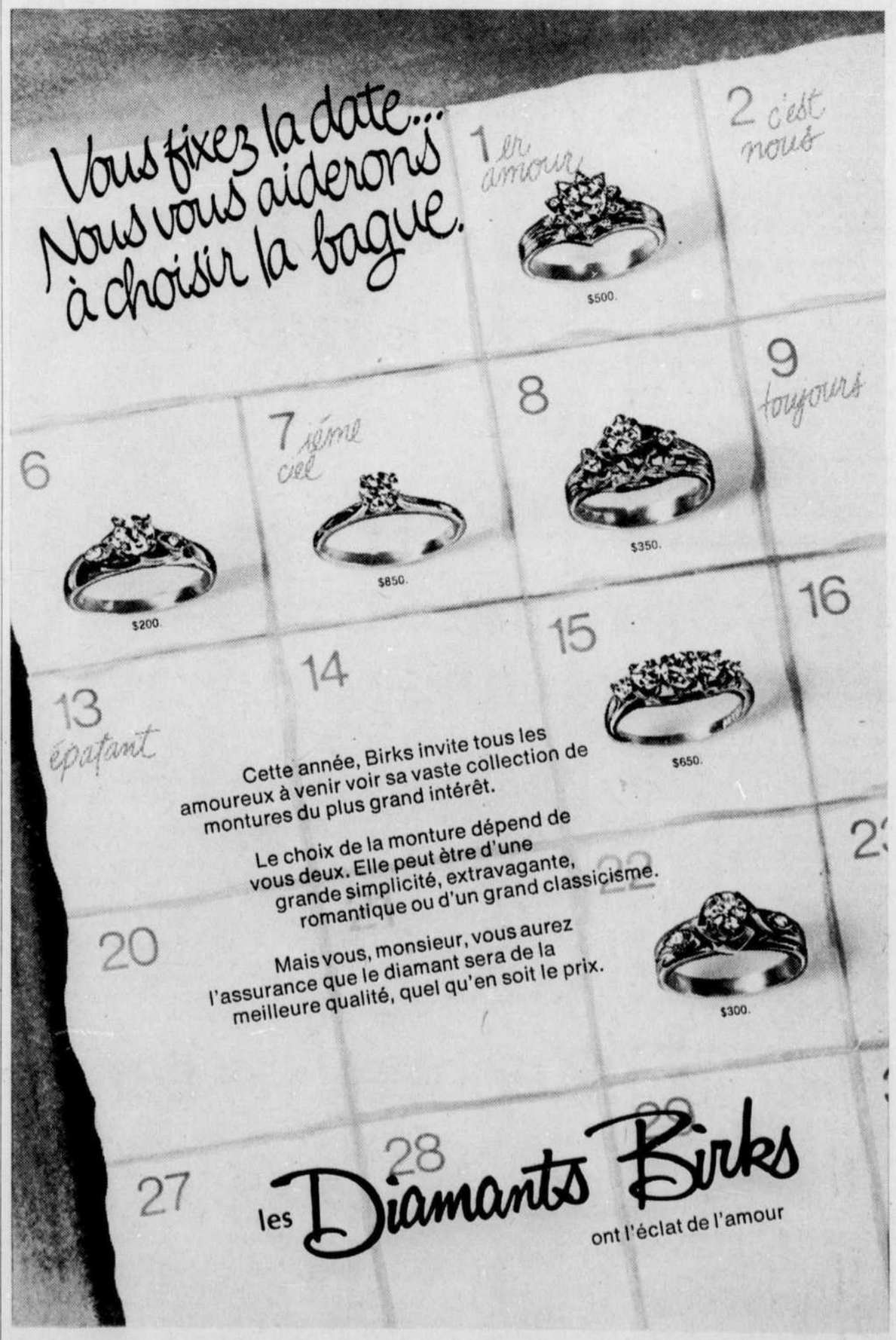

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mardi 24 septembre 1974

Comme "PAM" qui empêche la graisse de coller, le Parti de l'alliance municipale (PAM) veut empêches les "patroneux" de se coller à l'administration de Saint-Léonard. Du moins, c'est ce qu'affirment le candidat à la mairie de ce parti, M. Jean Girard, et deux des candidats au conseil, MM. Rémi Boyer (à gauche) et André Chrétien (à droite). (Photo LE DEVOIR, par Alain Renaud)

Le PAM fera la lutte au maire Ouellet et au clan DiZazzo

par Bernard Descôteaux

Une nouvelle formation politique, le Parti de l'alliance municipale (PAM), tentera de déloger de l'hôtel de ville de Saint-Léonard le maire actuel, M. Léo Ouellet, et le clan du conseiller Jean DiZazzo, lors des élections municipales du 3 novembre.

Ce nouveau parti, dont la formation a été rendue publique hier après-midi, s'est fixé comme objectif d'assainir le climat politique de cette petite ville de banlieue dont l'administration a déjà fait l'objet d'une enquête publique, et de mettre fin au patronage.

Au cours d'une conférence de presse, les organisateurs du PAM ont précisé que ce parti est né de l'action du Comité de citoyens de Saint-Léonard et d'une première tentative avortée de constituer un premier regroupement politique. Il constitue une alliance entre les diverses forces politiques de Saint-Léonard, soit des militants libéraux et péquistes du comté de Jeanne-Mance, et des membres de la communauté italienne locale.

Ainsi le candidat à la mairie du PAM est le candidat du Parti québécois dans Jeanne-Mance aux élections de 1973, M. Jean Girard. Les candidats aux postes de conseillers seront MM. Yvon Laviolette, Germain Girard, Rémi Boyer et André Chrétien, ainsi que deux autres personnes dont les noms seront connus plus tard, mais qui vraisemblablement seront des italo-québécois.

Selon son candidat à la mairie, le PAM n'a pas de programme électoral comme tel, celui-ci devant se réaliser au fur et à mesure que la population sera consultée. Et l'une des seules promesses que fait M. Girard est d'inviter une fois élu, la population à travailler avec le PAM par le biais des comités de citoyens.

M. Girard qui affirme que les étiquettes politiques rattachées aux candidats et aux membres du PAM n'ont pas d'importance, déclare que le "regroupement des forces vives et saines de Saint-Léonard" qu'est son parti, pourra redonner une administration à cette ville qui placera au premier rang de ses préoccupations la personne humaine.

Soulignant que le mot PAM est également le nom "d'un produit fabriqué par une industrie qui empêche la graisse de coller", le porte-parole du nouveau parti affirme que le PAM de Saint-Léonard sera un "produit qui empêchera les patroneux et les graisseux de se coller à notre administration".

Selon le président du comité de citoyens, M. André Laperrière, le climat politique qui prévaut actuellement dans cette municipalité est loin d'être assaini. Rappelant les événements qui ont amené le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, à décréter une enquête publique sur l'administration de Saint-Léonard, en 1971, M. Laperrière a souligné l'une des conclusions du rapport de la Commission d'enquête où l'on dit que "tout illustre bien l'omniprésence de Jean DiZazzo dans les affaires municipales de Saint-Léonard bien avant son entrée au conseil municipal". Et d'ajouter: "ça continue".

M. Laperrière a également apporté des précisions sur les luttes politiques qui se livrent actuellement dans cette ville. Selon lui, "l'entente sacrée" qui existait entre le maire Ouellet et son beau-frère et membre du conseil municipal, M. Jean DiZazzo, est définitivement rompue, et on peut constater, dit-il que c'est maintenant un combat ouvert. Il croit que M. DiZazzo se présentera à la mairie avec les autres conseillers municipaux actuels alors que le maire Ouellet tente de se former une équipe, possiblement avec l'ex-conseiller Mario Barone.

L'une des craintes du PAM est de devoir faire face à des tactiques illégales de la part de leurs adversaires. Le Comité de citoyens rappelle incidemment qu'en 1967 des "passeurs de télégraphes" ont

Voir page 6 : Le PAM

aujourd'hui

A 9 h. un jeune Torontois, Mark Kent, qui franchit le Canada à pied pour amasser de l'argent pour les prochains jeux Olympiques, part du 2070 rue Peel pour se rendre au Comité organisateur des jeux Olympiques où il est attendu à 10h50.

●

De 14 h. à 17 h. et de 18h30 à 21 h., à la caserne des pompiers de Saint-Lambert, 55 Argyle, clinique de sang de la Croix-Rouge.

●

A 16 h, à l'immeuble 2001 Université, une montgolfière décollera de la terrasse.

●

A 17 h, à l'hôtel Concorde de Québec, débute le congrès de l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec.

●

A 19 h, au pavillon Jésus-Marie de l'université de Montréal, l'Association des étudiants en biologie présente les films "La ville enfer ou paradis?" et "La ville et son avenir".

Montant forfaitaire et tarif exact, deux exigences satisfaites à la CTCUM

Les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro choisiront probablement d'accepter, comme forme d'indexation des salaires, le montant forfaitaire de $600 tel que proposé par le premier ministre du Québec au cours du conflit du transport en commun, au lieu de la formule de compensation soumise par les autorités de la CTCUM.

Avec la mise en application en janvier du tarif exact sur les autobus, que vient d'annoncer la CTCUM, les deux principales revendications de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro auront alors été satisfaites.

Le président de la fraternité, M. Normand Hamelin, a indiqué, hier, que les chauffeurs ont jusqu'à vendredi prochain pour faire un choix définitif sur la question de l'indexation. Doutant que la formule de compensation de la CTCUM pourra rapporter plus que $600 à ses membres, M. Hamelin croit que la fraternité optera pour le montant forfaitaire. Il précise que les membres ont donné à l'exécutif de la fraternité un mandat clair à ce sujet lors de la dernière assemblée.

Rappelons que cette question d'indexation des salaires avait donné lieu, le 27 juin dernier, à un arrêt de travail de la part des chauffeurs d'autobus. Cet arrêt n'avait duré qu'une journée, la CTCUM ayant obtenu une injonction ordonnant le retour au travail.

En plus de l'indexation de leurs salaires, les chauffeurs avaient exigé lors de ce débrayage la mise en place d'un système de monnaie exacte à bord des autobus, les chauffeurs ayant été victimes de vols à plusieurs reprises au printemps.

Ce système sera appliqué dès janvier prochain. Le président de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, a annoncé en effet que les chauffeurs d'autobus du Montréal métropolitain n'accepteront que la monnaie exacte des passagers ou les billets à partir du premier janvier. Selon M. Hanigan, la charge de travail des chauffeurs sera ainsi réduite, et la CTCUM pourra épargner des millions de dollars.

Le passager montant dans l'autobus sans billet ou sans la monnaie exacte recevra un coupon indiquant le montant de sa monnaie avec lequel il pourra acheter des billets uniquement. Avec la mise en application du nouveau système, la CTCUM tentera d'agrandir son réseau de vente de billets, particulièrement dans les "magasins du coin". Une campagne de publicité précèdera l'inauguration du système de la monnaie exacte pour éviter aux usagers d'être pris par surprise.

Contre Drapeau

Robert appelle à l'unanimité

Le conseiller Paul-Emile Robert, membre du Parti civique qui a rejoint le rang des indépendants, a lancé un appel à l'unité de toutes les forces d'opposition à Montréal pour faire échec au maire Drapeau aux prochaines élections municipales.

Parlant sur les ondes d'une station radiophonique montréalaise, hier après-midi, le conseiller Robert a précisé que cet appel s'adressait non seulement au Rassemblement des citoyens de Montréal et à Démocratie-Montréal, mais encore à toute la population, et à tous les groupes insatisfaits de l'administration actuelle.

Interrogé par la suite, le conseiller municipal, a expliqué que ce qui importait dans la prochaine élection n'était pas la multiplicité des opposants au Parti civique, mais la multiplicité de conseillers qui seront élus. Selon lui, plus il y aura de groupes qui présenteront des candidats, moins les chances de battre les candidats du maire Drapeau seront bonnes. Signalons que M. Robert a déjà suggéré que le RCM et Démocratie-Montréal, les deux partis d'opposition à Montréal, s'entendent sur le nombre de candidats à présenter et ne se fassent pas opposition actuellement.

M. Robert nous a par ailleurs rappelé qu'il a toujours l'intention d'être candidat indépendant dans le district qu'il représente depuis 14 ans, Ahunstic. Il laisse entendre qu'un autre conseiller démissionnaire du Parti civique, M. Georges-Etienne Marchand, pourra être également candidat indépendant dans le district de l'Acadie. Et il n'est pas impossible qu'un troisième conseiller du Parti civique démissionne bientôt, précise-t-il qui lui aussi pourrait faire la lutte au maire Drapeau.

Ces trois conseillers démissionnaires pourraient, selon M. Robert, former un troisième bloc d'opposition. Celui-ci ajoute que dans le présent régime électoral de Montréal, ces trois conseillers devront obligatoirement se présenter en compagnie de deux autres candidats indépendants dans leur district. Et M. Robert croit que ces neuf candidats indépendants pourraient par eux-mêmes réussir une percée à l'hôtel de ville.

Interrogé sur la possibilité qu'il soit candidat à la mairie, M. Robert déclare qu'une telle candidature implique beaucoup de conditions. Toutefois il dit ne pas écarter totalement cette possibilité, sans toutefois être trop affirmatif.

Les Métis albertains revivront

EDMONTON (PC) — Les Métis de l'Alberta, considérés par certains comme le peuple oublié de l'Ouest canadien, revivront grâce à un programme de recherche et de rédaction historique, subventionné par Perspectives-Jeunesse.

Ce programme a permis, l'an dernier, la publication de deux ouvrages: l'un sur Louis Riel, humanitaire; l'autre sur le mouvement socio-politique des Métis.

Cette année, le programme, financé par une subvention de $8,640, emploie six chercheurs-rédacteurs et l'on projette la publication de ce que le coordonnateur du travail. Terry Lusty, appelle des "portraits contemporains du peuple métis."

"Nous devons éveiller nos gens à leur propre héritage, dit-il, pour qu'ils soient mieux compris et appréciés."

L'Alberta compte quelque 60,000 Métis, mélange de sangs indien et blanc. Dix mille d'entre eux vivent dans un état de pauvreté indescriptible, selon les chefs métis et certains fonctionnaires provinciaux.

Les Métis n'ayant pas le statut réservé aux Indiens dits "de traité", le gouvernement de l'Alberta a créé, il y a une trentaine d'années, des colonies métisses dans le Nord de la province. On y vit souvent dans des conditions qui seraient inacceptables en milieu urbain.

Le vice-président des éditions du Jour part non sans inquiétude

par Jean-V. Dufresne

On s'inquiète, dans les milieux littéraires, après la démission de Jacques Hébert, de ce qu'il adviendra des Editions du Jour, dont la majorité des actions fut acquise par la Fédération des Caisses d'Économie.

A son tour, hier, le vice-président, M. Yves Dupré, annonce sa démission, après que le comité de lecture, composé de MM. Jean-Marie Poupart, André Major et André Bastin, eut fait de même.

Ce sont les imprimeurs de Saint-Lambert, MM. Payette et Simms, qui firent l'acquisition des actions de Jacques Hébert, le président fondateur, mais, soutient M. Dupré, la Fédération des caisses d'économie exigea des nouveaux acquéreurs qu'ils lui cèdent 5% des titres, de sorte que celle-ci est désormais majoritaire à 55%.

M. Dupré estime que cette entreprise et son "éminence grise", M. Jean De Grandpré, "ont souvent manifesté devant lui leur ignorance totale et leur mépris pour la littérature."

"Quant au nouveau propriétaire, l'imprimeur Payette et Simms, il s'amène à l'édition fort de ses connaissances techniques mais il suffit de consulter les dégoûtantes traductions de bandes dessinées américaines qu'il publie aux Editions Héritage, qui lui appartiennent, pour constater qu'il n'a que des intentions bassement mercantiles. Le personnel de cette maison d'édition est désormais en poste aux Editions du Jour."

Ce que craint M. Dupré, ce n'est pas qu'on cesse de publier des auteurs connus comme Marie-Claire Blais, Jacques Ferron, André Major ou André Langevin, mais bien plutôt les plus jeunes. "C'est, dit-il, l'avenir de la littérature québécoise qui perd sa plus importante rampe de lancement."

Signalons que Jacques Hébert était parvenu, avec beaucoup de persévérance et de compromis, à constituer un marché pour le livre, au Québec, et même à l'étranger, et qu'il s'était employé à favoriser la diffusion d'oeuvres de nouveaux auteurs. Qui maintenant prendra la relève?

Dans l'opinion de M. Dupré, on ne peut guère compter sur la succession. "La Caisse d'économie ne connait rien à l'édition, et encore moins à la littérature," affirme M. Dupré. Alors?

Si M. Hébert a démissionné, c'est qu'il ne croyait plus guère soutenir un rôle qui avait absorbé durant quinze ans le gros de ses énergies. Mais il créa cependant un marché, et une relève, et il reste à voir maintenant si ses successeurs aux Editions du Jour sauront l'assumer.

Pour M. Dupré, la perspective est plutôt sombre. Il a même "mis en garde contre les bonnes intentions que les nouveaux acquéreurs voudront manifester à l'égard des écrivains dans les semaines à venir."

Le démissionnaire affirme par exemple qu'on s'apprête à créer, dans ce but, le "prix littéraire Jacques Hébert", doté d'une bourse de $1,000.

"C'est de la poudre aux yeux", dit-il. M. Dupré a rappelé hier qu'il était vu offrir l'occasion d'acheter, en tout ou en partie, les actions alors disponibles de M. Hébert. Mais, précise-t-il, on exigea de lui qu'il endosse personnellement un emprunt de $400,000, "ce qui était une façon de m'écarter."

M. Dupré prête aux nouveaux propriétaires l'intention, avouée, dit-il, de "réévaluer l'équilibre du genre de livres que publient les Editions du Jour". Rien n'en témoigne jusqu'à ce jour, mais M. Dupré soupçonne que l'opération sera menée en douce, pour la plus grande gloire des recettes de cuisine.

Quelques auteurs et familiers se trouvaient là hier, sur Saint-Denis, dans un petit restaurant à proximité de la Bibliothèque nationale. Si l'on en juge par les commentaires discrets qui ont suivi la conférence de presse, certains, en tous cas, souhaitent bonne chance aux nouvelles Editions, "et après tout, cela va peut-être nettoyer le paysage," a dit l'un d'eux.

C'est peut-être ce que souhaite, quant à lui, M. Victor-Lévy Beaulieu, l'écrivain qui lança récemment les Editions de l'Aurore, car si les Editions du Jour, comme le soupçonne M. Dupré, préférent les recettes de cuisine à la littérature — c'est un reproche qu'on formula d'ailleurs à M. Hébert lui-même, d'éditer des choses qui avaient peu à voir à l'écriture, mais dont les recettes lui permettaient tout de même, et régulièrement, de donner sa chance à un jeune auteur — si telle est l'option choisie par les nouveaux acquéreurs, rien n'autorise à penser pour autant que les écrivains vont cesser d'écrire sans nécessairement choisir Jeannette Bertrand pour maître-à-penser.

M. Lévy-Beaulieu n'était pas à la conférence de presse. Signalons que son départ des Éditions du Jour, il y a déjà plusieurs mois, n'est pas étranger à la décision de M. Hébert d'abandonner prématurément les Editions du Jour à leur sort.

M. Dupré dit songer lui-même à la possibilité de créer une maison d'éditions pour combler le vide. D'ailleurs s'est-il interrogé, hier, sur le retard que met le ministère des Affaires culturelles à sanctionner la loi sur les prêts garantis aux éditeurs.

Première au Press Club

OTTAWA (PC) — Mme Betty Sarafield, chroniqueur au Ottawa Journal, est la première femme à accéder à la présence du National Press Club. Mme Sarafield, qui déjà était vice-présidente du club, le plus important cercle de presse du Canada, a remplacé dimanche à son nouveau poste M. Ron Collister, correspondant parlementaire du réseau anglais de Radio-Canada, qui avait dû remettre sa démission lorsqu'il avait brigué les suffrages, sans succès, aux élections fédérales du 9 juillet, sous la bannière progressiste-conservatrice.

COOPÉRANT OUTREMER ?

- Désirez-vous **coopérer** dans le Tiers-Monde ?
- Êtes-vous soucieux de vous **préparer** sérieusement pour une coopération véritable ?
- Alors, participez au **"Carrefour d'Initiation à la Coopération Internationale"** du

CENTRE D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
4824, chemin Côte des Neiges, Montréal H3V 1G4 - Tél. 735-4561

COURS DE LECTURE RAPIDE
Automne - 8 semaines - 1 soir par semaine
PRIX ÉTUDIANT
Informations - Inscriptions :

MONTRÉAL	OTTAWA	QUÉBEC
681-4545	663-5834	681-5048

CENTRE DE LECTURE RAPIDE

SUPER LOTTO

VITE... VITE... TIRAGE: 18 OCTOBRE

QUANTITÉ LIMITÉE

$1,000,000 EN PRIX
3,100 GAGNANTS

éditorial

Le dilemme des forces d'opposition

A mesure qu'approche l'échéance du 10 novembre prochain, on observe à Montréal un phénomène familier. Autant elles sont promptes, en temps ordinaire, à s'élever contre l'administration Drapeau, autant les forces qui s'opposent au maire actuel éprouvent de la difficulté, lorsqu'approche le rendez-vous électoral, à se trouver une tête et à s'unir autour d'un programme commun.

Les forces d'opposition émanent présentement de trois sources différentes: le Rassemblement des citoyens de Montréal, le groupe Démocratie Montréal et le groupe tout récent des conseillers actuels qui ont cru devoir quitter le Parti civique mais n'ont point encore décidé de leur alignement dans la prochaine campagne. Or, aucune des trois forces mentionnées ne possède, à elle seule, le pouvoir voulu pour ébranler sérieusement l'administration du maire Drapeau. Dans ces conditions deux questions se posent inévitablement. Une fusion peut-elle être envisagée entre les trois forces? A défaut d'une fusion pure et simple, des formes efficaces de collaboration sont-elles souhaitables?

•

Il faut exclure dès le départ toute fusion entre les trois foyers d'où émane présentement l'opposition au maire Drapeau. Cette impossibilité est évidente: elle découle de très profondes différences quant à l'origine et aux orientations de chacune.

Des trois groupes dont on parle, le plus articulé et le plus exigeant au plan du programme et des structures d'action est sans conteste le Rassemblement des citoyens de Montréal. En raison même de ces traits qui le caractérisent, on conçoit mal une fusion de ce groupe avec les deux autres.

Au niveau des structures, le RCM fonde sa conception de l'action municipale sur l'enracinement dans les quartiers et sur l'établissement de mécanismes démocratiques de participation qui ne peuvent que tendre à réduire le rôle des notables traditionnels. Il s'est de plus doté d'un programme que l'on peut, sans le déformer, décrire comme une version appliquée à la réalité municipale de Montréal de la social-démocratie de type travailliste.

Le groupe Démocratie Montréal et celui des conseillers dissidents du PCM procèdent, au contraire, d'une inspiration plus traditionnelle. Les membres de chaque groupe ont sans doute, dans certains cas, des racines locales aussi bonnes, sinon plus solides, que celles dont peuvent se réclamer plusieurs militants du RCM. Un examen des noms que l'on retrouve dans chaque groupe révèle cependant qu'il s'agit, dans presque tous les cas, des personnalités issues du milieu des classes moyennes et identifiées à celui-ci. A moins qu'on les connaisse fort mal, on voit mal ces personnes accorder leur adhésion à maintes propositions nettement "travaillistes" du manifeste du RCM.

Une fusion réalisée dans ces conditions sentirait à plein nez l'opportunisme électoral. Le RCM a nettement conçu son programme en fonction des travailleurs: il serait déplorable qu'il songeât à le fondre purement et simplement dans un programme unique qui ne satisferait personne. Quant aux deux autres groupes, leurs têtes d'affiche les plus connues représentent en vérité l'opposition au maire Drapeau dans les milieux de classe moyenne plus traditionnelle: au lieu de se coller à un programme qui ne leur convient guère, ils auront intérêt à expliciter sans délai des propositions qui seront le reflet de leurs véritables aspirations et de celles d'un secteur important de la population.

•

Toute fusion pure et simple devant être écartée, est-il possible d'envisager des formes concrètes de collaboration entre les trois groupes? Cette idée ne sera pas facilement acceptée, étant donné l'attachement de chaque groupe à sa propre conception de la démocratie et de l'avenir de Montréal. A défaut d'une telle collaboration, on risque néanmoins de donner une fois de plus la victoire à M. Drapeau sur un plateau d'argent. Ne serait-ce que pour éviter, au lendemain du scrutin, de devoir se contenter d'une "victoire morale", les trois groupes doivent au moins scruter la possibilité d'une collaboration. Celle-ci pourrait revêtir trois formes différentes.

Les responsables des trois groupes auraient d'abord intérêt à se pencher sur leurs programmes respectifs afin de voir s'ils n'y trouveraient pas des éléments communs susceptibles de justifier ensuite une coopération concrète au niveau de l'action électorale. On voit mal un administrateur comme M. Marchand souscrire sans broncher à la proposition du RCM voulant qu'à l'avenir les décisions en matière de développement immobilier soient soumises au veto de conseils de quartier. On a de même du mal à s'imaginer que certains membres du groupe Démocratie-Montréal accepteraient sans sourciller certains projets du RCM relatifs à la gestion des services municipaux ou à la gratuité de tel ou tel service. Le manifeste du RCM contient, par contre, de nombreuses propositions acceptables à tout esprit soucieux d'améliorer le climat démocratique à Montréal. Il serait tout aussi concevable que le RCM ne puisse souscrire à certaines propositions originales qui émaneront éventuellement des autres groupes.

Une entente minimale sur certains objectifs communément acceptables pourrait faciliter une candidature à la mairie qui serait appuyée par les trois groupes. Au point où en sont les choses, aucun des trois groupes d'opposition n'a réussi et ne semble devoir réussir à produire une candidature sérieuse à la mairie, à moins que ce problème ne soit résolu rapidement, ils courront vers un échec certain à l'élection du 10 novembre. Pour qu'une candidature valable émerge des recherches actuelles, il faudra cependant qu'elle soit autre chose que le fruit de grenouillages secrets menés par des éminences grises. Les consultations larges et désintéressées qui pourraient déboucher sur une telle candidature n'ont pas eu lieu, à notre connaissance.

Il ne faut pas davantage exclure la possibilité d'ententes de non-agression, voire de coopération active, au niveau des quartiers. Dans l'état actuel de leur organisation, aucun des trois groupes d'opposition ne peut sérieusement envisager une lutte efficace au niveau de chaque district électoral. Des hommes comme MM. Marchand et Robert détiennent une avance indéniable dans leur district respectif On peut sans doute faire une constatation identique à propos de plusieurs candidats du RCM et du groupe Démocrate Montréal. Au lieu de se combattre mutuellement au profit du Parti civique, les trois groupes auraient peut-être intérêt à concentrer chacun leur tir dans les districts où ils sont le plus forts.

•

A six semaines du scrutin municipal, aucun des groupes d'opposition présentement connus me semble pouvoir, par son seul effort, réunir toutes les cartes qui permettraient d'ébranler sérieusement l'administration du maire Drapeau. Le RCM, grâce au programme sérieux qu'il s'est donné, semblait disposer d'une réelle avance. On constate, par les difficultés qu'il éprouve à dénicher un candidat valable à la mairie, voire aussi des candidats au poste de conseiller, qu'il fait face à de graves problèmes d'enracinement au plan local. Les deux autres groupes, contrairement au RCM, n'ont ni programme, ni orientations cohérentes, du moins pour l'instant. On y retrouve, en contre-partie, une certaine expérience de la chose municipale qui n'est pas à dédaigner et des hommes qui possèdent de bonnes racines dans plusieurs districts.

M. Paul-Emile Robert faisait appel hier à une collaboration efficace entre tous ces éléments qui veulent ramener à des proportions plus raisonnables le pouvoir du maire Drapeau à Montréal. Il faut souhaiter que son appel soit entendu. Vu les différences très marquées qui caractérisent le RCM au niveau du programme, il ne pourra guère s'agir que d'une collaboration circonstancielle. A court terme, celle-ci paraît néanmoins s'imposer.

Claude RYAN

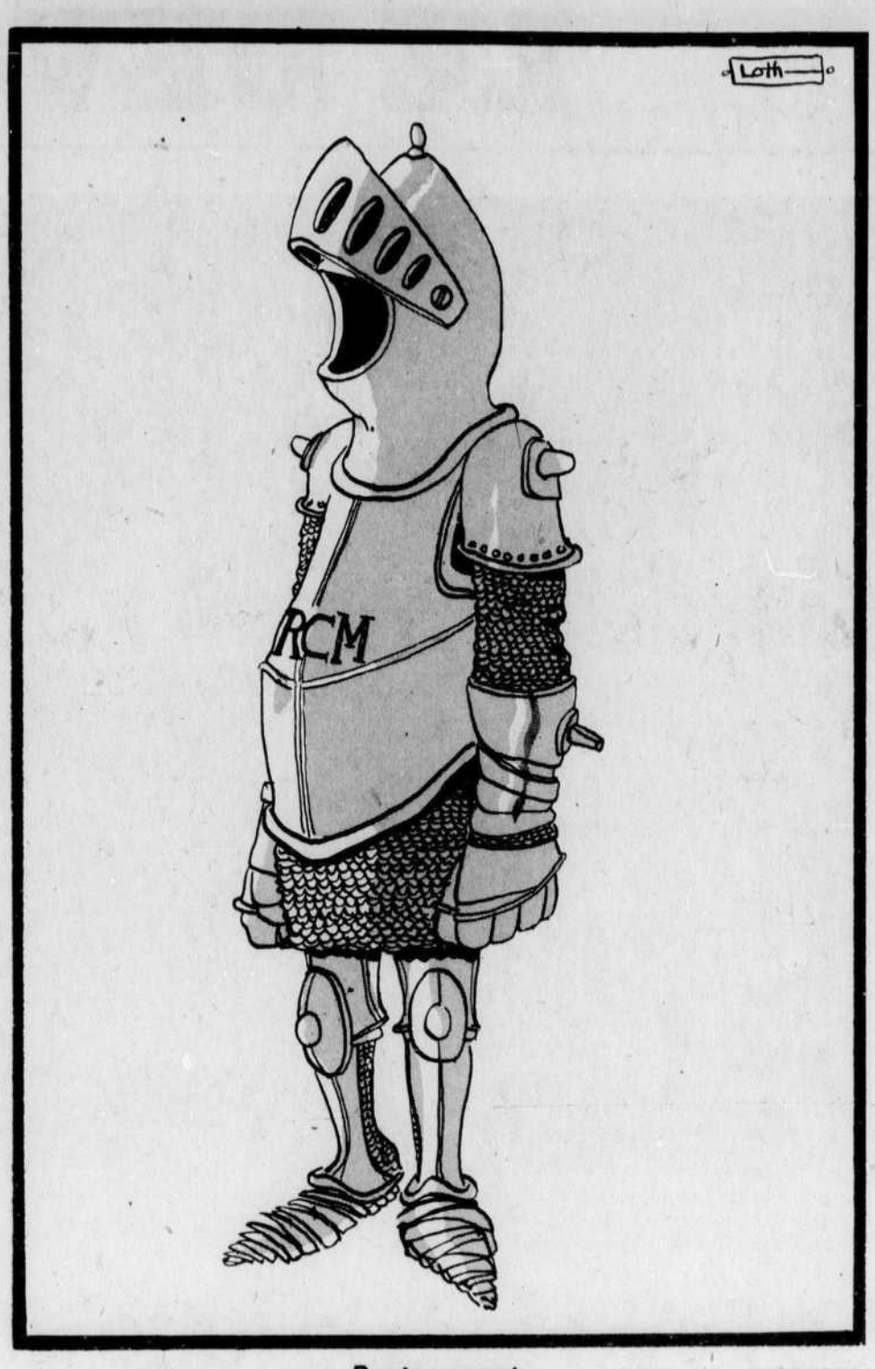

Poste vacant

bloc-notes

Ottawa et le Village fantôme

L'Ecole d'architecture et la firme Blache et Koch avaient conçu un magnifique projet de Village olympique temporaire, mais malheureusement ces promoteurs bénévoles n'avaient pu en garantir le financement. C'est du moins l'excuse que l'administration Drapeau-Niding avait invoquée pour justifier sa préférence à l'endroit des pyramides de la firme Durand et D'Astous. Les promoteurs des Terrasses Zarolega, soutenait l'hôtel de ville, ont déjà assuré, eux, le financement de leur formule de Village permanent.

Or, quelques mois après cette effronterie, le Village "financé" n'a toujours pas de financement. Les travaux qui devaient commencer en août ont déjà pris du retard sur l'échéancier. Au point où en sont les choses, les quatre promoteurs des Terrasses Zarolega vont pouvoir mettre le maire Drapeau au pied du mur. S'il ne veut pas que les athlètes logent entre quatre murs de ciment frais, enroulés dans des sacs de couchage, le père de la 21e Olympiade va devoir se plier aux conditions des promoteurs.

Malheureusement, c'est la Ville qui risque de faire les frais de l'entêtement du maire et de ses conséquences. De toute évidence, les promoteurs ne peuvent assurer la rentabilité des pyramides au point de débloquer tout le crédit dont ils ont besoin sur le marché privé. L'hôtel de ville va-t-il devoir leur donner l'emplacement pour une chanson, soit en réduisant le loyer du bail emphythéotique, soit, plus carrément, en faisant cession pure et simple du morceau qu'ils convoitent au parc Viau? Pour un projet qui ne devait rien coûter à Montréal, voilà qui commence à sentir drôle.

On parle maintenant d'un projet de rechange. Bloqué sur le marché privé, les promoteurs de Village devraient se rabattre sur un financement public. La tour pour retraités, qui devait compléter les deux pyramides, serait multipliée simplement par trois, et Montréal se tournerait alors vers la Société centrale d'hypothèques et de logement! Après avoir promis un Village de logements sociaux, puis annoncé un projet "mixte" devant accommoder toutes sortes de résidents, pour enfin jeter son dévolu sur des pyramides de luxe, notre pharaon se rabattrait sur les retraités de classe moyenne.

La SCHL ne veut plus s'engager dans des ghettos du genre que dénonçait le maire Drapeau au temps du plan Dozois? Le service de l'Habitation s'oppose au gigantisme et implante de petits projets bien insérés dans la trame des quartiers? Construire un Village sous pression coûte une fortune, alors qu'on manque scandaleusement d'argent pour rénover des milliers de logements à Montréal? Peu importe! La folie d'un seul homme doit prévaloir. Elle doit soumettre l'administration à toutes ses contorsions. Elle doit ridiculiser tout ce que cette ville compte d'architectes et d'urbanistes. Mais mêmes les folies ont une fin.

Certes, aucun mouvement politique n'apparaît très menaçant dans l'immédiat, mais déjà le régime se décompose de l'intérieur, du haut en bas de son olympe. Il est paradoxal qu'au moment où commence l'assainissement, d'aucuns soient prêts à le retarder en prêtant leur concours aux abus du régime. Même le nouveau président du Conseil du trésor, M. Jean Chrétien, serait impressionné, paraît-il, par les pyramides qu'on propose encore, du moins officiellement, comme Village olympique.

L'ancien ministre des Affaires indiennes a l'excuse de ne pas connaître Montréal et ses besoins en matière de logements et de parcs publics. Tous ne sauraient cependant invoquer pareil motif pour collaborer, financièrement ou autrement, à Ottawa, à des pojets qu'hier encore le gouvernement Trudeau répudiait au nom de ses nouvelles priorités sociales.

Il faut espérer à cet égard que le nouveau ministre des Affaires urbaines manifestera à l'endroit des retards et des carences propres à Montréal plus de sensibilité que son prédécesseur de Vancouver. Avant de succéder à M. Ron Basford, M. Barnett Dawson fut un proche collaborateur de M. Trudeau. Faut-il voir dans cette nomination un signe encourageant que plus d'authentiques préoccupations urbaines vont devenir efficaces et intelligentes à Ottawa? Le premier ministre a également désigné la semaine dernière comme secrétaire parlementaire de M. Dawson le député de Matane, M. Pierre DeBané. Est-ce là pure coïncidence ou début d'un redressement des choses?

Jean-Claude LECLERC

Un cadenas sur la porte

Le net succès diplomatique enregistré par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) cadenasse une situation déjà bloquée.

En fin de semaine, répondant à des motivations sur lesquelles il y aurait long à dire, l'Egypte et la Syrie s'accordaient pour reconnaître à l'OLP l'exclusivité de la représentativité palestinienne et donc son autorité sur tout territoire cisjordanien qui serait éventuellement libéré, politiquement ou autrement.

Dans le cadre de cette diplomatie tout azimut, l'OLP obtenait l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations unies, de la question palestinienne et on s'attend à ce que l'OLP soit invitée comme observateur aux travaux de l'ONU.

Mais l'émergence palestinienne, comme il fallait s'y attendre, s'est accompagnée d'un blocage diplomatique tel, que dans le contexte explosif des lignes du cessez-le-feu, le pire est à craindre.

Washington tente de faire contre mauvaise fortune bon coeur et, alors que le Kremlin réunit aujourd'hui les atouts maitres entre ses mains, le département d'Etat affirme que les initiatives de paix au Proche-Orient se poursuivront et que le prochain voyage de Henry Kissinger est toujours au programme.

Au-delà de cet entêtement, force est de reconnaître que la clause d'exclusivité accordée à l'OLP a poussé la Jordanie à isoler toute participation au processus diplomatique accompagnant la conférence de Genève, gel qui deviendra définitif si le sommet arabe prévu pour le 26 octobre à Rabat entérinait les conclusions de la réunion tripartite égypto-syro-palestinienne. En d'autres termes, le choix qui s'offre sur le plan arabe est, soit d'isoler complètement la Jordanie et de l'exposer à l'aventure, soit de semer une nouvelle fois la zizanie au sein du monde arabe qui aurait pu une fois en faire l'économie. On voit mal un roi Fayçal et un roi Hussein admettre le hara-kiri politique. On voit mal la Syrie et l'Egypte faire marche arrière, surtout que Sadate a dû une première fois changer le fusil d'épaule pour signer le document de fin de semaine.

Et se présentant en rangs dispersés, les Arabes ne courent-ils pas le risque de chercher dans une confrontation une fuite en avant?

Quant à Israël, passablement énervé par l'offensive aux Nations unies et alors que se posera dans un peu plus d'un mois la question du renouvellement du mandat des forces des Nations unies, il n'a pas tardé à donner son tour de clef au blocage inespéré qu'on lui offrait sur un plateau d'argent. Depuis toujours, les Israéliens ne reconnaissent que les Jordaniens pour interlocuteurs, l'OLP pour eux étant une "bande de terroristes" acharnés à détruire Israël. Faisant de l'OLP le seul interlocuteur pour le problème cisjordanien, l'Egypte et la Syrie ont vidé de son contenu le contentieux israélo-jordanien. Ainsi, la Jordanie n'étant plus habilitée à discuter au nom des territoires occupés et Israël refusant les Palestiniens comme interlocuteurs, chacun reste sur ses positions et personne n'a rien à dire à personne.

Quant on sait que chacun des belligérants de l'an dernier — c'est Kippour dans deux jours — a réarmé au-delà du seuil précédent, que la tension est vive sur le Golan et qu'Israël refuse de reculer encore sur ce front comme sur celui du Sinaï sans contrepartie politique de la part de ses vis-à-vis, on peut sans forcer se laisser aller au pessimisme.

C'est une victoire durement gagnée par l'OLP, mais elle est amère pour peu qu'elle remette en question la timide amorce de pacification israélo-arabe. L'étape prochaine sera la constitution d'un gouvernement palestinien en exil, Yasser Arafat ayant l'envergure pouc en prendre la tête en faisant déjà figure de chef de gouvernement. Il restera alors, et toujours à l'initiative de la Syrie et de l'Egypte, à ramener la Jordanie dans le circuit. Faute de quoi on poussera les forces en présence à jouer les Palestiniens contre les Jordaniens. Ou plus précisément, à troquer la Jordanie contre une Plestine introuvable. On voudrait coire que ce n'est pas précisément la solution que certains recherchent.

Georges VIGNY

la parole du jour

"Que de fois n'ai-je pas entendu vos propos et quels pénibles consolateurs vous faites! Y aura-t-il une fin à ces paroles en l'air? Et quelle maladie que ce besoin de répondre! Moi aussi, je pourrais parler comme vous, si c'étaient vous qui étiez là où j'en suis. Je saurais vous accabler de discours... et vous réconforter en paroles!" — Job 16,2-5 (cinquième siècle avant JC).

lettres au DEVOIR

Sur Bernard Valiquette

Jean Basile a écrit un article sur l'importante carrière que Bernard Valiquette s'était taillée dans le domaine de l'édition avant de devenir recherchiste à Radio-Canada. Qu'il me soit permis d'y ajouter un hommage personnel.

Bernard Valiquette avait eu d'autant plus de mérite qu'il était un autodidacte dans le sens le plus fort du mot. Ayant dû terminer très tôt ses études scolaires, il a su par sa vive intelligence et sa curiosité insatiable, sa lucidité et son esprit mordant, devenir une personnalité remarquable non seulement dans l'exercice de son métier mais aussi dans la critique littéraire et, surtout, dans les innombrables échanges d'idées qu'il a pratiqués pendant plusieurs décennies avec tous ceux qui aimaient discuter, les imbéciles mis à part.

Au début des années 30, il a fait partie d'un joyeux groupe que des intérêts divers et l'amitié ont maintenu pendant de nombreuses années. En faisaient partie: Robert La Palme, quelque peu oublié aujourd'hui, mais qui a donné à la caricature un essor imprévu chez nous et un style très personnel qui a commencé à se manifester au journal l'Ordre que dirigeait Olivar Asselin, le plus grand journaliste que nous ayons eu; feu Gaétan Major, le premier publicitaire, que je sache, qui s'est battu pour que les textes français ne soient pas le pâle reflet d'une conception à l'anglaise et qui a obtenu gain de cause chez Cockfield Brown où il était directeur de la section française; Gérard Dagenais qui s'est battu, lui aussi, pour la préservation du génie français en terre canadienne et qui est l'auteur, précisément, d'un Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada; le comédien Camille Ducharme, qui avait déja fait un séjour en France et s'exprimait mieux que nous, mais avec une certaine recherche dont nous nous moquions gentiment; Françoise Loranger, dont nous ne soupçonnons pas le futur talent de dramatuge; d'autres, moins près de nous, qui ont fait leur marque également: feu Robert Charbonneau qui, comme Valiquette, a joué un rôle important dans l'édition et dont l'associé à l'époque, Claude Hurtubise, est le directeur des éditions H.M.H.; Roger Duhamel, longtemps journaliste et critique littéraire et ensuite "imprimeur de la reine" pour employer un terme officiel qui ne veut rien dire pour nous, puis ambassadeur; d'autres encore dont le nom m'échappe après quarante ans.

Pour finir, une anecdote très personnelle mais d'un caractère si insolite qu'elle mérite d'être racontée, je crois. Le lundi 16 octobre, on téléphone chez moi pour annoncer que Valiquette est mort et que je recevrai une lettre de lui. Le message m'est transmis, que je trouve bizarre: Valiquette ne m'avait jamais écrit et nous nous étions un peu perdus de vue. Le lendemain, effectivement, j'ai reçu la lettre d'un mort. Une phrase très courte, initialée, et la coupure d'un article qui était d'un intérêt exceptionnel pour moi. La lettre était datée du 14, le jour même où le coeur avait flanché. Le coeur avait flanché quelques heures après avoir inspiré un geste très amical.

René CHICOINE
Montréal, le 22 septembre 1974

Aux origines du célibat ecclésiastique

C'est avec intérêt que j'ai lu dans le journal "Le Devoir" l'étude montrant la nécessité de libéraliser la législation ecclésiastique qui rend obligatoire le célibat des pretres (cf. art. du 13 septembre). Par un simple examen historique et biblique, je me propose de démontrer que le problème du sacerdoce des prêtres auquel est lié le célibat obligatoire est en réalité un faux problème lorsqu'on considère ses origines.

En regardant attentivement les Saintes Ecritures, nous réalisons que le devoir de célibat n'est pas une loi apostolique. En fait, cette pratique est née peu à peu, d'abord de l'idée païenne que le célibat était un état supérieur au mariage, puis, de la nécessité de mettre à part certains candidats désirant se consacrer d'une façon plus particulière au service des divinités. En remontant aux sources de l'histoire, nous découvrons cette idée au sein des diverses religions non-chrétiennes, antérieures au christianisme, ou ses contemporaines des premiers siècles, qui faisaient dépendre le salut d'une exacte observance de leur ordonnance rituelle. En cela, se rejoignent le judaisme légaliste des pharisiens et les religions païennes dites "de mystère" (telles que cultes d'Eleusis, d'Orphée, de Cybèle ou de Mithra). La façon dont étaient accomplies les pratiques rituelles dans ces religions avait une grande importance. Quant aux hommes qui présidaient leur accomplissement, ils constituaient une classe de gens à part, les prêtres, appelés le "sacerdos".

Sous diverses influences, le christianisme se laissa malheureusement imprégner par l'idée de pratiques semblables nécessitant l'existence d'une "sacrificature" chrétienne, d'une classe sacerdotale, le "clergé" sur qui reposent l'autorité et la puissance de l'Eglise de Rome et dont la foi collective se substitue à la foi personnelle pour assurer le salut. Il est vrai que le Nouveau Testament parle d'un sacerdoce au sein de l'Eglise de Jésus-Christ. Toutefois, comme beaucoup de Pères de l'Eglise, il lui donne un sens symbolique et figuré: c'est le sacerdoce universel, spirituel et royal de tous les vrais croyants sauvés par la grâce du Christ qui les a introduits dans la présence même de Dieu par la perfection de son sacrifice (1Pierre 2:9; Apocalypse 1:6 et Hébreux 10: 17-22).

Ce n'est qu'à partir du 3ième siècle après Jésus-Christ que des termes sacerdotaux, en commençant par celui de "prêtre", furent pris dans leur sens littéral, comme pour la sacrificature juive, et servait à désigner les membres d'un clergé constituant un ordre spécial, comme pour les magistrats et les dignitaires de l'Empire romain. Le clergé fut alors lui-même divisé en 3 classes. Premièrement, les évêques qui furent nommés chefs de "diocèse" (remplaçant la province romaine). Au-dessous d'eux, les prêtres furent placés à la tête de paroisse. Et, troisièmement, les diacres auxquels furent adjoints les sous-diacres, acolytes, lecteurs, exorcistes, etc.

Ce clergé sacerdotal, mis à part par l'ordination, était bien distinct de la communauté dite "laïque" (du grec "laikos": peuple), qui n'avait plus qu'à se soumettre aveuglément à cette super-Eglise. La foi personnelle en Jésus-Christ qui seule justifie et sauve le pécheur fut alors altérée par le pouvoir qu'avait ce clergé de dispenser la grâce de Dieu par le moyen des sacrements, exigeant l'entière confiance de leurs fidèles en la souveraineté de l'Eglise, tout en les détournant ainsi de la personne même du Sauveur.

La disparition de la saine doctrine évangélique du sacerdoce universel des croyants et l'apparition d'une hiérarchie sacerdotale entraîna une grande corruption morale. Ce qui provoqua la réaction de l'ascétisme, basée sur l'idée même du salut par les oeuvres. De même apparurent successivement le monachisme (ordre des moines), puis, vers le onzième siècle, la doctrine erronée du célibat des prêtres.

A l'aide de ces quelques données historiques, nous pouvons comprendre plus facilement la raison pour laquelle Jésus-Christ n'a jamais voulu soumettre ses apôtres à un ordre hiérarchisé, ni les contraindre à un célibat obligatoire. Plusieurs de ses apôtres étaient mariés (1 Corinthiens 9:5; Matthieu 8:14). De plus, dans sa première Epître à Timothée, Paul conseille fortement à l'évêque (du grec "episkopos: surveillant) et au diacre de se marier, afin qu'ils soient en mesure de prendre soin de l'Eglise, comme ils le feraient de leur propre maison (1 Timothée 3: 1-12). Il est vrai que Jésus a affirmé que certains hommes se rendront eunuques eux-mêmes à cause du Royaume des Cieux (Matt. 19:12). Toutefois, il n'a jamais imposé une telle loi à ceux qui désirent le suivre. Il respecte la nature humaine dans ce qu'elle a de plus intime.

Etant donné que le cléricalisme tel que nous le retrouvons dans certaines Eglises soit disant chrétiennes n'est pas conforme à l'Esprit de l'Evangile qui prône le sacerdoce universel de tous les croyants, le problème du célibat des prêtres ne se pose même plus. En réalité, l'Eglise de Jésus-Christ est composée de frères égaux en droit, mais ayant chacun un ministère plus ou moins large à exercer. Le problème du célibat est secondaire, chaque croyant étant libre de se marier ou non. La liberté est en l'homme le signe privilégié de l'image divine.

M. Claude LAVERDIERE
Longueuil, le 18 septembre 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $40 par année; six mois: $22. À l'étranger: $45 par année; six mois: $25; trois mois: $13. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

La loi 22 est-elle constitutionnelle ?

1) En proclamant le français langue officielle Québec n'a pas outrepassé sa compétence

par GÉRALD BEAUDOIN
collaboration spéciale

■ Tandis que M. Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, s'inquiète de la validité constitutionnelle de la loi 22 et que les légistes du gouvernement fédéral poursuivent avec lenteur et discrétion leurs études sur le même sujet, la loi 22 suscite également beaucoup d'intérêt dans les milieux universitaires. Ayant naguère fait partie du groupe d'experts invités à soumettre des avis à la commission Gendron, le doyen Gérald Beaudoin, de la faculté de droit de l'université d'Ottawa, a examiné avec minutie le texte final de la loi 22 afin de vérifier s'il est conforme aux exigences de la constitution. Sa réponse est, dans l'ensemble, nettement affirmative, ainsi qu'on pourra le constater dans un série de deux articles que nous publions à compter d'aujourd'hui. Notre collaborateur examine aujourd'hui le fameux article 1 proclamant le français langue officielle du Québec, ainsi que les chapitres relatifs à la langue de l'administration publique, du travail et des affaires. Il traitera demain du chapitre sur la langue d'enseignement et de l'article 133 de l'AANB.

La loi 22 porte sur la langue officielle du Québec. Un sujet de cette nature ne peut pas ne pas soulever de l'émotivité au Québec, et, ailleurs, au pays.
La tâche du juriste appelé à se prononcer sur la constitutionnalité d'une telle mesure n'en est que plus ingrate. Ce n'est pas un motif toutefois pour se dérober.

Je n'entends pas reprendre ici tout le débat sur les droits linguistiques. Il existe un large éventail d'opinions. Mon propos n'est pas de dire si la Législature du Québec a été bien ou mal inspirée en décidant de légiférer en matière linguistique et si la loi qu'elle a adoptée aurait pu ou aurait dû être d'une autre teneur. Je me restreins ici à l'examen de la constitutionnalité de la mesure législative sanctionnée le 31 juillet 1974.

Le Français, langue officielle (article 1)

L'article 1 prévoit que le français est la langue officielle du Québec.

Cet article est déclaratoire. Il faut le lire et l'interpréter à la lumière des autres articles de la loi 22.

La constitution de 1867 n'établit pas une ou deux langues officielles. Cependant, l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867 offre certaines garanties à la langue anglaise et à la langue française. Québec est mentionné à cet article. Aucune disposition dans la loi 22 ne prévoit expressément que l'article 133 est modifié. D'ailleurs le législateur québécois a déclaré ne pas vouloir contrarier cet article. Le problème est de savoir s'il a réussi! S'il n'a pas réussi, il faut faire un pas de plus, et, se demander s'il peut écarter l'article 133. Nous étudierons en tout état de cause, un peu plus loin, la question de l'amendement de l'article 133.

L'article 5 de la loi 22 décrète que le titre III de la loi règle les effets juridiques de l'article 1. Il faut donc considérer l'article 1 dans le cadre du titre III et dans l'optique générale de la loi qui veut favoriser l'épanouissement du français et en assurer la prééminence. C'est le but et l'essence de la loi 22. Le Législateur s'en explique dans le préambule de sa loi. Le préambule fait partie de la loi et sert à en expliquer l'objet et la portée.

L'article 133 ne constitue qu'un embryon de bilinguisme sur les plans québécois et fédéral. Cet article se restreint à des domaines particuliers quoique fort importants, comme la langue "législative" et la langue "judiciaire". En ce sens, il octroye des "droits constitutionnels" pour emprunter les mots du juge en chef Bora Laskin dans l'arrêt Jones en avril 1974. Il ne prévoit rien de plus et rien de moins. Aussi le Législateur fédéral et certaines Législatures provinciales ont-ils cru bon de légiférer en matière de langues officielles. De même que l'autorité fédérale, en demeurant dans sa sphère législative peut aller au-delà de l'article 133 et légiférer sur les deux langues officielles, de même le Québec, en demeurant à l'intérieur de sa sphère, et, en respectant le minimum prévu à l'article 133 peut légiférer sur une langue officielle.

Dans l'arrêt Jones, on a fait reposer la compétence du Parlement fédéral en matière de langues officielles sur la clause résiduelle de l'article 91. Il n'y a pas à l'Acte de 1867 de compétence énumérée en matière linguistique. On a reconnu valide l'article 2 qui déclare que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Gouvernement et du Parlement du Canada.

Il appert de la loi 22 que le législateur québécois déclare le français langue officiellle mais sans écarter les garanties données à la langue anglaise par l'article 133, et, en reconnaissant à l'anglais, dans sa loi, des droits qui vont au-delà de l'article 133.

Replacé dans ce contexte, l'article 1 apparaît donc "intra vires".

L'interprétation des lois (article 2)

Le gouvernement québécois affirme que cet article ne constitue qu'une règle d'interprétation et ne va pas à l'encontre de l'article 133.

L'article 133, il ne faut pas l'oublier, ne va pas tellement loin sur le plan de la langue "législative". Les deux langues sont facultatives dans les débats. La loi 22 n'écarte pas ce droit. Les lois doivent être imprimées et publiées dans les deux langues. La loi 22 respecte cette obligation. L'article 2 suppose que le texte français et le texte anglais sont imprimés et publiés.

L'article 133 ne dit rien des arrêtés en Conseil et de la législation déléguée. (Il ne dit rien non plus des tribunaux quasi-judiciaires, des commissions, des régies, etc.).

Il ne réfère pas au mécanisme d'adoption des lois si ce n'est de façon éloignée quand il traite des registres, des procès-verbaux et des journaux des chambres législatives. Dans l'arrêt Dubois de 1935 (1935 R.C.S. 378) où une loi fédérale était sous étude, le Juge Duff fit remarquer à la page 401 que les deux versions des lois fédérales sont adoptées par le Parlement et que les deux versions reçoivent la sanction royale en même temps. A la page 403 il écrit que le texte anglais des lois doit être lu avec le texte français. Ce principe fut suivi dans l'arrêt Winthrop (1948 R.C.S. 46), l'arrêt CAPAC (1951 R.C.S. 596), l'arrêt Goodyear (1956 R.C.S. 610). D'ailleurs dès 1886 la Cour Suprême eut recours à cette interprétation "croisée". (Lire à ce sujet un article de Me R. Boult, "Le bilinguisme des lois dans la jurisprudence de la Cour suprême du Canada", Ottawa Law Review, 1968, p. 323 et suivantes). Dans l'arrêt Dubois, la Cour suprême préféra la version française parce qu'elle rendait mieux l'intention du Législateur.

Il s'agit là d'une pratique suivie par la Cour suprême. L'article 133, comme tel, ne traite pas de l'interprétation des lois.

Notons en passant que l'article 8 de la loi fédérale sur les langues officielles prévoit que dans l'interprétation d'un texte législatif les versions des deux langues officielles font pareille autorité. Cet article 8 édicte également d'autres règles d'interprétation. En droit, cet article 8 codifie une pratique suivie par la Cour suprême, et, la perfectionne. Cet article 8 va au-delà de l'article 133 mais non à l'encontre.

Le législateur québécois a déjà légiféré sur l'interprétation des lois.

Certains seront tentés de conclure que l'esprit de l'article 133 exige que les deux textes fassent pareille autorité dans l'interprétation, même si la lettre de cet article se restreint à l'impression et à la publication des lois.

Dans l'arrêt Jones d'avril 1974, il n'est pas directement question de ce problème. Cependant, le juge en chef Bora Laskin qui redit le jugement unanime de la Cour fit remarquer:

"Pour établir l'égalité de l'usage des deux langues, l'article 133 vise certains actes de caractère public dans des activités législatives déterminées et devant des tribunaux déterminés, mais il ne va pas plus loin."

Il est probable que la Cour suprême, si jamais elle avait à se prononcer, ne déclarerait pas l'article 2 de la loi 22 "ultra vires". En effet, dans l'arrêt Jones, cet article 133 fut interprété comme constituant une garantie, un minimum. Il s'agit d'une interprétation stricte. Le Parlement fédéral dans sa loi sur les langues officielles a choisi de prolonger le bilinguisme embryonnaire garanti par l'article 133. La Législature du Québec veut respecter le minimum prévu par l'article 133. Pour le reste, elle donne priorité à la langue française, voire l'exclusivité en certains cas; elle accorde également à la langue anglaisie des droits au-delà de ceux garantis à l'article 133, comme nous le verrons plus loin.

Si la Cour suprême interprétait de façon non restrictive l'article 133 (ce que je ne crois pas) et si elle concluait que l'article 2 constitue "pro tanto" un amendement à l'article 133, elle devrait alors aller plus loin et décider si la Législature du Québec peut amender l'article 133. Si pareil amendement était par elle déclaré inconstitutionnel, alors l'article 2 pourrait être invalidé. Cependant comme il peut être isolé, la loi 22 ne serait pas déclarée "ultra vires" in toto.

Je crois que l'article 2 est "intra vires".

La langue de l'administration (article 6 à 17)

Sous réserve de l'article 133, le Québec peut se donner la politique linguistique de son choix dans tous les domaines qui tombent sous sa compétence législative qui, aux termes de la Constitution telle qu'interprétée par les tribunaux, est considérable. L'article 133 ne traite pas de la langue "administrative" et de la langue "gouvernementale". Donc, dans la fonction publique, dans l'administration en général (article 92,4) Québec peut à son choix promouvoir le bilinguisme, la prépondérance du français ou même l'unilinguisme français. Dans l'annexe à la loi 22, on définit les mots "administration publique". Ils ne comprennent pas la Législature du Québec. Il s'agit là d'un détail important. Ils ne comprennent pas non plus les cours de justice. Ces dernières ne sont pas des organismes gouvernementaux. On n'entend donc pas contredire l'article 133.

Certaines retouches ont été faites à l'article 7 de la loi 22 pour les documents sur lesquels Québec n'a pas compétence. L'article est restreint aux documents qui émanent de l'administration publique du Québec.

Sous cette rubrique, je ne décèle pas d'accroc à la constitution. (Articles 6, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 17).

Même si aux termes de la loi fédérale sur les langues officielles il incombe aux ministères fédéraux et aux cours fédérales de veiller à ce que dans la région de la capitale fédérale et les districts bilingues le public puisse communiquer avec eux dans les langues officielles, je crois que la province peut forcer sa propre administration publique à communiquer en français avec les autres gouvernements du Canada, en vertu de l'article 92,4. C'est ce que prévoit l'article 10 de la loi 22. La Législature du Québec ne peut certes pas forcer un individu à ne communiquer qu'en français avec les organismes fédéraux. Mais elle a compétence législative sur son administration publique.

L'article 10 consacre le droit de l'individu de s'adresser à l'administration publique dans la langue de son choix. Cet article 10 ne contredit en rien la loi fédérale sur les langues officielles. Il s'inscrit dans la même ligne.

La langue au niveau municipal et scolaire (articles 9 et 13)

L'article 9 prône le bilinguisme dans les organismes municipaux et scolaires, dans certains cas; cet article ne contrarie en rien l'article 133. Québec peut se donner ici la politique de son choix selon l'article 92,8 et l'article 93. Il s'agit d'un problème politique et non pas d'un problème constitutionnel.

Je traiterai plus loin de la langue d'enseignement.

La langue judiciaire (article 13)

Si l'on prend pour acquis que l'article 133 est intangible (et nous reviendrons plus loin sur le sujet) l'Assemblée nationale doit permettre que le français et l'anglais soient employés dans les plaidoyers, les procédures, et les actes de procédure devant les tribunaux tant fédéraux que québécois. Je ne vois rien dans la loi 22 qui écarte ces droits.

Dans l'affaire Jones, la Cour suprême a reconnu que l'article 101 de l'Acte de 1867 qui permet au Parlement fédéral d'ériger une cour suprême et des tribunaux fédéraux l'habilite à légiférer en matière de bilinguisme devant ces cours; que l'article 91 (27) permettait au Parlement central de promouvoir le bilinguisme, dans les procédures pénales tant dans les cours fédérales que provinciales; que l'article 92 (14) octroyait aux provinces la faculté de prévoir le bilinguisme dans les procès civils.

En vertu de l'article 5 de la loi fédérale sur les langues officielles, les décisions, ordonnances, jugements et les motifs y afférents émis par une cour établie par une loi fédérale seront en principe émis dans les deux langues.

La Législature québécoise ne peut contrarier cette proposition car elle sortirait alors de sa sphère législative.

Selon l'article 11 de la loi fédérale sur les langues officielles, une personne comparaissant ou témoignant devant des organismes judiciaires établis par une loi fédérale, et, dans des procédures pénales, peut le faire dans la langue de son choix.
Ceci repose sur les articles 101 et 91(27) de l'Acte de 1867. L'arrêt Jones en a reconnu la validité. La province ne saurait contrarier le principe. L'unilinguisme dans les matières pénales ne peut être décrété par le Québec à cause de l'article 11(3) de la loi fédérale basé sur l'article 91(27) de l'Acte de 1867.

Je ne vois rien dans la loi 22 qui contrarie les articles 133, 101 et 91(27) de même que les dispositions ci-haut citées de la loi fédérale sur les langues officielles. L'article 16 de la loi no. 22 prévoit que le ministre de la Justice doit faire en sorte que les jugements prononcés en anglais par les tribunaux soient traduits dans la langue officielle. Rien ici qui contrarie l'article 133 de la Constitution. Rien non plus qui contredise l'article 5 de la loi fédérale sur les langues officielles. Les jugements des cours "fédérales" sont déjà dans les deux langues.

La langue des professions (articles 18 à 23)

Le domaine des professions tombe sous la compétence provinciale en vertu de l'article 92, paragraphe 13 de l'Acte de 1867; l'article 133 ne vient ici offrir aucune garantie, si ce n'est de façon fort éloignée sur le plan de la langue judiciaire. Disons en passant que l'article 92, alinéa 13 a été généreusement interprété par le Comité judiciaire du Conseil privé. Les articles 18 à 23, sur ce plan, apparaissent "intra vires".

La langue des entreprises publiques (articles 18, 19 et 20)

Les articles 18, 19 et 20 imposent aux entreprises d'utilité publique certaines obligations en matière linguistique. Les entreprises visées par ces articles sont énumérées en annexe. Certaines d'entre elles semblent sortir du champ législatif provincial. En vertu des alinéas 13 et 16 de l'article 92, la législature provinciale peut certes lier les entreprises qui tombent dans sa sphère législative. Par le jeu de la théorie de l'ancillarité la Législature du Québec peut régir la langue dans laquelle les activités de ces entreprises se déroulent. Il y a une difficulté constitutionnelle pour ce qui est des entreprises dont les activités entrent dans la sphère constitutionnelle fédérale. De par la loi fédérale sur les langues officielles les organismes gouvernementaux fédéraux sont assujettis en principe au bilinguisme. Pour eux il n'y a pas de conflit. Pour les entreprises "fédérales" non gouvernementales, la loi fédérale est silencieuse. Le champ est en quelque sorte inoccupé. Il est douteux toutefois que la province puisse les lier par l'article 18; mais on pourrait prétendre qu'il s'agit d'une disposition législative d'application générale.

Les avis

L'article 45 de la loi 22 traite des avis émanant de l'administration publique. La loi 22 accorde la faculté de ne les publier qu'en français. Ceci apparaît intra-vires. Qu'en est-il des avis de nature judiciaire? Je ne crois pas que l'article 45 comprenne les avis émanant directement des cours de justice. Il se restreint aux avis du gouvernement, des ministères, des organismes gouvernementaux, municipaux et scolaires, définis dans l'annexe de la loi 22. Dans notre système, une cour de justice n'est pas un organisme gouvernemental comme tel. En pareille matière, on appliquera la loi qui traite spécifiquement des avis en question.

La langue de travail (articles 24 à 29)

Aussi longtemps que le Québec n'entend pas toucher à des employeurs dont les activités tombent sous la compétence législative fédérale aux termes de l'Acte de 1867 il peut certainement prescrire le bilinguisme, la priorité ou la prépondérance du français, ou encore l'unilinguisme français. Cependant il ne pourrait pas viser des organismes qui tombent sous la compétence législative du Parlement central comme Radio-Canada, Air-Canada, etc. A ces organismes, c'est la loi fédérale des langues officielles qui s'applique. Pour les organismes fédéraux non-gouvernementaux, on appliquera le même principe que pour les entreprises d'utilité publique.

Demain: La langue d'enseignement et l'article 133 de l'AANB

Birks
Couverts en plaqué Regency
25% DE RABAIS
Prix de réassortiment—du 10 au 28 septembre

Le meilleur plaqué argent du Canada

Le Regency de Birks est fabriqué dans nos propres ateliers d'orfèvrerie. C'est le moment de profiter de ce rabais de 25% pour compléter votre service ou en commencer un.

De gauche à droite, voici les 6 modèles Regency: Cascade, York, Queen Mary, Richmond, Old English, Louis de France.

Coffrets

Durant cette période d'aubaine seulement, les coffrets en noyer, bois fruitier et acajou au prix courant de $28.50 à $69.50 se vendront de **$24.00 à $59.00.**

	Prix courant	En solde
Cuiller à café	2.25	1.68
Petite cuiller à thé	2.75	2.06
Grande cuiller à thé	3.50	2.62
Cuiller à dessert	4.00	3.00
Cuiller à soupe	3.75	2.81
Fourchette à déjeuner	4.00	3.00
Fourchette à dîner	4.25	3.18
Fourchette à salade	3.75	2.81
Couteau à déjeuner	5.75	4.31
Couteau à dîner	6.25	4.68
Couteau à beurre	5.00	3.75
Couteau à beurre (manche évidé)	5.25	3.93
Couteau à gâteau (dentelé)	11.50	8.62
Fourchette à viande froide	7.50	5.62
Fourchette à cornichons	4.00	3.00
Couteau à tarte (forgé)	11.50	8.62
Cuiller et fourchette à salade en bois (la paire)	15.00	11.25
Cuiller à sucre	4.50	3.37
Pince à sucre	4.00	3.00
Cuiller de service	6.50	4.87

Vingt-huit autres articles sont aussi offerts à 25% de rabais

Facilités de paiement, si désiré.

BIRKS
JOAILLIERS

Le Fadeau
423 St Claude 878-3959
une fleur de la gastronomie

CHEZ
DÉJEUNERS D'AFFAIRES
$5.00
LE COUVERT
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 12:00 H. À 15:00 H.
591 E. HENRI-BOURASSA
bardet
FACE AU MÉTRO • 381-1777

Faites comme tout le monde . . .
PRENEZ
DES "LAUZON" DE CONDUITE
Tél.: 849-4731

Cours fondamental de fine cuisine
Vous apprendrez à finement cuisiner vos repas familiaux avec méthode et agrément selon l'hygiène alimentaire.
Les éléments théoriques, la technique et les recettes fondamentales sont enseignés par Henri Bernard à raison d'une leçon par semaine, au choix, le jour ou le soir.
Pour renseignements et prospectus, session d'automne, composez 843-6481
Institut Culinaire Henri Bernard
2015 rue de la montagne, suite 610, montréal 107
permis d'enseignement en vertu de la loi de l'enseignement privé

lettres au DEVOIR

Le retour de l'astrologue Gazon sur les ondes

Est-ce que la Commission Canadienne de la Radio Télédiffusion a pris connaissance du retour spontané d'un des êtres les plus vicieux pour les ondes montréalaises en la personne du professeur, non qualifié, Henri Gazon?

Comment-se fait-il qu'après avoir été traîné devant les tribunaux pour exploitation de la faiblesse intellectuelle M. Gazon soit revenu sur les ondes de CKVL? En effet, il recommence à propager ses sornettes tous les soirs sur les ondes de ce poste vulgaire. Il occupe même le temps d'antennes jadis reservé au journaliste André Gagnon. On aura préféré un charlatan plutôt qu'un informateur de la trempe de monsieur Gagnon.

Est-ce que la Commission est aussi au courant de l'élimination de l'émission Micro libre qu'animait avec brio Gilles Proulx? Est-ce que nous devons exiger de la qualité de la part de CBF seulement? Si c'est non pourquoi endurons-nous les Matti et Gazon?

Nicole ROZON
Laval, le 15 septembre 1974

L'art derrière les barreaux

Jusqu'au 26 septembre sont exposées, dans la galerie principale de la Plaza Alexis Nihon, au niveau du métro, les oeuvres d'art réalisés par des détenus de diverses institutions fédérales du Canada. Cette exposition est organisée par la fondation "L'Art dans les prisons" et plus particulièrement à Montréal par les maisons de réhabilitation Saint-Laurent et St. Edward. Les oeuvres exposées sont à vendre, mais comme l'exposition doit parcourir plusieurs villes canadiennes d'ici la mi-novembre, les intéressés sont invités à faire parvenir une offre écrite à la fondation L'Art dans les prisons. A la mi-novembre, quand l'exposition prendra fin, les soumissions seront décachetées et les oeuvres iront aux plus offrant, qui seront avisés de leur bonne fortune et qui n'auront plus qu'à payer. Parmi les oeuvres exposées, on remarque plusieurs huiles, quelques aquarelles, des fusains, des sculptures sur bois ou sur pierre à savon, dont un jeu d'échec signé Skee. Un prix minimum a été établi pour chaque oeuvre, et les encheres écrites devont toujours tenir compte de ce minimum.

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

suites de la première page

LOTERIE OLYMPIQUE

d'exploitation des loteries et des courses avaient rapporté des revenus de plus de $142 millions au gouvernement du Québec, au cours des quatre dernières années.

Les statistiques montrent que les citoyens québécois achètent plus de billets de loterie que les citoyens des autres Etats de l'Amérique du Nord.

Par ailleurs, selon une étude publiée durant l'été dans la revue Actualité économique, l'existence de Loto-Québec ne constitue pas une incitation démesurée pour les familles à faibles revenus étant donné le "très fort encouragement de la classe moyenne supérieure aux jeux de hasard québécois."

La tranche la plus importante des acheteurs habituels se situe dans la catégorie des citoyens dont le revenu annuel varie de $5,000 à $10,000, a révélé M. Garneau.

MAISONS NEUVES

leurs droits. Devant l'inexistence de l'action collective dans la législation québécoise (M. Tetley est en faveur des "class actions" mais ses collègues le sont moins), le ministère est disposé à défrayer une partie des frais de poursuite de propriétaires lésés par un constructeur, à la condition que cette poursuite soit instituée par l'intermédiaire d'une association.

Le ministère ne veut pas, dit M. Tetley, consacrer l'irresponsabilité de certains acheteurs ou susciter des poursuites inutiles. Par contre, il veut aider les cas sérieux, surtout ceux qui pourraient constituer un précédent, et éliminer les entrepreneurs qui ne sont pas de "bons citoyens".

"Nous visons essentiellement, dit M. Tetley, à redonner à l'acheteur, sur le plan contractuel, un pouvoir de négociation qui est pratiquement disparu à cause de la forte demande et de l'offre restreinte."

Le ministre veut par ailleurs instaurer un système de garantie pour les maisons neuves, en vue d'indemniser un acheteur dans le cas où des défauts de construction se manifesteraient dans les cinq années suivant la fin des travaux. Il espère qu'un tel système puisse être mis en vigueur pour l'ensemble du pays.

Dans son communiqué, le ministre fait état de ses représentations auprès de la Chambre des notaires, "car malgré que les notaires soient payés par l'acheteur, malgré qu'ils aient le devoir de protéger et d'agir pour les deux parties, certains d'entres eux n'informent pas l'acheteur de ses droits".

La Chambre a assuré le ministre de son entière coopération et rappelé l'obligation à ses membres "d'informer l'acheteur de son droit de refuser de signer un acte de vente qui commante un prix différent de celui qui est stipulé à l'offre d'achat, ou encore de refuser de payer des ajustements rétroactifs alors qu'il n'a pas encore pris possession physique de sa maison".

la météo

Une crête de haute pression se maintiendra aujourd'hui sur le St-Laurent. Les températures resteront fraiches avec un gel partout durant la nuit. L'air humide et instable gardera un ciel généralement nuageux durant le jour. Un système frontal arrivant sur l'ouest du Québec mardi soir y amènera des précipitations et du temps moins frais qui s'étendront à toute la province mercredi.

●

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau: Devanant généralement nuageux avec des périodes de pluie en fin de journée et un maximum de 45. Aperçu pour mercredi: nuageux.

●

Régions de Pontiac-Témiscamingue, des Laurentides, de la Haute-Mauricie: Ennuagement en après-midi et périodes de pluie en soirée. Maximum de 50. Aperçu pour mercredi... nuageux et un peu de pluie.

●

Régions de l'Outaouais, de Montréal: devenant généralement nuageux avec un maximum de 55. Aperçu pour mercredi: nuageux et des averses.

●

Régions de Trois-Rivières/Québec, des Cantons de l'Est: devenant généralement nuageux avec un maximum de 50. Aperçu pour mercredi: nuageux et des averses.

●

Régions du Lac St-Jean, de Baie-Comeau, de Sept-Iles, de Rimouski, de Gaspé: devenant généralement nuageux avec un maximum de 45 à 50. Aperçu pour mercredi: nuageux et des averses.

L'OURAGAN FIFI

8,000 sinistrés et 10 millions de dollars de dégâts. En quatre jours, le Guatemala a également dû faire face aux conséquences d'une violente tempête tropicale sur la côte Pacifique qui a provoqué à son tour des inondations et de nombreux éboulements de terrain dans l'ouest du pays.

LA FTQ

au détriment des causes de ces problèmes, la sécurité physique et d'emploi dans cette industrie.

Les représentants de la FTQ ont néanmoins promis à la commission de remettre d'ici 15 jours à ses enquêteurs tout leur dossier sur la violence patronale et syndicale (CSN) dont elle aurait été victime. Le procureur de la FTQ a aussi demandé un autre délai de 15 jours à trois semaines pour être en mesure de remettre un dossier complet sur les tentatives de corruption de représentants syndicaux, dont la FTQ a eu connaissance. Me Décary a justifié ces délais en disant que certaines tentatives de corruption impliquaient de "gros montants" et que les témoins pourraient être réticents à parler.

Tous ces documents seront remis aux commissaires à titre privé et les journalistes et le public n'en connaîtront que ce que la commission décidera d'apporter en preuve dans la deuxième partie de ses travaux, alors qu'elle fera l'anatomie des problèmes de cette industrie.

A la fin de la matinée, M. Laberge s'est dit très satisfait d'avoir pu discuter avec les commissaires des parties importantes du mémoire de sa centrale. En effet, les commissaires et les représentants syndicaux ont discuté fort longuement la possibilité d'un éventuel contingentement de la main-d'oeuvre dans la construction, une mesure qui aurait pour effet, selon la FTQ, de réduire la concurrence entre les travailleurs à la recherche d'emplois.

Le commissaire Brian Mulroney a cité au cours de cette discussion les solutions qui ont réglé en grande partie les problèmes de violence dans les ports du Québec. Cette violence est peu à peu disparue lorsque les travailleurs "du bord de l'eau" se sont vus garantir un certain nombre d'heures de travail et que les employeurs sont tombés d'accord pour verser un montant au fonds de pension des débardeurs sur la base du tonnage de marchandise manipulée dans le port.

La FTQ a toutefois estimé que ses membres seraient réfractaires à contribuer à un fonds de pension qui profiterait aux travailleurs des deux centrales. Elle retiendrait à ce chapitre l'idée de deux fonds de pension séparés avec des fiduciaires communs.

EDWARD KENNEDY

mois, chaque fois qu'il prend la parole, il se trouve des gens dans la salle pour crier "Chappaquiddick".

Récemment il fut mal accueilli dans les circonscriptions démocrates de Californie et de l'Ohio. M. Wayne Owens, représentant démocrate de l'Utah, qui se représente cette année, a refusé l'appui que lui proposait le sénateur Kennedy. Les sondages soulignent une baisse régulière de sa popularité. Il y a six mois il venait très loin en tête de tous les candidats possibles-républicains ou démocrates. Aujourd'hui il arrive en seconde position derrière Gerald Ford. Ces données politiques ont certainement influé sur la décision irrévocable de Kennedy de ne pas être candidat en 1976.

Chappaquiddick aurait mis fin aux ambitions politiques de tout homme autre que le sénateur du Massachussets. Lui a survécu, en partie grâce au mélange de pitié et d'admiration que vouent les Américains à la famille Kennedy, mais aussi parce qu'il sut bien jouer ses cartes. Après une période d'effacement il redevint progressivement l'un des porte-parole les plus écoutés d'un Parti démocrate qui manque d'hommes de premier plan. Dès 1972, on reparlait de lui comme candidat possible contre Richard Nixon et Spiro Agnew, soit comme président soit comme vice-président. Il entourait d'un voile de mystère ses intentions pour 1976 mais restait, d'après les sondages, le candidat favori des électeurs démocrates.

En annonçant hier sa décision, le sénateur l'a justifiée en affirmant que ses reponsabilités vont d'abord à sa famille. Beaucoup diront sans doute qu'il craint en fait de voir le fantôme de Chappaquiddick réapparaître au cours de la campagne électorale, surtout si son rival est un "honnête homme" du genre du président Gerald Ford. C'est un facteur dont il a certainement tenu compte car il a, comme ses frères, un sens politique solide, mais il ne faut pas oublier que depuis 1968 Ted Kennedy est le chef du "clan Kennedy", et qu'il prend cette responsabilité au sérieux.

Or, aujourd'hui, Ted Kennedy est touché dans la branche du clan qui lui est la plus proche, sa propre famille. Son fils, Ted Junior, 12 ans, a été amputé d'une jambe, en novembre dernier, en raison d'un cancer de l'os et continuait, cet été, à recevoir des soins pour empêcher une résurgence du mal. Sa femme, Joan, qui avait fait une fausse couche quelques semaines après l'accident de Chappaquiddick, a suivi à deux reprises cette année un traitement psychiatrique dû à un état dépressif causé par la maladie de son fils.

Au delà de toute stratégie politique ce sont des raisons suffisantes pour faire renoncer un homme qui, s'il n'a pas le charisme de ses deux frères, reste une figure de proue du Parti démocrate et qui, puisqu'il n'a que 42 ans, a de bonnes chances de l'être encore en 1980 ou 1984.

JEAN COURNOYER

répliqué en disant que l'entente intervenue à la CTCUM ne brimait aucune tierce partie contrairement à celle qui avait donné naissance à la loi 9 et au décret provincial de la construction.

Le mémoire de la CSN reproche au ministre d'avoir toléré la violence sur les chantiers et d'avoir aboli le règlement 4119 qui obligeait les travailleurs de la construction à s'enregistrer aux Centres de main-d'oeuvre du Québec. Le peu de fonctionnaires affectés à ces centres, leur manque de préparation et l'abrogation de ce règlement, fruit d'une entente négociée à la suite de trois semaines de grève des travailleurs-CSN de la construction, conduisent la CSN à affirmer que M. Jean Cournoyer voulait indirectement favoriser les centres de main-d'oeuvre syndicaux de la FTQ-Construction.

Le mémoire de la CSN s'en prend par ailleurs fortement aux entrepreneurs. Ceux-ci, selon la CSN, apparaissent et disparaissent du marché rendant impossibles les réclamations financières des travailleurs. La centrale propose donc l'introduction du projet de loi 51, promis depuis cinq ans. en vue de réglementer la solvabilité des entrepreneurs.

Au chapitre de la sécurité d'emploi, la CSN s'accorde avec la FTQ pour dire qu'il s'agit du problème le plus fondamental de cette industrie. Elle réclame notamment l'introduction d'une clause d'ancienneté s'appliquant aux mises à pied et que les Centres de main-d'oeuvre du Québec appliqueraient en exclusivité au moment de l'embauche sur la base du métier ou des groupes d'occupation.

Ainsi les travailleurs pourraient échapper à l'emprise des bureaux syndicaux de placement et ceux d'une région donnée auraient la priorité d'emploi sur les autres, notamment sur ceux de la métropole où la FTQ-Construction est particulièrement en force. Les "permanents" de la construction auraient priorité sur les apprentis et les nouveaux venus. L'admission des apprentis serait régularisée par les travaux d'un comité consultatif de planification de la main-d'oeuvre qui filtrerait plusieurs années à l'avance les projets de construction de façon à planifier la croissance de cette industrie en vue d'une plus grande stabilité d'emploi.

La CSN recommande par ailleurs la présence d'un seul organisme régulateur dans la construction. Celui-ci aurait notamment pour mandat de s'occuper de la sécurité sur les chantiers, de concert avec des délégués mieux préparés, et d'administrer le régime préconisé de liberté syndicale.

Rejetant carrément l'opportunité d'un monopole syndical dans la construction, en alléguant qu'il s'agit là d'un droit et d'une particularité syndicale du Québec, la CSN s'opposa à la tenue d'un référendum massif parmi les travailleurs en vue de déterminer une fois pour toutes ou à intervalles réguliers de l'allégeance des syndiqués.

Cette centrale voudrait aussi que s'instaure la formule d'un homme — un vote alors qu'actuellement, la représentativité des centrales est calculée à partir du nombre d'heures travaillées. Ainsi, selon la CSN, "un plombier FTQ qui travaille 50 heures vaut 1.7 journalier CSN de Rimouski qui a de la difficulté à travailler une semaine régulière.

Un organisme "neutre" — allusion au "pactage" de la Commission de l'industrie de la construction, dénoncé par la CSD et par elle-même — devrait alors décider des cas douteux d'allégeance syndicale, compiler officiellement le nombre de membres de chaque centrale, déterminer les modes de maraudage et appliquer les peines des futures lois non pas aux travailleurs contraints à une double allégeance mais à ceux qui les incitent à troquer leur liberté syndicale contre un emploi.

Le même organisme serait doté d'un tribunal de la construction, composé d'arbitres et de juges — avec le moins d'avocats possibles — pour éviter les batailles formelles. Une sorte de tribunal d'équité. Le mandat de ce tribunal toucherait tous les aspects de la vie du travailleur et de l'activité syndicale, qu'il s'agisse de sécurité physique, de la disparition des employeurs du marché ou de l'interprétation du décret provincial.

La CSN, qui s'oppose à la création d'une régie d'Etat dépendant inévitablement du ministre du Travail, préfère le maintien de la CIC à condition de renouveler cet organisme. La représentation des parties au sein du conseil d'administration ne serait plus basée sur le pourcentage mais sur le modèle des comités paritaires.

Accusant la CIC d'être un "ramassis" d'amis, de parents et de personnes proches de la FTQ-Construction et de son ancien directeur, M. Roger Perreault, la CSN demande l'élaboration d'une politique cohérente d'embauche pour assurer la neutralité de cet organisme. M. Perreault était jusqu'à tout récemment l'adjoint au directeur de la CIC. M. Paul Lapointe, le directeur du comité des avantages sociaux occupait auparavant cette fonction au local 144 des plombiers de la FTQ-Construction. Et, ajoute la CSN, M. Jean-Pierre Pouliot, le trésorier de la CIC, est le beau-frère de M. André Desjardins, le directeur de la FTQ-Construction. Le trésorier du comité des avantages sociaux, M. Jean-Claude Lapointe, est aussi le beau-frère de M. Desjardins, souligne la CSN en annexe.

La mémoire de la CSN présente enfin une série de recommandations quant au maintien d'un taux uniforme de salaire dans la construction, à la nécessité de planifier les investissements dans cette industrie, et sur les avantages de la formation professionnelle. Les représentants de cette centrale s'étendront aujourd'hui sur tous ces sujets et M. Pepin viendra la semaine prochaine en discuter avec les commissaires.

LE PAM Suite de la page 3

été condamnés, mais sans que les vrais coupables soient touchés. On rappelle aussi que lors des dernières élections scolaires dans cette municipalité la police était intervenue et avait arrêté plusieurs personnes au motel Métropole parmi lesquelles figuraient deux personnes dont les activités sont reliées à la pègre, Paolo Violi et Antonio Mucci.

Il semble que le Service de la police de la CUM a déjà entrepris une enquête au sujet de "passeurs de télégraphes" qui auraient commencé l'organisation de la prochaine campagne électorale. M. Laperrière à déclaré à ce sujet que le comité de citoyens ferait une demande d'enquête au ministre de la Justice. Il a d'ailleurs invité M. Jérôme Choquette "à faire en sorte que les élections de novembre soient propres, propres, propres".

Les immigrants exploités sont invités à porter plainte au ministère

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a déclaré que les employeurs qui faisaient travailler le dimanche — en les exploitant — des personnes admises au Canada sur une base temporaire tout en possédant des permis de travail en règle contreviennent à la loi de l'immigration.

Le ministre a précisé qu'il faisait directement allusion à des rapports voulant que des Haïtiens soient exploités en ce sens à Montréal. Il a ajouté que tout travailleur ayant le statut d'immigrant "temporaire" qui se sentait exploité devrait immédiatement en aviser le gouvernement.

Le ministre a fait remarquer que la seule raison pour laquelle un tel état de choses existe, c'est que certains employeurs n'hésitent à saper les fondements de notre droit et passer outre aux standards traditionnels que nous connaissons au Canada et que les immigrants ne savent pas à quoi s'attendre ou ont peur de se plaindre.

Enfin, il a fait savoir que la Commission d'appel de l'immigration étudie actuellement le cas de quelque 900 Haïtiens, pour déterminer si la loi a été respectée, lorsqu'on a préparé les ordres de déportation les concernant.

L'employé blessé de la Brink's a succombé

Le gardien qui avait été blessé dans l'attaque à main armée d'un camion de la Brink's, devant une succursale de la Banque Royale du Canada, à Val d'Or, le 21 août dernier, a succombé à ses blessures, hier après-midi, à l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

M. Adolphe Potvin, âgé de 40 ans, de Timmins, en Ontario, qui avait été atteint à la tête dans la fusillade, était resté dans un état critique depuis son hospitalisation.

D'autre part, le camion GMC jaune qui avait servi à la fuite des voleurs a été retrouvé hier matin dans la cour d'une station-service de Sullivan, près de Val d'Or. Le camion avait été repeint en blanc.

Un avion tombe à Terrebonne : quatre victimes

Un avion bimoteur de type Cessna s'est écrasé au sol, hier soir, près de la route 640, à Terrebonne. L'accident a fait quatre victimes, selon le détachement de la Sûreté du Québec à Saint-Jérôme, qui fait son enquête sur la tragédie. La police retenait hier soir les noms des victimes de l'accident qui s'est produit vers 21h.

NÉCROLOGIE

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

RIVET Juliette à Montréal le 21 septembre 1974 à l'âge de 69 ans, est décédée Mme Joseph Antonio Rivet, née Juliette Marchand, demeurant au 6412 rue des Erables. Mère de Gisèle, de l'abbé Pierre Rivet et de Jean-Claude (époux de Rita Leroux). Les funérailles auront lieu mercredi le 25 septembre. Le convoi funèbre partira des Salons Alfred Dallaire Inc & Adrien Bazinet no 1922 boul. Rosemont à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

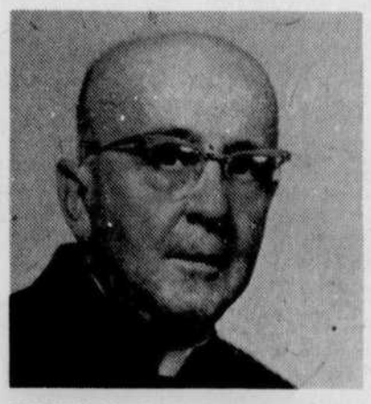

FILION Emile, P.S.S. — A Montréal, le 21 septembre, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Emile Filion, prêtre de Saint-Sulpice, ancien professeur aux Facultés de Théologie et de Philosophie et au Collège André-Grasset. Il laisse dans le deuil, outre ses confrères sulpiciens, ses soeurs, Mlle Jeanne Filion et Soeur Marie Filion, C.N.D., ses frères Gérard, ing.p., Me Roland et son épouse Suzanne Messier, Jean-Paul, Victor, O.F.M., l'abbé Maurice et Mme Mignonne Filion, épouse de feu Arthur Filion, et de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le mercredi 25 septembre. Le convoi funèbre quittera le salon U. Bourgie, 745 est, boulevard Crémazie, à 9h30, pour se rendre à l'église Notre-Dame où la messe sera célébrée à 10 heures. Inhumation au cimetière N.D. des Neiges.

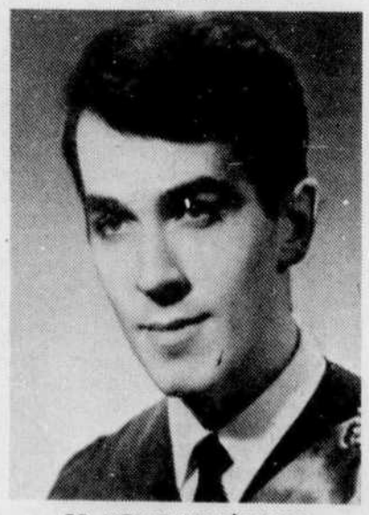

DR. PIERRE L'ESPÉRANCE

Un jeune médecin montréalais, spécialisé en recherches médicales et attaché au Memorial Sloan-Kettering Cancer Center de New York, est disparu dans l'écrasement du Boeing 707 de la TWA qui causa la mort de 88 personnes, le 8 septembre dernier.

Le professeur Pierre L'Espérance était né à Montréal, le 20 novembre 1940 et était le fils du Dr et de Madame Jean-C., L'Espérance de la rue Saint-Denis, à Montréal.

Après avoir terminé ses études classiques au collège Sainte-Marie, il recevait son diplôme en médecine à l'Université de Montréal en 1966.

Marié en août 1967 à Louise Côté, infirmière diplômée de l'hôpital Notre-Dame, le jeune couple passa ensuite 2 ans dans l'Articque, chez les Esquimaux où il travailla ensemble.

De retour à Montréal, le Dr. L'Espérance entra en pédiatrie à l'hôpital Ste-Justice et, en août 1971, la famille partit pour les Etats-Unis où le recherchiste s'inscrivait à l'Université du Minnesota, à Minneapolis pour une formation médicale plus spécialisée et un entrainement scientifique.

En septembre 1972, il joignait le New York Memorial Sloan-Kettering Cancer Center. Représentant officiel de ce réputé centre de recherches, il s'était rendu présenter deux exposés scientifiques à deux symposiums internationaux tenus à Jérusalem, d'où il ne devait jamais revenir.

Le professeur Pierre L'Espérance, âgé de 33 ans, était élu membre actif de l'Académie des Sciences de New York, en avril 1974. Il a beaucoup voyagé et a présenté de nombreux travaux dans plusieurs milieux scientifiques non seulement aux Etats-Unis, mais aussi en France et en Israël.

Le Dr Robert A. Good, président et directeur du Memorial Sloan-Kettering Cancer Center disait de lui qu'il avait une intuition scientifique et un don de la recherche".

Outre son épouse Louise Côté, le professeur L'Espérance laisse 2 enfants, Anne âgée de 5 ans et Philippe, âgé de 3 ans; ses parents, le Dr et Mme Jean-C. L'Espérance; ses beaux-parents, M. et Mme Paul Côté, d'Outremont, ses soeurs, belles-soeurs et beaux-frères: Suzel et Nicole ainsi que M. et Mme R. Laperrière, (Monique) Dr et Mme Jean Trudeau, M. et Mme Robert Côté, M. et Mme Yves Côté ainsi que Daniel Côté et de nombreux oncles, tantes, cousins et cousines.

Une messe sera dite à sa mémoire en l'église Ste-Madeleine d'Outremont, le samedi 28 septembre prochain à 3 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La sonde spatiale Mariner 10 a pris cette photo du pôle sud de la planète Mercure, qui se trouve au milieu du gros cratère situé au bas de la photo. Le rebord du cratère, qui semble complètement détaché de la planète, est illuminé par le soleil. (TéléphotoAP)

les tribunaux

par Guy Deshaies

L'adolescente n'était pas chaste : Soccio est donc acquitté

Vincent "Jimmy" Soccio, qui est présentement en liberté sous cautionnement en attendant la décision de la Cour d'appel relativement à la sentence d'un an de prison pour outrage au tribunal devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, a été acquitté, hier, d'avoir eu des relations sexuelles avec une jeune fille de moins de 16 ans, le 26 janvier 1973.

C'est le juge Maurice Allard, de la Cour des sessions de la paix, qui a acquitté Soccio, 67 ans, après avoir déclaré que l'adolescente avec qui l'accusé avait eu des relations sexuelles n'était pas de "moeurs antérieurement chastes".

Il s'agit-là d'un critère essentiel qui anéantit la culpabilité d'un accusé conformément à l'article 146 (ancien 138) du code pénal.

Les autres critères en vertu desquels la victime ne doit pas être la femme de l'accusé et être âgée de plus de 14 ans mais de moins de 16 ans ont été avérés et non contestés, pas plus du reste que la preuve de relations sexuelles qui se sont déroulées le 26 janvier vers 21h à l'appartement de Soccio, aux appartements Dauphin, rue Papineau, où les policiers faisaient le guet.

D'après la loi, si l'adolescente n'est pas de "moeurs antérieurement chastes", les éléments de culpabilité ne suffisent pas et l'accusé doit être acquitté.

Il a été avéré que la jeune fille de 14 ans à l'époque se rendait de temps à autre chez Soccio à la demande de sa propre mère, une divorcée homosexuelle ayant la garde de ses deux filles et qui amenait fréquemment celle de 14 ans dans des boîtes de nuit où se retrouvaient des lesbiennes.

Cette femme, qui connaissait Soccio, lui aurait présenté sa fillette dans un but non dissimulé de prostitution et, effectivement, l'adolescente a témoigné pour dire qu'elle avait rapporté l'argent de Soccio à sa mère à quelques reprises.

Elle a aussi raconté au tribunal qu'elle avait vu sa mère chez elle se livrant à des actes homosexuels avec d'autres femmes.

Le juge Allard a opiné que cette jeune fille était de moeurs antérieurement impurs et il a acquitté Soccio.

D'autre part, le juge Allard a déclaré qu'à son avis cette affaire aurait dû être instruite en Cour du bien-être social.

Disons que la Cour du bien-être social a effectivement été saisie de cette affaire et que Soccio a été condamné à $200 d'amende.

Quant à la mère de la jeune fille elle a été également condamnée et référée à la clinique externe de l'Institut Pinel.

Vincent Soccio a été soumis à de longs interrogatoires devant la Commission d'enquête sur le crime organisé l'an dernier et ses témoignages lui ont valu une condamnation à un an de prison pour outrage. D'autre part, l'enquête a porté plus tard sur des conversations entre Vic Cotroni, Armand Courville et autres relativement au témoignage de Soccio. Incidemment la Commission reprend ses audiences aujourd'hui. Quant à Vic Cotroni, la Cour d'appel a rejeté son pourvoi contre la sentence d'un an pour outrage et il est actuellement détenu.

Crépeault nie tout

L'ancien maire d'Anjou, M. Ernest Crépeault, a nié toute culpabilité, hier, aux diverses accusations de fraude, conspiration et corruption portées contre lui.

Le procès s'est ouvert devant le juge Paul Papineau mais le procureur du ministère public, Me Gilbert Morrier, a aussitôt demandé un ajournement de 24 heures pour examiner tous les points qui pourraient faire l'objet d'admission de la part de la défense.

Ces admissions qui seraient faites, le cas échéant, par Me Raymond Daoust, au nom de M. Crépeault, épargneraient un temps précieux.

Dans la preuve que la Couronne se propose de présenter au tribunal contre l'ex-maire d'Anjou, plusieurs documents ou témoignages sont les mêmes que ceux produits au procès de l'ex-urbaniste de cette ville, Charles-Edouard Campeau, dont l'un des présumés complices était justement M. Crépeault.

Campeau a été déclaré coupable et condamné à quatre années de prison mais il est actuellement en liberté sous cautionnement en attendant la décision de la Cour d'appel.

Aujourd'hui, le procès débutera avec le débat préliminaire sur les admissions et l'on procédera dans les accusations relatives à la transaction avec Sun Oil, une revente de terrains après modification du zonage et des évaluations. Cette transaction aurait rapporté la somme de $27,460 à l'accusé et à ses complices Campeau, Jean-Paul Filion, ex-directeur municipal, Max Gordon et Ben Lamarre. Une autre transaction, celle des terrains De Foy, aurait rapporté, d'après les chefs d'accusation, la somme de $164,749 à M. Crépeault.

Mgr Langevin est sacré à Saint-Hyacinthe

Son Excellence Mgr Louis-de-Gonzague Langevin, des Pères Blancs d'Afrique, dont la consécration épiscopale s'est déroulée hier soir en la cathédrale de Saint-Hyacinthe sous la présidence de Son Excellence Mgr Guido Del Mestri, pro-nonce apostolique au Canada. Ce dernier était assisté de Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke. Mgr Langevin vient d'être nommé évêque auxiliaire de Saint-Hyacinthe par le pape Paul VI.

Mgr L.-de-G. Langevin

Toupin défend l'urgence d'une loi du gel des sols arables

par Pierre O'Neill

Le projet de loi sur le gel des sols arables sera soumis à l'Assemblée nationale dès la reprise des travaux parlementaires de la prochaine session.

Participant au 57ème congrès annuel du Conseil national de l'industrie laitière, qui se tient au Château Champlain à Montréal, le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, a précisé hier que la rédaction de cette législation est depuis plusieurs semaines achevée et a fait l'objet de discussions au conseil des ministres. Il a par ailleurs indiqué son intention de rendre public le 3 octobre prochain l'esquisse d'un plan agro-alimentaire intégré.

Le texte de loi que le ministre entend défendre envers et contre tous jusqu'à son adoption s'inspire de deux principes fondamentaux; la protection des sols arables menacés par la spéculation; l'utilisation rationnelle des sols du territoire québécois. Quoique déterminé, le ministre ne cherchera pas à imposer son projet de loi et promet de favoriser une généreuse participation au débat de tous les groupes intéressés, qu'ils soient favorables ou opposés au projet. Déjà la Chambre de commerce du Québec a fait connaître son désaccord et M. Toupin sait que les pressions iront s'accentuant.

Prévenu de l'ampleur du mouvement d'opposition que suscitera son projet, Me Toupin n'est pas moins convaincu de l'urgence d'une intervention gouvernementale. Le Québec n'a plus le choix, déclare-t-il, des mesures s'imposent pour empêcher une aggravation du problème. Cette intervention, explique néanmoins le ministre doit "tenir compte des droits acquis et de l'entreprise privée".

Devant le Conseil national de l'industrie laitière, le ministre de l'Agriculture a également été amené à traiter longuement des problèmes de ce secteur de l'industrie agricole canadienne. Après avoir tracé les grandes lignes de la "réalité agricole québécoise", il a formulé les grands objectifs de son ministère; stabiliser les revenus des agriculteurs; concevoir des modalités assurant aux producteurs laitiers et autres agents de l'industrie agricole un minimum de sécurité des revenus; exiger d'Ottawa des politiques nationales pensées à plus long terme et conformes aux besoins des provinces; augmenter la production.

Interrogé sur les intentions du fédéral de se retirer des politiques de subsides, M. Toupin a exprimé le voeu qu'Ottawa poursuive cette pratique à la condition que les producteurs des provinces n'en soient pas les esclaves. C'est-à-dire que les producteurs québécois et des autres provinces ne restent pas "coincés et obligés à des démarches constantes à Ottawa pour survivre".

Les fonctionnaires fédéraux vont perdre leurs parkings gratuits

OTTAWA (PC) — Les fonctionnaires fédéraux devront payer pour stationner leur voiture dans les parcs de stationnement du gouvernement fédéral, et ce à partir, d'avril prochain. C'est ce qu'a annoncé hier le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien.

M. Chrétien a également fait savoir que le nombre d'espaces de stationnement disponibles serait réduit à un espace pour 20 employés d'ici cinq ans, dans les 20 centres mentionnés, et d'ici huit ans dans la région de la capitale fédérale. En plus d'Ottawa-Hull, les autres centres affectés par cette nouvelle réglementation sont Saint-Jean (T.-N.), Saint-Jean (N.-B.), Halifax, Québec, Montréal, St. Catharines, Toronto, Hamilton, Kitchener-Waterloo, Sudbury, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Vancouver et Victoria. M. Chrétien a précisé cependant que la colline parlementaire, qui est sous la juridiction du Solliciteur général, ne serait pas affectée par cette décision.

Le tarif de base équivaudra à 70 pour cent du tarif commercial dans les zones de stationnement des centre-villes. Prié d'expliquer, le président du Conseil du tresor a répondu que le gouvernement fédéral n'avait pas l'intention de "faire de l'argent" avec ses parcs de stationnement. Le taux de 70 pour cent est tout simplement le taux nécessaire pour assurer l'entretien du service.

M. Chrétien espère que ce nouveau programme incitera les fonctionnaires à emprunter les transports en commun.

Vols de litographies

STOCKHOLM (AFP) — Six litographies originales de Chagall, ainsi qu'une litographie de Matisse, ont été volées dans une galerie de Stockholm. Trois tableaux et trois autres litographies de Chagall avaient déjà été volées dans différentes galeries de Stockholm, à deux reprises le mois dernier.

Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée

ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS!

LE DEVOIR { une source de documentation indispensable

ABONNEMENT SCOLAIRE

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	$25.00	$29.00
8 MOIS	$28.00	$33.00
9 MOIS	$31.00	$36.00
10 MOIS	$34.00	$39.00

MODE DE PAIEMENT { chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à : LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, (Québec).

Ci-inclus, $ ..... pour un abonnement scolaire de ..... mois à compter du .....

NOM .....

ADRESSE .....

.....

Le choix d'un diamant n'est pas une affaire de dernière minute.

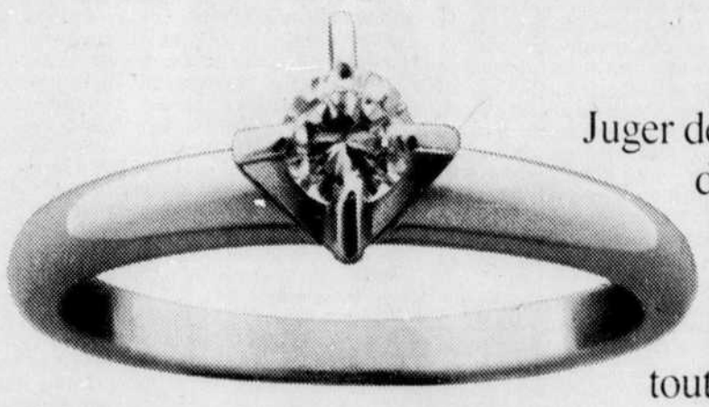

Juger de la qualité d'un diamant est une affaire d'expert. Voyez ces deux bagues: excellents exemples de la qualité Mappins, elles valent respectivement $325 et $5150. Cette différence tient à plusieurs facteurs: tout diamant est évalué selon sa couleur, sa limpidité, sa taille et son poids en carats. La combinaison de ces quatre éléments varie pour chaque pièce, et seul un expert peut se prononcer sur la valeur du diamant.

Le choix de votre bijoutier devient alors très important. Nous vous suggérons donc de venir chez Mappins. Quel que soit votre budget, nos experts se feront un plaisir de vous renseigner bien avant votre achat. Et vous verrez que Mappins offre ce qu'il y a de mieux au monde. Quel qu'en soit le prix.

Mappins

Quel que soit votre choix.

Vous trouverez un magasin Mappins dans les principales villes du Canada.

1000 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal

PORTUGAL

Une armée pas comme les autres

par FRANÇOIS HUOT
correspondant particulier du Devoir

LISBONNE — "Nous sommes alertés à la CIA: nous ne voulons pas connaître ce que connaît le Chili".

Le "nous sommes alertés" est revenu plusieurs fois au cours de notre entretien avec le major José Bernardo de Canto e Castro, commandant de chasse aérienne, conseiller d'Etat et membre de la commission de coordination du Mouvement des forces armées, groupe de sept militaires régissant l'ensemble des activités du MFA.

Les militaires portugais ne veulent prendre aucune chance. Pour éviter toute tentative de putsch de droite, ils ont créé le COPCON (commando opérationnel du Continent) dirigé directement par le général Costa Gomez avec l'aide du général Carvalho, la "tête" du coup d'Etat du 25 avril. Le Copcon, la force militaire du MFA à Lisbonne — comprend 10,000 hommes; le reste de l'armée est répartie sur l'ensemble du territoire. L'armée a non seulement pour objectif d'empêcher toute nouvelle apparition du fascisme, mais aussi d'"en terminer avec le fascisme. Nous ne voulons pas faire comme en Italie où apparaît un néo-fascisme pire que l'ancien. D'une façon révolutionnaire, nous allons réduire à néant le fascisme et sa machine".

La liquidation du fascisme n'implique pas cependant la liquidation physique de ses représentants. Les anciens membres de la célèbre police politique DGS plus connue sous le nom de PIDE, seront jugés et condamnés mais aucun ne sera condamné à la peine capitale. Il n'y aura pas de "tribunal populaire"; l'armée veut éviter que se déchaîne la haine populaire. C'est pourquoi elle n'a pas armé le peuple: "l'union du peuple et de l'armée se fera à travers le processus démocratique".

C'est pourquoi aussi l'amiral Tomaz, ancien président de la République et M. Marcello Caetano, ancien président du conseil, ont d'abord été envoyés à Madère puis au Brésil, où ils sont libres.

Cette dernière décision a été prise par la junte militaire, mais sans que le gouvernement, le MFA, en aient été informés. Si le gouvernement et les partis de gauche ont vivement protesté contre cette décision unilatérale du général Spinola et de la junte, les militaires l'acceptent comme partie intégrante des "règles du jeu": il n'aurait servi à rien d'exécuter Tomaz et Caetano; d'autre part, leur présence au Portugal aurait été source de complications. Un jugement sera rendu et ne sera appliqué que si les deux hommes reviennent au Portugal.

Quant au général Spinola, dont on se méfie quelque peu à l'intérieur de certains partis politiques, il est jugé favorablement. Ainsi, sur la question de l'indépendance des territoires d'outremer: "le général de Spinola est un homme de plus de 70 ans (...) ayant une vision prussienne du monde, mais il comprend l'urgence de la décolonisation. Dans son âme, il est contre, mais c'est tout à son honneur de travailler et de s'identifier à ce processus".

La question de la décolonisation est de première importance car "s'il n'y avait pas eu l'Afrique, il n'y aurait pas eu le 25 avril". La politisation des militaires, insiste le major Castro, s'est faite au contact de la réalité des guerres coloniales et non à travers une conversion idéologique. La commission politique du MFA n'est d'ailleurs nullement associée à un parti politique. Son objectif est le retour et le maintien de la démocratie: l'armée se porte garante du choix politique que feront les Portugais lors des élections générales qui doivent avoir lieu avant le 31 mars 1975. Après les élections, l'armée sera en dehors du processus politique, mais continuera d'être en alerte. Elle n'interviendra que pour empêcher le retour du fascisme, comme elle est intervenue lors de la crise ministérielle de juillet provoquée par les exigences politiques et la démission du premier ministre Palma Carlos. "A travers Palma Carlos se manifestait une dernière tentative néo-colonialiste, c'est-à-dire une remise en question du programme des forces armées".

La crise fut finalement dénouée par la nomination au poste de premier ministre du colonel Vasco Gonçalves et de deux autres membres de la commission de coordination politique du MFA comme ministres.

Entre-temps, le vendredi 12 juillet — a été créé le Copcon. L'armée, en particulier le MFA, s'est avancé au-devant de la scène politique. "A contrecoeur, cependant, car l'objectif du MFA est d'être en dehors du processus politique de laisser le gouvernement du pays aux civils."

Aujourd'hui, à travers "deux premiers ministres" selon l'expression de notre interlocuteur, le pouvoir effectif est aux mains des militaires. Quoique le général de Spinola, en tant que président de la république, "exerce la direction suprême des forces armées" (dispositions constitutionnelles transitoires, Art. 7, parg. 10), le pouvoir militaire appartient au général Vasco Gomez, chef d'état-major général des forces armées et commandant en chef du Copcon et participant, comme le premier ministre civil, du coup d'Etat du 25 avril.

Quant au MFA, nous n'en connaissons que la Commission politique. Ses membres, son processus de consultation et de discussion et sa "technique" du coup d'Etat du 25 avril sont encore tenus secrets. L'on sait cependant que ses membres ont entre 25 et 40 ans et représentant l'avant-garde de l'armée puisque celle-ci est encore composée à 70% d'éléments conservateurs. Aussi, depuis le 25 avril, pour des raisons techniques, morales et politiques, des militaires sont mis à la retraire.

Un même mouvement de changement des cadres a aussi lieu dans la police. De plus, les commandants de police doivent dorénavant, après quatre années de service, faire un stage de six ans minimum dans l'armée. On doit aussi changer la tenue vestimentaire des policiers qui rappelle trop l'ancienne administration.

L'armée portugaise fait peau neuve. Pour ce faire, elle regarde ailleurs, au Pérou par exemple où des militaires progressistes sont au pouvoir: non pour suivre un modèle mais afin d'y puiser de l'information et des enseignements, pourquoi le ferait-elle d'ailleurs, puisqu'elle est déjà un modèle?

Contre-offensive pour la coopération des consommateurs

Ford n'admet pas que le pétrole subisse la loi des "manipulations artificielles"

WASHINGTON (par l'AFP) — Face à la hausse continue des prix du pétrole qui accroît les risques de récession de l'économie mondiale, les Etats-Unis ont décidé de passer à la contre-offensive et vont s'efforcer à nouveau d'organiser une coopération entre pays consommateurs.

Telle est l'impression qui domine après la deuxième intervention en quelques jours du président Gerald Ford sur ce sujet.

Parlant hier devant la conférence mondiale de l'énergie de Détroit, le président a clairement signifié que la patience des Etats-Unis avait atteint ses limites et que Washington ne pouvait plus accepter que le sort des pays industrialisés "soit décidé par des manipulations artificielles et des distorsions des marchés mondiaux", allusion évidente aux hausses continues des pays exportateurs de pétrole.

Depuis près d'un an, les Etats-Unis ont essayé d'utiliser les bonnes relations qu'ils ont renoué avec les pays arabes pour obtenir une baisse volontaire des cours du pétrole. Leur principal allié dans cette campagne, l'Arabie séoudite ayant donné la préférence à l'unité des pays exportateurs, Washington a manifestement fait son deuil d'une baisse prochaine des prix du pétrole.

Les Etats-Unis ont donc décidé de se tourner vers les autres grands pays consommateurs pour leur demander à nouveau de joindre leurs efforts pour réduire le "gaspillage" d'énergie, et augmenter là où cela est possible la production.

Le président Ford a cité l'exemple du groupe de l'énergie qui réunit les douze plus grands pays consommateurs (à l'exception de la France), et qui vient de terminer la première phase de ses travaux sur le partage des ressources en cas d'urgence. Il a souhaité que l'élan acquis débouche sur une coopération adaptée à la situation actuelle.

Selon M. Ford, la coopération souhaitée par les Etats-Unis ne devrait pas se limiter aux problèmes de l'énergie, mais devrait aussi aborder la lutte contre l'inflation, la pénurie d'autres matières premières (céréales, engrais) et les problèmes monétaires que la hausse des prix du pétrole a rendu inquiétants.

On voit encore mal comment cette coopération "planétaire" proposée par Washington pourra s'organiser et dans quel cadre. Du moins les ministres des Affaires étrangères et des Finances des "cinq grands" (Etats-Unis, RFA, Japon, France, Grande-Bretagne) qui vont se réunir ce week-end à Washington, se voient-ils proposer des thèmes de discussion.

Pour M. Ford cet appel à la coopération entre pays consommateurs ne doit pas être interprété comme un geste hostile à l'égard des pays producteurs, mais comme une mesure de sauvegarde indispensable pour les pays industrialisés. Le président a néanmoins fait à ce propos une allusion aux guerres que certains pays ont menées dans le passé pour avoir accès à des ressources naturelles comme l'eau, ou pour obtenir des droits de passage. Par cette parenthèse pour le moins étonnante, le président Ford paraît agiter une menace voilée d'intervention militaire à l'égard des pays producteurs.

M. Ford a ainsi lancé un appel pour que les pays du monde entier formulent ensemble un "projet interdépendance" en matière énergétique.

Il s'agit, a dit le chef d'Etat américain, d'un programme global pour résoudre les problèmes énergétiques mondiaux, par le développement des ressources de chacun au bénéfice de tous. "Cette tâche est sûrement monumentale, a poursuivi le président, mais les Etats-Unis croient que cela est possible et essentiel". En ce qui concerne les Etats-Unis, ce "projet interdépendance" ferait pendant au "projet indépendance" lancé l'année dernière par le président Nixon afin de réduire la dépendance énergétique des Etats-Unis vis-à-vis de l'extérieur, et dont M. Gérald Ford a rappelé la nécessité.

L'intervention du président américain devrait donner un contenu plus concret et plus politique aux discussions que vont avoir jusqu'à vendredi prochain les 3,500 délégués venant de 69 pays à la neuvième conférence mondiale sur l'énergie réunis dans la capitale américaine de l'automobile. Pendant une semaine, les participants traiteront en effet, des "défis posés à l'économie et à l'environnement par les besoins futurs en énergie".

M. Ford envisage en fait d'étendre à d'autres pays les discussions qui se sont tenues pour l'instant à douze, d'abord à Washington puis dernièrement à Bruxelles, où les participants sont parvenus à un accord sur la répartition de leurs ressources en pétrole en cas de nouvelle crise. Allant plus loin encore, le président américain a proposé cinq principes qui pourraient fournir la base du "projet interdépendance".

Il s'agirait dans un premier temps que chacun accroisse sa production d'énergie en fonction de ses ressources et de sa technologie propre. En second lieu, les divers pays doivent s'efforcer de réduire l'accroissement de leur consommation énergétique et de mettre fin au gaspillage. Ensuite il faut renforcer la coopération internationale afin d'éviter une confrontation entre producteurs et consommateurs d'énergie qui détruirait tout espoir de solution de la crise de l'énergie.

Une attention particulière doit être apportée à la situation des pays en voie de développement non-producteurs d'énergie qui sont les principales victimes de l'inflation incontrôlée. Enfin et c'est la dernière proposition du président Ford, une stratégie globale en matière énergétique doit définir un prix du pétrole assez élevé pour satisfaire les pays producteurs mais assez bas pour ne pas risquer de briser l'équilibre économique mondiale.

A ce sujet, M. William Simon, secrétaire américain au Trésor a déclaré hier après-midi à Détroit, que "les niveaux actuels des prix du pétrole, constituent un grave problème économique potentiel non seulement pour les pays consommateurs mais encore plus pour les pays producteurs."

Le New York Times, dans un éditorial publié dimanche, assure de son côté que le temps est venu pour les Etats-Unis et leurs alliés, de prendre des mesures économiques à l'encontre du cartel du pétrole pour amener une baisse des prix. Faute de quoi, avertit le quotidien, non seulement les Etats-Unis et les autres pays consommateurs, mais les pays producteurs eux-mêmes vont "à la catastrophe économique générale."

Ce ton très pessimiste reflète assez bien le changement d'opinion des milieux d'affaires aux Etats-Unis. Après avoir cru que l'économie américaine était relativement à l'abri des bouleversements économiques qui touchent les autres pays, ceux-ci prennent maintenant conscience de l'interdépendance des pays industrialisés et s'inquiètent des multiples signes qui pourraient préfigurer une nouvelle dépression mondiale, semblable à celle des années 1930.

Kissinger met en garde

Le monde ne peut supporter même le niveau actuel des prix du pétrole

NATIONS UNIES, (par l'AFP) — Malgré la reconnaissance des "besoins légitimes" des pays producteurs, "le monde ne peut pas supporter même le niveau actuel des prix du pétrole et moins encore des augmentations continues", car les prix des autres produits "augmenteraient inévitablement dans une spirale inflationiste sans fin", a déclaré hier matin le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale des Nations unies.

M. Kissinger a ajouté que personne, pas même les producteurs, de pétrole, ne profiterait de cette situation. "La structure fragile et complexe de la coopération économique globale nécessaire à la croissance des économies nationales est en danger d'être détruite", a-t-il ajouté.

"Contrairement aux prix alimentaires, a poursuivi M. Kissinger, le prix élevé du pétrole n'est pas le résultat de facteurs économiques, ni d'une insuffisance de la production ni de la loi de l'offre et de la demande. Il est plutôt causé par des décisions délibérées de restreindre la production et de maintenir des niveaux artificiels de prix".

Parlant toujours du pétrole, le secrétaire d'Etat a déclaré que la décision politique des pays producteurs pouvait être renversée par une autre décision politique. Il a ajouté que "les prix actuels menacent même le bien-être économique des producteurs" qui dépendent "en fin de compte de la vitalité de l'économie mondiale pour la sécurité de leurs marchés et de leurs investissements".

Le secrétaire d'Etat a ajouté que les Etats-Unis travailleront avec les autres pays consommateurs "sur les moyens de préserver leurs intérêts et sur les moyens d'atténuer l'impact des investissements étrangers massifs". A ce propos, il a déclaré: "L'accord préliminaire sur un programme de solidarité et de coopération signé il y a quelques jours a Bruxelles par les principaux pays consommateurs constitue un premier pas encourageant".

Après avoir rappelé les propositions faites la semaine dernière par le président Ford pour l'élaboration d'une "stratégie planétaire" pour l'energie et les produits alimentaires, M. Kissinger a averti que "les signes précurseurs d'une crise économique majeure sont évidents".

En ce qui concerne cette situation économique internationale, le secrétaire d'Etat a ajouté: "Le monde est sur le point de revenir à un nationalisme économique sans frein, comparable à celui qui a accompagné l'écroulement de l'ordre économique des années 1930".

Le secrétaire d'Etat américain a ajouté que les taux actuels d'inflation, sans précédent dans les vingt-cinq dernières années, menaçaient les pays développés comme les pays en voie de développement. "Les institutions financières mondiales, a dit M. Kissinger, chancellent sous les mouvements de réserves les plus rapides et les plus massifs de l'histoire". Il a ajouté que si la situation actuelle était menaçante pour tous les pays et tous les individus, ce seront les pauvres qui en souffriront le plus.

Outre ces préoccupations d'ordre économique, le secrétaire d'Etat a affirmé que le moment était aussi venu pour la communauté internationale de réviser certains concepts et certains slogans usés qui ne peuvent que conduire à la crise économique et sociale et même, peut-être, à la confrontation nucléaire.

C'est ainsi, a-t-il dit, que le monde a toujours confronté les conflits locaux comme s'ils étaient toujours solubles, qu'il a abordé la question des armes nucléaires comme si la restreinte était automatique, qu'il a considéré le problème économique comme si une croissance constante était inexorable. Or, a dit M. Kissinger, il faut maintenant apporter des solutions aux problèmes et non plus s'en accommoder, modeler les événements plutôt que les subir et affronter les problèmes plutôt que de s'affronter entre soi.

Pour M. Kissinger, ce qui est vrai pour le pétrole et la situation économique générale l'est aussi pour tous les autres problèmes, comme celui des armements nucléaires, de la crise du Moyen-Orient ou de la question de Chypre: c'est-à-dire que la recherche de la paix ne peut être basée sur la confrontation, mais sur la coopération.

M. Jean Sauvagnargues a lui aussi insisté sur "le problème urgent et grave" que pose à tous les pays la hausse des produits de base dont il a souligné "le caractère parfois désordonné". Le ministre français a également mis l'accent sur la nécessité d'une action commune dans le domaine économique en déclarant: "Notre communauté mondiale ne peut s'accomoder de la rupture d'équilibre en profondeur qui vient de se produire que par un effort commun en vue d'enrayer les tendances à la dislocation qui commencent à se manifester et en vue de parvenir à un nouvel ordre mondial fondé sur la concertation et la coopération". Soulignant que la croissance de l'économie mondiale était maintenant compromise, M. Sauvagnargues a mis en garde tous les pays membres des Nations unies contre "les lourdes menaces" qui pèsent sur les mécanismes de cette économie et sur les circuits de production et d'échange et, par la même, à terme, sur la paix du monde".

M. Dietrich Genscher a repris les mêmes thèmes que son collègue français, en insistant sur les effets néfastes de la hausse vertigineuse des prix des matières premières, du pétrole en particulier.

Le secrétaire d'Etat américain a consacré une partie importante de son discours à la "dimension nucléaire". Il a affirmé, à l'égard des négociations SALT qui viennent de se rouvrir, que "les Etats-Unis n'ont pas de plus haute priorité que de contrôler et de réduire les niveaux des armes nucléaires", et il a proposé la mise en oeuvre d'un système international comportant des garanties efficaces pour que le plutonium, qui s'accumule dans les réacteurs produisant l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ne puisse pas être détourné à des fins militaires.

"Le problème qui se pose au monde est de réaliser les bienfaits de la technologie nucléaire sans contribuer à la multiplication des armes nucléaires du nombre des Etats qui les possèdent", a dit M. Kissinger.

Le Labour sort du lot

LONDRES (AFP) — Sous le signe commun de la "très grave crise" qui menace le pays, les trois grands partis politiques britanniques ont tenu hier leurs premières conférences de presse quotidiennes de la campagne en vue des élections du 10 octobre.

Après avoir successivement entendu MM. Jeremy Thorpe, Edward Heath et Harold Wilson exposer dans leur style propre leurs thèmes favoris, les milieux autorisés étaient à peu près unanimes: si le vainqueur des élections devait être désigné au vu de cette première performance, les travaillistes l'emporteraient haut la main.

Leur conférence de presse est en effet celle qui a le plus intéressé, au fond comme dans la forme. Pour mieux mettre l'accent sur le travail d'équipe du Labour et faire taire les rumeurs de division au sein du parti, M. Harold Wilson avait fait asseoir à ses côtés trois de ses principaux collaborateurs, MM. Denis Healey, Michael Foot, et Mme Shirley Williams. Ainsi, par l'intermédiaire du chancelier de l'Echiquier, du ministre de l'Emploi et de celui des Prix, les trois grands courants d'opinion du Labour étaient-ils représentés.

M. Wilson a précisé que chaque jour trois ministres différents seraient présents à ses côtés sur l'estrade de Transport Hall, dont la toile de fond de couleur rouge est là pour rappeler l'appartenance idéologique du Labour. Le chef du gouvernement a donc, semble-t-il, renoncé à donner à sa campagne un tour par trop présidentiel, confirmant ainsi l'orientation vers un exercice collectif du pouvoir manifestée au cours de ces six derniers mois.

M. Wilson s'est volontairement tenu très en retrait, laissant à ses voisins le soin de vanter les réalisations économiques et sociales du gouvernement sortant, sans grande envolée mais au contraire avec une sobriété s'appuyant sur des chiffres et des faits précis.

Une heure plus tôt, un Heath, très différent du "battant" de février dernier était entré en lice. Le leader conservateur n'a jamais été considéré comme un orateur hors pair, mais le ton monocorde de sa voix feutrée, à peine audible, dépourvue de passion et d'entrain, a frappé les journalistes présents.

centre des arts visuels

Session d'automne
débutant le 30 septembre

Tissage avancé
le vendredi de 9:30 à 12:30 hres
Tissage et nouage
le mercredi de 9:00 à 12:00 hres
Filage
le jeudi de 19:00 à 21:00 hres
Décoration des tissus
le jeudi de 9:30 à 12:30 hres
Peinture
le mardi après-midi et lundi soir
Sérigraphie
le vendredi de 9:30 à 12:30 hres

350, avenue Victoria, Westmount — Tél.: 488-9559

Une nouvelle manière de perfectionner votre anglais

"RÔLES POUR DISCUSSION SIGNIFICATIVE"
un cours de lecture de pièces
pour ceux qui comprennent l'anglais, qui le parlent bien et qui aimeraient améliorer leur habileté par la lecture d'une pièce (canadienne, anglaise ou américaine) par semaine, par la discussion et par la participation à la pièce.

— au niveau intermédiat —
le mercredi, 6 - 8.30 p.m. — pour 24 semaines
à partir du 2 octobre — à 3421, rue Drummond, app. 17
sous les auspices de
L'INSTITUT THOMAS MORE POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES
Inscriptions et renseignements, tél.: 842-5076

Tous les soins médico esthétiques européens à l'Estérel

L'Estérel, un hôtel de villégiature déjà célèbre pour sa cuisine, son hospitalité et son site enchanteur, s'est maintenant doté d'une station médico-esthétique des plus modernes. • Examen médical et établissement de régimes individuels sous la direction du Dr Guy Colpron, assisté de spécialistes médicaux et paramédicaux. • Equipement moderne, comprenant parafongo et traitements par ultrasons, pour réduire le poids, détendre les muscles, calmer la fatigue nerveuse et soulager les problèmes de respiration et de circulation. • Ambiance calme et luxueuse au coeur des Laurentides, à une heure de route, au nord de Montréal. • Régimes alimentaires prescrits individuellement: vous pouvez maigrir tout en savourant une cuisine de choix. Vous pouvez profiter de l'expérience des spécialistes et des nombreuses facilités de L'Estérel. Pour de plus amples renseignements, appelez à 866-3594, aujourd'hui. Ou écrivez à l'hôtel L'Estérel, C.P. 38, Ville de L'Estérel, Qué.
L'ESTÉREL, STATION MÉDICO-ESTHÉTIQUE.

PSST !!!
Peugeot 504 GL
Au prix spécial 1974
Radio, anti-rouille
6 roues 6 pneus Michelin
(2 pneus neige inclus)
Hâtez-vous avant augmentation 25 au gallon jaune
Biarritz
10825, Racette - 323-1900

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
Brossard
Candiac
Longueuil
844-3361

Voici le scotch qui prend les devants au Québec! St-Léger.

Léger, clair et sec, c'est le scotch de qualité au goût des Québécois.

Représenté par Les Importations Durand Ltée, une division de LA DISTILLERIE MEAGHER LIMITÉE

Nelson Rockefeller dévoile en partie sa fortune au Sénat

WASHINGTON (par AP et AFP) — M. Nelson Rockefeller, vice-président américain désigné, a révélé hier qu'il a gagné près de $47 millions et payés plus de $21 millions d'impôts au cours de ces dix dernières années.

Dans une déclaration de 72 pages remise à la Commission sénatoriale de la réglementation qui a entamé ses auditions sur la confirmation de M. Rockefeller dans ses fonctions de vice-président, le milliardaire ne précise toutefois ni la comptabilité des sociétés de portefeuilles des fondations — exemptées d'impôts — qu'il contrôle, ni celles des banques et des sociétés dans lesquelles sa famille a des intérêts substantiels.

M. Rockefeller annonce par ailleurs que "si je devais être confirmé et si le congrès devait le demander, je placerais immédiatement tous les titres que je possède directement dans un trust dont les activités seraient tenues secrètes jusqu'à ce que je n'aie plus de fonctions fédérales", auprès de la banque Morgan Guaranty Trust.

Les révélations de M. Rockefeller sur l'état de ses finances indiquent notamment les faits suivants:

Sa richesse

—sa richesse personnelle nette s'élevait le 23 août dernier à $62.5 millions, dont plus du tiers ($33.5 millions) est constitué par sa collection d'oeuvres d'art. Il possède également pour plus de 12 millions de dollars de titres et pour 11 millions de dollars de biens immobiliers;

—les deux trusts dont il est bénéficiaire à vie et dont les capitaux s'élèvent pour l'un à $106.2 millions et pour l'autre à $10.2 millions, ont placé l'essentiel de leurs avoir dans 17 sociétés, notamment environ $25.5 million dans le "Rockefeller Center Incorporated", $25 millions dans la société Exxon, la plus importante compagnie pétrolière américaine, et $15 millions dans la société IBM;

—le total de ses revenus pour les dix dernières années s'est monté à $46.9 millions, ses dons à des oeuvres charitables à $14.6 millions et ses impôts fédéraux et locaux à $21.7 millions.

D'après les informations qu'il a données sur les intérêts de ses frères et soeurs et de leurs enfants, il est certain que l'ensemble de la fortune de la famille Rockefeller dépasse le milliard de dollars, dont $326.7 millions sont constitués par des actions d'Exxon et de quatre autres grandes compagnies pétrolières américaines.

La famille Rockefeller a également des intérêts considérables dans la banque, les compagnies aériennes, les assurances, les immeubles, le café, les hôtels, les industries électroniques et de nombreuses autres branches de l'économie américaine et internationale.

La nomination de M. Rockefeller à la vice-présidence pose d'une façon plus spectaculaire que jamais le problème des conflits d'intérêts qui peuvent naître de l'arrivée qu pouvoir de politiciens très fortunés. Il n'y avait pourtant que quelques spectateurs à l'ouverture des auditions de la commission sénatoriale.

Le choix de M. Rockefeller par le président Gerald Ford pour le remplacer à la vice-présidence doit être approuvé par la majorité de la Chambre et du Sénat. L'enquête publique de la commission est la première étape de cette procédure de confirmation qui devrait normalement aboutir avant les elections législatives de novembre prochain.

La décision du sénateur démocrate Edward Kennedy de ne pas être candidat à la présidence accroît les chances de M. Rockefeller d'être élu en 1976, si le président Gerald Ford décidait lui aussi de ne pas se présenter.

La Jordanie, isolée après le sommet tripartite du Caire, se retire de la conférence de Genève

BEYROUTH (AFP) — Le sommet tripartite du Caire, qui s'est achevé avec la réaffirmation par l'Egypte et la Syrie que l'Organisation pour la libération de la Palestine est "le représentant légitime unique" du peuple palestinien, a provoqué de la part de la Jordanie une série d'importantes décisions qui risquent de modifier profondément les données de la crise du Proche-Orient.

Dans l'immédiat, et jusqu'au sommet arabe de Rabat en octobre, la Jordanie se retire de la conférence de Genève et déclare qu'elle n'est plus concernée par les résolutions 242 du Conseil de sécurité (qui prévoyait un retrait israélien des territoires arabes occupés en échange de frontières sûres et reconnues) et 338 (concernant l'application du cessez-le-feu après la guerre d'octobre et l'ouverture de négociations).

Sur le plan interarabe, le gouvernement jordanien a rejeté une invitation qui lui avait été transmise dimanche par M. Abdel Halim Khaddam, vice-premier ministre syrien, à participer à une réunion quadripartite groupant la Jordanie, la Syrie, l'Egypte et l'OLP.

Le sommet arabe d'octobre aura à trancher, définitivement semble-t-il, le débat. Si le point de vue jordanien n'est pas retenu, le gouvernement d'Amman a annoncé qu'il se considérera dégagé de toute responsabilité en ce qui concerne la Cisjordanie. Le royaume hachémite reviendrait alors dans ses frontières de Transjordanie et ne serait plus un Etat du champ de bataille, tandis que l'OLP deviendrait le seul interlocuteur arabe pour la rive occidentale du Jourdain.

Une telle situation aurait d'importantes implications pour la reprise de la conférence de Genève, Israël n'acceptant pas de discuter avec l'OLP. Cette question sera certainement examinée par M. Henry Kissinger avec les dirigeants arabes lors de sa prochaine visite au Proche-Orient, qui aura lieu avant le sommet arabe.

Pour la Jordanie, un nouveau risque d'isolement se dessine, deux mois après la rencontre d'Alexandrie entre le roi Hussein et le président Anouar Sadate. Depuis la guerre civile de septembre 1970 en Jordanie, à chaque fois que le régime hachémite a amorcé une réconciliation avec l'ensemble des Etats arabes, son conflit avec l'OLP s'est révélé être un obstacle.

Le sommet tripartite du Caire a montré que l'OLP était moins que jamais disposée à se rapprocher du point de vue jordanien.

Le département d'Etat a d'ailleurs indiqué hier que le secrétaire d'Etat Henry Kissinger est résolu à poursuivre ses initiatives de paix au Proche-Orient le mois prochain malgré la décision du roi Hussein de retirer la Jordanie de la conférence de Genève.

"Le secrétaire d'Etat est décidé à maintenir le mouvement vers un règlement négocié au Proche-Orient", a dit M. John King, porte-parole du département, en précisant que la préparation du prochain voyage de M. Kissinger dans la région n'était pas affectée par les événements du week-end.

M. Kissinger fera pendant la seconde semaine du mois d'octobre un voyage d'au moins dix jours qui le conduira en Egypte, en Syrie, en Jordanie et en Israël.

Le porte-parole du département d'Etat a déclaré par ailleurs que pour le moment, M. Kissinger ne prévoyait pas de rencontrer la délégation palestinienne venue aux Nations unies. Les Etats-Unis ne se sont pas opposés à l'inscription de la question palestinienne à l'agenda de l'Assemblée générale.

Ordre de grève générale en Éthiopie

ADDIS-ABEBA, (par l'AFP) — La confédération des syndicats de travailleurs éthiopiens — qui compte environ 30.000 adhérents — a lancé hier soir un mot d'ordre de grève générale illimitée prenant effet à partir de demain.

Cette décision particulièrement importante risque d'avoir de sérieuses répercussions sur la situation politique actuelle en Ethiopie, estime-t-on. D'autant plus que le droit de faire grève a été aboli le 12 septembre par le comité de coordination militaire lors de la déposition de l'empereur Haïlé Sélassié.

La décision de la centrale syndicale a été motivée par le fait que le président et le secrétaire général de la confédération, respectivement MM. Beyene Solomon et Fisehatsion Tékié, ont été appréhendés en début d'après-midi. Ils ont été emmenés "pour des raisons inconnues" par des militaires, vraisemblablement au quartier général de la quatrième division à Addis-Abeba où siège le comité militaire. Comme ils n'étaient pas rentrés à dix huit heures locales, deux cent cinquante syndicalistes venus assister à une assemblée générale extraordinaire ont voté une résolution lançant le mot d'ordre de grève générale "jusqu'à la libération des deux leaders syndicalistes".

Le lancement de ce mot d'ordre de grève intervient alors que les militaires venaient de décider le principe de la création d'une commission consultative civile — devant être définitivement mise en place le 9 octobre prochain — et qui sera chargée de participer à l'établissement des conditions à un retour à un régime politique civil.

Cette commission comprendra cinquante membres, précise-t-on officiellement, et non quarante-huit comme cela avait été annoncé par la radio éthiopienne. Sa création fait suite à un communiqué du comité militaire diffusé le 15 septembre et selon lequel des "conseillers civils" travailleront, avec les militaires, à l'élaboration d'une nouvelle constitution conforme au principe de la philosophie révolutionnaire "Ethiopie d'abord". Les membres de la commission détermineront aussi la procédure devant aboutir à la constitution d'un gouvernement choisi par le peuple. Ils étudieront enfin la réforme des systèmes politique, économique et social.

Par ailleurs, le prince héritier d'Ethiopie, Asfa Wossen, auquel les militaires éthiopiens avaient demandé le 12 septembre dernier de succéder à son père, le négus Haïlé Sélassié, a fait savoir dans une déclaration qu'il souhaitait regagner son pays pour y servir le peuple en tant que souverain constitutionnel.

"Bien qu'il n'ait encore reçu aucune communication officielle du gouvernement militaire provisoire éthiopien, le prince héritier a réitéré son désir de retourner dans son pays pour y servir le peuple en tant que monarque constitutionnel", indique une déclaration rendue publique par le cabinet du prince.

"Le devoir de chaque Ethiopien, ajoute cette déclaration, est de travailler, de concert et à l'unisson, à la suppression des problèmes dramatiques que sont la faim, la maladie et l'ignorance. Le prince déclare qu'il est prêt à jouer son rôle dans la réalisation de ces objectifs sacrés".

Premier échange de 475 détenus à Nicosie

NICOSIE (par l'AFP) — La première opération de l'échange général des prisonniers et détenus chypriotes a eu lieu hier après-midi dans la cour du Ledra Palace, zone "neutre" sous le contrôle des Nations unies sur la Ligne verte qui sépare les deux communautés à Nicosie.

Quatre cent soixante-quinze personnes — 295 chypriotes-turcs et 180 chypriotes-grecs — selon les pointages du Comité international de la Croix-Rouge ont été ainsi échangés en présence du président de la république de Chypre, M. Glafcos Clerides.

Les opérations d'échange doivent désormais se poursuivre quotidiennement jusqu'à la libération de l'ensemble des prisonniers (plus de 5,000) ce qui devrait prendre entre sept et dix jours.

Reconnaissance légale du PC grec

ATHENES (AFP) — Le Parti communiste grec est reconnu légalement. L'appartenance aux organisations communistes ou paracommunistes qui était assimilée au crime d'espionnage, depuis la loi 509 de 1947 est désormais légale et ne peut faire l'objet de poursuites.

C'est un simple décret, autorisant tous les partis "dissous pour quelque cause que ce soit", paru hier soir au journal officiel, qui a effectué cette "véritable révolution" en faveur des communistes, que tous les gouvernements depuis vint six ans avaient pourchassés, les condamnant sévèrement, voire les arrêtant administrativement et les déportant. Ce fut notamment le cas de novembre 1973 à juillet 1974 où les détenus du camp de déportation de l'îlot de Yaros étaient classés en deux catégories: communistes et "anarchisants nationalistes".

En fait, depuis le retour de M. Caramanlis au pouvoir, le 23 juillet dernier, le Parti communiste avait quitté la clandestinité qui avait été sa force durant sept ans.

Ah! Si seulement il savait mieux vivre.

Le mieux-vivre est affaire d'équilibre. Or c'est d'abord en soi qu'il importe de réaliser cet équilibre. La bonne forme physique est génératrice de joie de vivre. Elle incite aussi à faire régner l'équilibre autour de soi.

Voilà pourquoi nos centres mieux-vivre contiennent de la documentation sur ce sujet et sur d'autres aspects du mieux-vivre, tels que l'équilibre écologique, le plein air, les droits du consommateur, etc.

Venez consulter le centre mieux-vivre à la succursale le plus près de chez vous. Et profitez-en pour examiner les excellents programmes d'épargne que vous propose la Banque Provinciale pour réaliser l'équilibre budgétaire dont dépend aussi votre mieux-vivre.

Fondés sur nos différents modes d'épargne, ces programmes s'adaptent parfaitement à votre situation et à vos aspirations. Vous constaterez vite que l'épargne planifiée vous mène droit à l'équilibre budgétaire.

Venez à la Banque Provinciale. Pour mieux vivre.

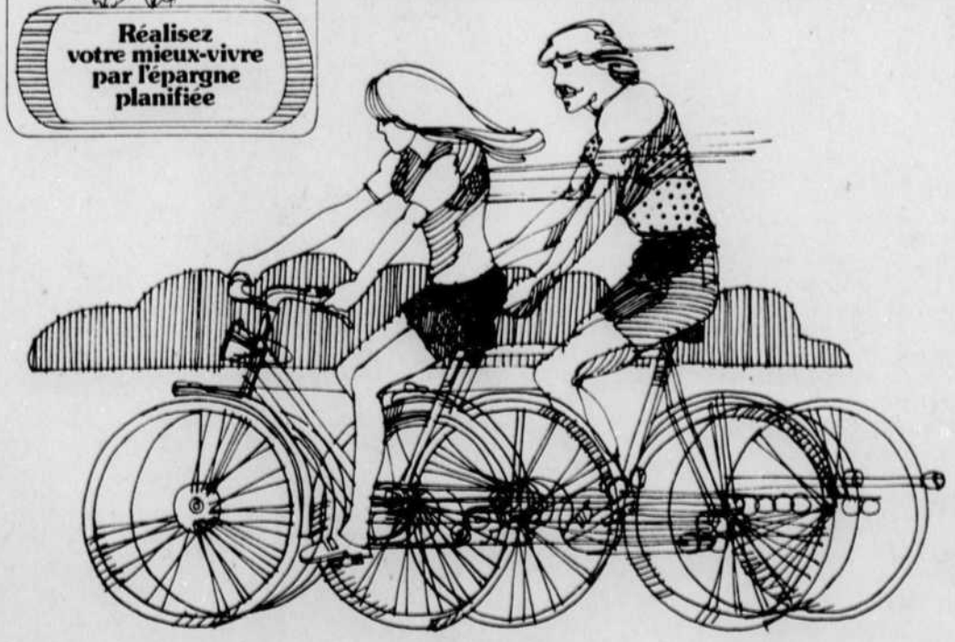

banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE

w.h.perron

Songez dès l'automne au printemps de votre pelouse!

ENGRAIS DE JARDIN
Pour renforcer pelouses, arbustes et arbres, contre moisissure des neiges, destruction par l'hiver, éclatement de l'écorce. Fertilisez cet automne.

HIBERNAL CIL
Employez 2 lb par 100 pieds carrés.

SAC DE 50 LB
$5.95

Hibernal CIL

w.h.perron
515 boul. Labelle, Chomedey, LAVAL
½ mille au nord du pont de Cartierville
Vaste terrain de stationnement gratuit
Ouvert du lundi au samedi inclusivement
8:30 a.m. à 5:00 p.m.
CHARGEX
Tél.: 332-3610

L'assemblée des évêques catholiques du Canada

Deux déclarations et des nominations

A l'issue de leur assemblée semi-annuelle tenue au Grand Séminaire de Québec, la semaine dernière, les évêques catholiques du Canada ont rendu publiques deux déclarations et une liste de nominations.

Les déclarations portaient sur l'année internationale de la femme dont LE DEVOIR a parlé dans son édition de samedi et l'autre sur l'évaluation du catéchisme canadien.

A propos de l'évaluation du catéchisme canadien, l'ensemble des évêques a approuvé sept recommandations soumises par la Commission épiscopale de l'éducation chrétienne. Les deux principales recommandations se lisent ainsi:

"Puisque les rapports d'évaluation indiquent déjà que les orientations du Programme actuel de catéchèse sont fondamentalement bonnes et conformes au renouveau inspiré par Vatican II, les évêques du Canada réaffirment la décision prise en janvier 1966, et donnent officiellement priorité au programme actuel de catéchèse "Viens vers le Père", partout au Canada".

Les évêques demandent que l'évaluation du cours soit complété et qu'à partir des résultats obtenus, l'on procède aux revisions et recherches nécessaires.

Une autre recommandation dit textuellement:

"Fondamentalement, la série "Viens vers le Père" est plus qu'un manuel de catéchèse. Elle est davantage un programme de renouveau en accord avec la théologie de Vatican II. Elle doit être considérée comme un instrument important pour le renouveau ecclésial".

L'assemblée des évêques a confirmé huit nominations dont six pour le personnel permanent de l'équipe.

M. l'abbé Aubert April, du diocèse de Hull, sera plus spécialement chargé de recherche sociale; M. Hans Wolfgang Daigeler, et le R.P. Dimitri Michaelides, S.J., s'occuperont de théologie. Mgr Michael O'Connell, du diocèse de Victoria, portera une attention spéciale à l'aspect oecuménique, tandis que M. Bernard Daly s'occupera du domaine de l'action sociale. M. l'abbé Léonard Rochon, du diocèse d'Ottawa, entre dans l'équipe pour les questions d'éducation chrétienne et du clergé.

L'abbé Normand Barré, du diocèse de Saint-Jean, Québec, est confirmé au poste d'aumônier national des Guides catholiques du Canada, tandis que le R.P. Peter Sanders, S.C.J., est nommé directeur de l'Office d'éducation religieuse pour le secteur anglais.

Au cours de la semaine, les évêques ont également étudié le thème du synode qui se poursuit cette semaine à Rome et ils ont insisté sur la conversion comme élément essentiel de sainteté du fidèle et de toute l'Eglise. Ils ont aussi signalé l'importance du témoignage personnel et collectif non seulement par la parole mais surtout par les actes.

VICTORIA

le copiste ne s'était trompé que de 11 millions

VICTORIA (PC) — Une erreur de copiste de $11 millions et une hausse inattendue des coûts des programmes de bien-être de la Colombie-Britannique pourraient se traduire par une dépense de quelque $100 millions de plus que les prévisions de $264.5 millions, pour l'année fiscale 1974-75.

La semaine dernière, le premier ministre Barrett avait attribué à une erreur de copiste ce surplus des dépenses de ce ministère, mais hier, le ministre responsable des Ressources humaines, Norman Levi, a précisé que l'erreur de copiste n'était que de $11 millions et que la hausse des dépenses est attribuable à de nouveaux programmes, à des versements plus élevés aux bénéficiaires, à des hausses de salaire aux fonctionnaires de la sécurité sociale ainsi qu'à la hausse des coûts, dont ceux des médicaments.

Il a ajouté que ces chiffres ne représentent pas non plus des sommes réellement dépensées, mais des dépenses projetées d'ici la fin de l'année fiscale. Il a dit que son ministère procède présentement à des réajustements qui permettront de réduire le montant des dépenses prévues.

M. Levi a dit que les municipalités seront tenues responsables pour environ $5.5 millions des sommes dépensées par suite de ces erreurs. Il a ajouté que le gouvernement fédéral assumerait pour environ $35 à $40 millions du coût de ces erreurs, puisque la formule de partage des coûts des programmes d'assistance prévoit qu'Ottawa assume 50 pour cent des coûts, les provinces 40 pour cent et les municipalités 10 pour cent.

A Ottawa, M. Lalonde, ministre de la Santé Nationale, s'est contenté de dire que des auditeurs de son ministère feront l'étude des livres du ministère du bien-être de la Colombie-Britannique, avant de verser les $50 millions qu'on lui réclame, à la suite de ces mauvais calculs.

Des comités consultatifs populaires pour planifier à Hamilton et Windsor

OTTAWA (CP) — Le ministère fédéral du Transport, vivement critiqué à l'occasion de la construction d'aéroports à Sainte-Scholastique, Toronto et Vancouver, a annoncé hier que des comités consultatifs populaires seront mis sur pied et participeront à la planification de nouvelles installations aéroportuaires à Hamilton et à Windsor.

En outre, un comité technique formé de représentants des gouvernements central et ontarien sera chargé de la coordination des études techniques menant à l'agrandissement de ces deux aéroports municipaux, par trop congestionnées aux heures de pointe.

Un porte-parole du ministère des Transports a déclaré qu'une somme de $800,000 sera consacrée à l'étude de l'impact qu'aura l'expansion de ces deux aéroports sur la vie sociale, économique, urbaine ainsi que sur l'environnement.

Les comités consultatifs de citoyens comprendront des hommes d'affaires, des dirigeants des lignes aériennes, des représentants de groupes populaires, des spécialistes de l'environnement et des membres du comité de planification municipale des deux villes en question.

De nombreux citoyens ont reproché au gouvernement de n'avoir pas avoir été consultés pour la construction de l'aéroport Pickering, à Toronto, et de Mirabel, à Sainte-Scholastique. Il en a été de même à Vancouver où l'aéroport a dû être agrandi.

Les constructeurs automobiles assurent un rendement accru

Des porte-parole des grands manufacturiers canadiens d'automobiles ont déclaré hier que la plupart des modèles 1975 consommeront moins d'essence à cause de systèmes anti-pollution et aussi de modifications qui seront apportées au moteur même.

Ces porte-parole de Ford, General Motors et Chrysler commentaient ainsi un rapport de l'Agence américaine de protection de l'environnement qui affirme qu'en 1975, les voitures américainnes offriront un rendement de 13.5% supérieur aux modèles quant à la consommation d'essence.

M. Ted Elliot, ingénieur en chef à l'usine Chrysler de Windsor, estime que les Canadiens pourront bénéficier en 1975 des même avantages économiques que les Américains. Cependant, a-t-il noté, les moyennes de consommation d'essence ne sont pas disponible à cause des différences de mesure entre les deux pays.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS

Prenez avis que la compagnie "THOMSON GINGRAS LUMBER CO. LIMITED" demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 20 septembre 1974.

NORMAND GINGRAS
Secrétaire

— LES ENTREPRISES ZAPI INC. —

PRENEZ AVIS que la compagnie "Les Entreprises Zapi Inc." demandera au Ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte.

Procureur de la requérante:
Me Mireille Zigby,
1030 Cherrier, # 304,
Montréal H2L 1H9, Qué.

"AVIS DE CHANGEMENT DE NOM"

"MARIE IRENE LINDA PRUNIER, du 6038 rue Christophe-Colomb, à Montréal, province de Québec, donne avis qu'elle a présenté au Ministre de la Justice de la province de Québec une requête en changement de son nom en celui de MARIE IRENE LINDA LAVALLEE".
DROUIN SIROIS ROULEAU & GENEREUX
Procureurs de Marie Irène Linda Prunier"

— HARAS DU QUEBEC INC. —

PRENEZ AVIS que la compagnie "Haras du Québec Inc.m.. demandera au Ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte.

Procureur de la requérante:
Me Mireille Zigby,
1030 Cherrier, # 304,
Montréal H2L 1H9, Qué.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 août 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GESTION COGEMAR LIMITEE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, QUE. le 16ième jour de septembre 1974, sous le numéro 2549863. Ce 20ième jour de septembre, 1974. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 octobre 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MARINE CONTAINER SERVICES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, QUE. le 16ième jour de septembre 1974, sous le numéro 2549864. Ce 20ième jour de septembre, 1974. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 août 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ADANAC OFFICE SUPPLIES LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, QUE. le 16ième jour de septembre 1974, sous le numéro 2549865. Ce 20ième jour de septembre, 1974. LA BANQUE TORONTO DOMINION

AVIS est par les présentes donné que THE LAWRENCE-HARVEY HOLDING CORPORATION constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 31ième jour de décembre, 1973.

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

AVIS

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1571 (d) du Code Civil qu'une cession et un transfert de toutes les créances et comptes des livres actuels et futurs fait le 14ième jour d'août 1974 par Monsieur Maurice Fortier, dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est à Rouyn, en faveur d'Imperial Oil Limited, a été enregistré au bureau d'enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Rouyn-Noranda le 12 septembre 1974, sous le numéro 25808.

Montréal, le 4 septembre 1974.

IMPERIAL OIL LIMITED
2, Place Ville Marie
Montréal H3B 3Z2, P.Q.

AVIS DE QUALITÉ

Succession de PALMORINO, Mathieu

En son vivant de Montréal et décédé le 30 septembre 1972

Le soussigné rescinde par les présentes l'avis de juridiction à titre d'administrateur d'office à cette succession, paru dans Le Devoir le 15 février 1974

Le Curateur public du Québec
9310, boul. St-Laurent
Montréal, Québec
H2N 1N6

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-025670-741

BELL CANADA,

demanderesse,

-vs-

LOUIS PETER ROTH,

défendeur,

ORDONNANCE

Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à son intention.

Montréal, le 19 septembre 1974

Wilfrid Lefebvre,
Greffier adjoint, C.P.M.

Mes Houle, Hurtubise & April
Avocats,
1050 Beaver Hall Hill,
Montréal, P.Q.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-74-10155
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 22 octobre 1974
Manicouagan 3
FOURNITURE DE SIX (6) TABLEAUX DE COMMANDE DES ALTERNATEURS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué., Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS ($8,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 12 septembre 1974.

AVIS est par les présentes donné que L.G.P. INVESTMENTS LTD. constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies de Québec; et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 16ième jour de septembre, 1974.

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

REX THEATRE'S LIMITED

AVIS est par les présentes donné que "Rex Théatre's Limited", une corporation incorporée en vertu des dispositions de la Loi des compagnies et ayant son bureau chef à Montréal demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte, suivant les dispositions de la Loi des compagnies.

MONTREAL, le 20 septembre 1974

HENRY BALLON NEVARD
Le procureur de la compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS POUR PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que GASTON LETOURNEAU Abitibi-Ouest, Province de Québec permis no: xxxxxxxxxx s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé de tirer les remorques de la compagnie Brazeau Transport Inc., en vertu de toutes les clauses du permis No. 6793-V de Brazeau Transport Inc., laquelle compagnie demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que ROSAIRE BOUTIN, Cap St-Ignace, Cté Montmagny, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à tirer les remorques de la Compagnie Brazeau Transport Inc., en vertu des clauses du permis 6793-V appartenant à Brazeau Transport Inc., laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

BENOIT GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET
AVOCATS — BARRISTERS

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal,

COUR PROVINCIALE

No. 02-025554-747.

Jean-François Viger de la Ville et du District de Montréal, et résidant au 7360A Ostall Crescent, Appartement 1,

Demandeur

-vs-

Gilles Migneault, autrefois résidant dans les Ville et District de Montréal et présentement de lieux inconnus,

Défendeur

Il est enjoint audit Défendeur Gilles Migneault, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée aux greffes de cette cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, le 5 septembre 1974.

Selim Naguid
Greffier-adjoint.

Doheny, Mackenzie, Grivakes,
Gervais & LeMoyne
5 Place Ville-Marie, Edifice IBM
Suite 1203, Montréal H3B 2H1.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-045293-747

ROGER GREGOIRE

requérant

-vs-

DAME ANDREE CHARLAND

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée, Andrée Charland, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au Greffe des Divorces, au Palais de Justice, 10 est, Craig à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal ce 21 septembre 1974

Me W. Lefebvre, régistrateur assistant

Me S LETOURNEAU FOREST RAYMOND & ASS., avocats
10, rue St-Jacques ouest
Montréal

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DMY-74-19201
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 8 octobre 1974
Région Montmorency
SERVICE DE DENEIGEMENT CENTRE DE SERVICE SITUE 1405, BOUL. HENRI-BOURASSA DANS LA VILLE DE QUEBEC

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 13 septembre 1974

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS POUR
PERMIS SPÉCIAL

Prenez avis que S.A.F. EQUIPEMENT INC., Route Kennedy St-Henri, Comté Lévis, P.Q. Permis no: 21087-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'ajouter un droit additionnel à son permis no. 21087-V pour pouvoir louer, pour une période de 364 jours, un véhicule de la compagnie I.A.C. dont la description est la suivante: MACK 1974, no. de série: R795ST3728, modèle: R-795ST licence FV-1077/Québec 1974.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

BENOIT GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que DIAL TRANSPORT LTD 8577 Pascal Gagnon, St-Léonard, P.Q. permis no: 299-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à l'occasion de son service inter-provincial, de faire la cueillette et la livraison de marchandises dans un rayon de 150 milles de Montréal pour le compte de TORO FORWARDERS LTD.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT & RIVET

PAQUETTE PAQUETTE
PERREAULT & RIVET
AVOCATS — BARRISTERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que S.A.F. EQUIPEMENT INC. Route Kennedy, St-Henri, Cté Lévis, P.Q. Permis no: 21087-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son attestation no. 0-502182 pour la raison suivante: le Mack 1967, licence L-9810/Québec 1974, a été vendu et est remplacé par un Mack 1974, portant le no. de série 795ST-3728 licence FV-1077/Québec 1974.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

BENOIT GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-044-879-744

VASILIOS PAPAIOANNOU, Technicien Dentaire, de la Ville et District de Montréal, et y résidant à 3705 rue Kent, appartement 5,

requérant

-contre-

Dame MARIA DEREBEI, de résidence inconnue,

intimée

ORDRE

Par ordre de cette cour, l'Intimé est ordonné de comparaître au Palais de Justice à Montréal, dans les soixante (60) jours de publication de cette avis, copie de la requête du divorce a été déposée pour vous au greffet de cette cour.

Montréal, le 10ième jour de septembre 1974

ME W. LEFEBVRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-045144-742

SIMONE TREMBLAY, ménagère, épouse séparée de corps et de biens de Paul Lattaro, résidant et domiciliée au 6535 Hochelaga, app. 30, Montréal,

requérant (e)

-vs-

PAUL LATTARO, d'adresse inconnue,

intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) PAUL LATTARO, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 18 septembre 1974

(S) SELIM NAGUIB
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Hargreaves, Monette, Trudel, Leduc
5125, rue du Trianon, suite 230
Montréal

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AAC-74-10150
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 15 octobre 1974.
Divers endroits
dans la Province de Québec
FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE DISTRIBUTION

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué., Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS ($50,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE—W.E. JOHNSON
Montréal, le 10 septembre 1974.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-027346-746

La Commission Scolaire Chomedey de Laval, corporation légalement constituée et ayant son siège social à Laval, district judiciaire de Montréal;

demanderesse

-vs-

SERGE OUIMET

défendeur

et Le Régistrateur de la Division d'enregistrement de Laval

mis-en-cause

Par ordre de la Cour

Il est enjoint au défendeur Serge Ouimet de comparaître au greffe de la Cour dans les trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour.

Montréal, 17 septembre 1974

M. Wilfrid Lefebvre
Protonotaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-012621-742

THE CONTINENTAL INSURANCE COMPANY, corps politique dûment constitué, ayant son siège social pour la Province de Québec, en les Cité et district de Montréal,

DEMANDERESSE

-vs-

BENNY JONES, autrefois résidant et domicilié à l'Ile Bigras district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur BENNY JONES, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 18 septembre 1974
Me WILDRID LEFEBVRE, P.A.C.S.M.
P.C.S.M.

Mes GILBERT MAGNAN & MARCOTTE
1 Place Ville-Marie
suite 1935,
Montréal, P.Q.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-009007-749

GISELE LAFLEUR,

Partie demanderesse,

-vs- MAURICE DENIS,

Partie défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, MAURICE DENIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure du district de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.

Montréal, ce 20 septembre 1974

(signé) SELIM NAGUIB
Protonotaire adjoint de la Cour Supérieure
du district de Montréal.

Me André Savard, avocat,
Kozina, Lefebvre et Savard,
4906 est, boul. Gouin,
Montréal-Nord, Qué.
326-6400

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
(DIVORCES)

No: 12-045415-746

RICHARD DEGUIRE, constable, demeurant et domicilié au 3725 Cambrai, St-François, Laval, district de Montréal.

requérant

-vs-

JOCELYNE GRAVEL, de lieux inconnus,

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée JOCELYNE GRAVEL est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 19 septembre 1974.

(S) W. LEFEBVRE
Rég. Adjoint

Me J. Eloi Gervais, C.R.
GERVAIS TANNAGE & Associés,
507 place d'Armes, #1209
Montréal

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DLS-74-19120
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 8 octobre 1974
Région Laurentides
SERVICE DE DÉNEIGEMENT AU CENTRE DE SERVICE DE SAINTE-THÉRÈSE (COMTÉ DE TERREBONNE) (1974-1975 ET 1975-1976)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $ 25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 11 septembre 1974.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que NIVA VALERIE FINKEL, danseuse, résidant au 342 avenue Elm, dans les Cité et District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, pour changer son nom pour celui de NINA VALERY.

Montréal, le 19 septembre

GREENBLATT, GODINSKY, RESIN & UDITSKY
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-045187-741

DAME AUROSE PREVOST, bonne, femme légalement séparée de biens de Bruno Desjardins, demeurant et domiciliée au 3763 avenue Draper, dans les cité et district de Montréal.

requérant (e)

-vs-

BRUNO DESJARDINS, gentilhomme, des lieux inconnus,

intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) BRUNO DESJARDINS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessores qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 16e jour de septembre, 1974.

W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
800 est, boul. de Maisonneuve,
8e étage,
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
NO: 705-12-000095-74

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
Divorces

DAME LUCIANNA AUMONT, ménagère domiciliée et résidant au 2827 Côte St-Philippe, à Mascouche, district de Joliette

partie requérante

-vs-

EMERY MORIN, journalier, présentement d'adresse inconnue

partie intimée

PAR ORDRE DE LA COURé La partie intimée, EMERY MORIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Joliette à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Joliette, le 19 septembre 1974

Jeanne Matte,
Régistraire.

Mes Dupont & Langlois, avocats, 669 rue Notre-Dame
Repentigny

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-045313-743

GEORGES HUBERT, gérant, résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal.

REQUERANT

-vs-

MICHELINE MIRON, serveuse, de lieux inconnus.

INTIMEE

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimée MICHELINE MIRON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 18 septembre 1974

Me SELIM NAGUIB,
Régistraire-adjoint

Me CLAUDE F. ARCHAMBAULT
10 St-Jacques,
suite 609
Montréal, P.Q.
PROCUREUR DU REQUERANT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 700-12-000587-741

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

MARIE-ANGE LEGARE, ménagère, domiciliée au 1271, rue Principale, Ste-Agathe des Monts, district de Terrebonne,

requérante,

-vs-

JOSEPH ERNEST LEBEAU, d'adresse et de lieux inconnus,

intimé.

La cour ordonne à l'intimé, Joseph Ernest Lebeau, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la requête de divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dan les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Saint-Jérôme, ce 9 septembre 1974.

ME GEORGES LALANDE,
REGISTRAIRE-ADJOINT.
(Division des divorces)

Mes Charette, Soumis & Lussier, avocats
Centre Communautaire Juridique
Galeries des Laurentides
400, boul. des Laurentides
Suite 210
Ville Saint-Antoine, P.Q.
Avocats de la requérante.

CN

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

APPEL D'OFFRES POUR CONSTRUCTION DE DALLES EN BÉTON ET D'UN TOIT AU-DESSUS DES VOIES FERRÉES 7 ET 9 COUR DE MONTRÉAL, MONTRÉAL, QUÉBEC.

Les soumissions cachetées, adressées à Ingénieur en Chef, Chemins de fer Nationaux du Canada, dans l'enveloppe-réponse annexée, seront acceptées jusqu'à midi au plus tard, heure avancée de l'est, vendredi le 4 octobre, 1974.

Les plans et devis, les directives aux soumissionnaires, les formules de contrat et de soumission seront fournis sur demande, moyennant dépôt d'un chèque visé de $50.00, payable à l'ordre de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada. Ce dépôt sera rendu aux intéressés aui auront renvoyé les documents en bon état.

On peut se procurer les plan et devis, les directives aux soumissionnaires et les formules de contrat et de soumission à compter du vendredi, 20 septembre 1974 à la Salle des Plans, 14e étage, 935 ouest, rue Lagauchetière, Montréal, Québec H3C 3N4.

La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.

Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner à 514-877-8971 - Bureau de l'Ingénieur-construction, Chemins de fer Nationaux du Canada, Montréal, Québec.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

RÉGION DU QUÉBEC (MONTRÉAL)

APPEL D'OFFRES

74-211P

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées à l'Administrateur régional des finances et de l'administration, Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy (5e étage) Montréal (Québec) H3A 1K3, et portant la mention: SOUMISSION POUR

Laval (Québec)
Institution Leclerc
Amélioration à l'entrée d'eau

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal), le 9 octobre 1974.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du devis et autres documents de soumission ou se les procurer au Ministère des Travaux publics du Canada, Bureau des Soumissions (283-6553, 6554 et 6656), 625, avenue du Président-Kennedy, 5e étage, Montréal (Québec) H3A 1K3 et peuvent les consulter au bureau de poste de Laval (Québec).

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Le Ministère n'acceptera nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional
des finances et de l'administration

Montréal (Québec)

Travaux publics Canada — Public Works Canada

RÉGION DU QUÉBEC (MONTRÉAL)

APPEL D'OFFRES

74-209P

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées à l'Administrateur régional des finances et de l'administration, Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy (5e étage) Montréal (Québec) H3A 1K3, et portant la mention: SOUMISSION POUR

ST-LAURENT (QUEBEC) —
OFFICE NATIONAL DU FILM —
3155, COTE DE LIESSE,
NOUVELLES TRAPPES DE PLANCHER

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal), le 16 OCTOBRE 1974.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du devis et autres documents de soumission ou se les procurer au Ministère des Travaux publics du Canada, Bureau des Soumissions (283-6553, 6554 et 6656), 625, avenue du Président-Kennedy, 5e étage, Montréal (Québec) H3A 1K3 et peuvent les consulter aux bureaux de poste de St-Laurent, Dollard des Ormeaux, Pierrefonds et Roxboro (Québec).

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui qui y sont stipulées.

Le Ministère n'acceptera nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional
des finances et de l'administration

Montréal (Québec)

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mardi 24 septembre 1974

Québec crée un Conseil de la recherche en santé

par Gilles Provost

Le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Claude Forget, a annoncé hier la disparition du conseil de recherches médicales du Québec et son remplacement par un organisme nouveau qui aura une perspective beaucoup plus vaste: le Conseil de la recherche en santé du Québec (CRSQ).

La création de ce nouvel organisme marque la volonté québécoise de mettre fin au quasi monopole des recherches biologiques et médicales au sein des recherches en santé pour mettre davantage l'accent sur des domaines trop négligés comme la recherche sur l'épidémiologie, (la médecine du travail, la santé et l'environnement, l'organisation et l'amélioration des services de santé, les facteurs humains (psychologiques et sociaux) qui influencent l'accès aux services médicaux, sur l'incidence variable des maladies selon les milieux, etc.

Cette volonté de diversifier les approches de la recherche dans le domaine de la santé est aussi manifeste dans le choix des 16 membres de ce nouveau conseil qui doit à la fois conseiller le gouvernement et distribuer l'aide financière aux chercheurs.

On y trouve en effet un économiste spécialisé dans l'administration de la santé, M. Jean-Yves Rivard; un avocat-médecin, directeur du département de médecine préventive à l'université Laval, M. Jean Rochon; un professeur de sciences sociales, M. Thomas Boudreau; un spécialiste en pharmacie, le doyen Julien Braun, de l'université de Montréal, etc.

Curieusement, le président du nouvel organisme, M. Gilles Tremblay, professeur de pathologie à McGill est un des deux membres qui ne sont nommés que pour un an au Conseil. La majorité (huit) sont en effet nommés pour deux ans et cinq sont nommés pour trois ans.

M. Forget a aussi annoncé que le nouveau conseil mettra en oeuvre dès cette année un programme de soutien pour une dizaine de chercheurs à plein temps. Cela représente une innovation importante parce que les structures ne faisaient aucune place jusqu'à maintenant aux chercheurs à plein temps dans les hôpitaux ou les universités: normalement, les chercheurs universitaires doivent aussi consacrer une partie de leur temps à l'enseignement ou à l'administration et ils ne sont donc que des chercheurs à temps partiel.

Il en est de même aussi dans les hôpitaux où les chercheurs doivent normalement être aussi disponibles pour les traitements et les soins aux patients.

Enfin, l'aide à la recherche en santé sera plus facilement disponible pour les non-médecins qui avaient jusqu'à maintenant certaines difficultés à obtenir des subventions de recherche médicale.

A propos de la recherche médicale, M. Forget a aussi annoncé que le gouvernement Québécois a récemment découvert qu'il fournit un minimum de $8 millions par an à la recherche en santé par l'intermédiaire des hôpitaux qui ont pris l'habitude de détourner vers la recherche une partie de leurs frais de fonctionnement.

Depuis quelques mois pourtant, on a décidé de tirer cette situation au clair en demandant à chaque institution hospitalière d'évaluer avec précision les fonds qu'elle attribue directement à la recherche (matériel, techniciens, secrétaires, etc).

De source digne de foi, le DEVOIR a pourtant appris que cet effort de renseignement se heurte à de sourdes résistances parce que plusieurs chercheurs qui bénéficient ainsi de subventions occultes craindraient de se voir couper les fonds. C'est ce qui explique que les chiffres sont encore si incertains: certains hôpitaux ont retracé des millions de dollars qu'ils attribuaient en fait à la recherche alors que d'autres hôpitaux de taille comparable n'ont pu retracer que quelques dizaines de milliers de dollars.

Jusqu'à maintenant, on a retrouvé des sommes totalisant environ $8 millions mais le ministre des Affaires sociales a indiqué que les sommes réelles sont peut-être deux ou trois fois plus élevées.

Un des objectifs du nouveau conseil sera donc de poursuivre l'inventaire de ses "subvention occultes" et de mettre en place les mécanismes d'évaluation nécessaires pour que ces travaux de recherche soient dorénavant assujettis à des évaluations plus sérieuses.

Voici la liste des membres du Conseil de la recherche en santé du Québec (CRSQ):

Sont nommés pour trois ans: docteur Jean Leduc, professeur titulaire et directeur du département de Physiologie, faculté de Médecine, Université de Montréal; docteur Jean De Margerie, vice-doyen de la Recherche, professeur et directeur du département d'ophtalmologie, faculté de Médecine, Université de Sherbrooke; docteur Jean-Yves Rivard, professeur agrégé, administration de la Santé, Ecole de santé publique, faculté de Médecine, Université de Montréal; docteur Jean Rochon, professeur titulaire et directeur du département de Médecine sociale et préventive, faculté de Médecine, Université Laval et docteur T.L. Sourkes, doyen associé, faculté de Médecine, professeur et Biochimie, Facultée de Médecine, Université McGill.

Sont nommés pour deux ans: docteur Roger Boucher, professeur titulaire, Université de Montréal, directeur du Laboratoire de Biochimie de l'Hypertension, Institut de Recherches cliniques de Montréal; docteur Thomas Boudreau, professeur agrégé, département des sciences du Comportement, faculté de Médecine, Université de Sherbrooke; docteur Julien Braun, doyen et professeur titulaire, faculté de Pharmacie, Université de Montréal; docteur Lise Davignon-Frappier, chef du service de Médecine préventive et d'Epidémiologie, Université du Québec à Montréal; docteur Kresimir Krnjevic, professeur titulaire et directeur du département de Recherche en anesthésie, faculté de Médecine, Université McGill; docteur Sidney Lee, doyen associé de Médecine communautaire professeur de Médecine sociale, Faculté de Médecine, McGill; docteur Louis Poirier, directeur des Laboratoires de Neurobiologie, faculté de Médecine, Université Laval et docteur René Simard, professeur agrégé et directeur du département de Biologie cellulaire, faculté de Médecine, Université de Sherbrooke.

Sont nommés pour un an: docteur Jacques Leblanc, professeur titulaire au département de Physiologie, directeur du Laboratoire d'Endocrinologie climatique, faculté de Médecine, Université Laval et docteur Gilles Tremblay, professeur titulaire au département de Pathologie, faculté de Médecine, Institut de Pathologie, Université Mcgill.

Le congrès des anciens de Laval

QUEBEC (PC) — L'Association des anciens de l'Université Laval tiendra son 26e congrès annuel les 3, 4 et 5 octobre prochain, à Québec.

Ce congrès sera marqué par une exposition d'oeuvres d'arts à laquelle participeront une soixantaine d'exposants, anciens de Laval ou étudiants, et par un déjeuner-conférence présenté conjointement par l'Association, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Québec Métropolitain et l'Institut d'administration publique du Canada.

Le conférencier sera M. Jean-Luc Pépin, ancien ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce.

Par ailleurs, la médaille d'honneur de l'Association sera décernée cette année à Mgr Félix-Antoine Savard et à Me Isidore-C. Pollack.

Paul Gérin-Lajoie

Il faudra changer nos habitudes alimentaires

QUEBEC (Le Devoir) — Pour remédier à la crise alimentaire mondiale qui exerce des ravages dans toutes les parties du monde, c'est ni plus ni moins un vaste plan d'action mondiale qui s'impose et qui constitue une réponse à court et à long terme pour parer à des perspectives catastrophiques, a déclaré hier le président de l'Agence canadienne de développement international, devant le club Richelieu de Québec.

M. Paul Gérin-Lajoie a rappelé la devise "Paix et fraternité" qui anime les clubs Richelieu et rexprimé l'avis que cette devise ne saurait subsister dans un monde où la faim divise les hommes et porte atteinte à leur bien-être et à leur dignité. M. Gérin-Lajoie a parlé de la tragédie du Sahel de la sécheresse en Ethiopie, des inondations au Bangladesh, qui sont du domaine des situations d'urgence.

"Mais il est bouleversant de constater que 400 millions de gens, soit plus de 10 pour cent de la population terrestre, souffrent de la faim, que 400 millions d'autres dépérissent de malnutrition et que les parents de certains pays du tiers-monde perdent un enfant sur deux à cause du manque de nourriture et de soins médicaux minimums."

Mais il y a plus: l'explosion démographique que connait le monde.

"De nos jours, a dit M. Gérin-Lajoie, la population du globe compte près de quatre milliards d'habitants, soit deux fois plus qu'il y a quarante-quatre ans et elle s'accroît à un rythme prodigieux: 200,000 par jour, près de 75 millions par année, ce qui équivaut à plus de trois fois la population du Canada. En l'an 2000, notre planète devra faire vivre sept milliards d'habitants. A ce compte-là, les pays du tiers monde auront oublié leur population".

Et le conférencier se demande s'il sera possible de doubler la production alimentaire en 25 ans, à la même allure que la population du globe. Il rappelle que, dans les pays industrialisés, la consommation de viande exige une production qui absorbe une quantité de plus en plus grande de la production céréalière. "Il faut, dit-il, huit livres de céréales pour produire une livre de boeuf; cinq ou six livres de céréales pour produire une livre de poulet et cinq livres de céréales pour produire une livre de porc."

Il en découle que, dans certains pays de l'Amérique latine, on a abandonné la culture céréalière pour produire du bétail, de sorte que la transformation actuelle se fait au détriment de la production vivrière et oblige même certains petits fermiers à quitter leurs terres.

En modifiant à court et à long terme nos habitudes alimentaires, nous pourrions aider davantage à soulager la détresse alimentaire.

"On a calculé, dit M. Gérin-Lajoie, que si les Américains décidaient de manger un hamburger de moins par semaine, plus de dix millions de tonnes de céréales pourraient être consacrées à l'aide alimentaire chaque année, ce qui permettrait de nourrir 50 millions de personnes."

Si l'on ajoute à cela le fait que les réserves mondiales de céréales qui se sont toujours maintenues pour nourrir la population du monde pendant trois mois, alors qu'elles sont réduites à ce point aujourd'hui qu'elles suffiraient à peine pour trois semaines, il est évident, dit le conférencier, qu'il faut chercher des solutions à court et à long terme.

D'autre part, la montée en flèche des prix, la rareté et la cherté des engrais dérivés du pétrole, les perspectives de récoltes réduites au Canada et aux Etats-Unis, nous pressent à trouver des solutions:

- par l'accroissement de l'aide alimentaire et des secours d'urgence;
- par l'augmentation de la production agricole mondiale dans les pays développés et en voie de développement: c'est là que se trouve la clé d'une plus grande sécurité alimentaire mondiale; à plus long terme, il faut améliorer les services de santé et d'éducation dans ces pays;
- par l'accroissement de la production mondiale des engrais;
- par l'augmentation des fonds consacrés à l'assistance et au développement;
- enfin par la coordination des politiques nationales et internationales dans le domaine de l'agriculture.

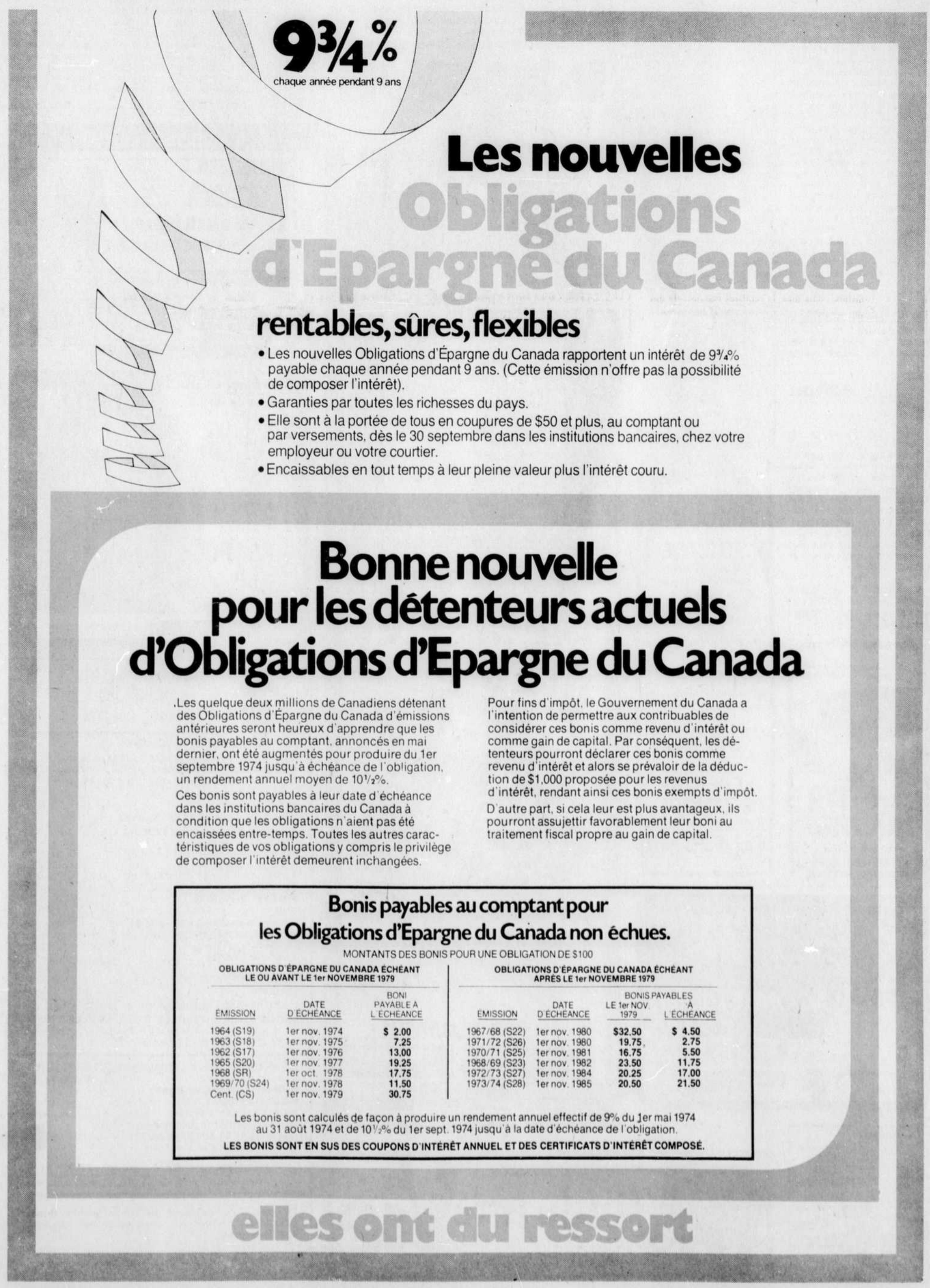

télévision

par Jean Basile

Portrait de la jeunesse chrétienne

● **5D,** "Le Concile des jeunes à Taizé", dimanche, à 17h.

Au plan de l'information religieuse, 5D réussit parfois des émissions bien balancées, vivantes et intéressantes. Ce fut le cas de celle qui fut en ondes dimanche dernier... quoique j'attendais, non sans impatience, un reportage complet sur le Congrès de Bucarest, qui n'existe pas, semble-t-il malgré les dires du service d'Information.

Parmi les événements internationaux que l'on nous présenta lors de cette émission, deux, cependant, auraient mérité un traitement plus long, en profondeur, compte tenu et de leur importance in se et des résonances qu'ils peuvent avoir sur le grand public.

Le premier est le Congrès religieux sur la Paix qui s'est tenu à Louvain. Le second est le Concile des jeunes qui a rassemblé 40,000 participants autour de la communauté française de Taizé.

On sait que cette Communauté est une tentative religieuse assez nouvelle, de nature protestante et de type monastique. Il s'agit, brièvement, d'un groupe oecuménique autocéphale qui pratique une règle proche de celle de St-Benoit. A part le monastère à proprement parler, le groupe de Taizé organise des activités extérieures, dont ce Concile. Pour la petite histoire, rappelons que c'est un frère de Taizé qui a fait la verrière de la cathédrale de Nicolet.

Le reportage sur cet événement à 5D a été bref, trop bref, mais éloquent. Entrevues avec de jeunes participants et entrevue avec un moine organisateur, le tout entrecoupé de visions d'ensemble, l'équilibre, dans le temps donné, était bon, tant pour le texte que pour l'image.

Si je regrette que le temps alloué à ce reportage ait été trop court, c'est que de nombreuses opinions se trouvaient rassemblées, alors, à Taizé. Il y avait là l'occasion de dresser un portrait des aspirations, fort diverses, de la jeunesse chrétienne d'aujourd'hui et, plus particulièrement, de celle qui cherche la Voie du salut en marge de la hiérarchie traditionnelle. L'ambiance qui régnait à Taizé, faite de compréhension mutuelle et de liberté, était particulièrement propice à un tel échange de point de vue.

Ce qui m'a le plus frappé, personnellement, c'est le vocabulaire. Les mots qui revenaient le plus souvent étaient "Contemplation", "Prière", "Silence", "Lumière". Voilà toute une thématique ravissante.

Il y a certainement une certaine ironie à coupler le protestantisme, même celui de Taizé, qui est très souple et très ouvert, avec une expérience radicale et "fermée" de l'Orthodoxie. Que l'on n'y voit pas malice!

C'est, en effet, d'un tout autre ascétisme dont il s'agit maintenant: celui du Mont-Athos.

J'aimerais, simplement, signaler la parution d'un ouvrage particulièrement intéressant en ce qu'il révèle au grand public, pour la première fois à ma connaissance, ce qu'est la vie d'un hiéromoine athonite engagé sur le chemin de l'ascèse, et, dans ce cas précis, la Voie du Starets Silouane (1866-1938), que certains considèrent comme l'un des derniers grands mystiques de l'orthodoxie russe.

Si on connaît un peu la liturgie russe par ses aspects extérieurs, et particulièrement le chant, on ne connaît pour ainsi dire pas la vie intérieure de ses moines, et particulièrement de ceux du Mont-Athos, sinon par l'approche, très partiale, de Kazantzaki dans "Lettre au Gréco".

Il est d'autant plus intéressant de la connaître aujourd'hui que les religions orientales se sont répandues parmi nous, non sans succès. Le modèle ascétique orthodoxe est une réponse somptueuse à tous ceux qui déplorent l'assèchement apparent du christianisme et qui recherchent, dans le bouddisme ou l'hindouisme, ce qui existe, de fait, dans leur, dans notre tradition.

Je crois pouvoir dire que beaucoup de jeune, et de moins jeunes, trouveront dans cet ouvrage, simple mais non pas simplifié, grande matière à réflexion sur la prière pure, sur les vertus d'obéissance et d'humilité, sur l'illusion et l'imagination, sur la Grâce et sur la Lumière divine.

Voici donc le titre de ce livre que je recommande chaudement: "Starets Silouane, moine du Mont-Athos: vie, doctrine, écrits", par l'archimandrite Sophrony; éditions PRESENCE. On trouve ce livre, à la librairie "L'Ezoterik", rue Saint-Denis.

● **MONSIEUR B,** dans le cadre des "Beaux dimanches" dimanche au canal 2, à 19h30.

Voici donc la première grande émission de Variétés du canal 2, dont le modèle se répétera toute l'année. On a l'impression de revivre les vieux temps de nos "Music-hall" quand Michèle Tisseyre officiait. O nostalgie!

La recette est donc la même. Un présentateur, maintenant Jacques Boulanger, introduit des chanteurs divers. Comme toujours, les transitions sont plus ou moins laborieuses. Comme toujours, l'émission repose donc sur le talent particulier de ceux qui y participent.

Du moins, est-ce l'occasion de revoir, si l'on en a envie, nos "vedettes", dans un environnement de petites lumières et de petits pas de danse réglés par Michel Conte.

N'importe! Je crois que l'on pourrait faire preuve d'un peu plus d'imagination.

Et c'est possible.

Pour savoir ce que peut-être une grande émission de Variétés, il est vrai en "spécial", il n'était que de regarder vendredi dernier, à 21h., au canal 6, l'émission que nos confrères anglais ont bâtie autour de Robert Charlebois.

Naturellement, il y a Robert Charlebois lui-même qui, comme le bon vin d'Omar Kayan, se bonifie encore en vieillissant. N'empêche que l'émission elle-même a touché au chef-d'oeuvre du genre. La séquence de "Fu Man Chu" restera, certainement, comme un modèle de ce que la télévision peut faire pour mettre en valeur une chanson. Autre trouvaille délicieuse: un prestidigitateur, si opportun dans le monde de celui qui écrivit une chanson sur Nicolas Flamel.

● **"Les Rois maudits", les dimanches, au canal 2.**

Les séries télévisées d'origine française que l'on nous a présentées cet été, ne plaidaient guère en faveur des réalisateurs de l'ORTF.

Raison de plus pour signaler la réussite des "Rois maudits". Sans doute, des raffinés de l'histoire auront quelques réserves à faire sur la façon dont Maurice Druon voit les Capétiens et sur la manière dont Claude Barma nous les présente.

Il n'empêche que les personnages sont vivants et que les situations, parfois portées jusqu'au mélodrame, sont bien amenées.

L'excellence de l'interprétation, la magnificence des costumes et la justesse du décor ajoutent encore à l'intérêt de cette production.

On a beau se révolter, intellectuellement, devant une langue que l'on a voulu de couleur "médiévale", devant certaines répliques qui frisent le mauvais goût et devant la façon dont le drame prévaut sur l'histoire, on ne s'empêche d'être pris dans ce tourbillon d'intrigues énormes.

C'est presque aussi beau que du Michelet.

échos

SAPQ: dix-sept artistes exposeront leurs oeuvres à partir d'aujourd'hui à la galerie d'art Claude Luce (1637, rue Saint-Denis), sous l'impulsion de la Société des artistes professionnels du Québec. Cette exposition se terminera le 11 octobre. Il s'agit là, notons-le, d'un projet-pilote, la SAPQ ayant l'intention de multiplier les ententes de ce genre avec d'autres galeries.

●

LANCEMENT: un nouveau livre de Soeur Berthe, "Les conserves", était lancé hier soir aux éditions de l'Homme.

Un outil précieux

Les "compositeurs du Québec"

par Jacques Thériault

Souhaitant accentuer de plus en plus la connaissance des compositeurs québécois, le Centre de musique canadienne de Montréal vient de lancer le premier fascicule d'une série intitulée tout bonnement "Compositeurs au Québec"; consacrée à Gilles Tremblay, cette publication est sans contredit un outil de référence précieux pour quiconque souhaite connaître la vie et l'oeuvre de ce gros canon de l'écriture musicale chez nous.

Joliment présenté, "Compositeurs au Québec" comporte seize pages groupant des éléments de biographies de Tremblay, la liste complète et exhaustive de ses oeuvres (date de composition et de création, ainsi que la durée, l'instrumentation et le numéro des enregistrements si disponibles), une sélection bibliographique des textes signés par le compositeur ou rédigés autour de son oeuvre, ainsi qu'un texte de présentation de Louise Laplante, secrétaire général adjoint du CMC depuis sa fondation à Montréal en octobre 1973.

Le Centre de musique canadienne, rappelons-le brièvement, n'avait pas de quartier général dans la métropole jusqu'à cette date et toute la documentation (partitions, documents sonores, catalogues, références, etc) était reléguée à la maison-mère du CMC à Toronto. Ce qui forçait chercheurs, musiciens, étudiants et tout un chacun concerné par la musique canadienne à faire le voyage à Toronto pour alimenter ses recherches. A l'issue de quelques années d'études autour des différentes modalités à envisager pour implanter le CMC à Montréal, Louise Laplante se voyait confier la destinée de ce creuset important d'informations voué à la promotion et à la préservation de la musique canadienne, et plus précisément de la musique québécoise.

Gilles Tremblay

"Cette nouvelle série de publications du CMC de Montréal fera place à tous les compositeurs, nous a confié Louise Laplante. Nous commençons par le Québec parce que c'est notre territoire et nous consacrerons d'abord nos énergies aux compositeurs vivants. Par la suite, nous nous attacherons à des pionniers tels Claude Champagne et Calixa Lavallée. Ce que nous présentons est une documentation vérifiée, revisée par le compositeur, aussi exacte que possible".

Le premier tirage de ce fascitule est de 1,000 exemplaires et quatre cent sont déjà écoulés. Il est distribué gratuitement à quiconque en fait la demande au CMC, 250 est boulevard Saint-Joseph, bureau 501, Montréal.

Présentement, quatre autres fascicules de cette série "Compositeurs au Québec" sont en voie de rédaction; ils seront consacrés à Jean Papineau-Couture, François Morel, Bruce Mather et à un compositeur de Québec dont le nom ne peut pour l'instant être révélé.

Insistant sur l'autonomie du CMC de Montréal dans toutes ses entreprises, Madame Laplante ajoute qu'elle s'est formellement opposée à l'idée de publier une brochure bilingue.

"Il n'est pas exclu qu'on la traduise en anglais plus tard, mais il n'en est pas question pour l'instant, compte tenu nos ressources financières."

Au chapitre des subventions précisément, le CMC a reçu une subvention de l'ordre de $20,000 du ministère des Affaires culturelles pour 1974, chiffre représentant une augmentation de $5,000 par rapport à l'année précédente. Pour la première année, le Conseil des arts de la région métropolitaine a aussi apporté sa contribution au CMC de Montréal ($4,000). Mais, c'est plus qu'un voeu pieux, le centre a besoin de beaucoup plus d'argent pour répondre entièrement à sa vocation et gagner un public plus large à la musique québécoise.

Comme l'écrit justement Louise Laplante dans son introduction à Gilles Tremblay: "Bien qu'il soit très actif, et admiré dans la vie musicale québécoise et internationale, on trouve chez Gilles Tremblay une modestie et un respect des êtres qui le rendent mystérieux même auprès de ceux qui apprécient déjà hautement ses oeuvres. Le présent fascicule souhaite contribuer à mieux faire connaître son oeuvre et sa personnalité attachante."

la compagnie des deux chaises présente
BONJOUR LA BONJOUR!
DE MICHEL TREMBLAY
MISE EN SCÈNE ANDRÉ BRASSARD
denise pelletier
amulette garneau
monique joly
odette gagnon
rita lafontaine
frédérique collin
gilles renaud
guy thauvette
Décor: Guy Neveu
Costumes: François Laplante
du 25 septembre au 12 octobre 1974
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

Cinémas ODEON
SALLE RENOIR
JEAN-PAUL BELMONDO
COMÉDIE IRRÉSISTIBLE... DU MEILLEUR DE BROCA!
POUR TOUS
Le Magnifique
un film de PHILIPPE DE BROCA
7.40 - 9.40
SALLE McLAREN
un film de BERTRAND BLIER
18 ANS
"LES VALSEUSES"
le DAUPHIN
7.20 - 9.30
DEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

LES FILMS MUTUELS présentent LES FILMS CLAUDE MICHAUD
présentent dans une production de JACQUES ERIC STRAUSS
POUR TOUS
YVES MONTAND
KATHARINE ROSS
après "L'HÉRITIER" le nouveau PHILIPPE LAB
LE HASARD ET LA VIOL
CRÉMAZIE
LUN. À VEN.: 7.30-9.30
ST-DENIS, CRÉMAZIE 388-4210

LES FILMS MUTUELS présentent
Un étrange ménage à trois...
14 ANS
Lui... ALAIN DELON
Elle... MIREILLE DARC
l'autre... Jane Davenport (Madly)
un film de ROGER KAHANE
musique de FRANCIS LAI
Madly
DÈS VENDREDI!
RIVOLI
ST-DENIS & BELANGER, 277-4129

RESNAIS
18 ANS
LA MONTAGNE SACRÉE
THE HOLY MOUNTAIN
sous-titres français
de a.jodorowsky
"Un spectacle fascinant... repus de surprises, gavés d'émotions, nous gardons le souvenir d'un film extraordinaire. Jodorowsky a tous les talents avec, de surcroit, un brin de génie."
— LE MONDE
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
UN CHEF D'OEUVRE D'ALAIN TANNER
LE RETOUR D'AFRIQUE
HORAIRE: LUN. À VEN. 7.15 - 9.30
élysée
35 MILTON / 842-6053

Encore une fois, on va crier au scandale. Ecran 74
Le Trio Infernal
dès le 27 sept.
CHEVALIER

Les Films Mutuels présentent
POUR TOUS
LES ORDRES
un film de Michel Brault
Jean Lapointe
Hélène Loiselle
Guy Provost
Claude Gauthier
Louise Forestier
produit par les Productions Prisma
DÈS VENDREDI!
Cinema PLACE VILLE MARIE 866-2644
RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-4129
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129
LAVAL Centre d'Achats LAVAL 688-8200
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.
SAISON 1974-1975
A) ABONNEMENT AU CHOIX
Salle Wilfrid-Pelletier $7.50 $6.50 $5.50 $4.50 $3.50
YEVHENIA MIROSHNICHENKO, soprano colorature
DMYTRO HNATIUK, baryton/DE L'OPÉRA DE KIEV
Un récital exceptionnel d'extraits d'opéra et de chansons ukrainiennes — Nov. 18, 20h30
Salle Wilfrid Pelletier $7 $6 $5 $4 $3
ENSEMBLE NATIONAL DU SENÉGAL — Déc. 13-14, 20h30
Un nouveau programme excitant
PETITS CHANTEURS DE VIENNE — Janv. 13, 20h30
À la demande générale
LUDMILA ZYKINA ET L'ORCHESTRE DE BALALAIKAS (20 musiciens) — Avril 5, 14h30
FESTIVAL DU PÉROU — Avr. 28-29-30, 20h30
50 danseurs, chanteurs & mus.
Théâtre Maisonneuve $7 $6 $5 $4
ORCHESTRE TZIGANE RAJKO — Nov. 28-29-30, 20h30
35 musiciens et danseurs
YASS HAKOSHIMA — Janvier 21, 20h30
Mime Japonais
ZORIA SHIHMURZAYEVA — Mars 31, 20h30
Violoniste
L'ACHAT D'UN MINIMUM DE 4 SPECTACLES CI-DESSUS VOUS PERMET D'ÉCONOMISER 15%.
S'il y a plus d'une date pour un spectacle, la réduction s'applique à la première seulement.
B) ABONNEMENT 5 CONCERTS: 1 CONCERT GRATUIT
Salle Wilfrid-Pelletier - 20h30
NICOLAI PETROV, pianiste — Nov. 11
IGOR OISTRAKH, violoniste — Déc. 9
M. ROSTROPOVICH, violoncelliste — Fév. 3
ORCH. DE CHAMBRE BARCHAI — Fév. 24
VLADIMIR ASHKENAZY, pianiste — Mars 18
Prix: $32.00 — $28.00 — $24.00 — $16.00 — $12.00
Tarif spécial enfants, étudiants, Âge d'Or: $17.00 (parterre et corbeille)
En vente: CCA 1822 ouest, rue Sherbrooke et également commandes postales avec enveloppe-retour affranchie, chèque, mandat.
CHARGEX 932-2234

LE GROUPE LA LAURENTIENNE PRÉSENTE
LES GRANDS EXPLORATEURS
CONGO SAFARI
Marcel Isy-Schwart qui commente personnellement son nouveau film-couleur
SALLE LE PLATEAU
3710, Calixa-Lavallée parc Lafontaine — métro Sherbrooke et autobus 24 est
3-4-5-6-7-8 OCTOBRE à 20.30 hres
matinée 6 OCTOBRE à 14.00 hres
BILLETS: $3.00 et $2.00 (étudiants)
BILLETS EN VENTE:
EXPLO-Mundo, 451 St-Sulpice, métro PLACE D'ARMES
LA CORDÉE, 2159, Ste-Catherine est, métro PAPINEAU
SALLE LE PLATEAU de 13.00 hres à 18.00 hres
RENSEIGNEMENTS:
284-3222 ou 284-0151
UNE PRODUCTION EXPLO-MUNDO
ST-JÉRÔME: 10 OCT à 20.30 hres
AUDITORIUM ANDRÉ-PRÉVOST
JOUR: 436-4330 SOIR: 430-1189
STE-THÉRÈSE - 1er OCTOBRE 20:30 hres
AUDITORIUM LIONEL GROULX

POUR TOUS
Le plus beau film de Louis Malle
5e Sem.
Louis Malle s'impose comme le nouveau patron du cinéma français. EXPRESS
Un chef-d'oeuvre. FRANCE INTER
LACOMBE LUCIEN
Étudiants: $1.50
FLEUR DE LYS
CINEMA DE PARIS
CINEMA V salon rouge 5550 Sherbrooke O 489 5559

14 ANS
Après "LES ROSES" le nouveau film de PASCAL THOMAS
Pleure pas la bouche pleine!
4e Sem.
FESTIVAL

VENDREDI le 4 OCTOBRE AUX CINÉMAS BERRI (MONTRÉAL) FRONTENAC (QUÉBEC)
LE NOUVEAU CLAUDE LELOUCH
Toute une Vie
C'est l'anatomie d'un coup de foudre

cinéma

"California Split" ou l'ivresse du jeu

par André Leroux

California Split est sûrement le film le plus audacieux et le plus fragile de Robert Altman. Audacieux parce qu'il se plie aux seules exigeances de la sensibilité de son créateur et qu'il récuse, sans compromis, tout ce qu'un certain cinéma dramatique nous a appris à estimer: le récit linéaire et paisible; l'explication psychologique; les contours narratifs nettement précisés. Fragile aussi parce qu'il exige la complicité soutenue du spectateur, sans qui la magie ne peut opérer. Altman n'est pas un cinéaste conventionnel qui de film en film se plairait à se rassurer. Chaque nouveau film représente un défi lancé à son imagination furibonde et à son instinct de créateur toujours insatisfait. Qu'il s'attaque au mythe du vieil Ouest (**McCabe and Mrs. Miller**), à la longue tradition du film de série noire (**The Long Goodbye**) ou aux assises mêmes du film psychologique (**That Cold Day in the Park; Images**), Altman prend des risques, ose dynamiter les mécanismes trop bien huilés des genres auxquels il se réfère. Aucun film de ce génie hybride ne laisse indifférent car on y sent à chaque plan et à chaque séquence le goût du défi, l'énergie explosive et la témérité passionnée. Altman ne s'enferme jamais dans la tradition. Il s'en sert pour mieux la dépasser et lui donner des formes inattendues, et des éclats insoupçonnés.

Depuis le début de sa carrière, Altman s'est intéressé d'une façon ou d'une autre à la gageure et au jeu. John McCabe n'était-il pas un joueur invétéré qui risquait à chaque instant sa vie dans une aventure qui le dépassait? Susanna York dans **Images** ne prenait-elle pas un malin plaisir à déplacer ses phantasmes énigmatiques comme des pions sur un échiquier? Et que penser des deux protagonistes de **M.A.S.H.** qui jouaient avec la vie sur des tables d'opération pour éviter la folie? Il faudrait aussi parler des pièges cruels et néfastes que se tendent l'adolescent et la jeune femme (magnifiquement interprétée par Sandy Dennis) dans **That Cold Day in the Park,** ce grand film méconnu d'Altman. C'est aussi sous le signe du jeu que se déroule **Brewster McLoud,** film carnavalesque dans lequel les personnages s'amusent à changer de masques et à entretenir l'illusion de la vérité. Et forme ultime du jeu: le cinéma. N'est-il pas pour Altman le moyen le plus châtoyant de bousculer le réel, d'en explorer les multiples facettes et de jongler avec toutes les possibilités d'une technique qu'il soumet à ses rêveries? Il était donc inévitable que le jeu devienne un jour la figure centrale de l'un de ses films, l'élément clé autour duquel tout s'organiserait. Si la passion effrénée du jeu constitue la force motrice de **California Split,** le hasard des rencontres en permet le mouvement initial.

Bill Denny (George Segall), séparé de sa femme et écrivain de métier, rencontre Charlie Water, un lunatique en mal d'amitié, à une table de jeu dans un casino. Bill défend Charlie accusé d'avoir ramassé par terre une carte tombée de ses mains (fait illégal au jeu). Se noueront entre les deux hommes des liens d'amitié fraternels mais instables car toujours menacés par l'ivresse du jeu. Comme dans ses films ultérieurs, Altman peint le portrait de deux êtres à la dérive insatisfaits par la vie et qui se réfugient dans une illusion. Derrière les bouffonneries de Charlie se cache une solitude que le jeu arrive à peine à faire oublier. Il reconnaît d'ailleurs à travers Bill sa propre vacuité et son manque de prise sur la réalité. Altman sait comment nous rendre attachants ces éternels perdants. Procédant par bonds successifs dans le temps, il nous en livre non pas une tranche de vie mais bien des tranches de vie. Il regarde ses personnages s'agiter et se débattre dans le quotidien sans jamais essayer de dégager ce que leur existence peut contenir d'exemplaire. Anti-héros par excellence, Bill Denny et Charlie Water ressemblent à des épaves dont les moindres gestes traduisent une incapacité à s'insérer dans leur environnement. Comme John McCabe et Brewster McLoud, ils sont condamnés à une errance qui ne peut déboucher que sur une irrémédiable solitude. L'approche d'Altman est d'autant plus fascinante qu'elle ne triche pas avec le réel. Bill Denny et Charlie Water ne sont pas proposés à notre pitié ou à notre admiration. Ils ressemblent à ces individus anonymes qui traversent le film et dont nous ne connaîtrons qu'une brève facette. Le portrait reste incomplet. Tous les traits ne sont pas précisés. Les agissements ne trouvent pas toujours d'explications rationnelles. L'art d'Altman consiste à éviter la trop forte caractérisation, à ne pas souligner l'indéfinissable et à se laisser guider par l'imprévu. Certains reprocheront sans aucun doute à sa méthode de ne pas définir plus clairement les personnages et de cacher ce que nous aurions dû connaître. Mais la beauté du film tient justement à cette marge d'imprécision qui flotte autour de Bill et de Charlie et à une décontraction qui permet aux choses d'apparaître et de disparaître aux moments où l'on s'y attend le moins. Comme dans la vie.

Malgré ses apparences flamboyantes et exubérantes, **California Split** est un film très intimiste dans lequel Altman a tout mis en oeuvre pour rapprocher des personnes isolés et dévorés par un besoin de proximité physique. Les deux gentilles prostituées qui hébergent Charlie vivent dans l'espoir de rencontrer l'homme qui saura les combler. Bill trouve en Charlie ce compagnon avec lequel il peut partager sa solitude. Quant à Charlie il découvre en Bill un maître à penser. Et que dire de tous les joueurs qui envahissent les salles de jeu de Reno, Californie? Au-delà de leur passion du jeu et du tourbillon qui les emporte, ne sont-ils pas tous en quête d'un regard chaleureux, d'une discrète courtoisie ou d'une vigoureuse poignée de mains? La mise en scène de Altman rassemble lentement ceux qui se cherchent sans se connaître, resserre étroitement dans des décors clos les êtres les plus différents, contracte les situations pour en dégager une atmosphère d'intimité retrouvée. A cet égard la rencontre de Bill et de Charlie est admirable. Isolés à chaque extrémité du comptoir dans un bar obscur, ils commencent d'abord par s'adresser la parole avec une désinvolture étonnante. Charlie veut inviter Bill à boire mais celui-ci préfère son isolement. Comme toujours chez Altman la bande sonore est inondée de bruits et de conversations qui débordent les unes sur les autres, se recoupent et s'entre-mêlent. L'insistance de Charlie réussit finalement à convaincre Bill qui accepte l'invitation. Ils se rapprochent, au centre du comptoir, et sombrent dans une euphorie exaltée. Cette seule scène résume presque toute la démarche d'Altman dans **California Split.** Elle consiste à favoriser les rapprochements au gré du temps et des circonstances, à entretenir un climat précaire d'intimité, et à finalement débusquer ce que les liens entre les êtres peuvent receler d'illusoire et de passager.

Si les personnages de Altman parviennent, pendant un bref instant, à partager leur solitude et à briser leur repliement sur eux-mêmes, ils réalisent, souvent malgré eux, le caractère éphémère et évanescent de ce qui les rattache à autrui. Mais découverte encore plus tragique: le rêve qu'ils chérissaient les entraîne à leur propre perte. Les destinées suivent des voies parallèles qui ne trouvent qu'épisodiquement leurs points de coïncidences. Après avoir épuisé sa veine chanceuse, Bill prend conscience des limites du jeu et de la futilité d'un rêve sans véritable issue. L'ivresse du jeu n'est qu'un piège et qu'une illusion confortable. Derrière les apparences (thème cher à Altman) plane le vertige du vide. A la fin du film, Charlie bercera encore naïvement son rêve de fortune et de succès sans être capable de mesurer l'exacte distance qui le sépare définitivement de Bill. Mais Altman ne scelle pas irrémédiablement l'existence de chacun de ses personnages. Il les renvoie à la vie en nous faisant bien comprendre que tout continue et échappe à son contrôle de créateur.

C'est d'ailleurs ce qui passionne dans **California Split.** On a l'impression que la vie jaillit de toutes parts, qu'elle déborde les cadres de l'écran et qu'elle se prolonge au-delà de l'écran. On pouvait aussi déceler dans les oeuvres précédentes d'Altman cette sensation d'éclatement complet, de totale ouverture au réel. Altman semble piger ici et là certains moments de l'existence de ses personnages et ne privilégier aucun d'eux. On sait qu'il choisit, qu'il organise (c'est l'une des fonctions de l'artiste) mais ses choix, ses coupures dans le réel n'atrophient jamais la plénitude de ce qu'il nous montre. Ainsi les salles de jeu de Reno conservent une allure à la fois familiale et insolite. On en reconnaît l'aspect bigarré, hétéroclite et vulgaire mais on ne peut s'empêcher de ressentir la chaleur communicative qui s'en dégage. Les joueurs font partie d'une immense famille qui connaît ses aspirations et ses désirs. Altman nous approche de cet univers marginal avec une fascination respectueuse et une émotion mal dissimulée. Depuis le remarquable La Baie des Anges, on n'a jamais montré au cinéma avec une telle justesse l'ivresse des joueurs qui, dans le tourbillon de la roulette, cherchent à se sentir posséder par le mystère du jeu, totalement aliénés à l'instant où ils remettent leur destin à des chiffres. On lit sur leur visage la fatigue et l'épuisement mais ils ne peuvent s'éloigner des lieux magiques. Mais Altman n'a pas voulu dépeindre l'aspect spectaculaire du jeu. On en saisit au contraire tout le caractère banal et ordinaire. On ne s'éloigne jamais de la simplicité d'un monde saisi autant dans ce qu'il est que dans ce qu'il révèle.

Elliot Gould et George Segal dans "California Split" de Robert Altman.

Le film progresse au rythme de la flânerie de ses personnages. Charlie ne travaille pas et Bill vend ce qu'il a pour se consacrer au jeu. Seul le temps du jeu leur importe. Tout le reste n'est qu'accessoire. Altman nous fait participer à l'étirement de leur existence, à la nonchalance de leur errance. Il ne presse jamais inutilement le pas. Il laisse aux êtres le temps d'exprimer complètement ce qu'ils veulent dire et ce qu'ils ressentent. Si, de façon imprévisible, il brusque le rythme, c'est pour soutenir la vivacité de leur passion ou la frénésie de leur total asservissement au jeu. Les séquences se développent selon leurs exigences internes et se terminent lorsque les personnages sont acculés à une inévitable cassure ou à un départ nécessaire. D'où l'apparente improvisation d'un film qui couronne magistralement les recherches méticuleuses et élaborées d'un cinéaste épris de spontanéité et d'indépendance créatrice. La réussite de California Split n'est pas seulement imputable à son réalisateur. Altman sait s'entourer d'une équipe technique qui lui apporte sa créativité et son énergie. Figurent au générique les noms de Léon Ericksen, célèbre directeur artistique et fidèle collaborateur d'Altman, et de Lou Lombardo, montreur attitré du cinéaste. Sans eux et bien d'autres, évidemment, les films d'Altman ne seraient jamais ce qu'ils sont. Le soin maniaque apporté par Jim Webb et Richard Portman au perfectionnement d'une bande sonore parfaitement équilibrée et dosée, les inventions constantes de la mise en scène, la splendide interprétation des comédiens toute en délicates ruptures de tons, la cohérence et la richesse du propos, la sensibilité et la lucidité aigues du regard d'Altman; tout cela fait de California Split un film tour à tour drôle et triste, mélancolique et souriant qui propulse son réalisateur au sommet des plus grands cinéastes américains. Altman a toujours su conserver l'une des choses les plus précieuses au cinéma: la pureté du regard. Cela le place sans hésitations aux côtés de Renoir, Rossellini, Truffaut et Bertolucci.

Omission

Le texte critique publié dans notre édition d'hier au sujet de l'ensemble Slask de Pologne devait être signé René Picard.

Le conflit syndical est réglé à l'OSM

Les négociations entre l'Orchestre symphonique de Montréal et la Guilde des musiciens ont enfin débouché sur une entente totale entre les deux parties dans la soirée de dimanche. C'est ce qui ressort principalement de l'assemblée annuelle de l'OSM, laquelle avait lieu hier au foyer Beauchemin de la Place des arts.

"Les nuages qui ombrageaient l'ouverture de la nouvelle saison depuis plusieurs mois sont désormais dissipés, a déclaré le président sortant de l'OSM, M. Robert J. Bruck. Le problème des salaires fut solutionné par une augmentation des coûts de 11.4 pour cent pour l'orchestre, incluant un bonus pour pallier à l'augmentation du coût de la vie."

A cause de la situation inflationnaire et des augmentations minimum reçues par les musiciens depuis deux ans, il appert que la direction de l'OSM et les représentants des musiciens ont trouvé cette entente "équitable et juste."

Et d'ajouter M. Bruck: "Nous continuerons à entretenir des relations harmonieuses entre l'administration de l'OSM et la Guilde des musiciens."

Rappelant que Rafael Frühbeck de Burgos prendrait la tête de l'orchestre en 1975 et que cette nomination ne manquerait pas "de susciter un intérêt renouvelé", M. Bruck a aussi insisté sur le fait qu'une "grande part de l'avenir demeure constamment sujette aux impondérables et aux incertitudes que cause une crise financière... et je ne parle pas seulement de la nôtre, mais de la crise financière qui guette le monde occidental, avec son cortège de dissensions, son inflation galopante, les dilemmes de la paix, et tous les problèmes de réajustement auxquels nous devons faire face tous les jours, à une formidable échelle internationale."

Son allocution terminée, M. Bruck a remis le "pouvoir" entre les mains de son successeur M. Pierre Delagrave, homme d'affaires connu dans les milieux économiques et gouvernementaux au Québec comme au Canada. C'est à madame Michael Bell que le poste de vice-présidente a été confié et c'est la première fois dans son histoire que l'OSM accueille une femme pour occuper ces fonctions.

Enfin, mentionnons que l'OSM a bénéficié d'un budget totalisant $2,700,000 au cours de la saison 1973-1974 et qu'il a présenté 140 concerts au cours de cette période à Montréal, Québec, Ottawa, Toronto et Hamilton.

télévision

CBFT 2

- 9.10 Ouverture et horaire ... c
- 9.15 Les Oraliens ... c
- 9.30 Les centours de Centour ... c
- 9.45 En mouvement ... c
- 10.00 Minute Moumoute ... c
- 10.15 Saturnin ... c
- 10.30 Personnalité féminine ... c
- 11.00 Les recettes de Juliette ... c
- 11.30 Au pays de l'arc en ciel ... c
- 12.00 Le Prince Saphir ... c
- 12.30 Les Coqueluches ... c
- 1.30 Téléjournal ... c
- 1.35 Femme d'aujourd'hui ... c
- 2.30 Cinéma: "L'Oasis des tempêtes" (science-fiction - Américain 1956)
- 4.00 Bobino ... c
- 4.30 Nic et Pic ... c
- 5.00 Daniel Boone ... c
- 6.00 Prince noir ... c
- 6.30 Actualités 24 ... c
- 7.30 La p'tite semaine ... c
- 8.00 Sprint ... c
- 8.30 Vedette en direct Louise Forestier ... c
- 9.00 Rue des Pignons ... c
- 9.30 Téléjournal ... c
- 9.45 Nouvelles du sport et météo ... c
- 10.00 Le Football professionnel canadien: "Montréal à Calgary" ... c
- 12.30 Cinéma: "Alvarez Kelly" (drame de guerre — 1966) ... c
- 2.00 Téléjournal

CFTM 10

- 7.40 Horaire Bienvenue ... c
- 7.45 Bonjour Montréal ... c
- 8.45 Les bouts d'chou ... c
- 9.15 36-24-36 ... c
- 9.30 Pour vous mesdames ... c
- 11.00 Personnalités ... c
- 11.30 La famille Stone ... c
- 12.00 Les p'tits bonshommes ... c
- 12.30 Les tannants ... c
- 1.30 Au jour le jour ... c
- 2.30 Ciné-Mardi: "Tout le plaisir est pour moi" (comédie musicale — Américain 1954)
- 4.00 Patofville ... c
- 4.30 Jinny ... c
- 5.00 O'Hara ... c
- 6.00 Parle, parle, jase, jase ... c
- 7.00 Le 10 vous informe ... c
- 7.30 Hawaii 5-0 ... c
- 8.30 Symphorien ... c
- 9.00 L'aventurier ... c
- 9.30 Médecin d'aujourd'hui ... c
- 10.30 Les nouvelles TVA ... c
- 11.00 La couleur du temps ... c
- 11.15 Sans pantoufles: "Adieu Philippine" (comédie — Franco — Italien 1960)
- 12.45 Le 10 vous informe ... c

CBMT 6

- 9.55 Standby six and religious thoughts ... c
- 10.00 Mon ami ... c
- 10.15 Friendly gaiant ... c
- 10.30 Mr. Dressup ... c
- 11.00 Sesame street ... c
- 12.00 Elwood Glover's luncheon date ... c
- 1.00 Ben Casey ... c
- 2.00 Coronation street
- 2.30 The Edge of Night ... c
- 3.00 Juliette and friends ... c
- 3.30 From Vancouver ... c
- 4.00 Family Court ... c
- 4.30 Mr. Wizard ... c
- 5.00 Youth Confrontation ... c
- 5.30 Partridge Family ... c
- 6.00 City at Six ... c
- 7.00 Reach for the top ... c
- 7.30 Adventure of Black beauty ... c
- 8.00 Happy days ... c
- 8.30 Police story ... c
- 9.30 Front page Challenge ... c
- 10.00 CFL Football: "Montreal à Calgary" ... c
- 12.30 The National ... c
- 12.50 Station closing ... c

CFCF 12

- 6.00 University of the air ... c
- 6.30 Ed Allen ... c
- 7.30 Canada A.M. ... c
- 8.30 Romper Room ... c
- 9.00 Yoga ... c
- 9.30 The Community ... c
- 10.00 Pay cards ... c
- 10.30 McGowan and Co ... c
- 11.00 Definition ... c
- 11.30 The art of cooking ... c
- 12.00 The Flintstones ... c
- 12.30 Matinée with George Balcan: "The Magician" (drame - 1973) ... c
- 2.30 Somerset ... c
- 3.00 Another world ... c
- 3.30 What's the good word ... c
- 4.00 He knows she snows ... c
- 4.30 The Flintstones ... c
- 5.00 Truth or Consequences ... c
- 5.30 It's your move ... c
- 6.00 Pulse ... c
- 7.00 Headline hunters ... c
- 7.30 Tuesday night movie: "The California Kid" ... c
- 9.00 Marcus Welby M.D. ... c
- 10.00 Harry - 0 ... c
- 11.00 The CTV National news ... c
- 11.20 Pulse ... c
- 12.00 Tuesday night feature movie: "The Harness" (drame - 1971) ... c
- 2.00 Sign-off

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 523-6040. Relâche.
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, 844-1793. Relâche.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau, 523-1211, "Strauss et Pesant" de Michel Garneau, 20h30. Relâche lundi.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. Vigneault 20h.30 (tous les soirs).
THEATRE DE LA POUDRIERE: (Ile Ste-Hélène) 526-0821. "Blithe spirit" de Noël Coward. 20h.30. Relâche dim. et lundi.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre symphonique de Montréal, au pupitre: Franz-Paul Decker. 20h.30.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: "Un tramway nommé désir" de T. Williams. 20h.30.

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou. 353-5960. "Le dernier tango à Paris" 9.30. "Electraglide bleue" 7.20.
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943 "South Pacific" 2.00, 5.10, 8.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "The sting" 7.20, 9.30.
ATWATER I: Niveau métro, Alexis Nihon, 935-4246 "California split" 1.10, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747. "Butch Cassidy and the Sundance kid" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1932. "Pleasures of a Woman" 12.00, 3.10, 6.00, 8.50. "Keep it up" 1.30, 4.2m, 7.10, 10.00.
BERRI: 1280 Berri 878-2424 "Un silencieux au bout du canon" 2.30, 6.00, 9.35, "La ceinture noire" 1.00, 4.25, 8.00.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131. "Kamasutra d'aujourd'hui 2.20, 5.30, 8.30, "Les Minettes enfolie" 1.00, 4.15, 6.55, 9.55.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "On danse sous la jupe" 12.30, 3.40, 6.55, 10.10 "La revanche des coolies" 2.05, 5.15, 8.30.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "L'arnaque" 1.30, 5.30, 9.35, "Sentimentalement vôtre" 12.00, 3.50, 7.55.
CHEVALIER: 1590 Denis 845-3222. "Le concierge" 1.00, 3.05, 5.10, 7.20, 9.25.
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-20001. "La dernière corvée" 7.00. "Les sentiers de la gloire" 9.30.
CINEMA V: 5550 Sherbrooke 489-5559 (Salon rouge): "Lacombe Lucien" 7.20, 9.50. (Salon blue): "Pigkeepers daughter" 7.15, 10.25 et "Deep hunger" 8.50.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996. "Lacombe Lucien" 12.00, 2.25, 4.55, 7.20, 9.50.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302. "Cris et chuchotements" 9.40 et "Le lien" 7.30.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395. "Elvin Purple" 1.30, 3.05, 4.40, 6.15, 7.50, 9.25.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210. "Le hasard et la violence" 7.30, 9.30.
DAUPHIN: (Renoir) 2396 Beaubien, 721-6060 (Salle Renoir): "Le magnifique" 7.40, 9.40. (McLaren): "Les valseuses" 7.20, 9.30.
ELECTRA: 1114 Ste-Catherine E. 522-9177 "Enquête sur les apprentis" 12.30, 3.35, 6.40, 9.45. "Intime rapport au collège des filles" 1.50, 4.55, 8.00.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Resnais) "La montagne sacrée" 7.15, 9.30, (Salle Eisenstein): "Le retour d'Afrique" 7.15, 9.30.
FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600 "Pleure pas la bouche pleine" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Lacombe Lucien" 12.00, 2.25, 4.55, 7.20, 9.50.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "A nous quatre cardinal" 7.30, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707. "The Great Catsby" 1.20, 3.50, 6.20, 9.00.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "Dirty Mary, crazy Larry" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "A nous quatre cardinal" 7.30, 9.30.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224. "A coups de magnum" 8.00 "Super Drogue" 6.30, 10.15.
MONKLAND: 5504 Monkland 494-3579. "Live and let die" 1.20, 5.20, 9.35. "The mechanic" 3.35, 7.50.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145. "Un homme qui dort" 7.00. "Viol en première page" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991. "Dead which" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853. "La pomme, la queue et les pépins" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222. "Orange mécanique" 6.20, 9.00.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595. "Carry on girls" 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester O. 866-2644 "Chinatown" 12.10, 2.35, 5.00, 7.25, 9.45.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Apprenticeship of Duddy Kravitz" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.20.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155. "On danse sous la jupe" 12.30, 3.40, 6.55, 10.10, "La revanche des coolies" 2.05, 5.15, 8.30.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Africanus Sexualis" 12.00, 3.00, 5.50, 8.40, "Passion seekers" 1.30, 4.15, 7.00, 9.50.
SAINT-DENIS: 1594 rue Saint-Denis 849-4211 "La maison des damnés" 12.00, 3.30, 6.45, 10.15 "Un officier de police sans importance" 1.30, 5.00, 8.30.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O 932-1139 "Panorama blue" 1.00, 2.25, 3.50, 5.15, 6.40, 8.10, 9.35.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Kazablan" 1.10, 3.05, 5.00, 7.00, 9.00.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Up town Saturday Night" 1.10, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20.
VENDOME: Place Victoria 868-1451 "The best of the second New York erotic film festival" 12.30, 2.15, 4.05, 5.55, 7.45, 9.35.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "L'Arnaque" 8.00 et "Sierro Torride" 6.15, 10.00.
VERSAILLES: (Salle rouge) 7265 Sherbrooke E 365-4020 "Magdalena, la possédée du diable" 6.10, 9.25 et "Sept orchidées tachées de sang" 7.45.
VERSAILLES: (Salle bleue) 7256 Sherbrooke E. 365-4020. "La pomme, la queue et les pépins" 7.30, 9.30.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Le flic ricanant" 6.10, 10.00 et "Butch Cassidy et le kid" 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "That's entertainment" 2.00, 4.20, 6.45, 9.10.
YORK: 1487 Ste-Catherine O 937-8978 "The Destructors" 1.00, 2.40, 4.25, 6.05, 7.50, 9.25.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8739 Cinéma d'animation, production canadienne récente — 7.30 "Maria Chapdeleine" J. Duvivier — France 1934) 9.30.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'Ordre des comptables agréés du Québec
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891
Montréal, P.Q. H3B 2M7

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A. / J. Henri Boivin, C.A. / Paul Lafleur, C.A. / Roger Archambault, L.S.C., C.A. / Jacques Brunetto, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 — 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A. / Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A. / Robert Moreau, M.S.C., C.A. / Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. / Yvon Normandin, C.A. / R. Barriere, C.A. / G.R. Normandin, C.A. / G. Borduas, C.A. / J.G. Beaulac, C.A. / J. Marcel Daoust, C.A. / P. Dumont, C.A. / J.L. Richard, C.A. / G. Bouchard, C.A. / F. St-Aubin, C.A. / R. Lanctôt, C.A. / M. Gagné, C.A. / L. Lemay, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal, Ottawa, Québec, Hull, Hawkesbury, Grand Mere, Trois Rivieres, Cap-de-la-Madeleine, Granby, Levis, St-Georges de Beauce, Chicoutimi, Baie-Comeau
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & ASSOCIÉS
3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506,
Montréal, Québec H2L 3M2
527-9221
Lionel H. Benoit, C.A. / André Loubier, C.A. / Réal Bertrand, C.A. / André Paquette, C.A. / P.Y. Brosseau, C.A. / Pierre D. Poisson, C.A. / Robert Crevier, C.A. / Raynald Vermette, C.A. / Jean-Paul Diry, C.A.
Jean Grignon, C.A. / François Laplante, C.A. / Jean Labrosse, C.A. / Richard Téoli, C.A. / Fernand Lamothe, C.A.

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TÉTREAULT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A. / C.-Raymond Souchereau, C.A. / Georges H. Hotte, C.A. / André Tétreault, C.A. / René Lemire, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A. / Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal — 845-0209

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES"
MONTRÉAL-NORD
3737 rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-5443

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. / R.V. Barnett, C.A. / C.W. Bissegger, C.A. / J.C. Bonnycastle, C.A. / T.R. Burpee, C.A. / M. Camirand, C.A. / H.M. Caron, C.A. / L.J. Carrière, C.A. / G. Chamberland, C.A. / J.P. Delisle, C.A. / H.R. Germain, C.A. / J.B. Gick, C.A. / A.W. Gilmour, C.A. / G. Gingras, C.A. / R.E. Lavoie, C.A. / G. Limoges, C.A. / D.G.R. Lindsay, C.A. / M.A. Mackenzie, C.A. / J.D. Morrison, C.A. / J.J. Peacock, C.A. / R. Pearl, C.A. / W.J. Smith, C.A.
Associés-résidents
Montréal — Québec
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmondon, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A. / Guy Charette, C.A. / Roger Poupart, C.A. / Martin Lajeunesse, C.A. / Hubert Mercier, C.A. / Jean-Paul Berti, C.A. / Raymond A. Poirier, C.A.
1 Place Ville-Marie
Suite 2220 514-866-9911
Montréal H3B-3M4

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIES
Comptables Agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A. / Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A. / Germain Desmarais, C.A. / Duncan J. Mooney, C.A. / Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A. / Jean-Guy Lavoie, B.A., M.Sc.C., C.A. / Pierre Goulet, C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
423 est, boul Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAULT, MARCHAND & CIE
Comptables Agréés
50, Place Crémazie
Suite 610,
Montréal 351 — 384-0430

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A. / Bernard Dumais, C.A. / Roger Forget, C.A. / Claude Boyer, C.A. / Gilles Villeneuve, C.A. / Jean-Réal Charette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

GLENDINNING, JARRETT & CIE
Associés de la firme internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Cobourg, Toronto, Orillia, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Lethbridge, Kamloops & Vancouver
715, Carré Victoria,
Montréal H2Y 2H7 844-3307

W. PIERCE GOULD
Comptable Agréé
Chambre 914,
Édifice Sun Life,
Montréal, P.Q.
866-4375

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 — 842-6651

MALLETTE & CIE
comptables agréés
Paul-E. Mallette, C.A. / André Roussel, C.A. / Bertrand Dumais, C.A. / Gilles Choquette, C.A. / Jacques G. Hébert, C.A. / J.-J. Lecavalier, C.A. / J.E. de Repentigny, C.A. / André Masse, C.A. / D.R. Gariepy, C.A. / Jean La Couture, C.A. / René Chénier, C.A. / G. de Grandpré, C.A. / Louise Doucet, C.A. / Michel D'André, C.A. / Claude Sarrazin, C.A. / André Lachapelle, C.A. / André Longpré, C.A. / Paul Sofio, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal H3G 1R8, Québec
Tél.: 861-8241
SUCCURSALE ST-JÉRÔME

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A. / Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A. / Robert Houde, B.A., C.A. / Guy Ouimet, C.A. / Jacques Desmarais, L.S.C., C.A. / André Montgrain, L.S.C., C.A. / Yvon Marsolais, C.A. / Gilles Blondin, C.A. / Real Mainville, C.A.
50 Place Crémazie Suite 921
Montréal 351 — 384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECAL & ASSOCIES
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 — 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
5 Place Ville-Marie 866-9701

PETRIE, RAYMOND & CIE. Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIES
Comptables Agréés
820, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée
Raymond Campbell & Cie
Montréal - Rouyn, Toronto, Ottawa

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables agréés
BUREAUX:
Terreneuve - Nouvelle-Écosse - Nouveau-Brunswick - Québec - Ontario - Manitoba - Saskatchewan - Alberta - Colombie-Britannique, Région des Caraibes.
Représentation dans le monde entier
800, PLACE VICTORIA - 878-3011
2500-630, BOUL. DORCHESTER O. - 866-7351

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000 Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Montreal — Québec / Rimouski — Sherbrooke / Trois-Rivières — Ottawa
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal 115 — 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1 Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A. / Fernand Rheault, C.A. / Robert Roy, C.A. / Pierre Doray, C.A. / Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIES
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A. / Armand H. Viau, C.A. / H. Lionel Robin, C.A. / Jean-Jacques Ouellette, C.A. / J. Serge Gervais, C.A. / Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A. / Jacques Joyal, C.A.
4926, ave. Verdun, Verdun 204
7708, rue Édouard, LaSalle 690
769-3871

Coupe Davis

L'Inde perdrait par forfait

LONDRES (AFP) — L'Afrique du Sud pourrait remporter la coupe Davis de tennis par défaut si elle triomphe de l'Italie à Johannesburg les 3, 4 et 5 octobre, a déclaré, hier à Londres, Basil Reay, secrétaire de la compétition.

En effet, l'Inde qui vient de gagner sa finale inter-zone contre l'Union soviétique, a déclaré formellement qu'elle ne jouerait pas contre l'Afrique du Sud si celle-ci remportait l'autre demi-finale. Si au contraire l'Italie est victorieuse contre l'Afrique du Sud, la finale se déroulera normalement sur le terrain choisi par l'Italie.

Le refus de l'Inde de s'aligner éventuellement contre l'Afrique du Sud a pour motif l'opposition de l'Inde aux politiques raciales du gouvernement de Pretoria. L'Inde préfère en effet perdre la coupe par forfait plutôt que de rencontrer l'équipe d'un pays qui pratique l'"apartheid".

Les usagers d'hormones auraient libre cours en 76

TORONTO (d'après CP) — Carol Martin et Jane Haist, deux expertes des lancers du poids et du disque au sein de l'équipe canadienne d'athlétisme, ont affirmé ces jours dernier qu'il serait impensable pour elles de participer aux jeux Olympiques de Montréal en 1976 à moins que le Comité international olympique n'interdise formellement l'usage des hormones musculaires aux compétiteurs.

Mlle Haist, médaille d'or aux récents Jeux du Commonwealth à Christchurch (N.-Z.), et Mlle Martin refusent d'utiliser ces stéroïdes anabolisants et sont d'avis que leur utilisation par des athlètes internationaux d'autres nations leur enlève toute chance de compétitionner sur un même pied.

Dave Steen, ancien titulaire canadien au lancer du poids et qui a déjà utilisé ces drogues, est du même avis que ses deux coéquipières.

Lorsque l'Association canadienne d'athlétisme a récemment prié Steen d'effectuer un retour à l'occasion des Jeux de Montréal, il a répondu qu'il le ferait mais à la seule condition que le Canada prenne les devants dans la lutte contre l'utilisation des hormones, surtout stéroïdes, en compétition olympique.

Steen admet avoir lui-même utilisé des hormones durant quatre semaines avant les Jeux panaméricains de 1966 en Jamaïque, où il a gagné la médaille d'or dans sa spécialité, et il se dit convaincu que l'usage des hormones l'avait considérablement avantagé.

"C'est l'unique raison qui m'a permis de concurrencer mes adversaires, car ils utilisaient tous des hormones. Mais c'est quand même une justification maladive."

En dépit de l'évidence qui prouve que l'utilisation des hormones a des effets secondaires négatifs, Steen dit que les athlètes qui en font usage, déterminés à gagner à tout prix, n'y voient aucun mal à la condition de ne pas se faire prendre.

Steen prétend que l'usage abusif des hormones peut "mener à la destruction du sport parce qu'il le prive de son élément humain." Il dit que cela devient alors un concours entre sociétés pharmaceutiques à qui découvrirait le moyen de produire l'athlète le plus fort.

Un test visant à découvrir les usagers de stéroïdes anabolisants parmi les athlètes a récemment été mis au point par une équipe de chercheurs britannique, et le CIO a décidé de les interdire.

"Mais ceci n'est qu'une interdiction morale", de commenter le Dr Georges Létourneau, membre du service médical du COJO.

Chaque fédération internationale a le droit de suggérer des exceptions à la liste des drogues interdites. Or, cette liste, avec laquelle le Dr Létourneau et son personnel devront composer, ne sera pas disponible avant l'an prochain, ce qui laisse très peu de temps pour monter un laboratoire capable de découvrir les usagers d'hormones musculaires.

Levy ne prend pas Calgary à la légère

CALGARY (d'après CP) — En dépit du piètre dossier de deux victoires contre sept échecs des Stampeders de Calgary, Marv Levy, instructeur en chef des Alouettes de Montréal ne les prend pas à la légère, à la veille du match que les deux équipes doivent se disputer ce soir dans la cité albertaine.

"Vous n'êtes jamais vraiment aussi bons que vous croyez l'être lorsque vous appartenez à une formation gagnante, et à l'inverse, vous n'êtes jamais vraiment aussi mauvais que vous croyez l'être lorsque votre formation accumule les déboires, de commenter Levy. Il faut se méfier encore plus d'un manque de confiance que d'un surcroît de confiance."

Les Alouettes peuvent se permettre un surcroît de confiance, eux qui dominent la section Est de la ligue Canadienne de football avec une fiche de 7-2, exactement contraire à celle des Stampeders. Ces derniers sont au dernier rang de la section Ouest, mais ils n'ont pas abandonné pour autant.

"Nous devrions avoir une chance excellente de l'emporter", de dire Gary Hobson, directeur-gérant de l'équipe. "Il serait ridicule de ne pas aborder ce match de façon positive parce qu'il signifie beaucoup pour nous."

Hobson a révélé hier que deux joueurs en seraient à leurs premières armes cette saison contre les Alouettes. Il s'agit d'Ozell Collier, un demi défensif que viennent de libérer les Broncos de Denver, de la Ligue Nationale, et de Larry Moore, un ancien ailier défensif des Steelers de Pittsburgh.

L'arrivée de ces deux joueurs signifie que l'ailier défensif Calvin Looman et l'ailier rapproché Ken Robinson seront relégués à des rôles de réservistes. Quelques autres réfugiés de la LNF à qui les Stampeders ont accordé un essai la semaine dernière ont été mis sous contrat, mais pour la saison prochaine seulement.

Collier, qui mesure 5'10" et pèse 180 livres, a été chronométré en 4.4 secondes sur 40 verges. En compagnie de Howard Starks, qui sera maintenant demi de sûreté, et Ted Bachman, tous trois Américains, il contribuera à solidifier le champ-arrière défensif de l'équipe. Dick Wesolowski jouera maintenant comme ailier rapproché.

Peter Liske commencera au poste de quart-arrière, tandis que Rudy Linterman, meilleur receveur de passes de la LCF avec 40, sera également de la partie. Hobson a révélé que la blessure que Linterman avait subie lors du récent voyage de son équipe dans l'est n'est pas aussi sérieuse qu'on ne l'avait d'abord craint.

Entre-temps, dans le camp montréalais, l'instructeur à la défensive Rod Rust crédite un rendement amélioré de sa formation pour l'excellente tenue des Alouettes jusqu'ici. Il dit notamment que Carl Crennel, de son poste de secondeur, a contribué plus que tout autre au succès de l'équipe.

"Surveillez bien ce Crennel et vous constaterez vous-même que j'ai raison. Voilà un athlète exceptionnel qui contribue à donner beaucoup de mordant à notre formation défensive cette saison."

Rust dit qu'il est très fier de Crennel, ainsi que de ses 11 coéquipiers qui ont contribué à donner à la formation défensive montréalaise la meilleure fiche du circuit pour les points cédés à l'adversaire, ainsi que les verges accumulées au sol et sur la passe en neuf matches.

Virdon et les Yankees visent 90 victoires

Le mois de septembre est traditionnellement réservé à la course aux championnats de division dans le baseball majeur, et de nombreuses équipes participent actuellement à ce concours dans les divisions est des ligues Américaine et Nationale.

Entre-temps, les A's d'Oakland et les Dodgers de Los Angeles contrôlent fermement les divisions ouest des deux mêmes ligues.

Dans la division est de l'Américaine, les trois clubs encore en lice ne jouaient pas hier. La course au championnat reprendra aujourd'hui alors que les Yankees de New York, qui sont en tête du classement, se mesureront à l'équipe de troisième rang, les Red Sox de Boston, dans un programme double. Les Orioles de Baltimore, qui sont au deuxième rang, recevront les Tigers de Détroit.

Les Yankees devancent les Orioles par une partie et les deux équipes ont chacune huit parties supplémentaires à disputer.

Boston, avec cinq parties de retard sur les meneurs, doivent jouer encore dix parties et leurs chances de remporter le championnat de la division sont très minces.

Dans la division est de la Nationale, les Pirates de Pittsburgh qui cèdent une partie et demie devant les Cardinals de St-Louis, affrontent ces derniers dans une série de trois parties qui a commencé hier soir.

Les Yankees visent 90 victoires, chiffre qui, selon son gérant général Bill Virdon, permettra à une équipe de remporter le championnat de la division. Six victoires des Yankees, dans les huit prochaines parties, selon Virdon, leur permettraient de remporter leur premier championnat de division en dix ans.

Baltimore, évidemment, pense autrement.

Les Orioles ont balayé une série de trois parties contre les Yankees, la semaine dernière, pour prendre brièvement la tête du classement, puis ont rétrogradé lorsque New York a remporté quatre parties consécutives contre Cleveland, alors que les Orioles perdaient une partie à Boston.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANTIQUITES A VENDRE

CHOIX CONSIDERABLE: meubles antiques, canadiens et autres. Achetons également. 2 boul. Labelle route 11, Ste-Thérèse. Tél. 435-4350. J.N.O.

APPARTEMENTS A LOUER

CENTRE-VILLE: 1½, 2½, 3½, attrayants, métro piscine, électricité payée. Raisonnable. Tél.: 842-5818 J.N.O.

ARTICLES À VENDRE

PHOTO LEICAFLEX, objectif Leitz Summicron f2.0-50 mm. 33% réduction de prix. Tél.: 658-2868. 25-9-74

AUTOS À VENDRE

FIAT 74, tous modèles en stock, endessous du prix coutant, pour liquidation rapide. Toute offre raisonnable acceptée. Tél: 658-6623. 1-10-74

RENAULT 12, familiale, 1973, 18,000 milles, cause départ pour l'Europe. Téléphoner jusqu'à midi 739-4812. 28-9-74

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

JONQUE CHINOISE, à vendre, "Sayonara, 30 pieds, construite à Hong Kong, coque entièrement en teak, moteur diesel Volvo 85 forces, 2 mats, voiles dacron rouge, parfaite condition. Tél.: Québec (418) 692-3622, soir (418) 651-0341. 1-10-74

CHALETS À LOUER

GRAND CHALET, près St-Jovite et Rivière Rouge, 6 pièces, chauffé, à louer de novembre à mai. $400. par mois. C.P. 2003, St-Romuald, Tél: soir 1-418-839-4386. 25-9-74

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois 5½, flanc montagne, cheminée pierre meubles Thibault. Semaines: prix réduit septembre-octobre (aussi saison ou semaines ski). Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-10-74

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR BRESILIEN donne chez-lui ou à domicile cours de portugais par la méthode situationnelle. Appelez 849-7661. 26-9-74

CHAMBRES A LOUER

2747 EDOUARD-MONTPETIT: grand logement spacieux, ensoleillé, 6 pièces. $60. par mois. Literie non fournie. Cherchons fille cool et propre. Tél.: 739-8390. 28-9-74

ÉBÉNISTERIE MENUISERIE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquité. Tél: 658-5194 frais virés acceptés. 1-10-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547. J.N.O.

ENTREPRENEURS

REVETEMENT DE MAISONS: aluminium, vinyl, pierre naturelle, artificielle. Chassis et portes. Première qualité. Bas prix. Tél: 272-4605 30-9-74

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

ÉDUCATION

PROFESSEURS DEMANDÉS pour l'enseignement du français. Expérience en maternelle. Brevet d'enseignement du Québec. Appeler à 744-5614. 25-9-74

DÉMÉNAGEMENTS

Votre déménagement s'en vient . . .
Si le service d'électricité est à votre nom, avez-vous avisé l'Hydro-Québec?
Communiquez sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous; c'est important.
Hydro-Québec 25-9-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE BILINGUE
5 ans d'expérience
• Service de recherches juridiques
Place d'Armes
Tél: 845-9253, poste 36
28-9-74

SECRÉTAIRE LÉGALE
avec expérience
• Bilingue.
• Compétence en administration nécessaire.
Pour bureau d'avocats situé au centre-ville.
S.V.P., communiquer avec:
M. Blanchet,
288-7156 26-9-74

Office national du film du Canada

DACTYLO RÉCEPTIONNISTE BILINGUE
— Compétencee en dactylographie (60 mots/minute).
— Excellente connaissance de la grammaire et de la langue française.
— Salaire entre $5,900. à $6,900. (à être révisé le 1er octobre 1974).
— 3 semaines de vacances e nombreux autres bénéfices.
Tél.: 333-3160
25-9-74

SECRÉTAIRE JURIDIQUE avec expérience légale. Saaire $150. en montant selon expérience. Écrire à Dossier 229, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal. 25-9-74

CENTRE CULTUREL: Vieux Montréal, recherche secrétaire modèle, dynamique, ayant esprit d'initiative et sens des responsabilités; parfaitement bilingue, dactylo rapide, sténo si possible. On ne devient pas millionnaire, mais on ne s'ennuie jamais. Théâtre Centaur, 288-1229. M. Loynd. 1-10-74

HOMMES DEMANDÉS

CONCIERGE

La section des Services auxiliaires de la trésorerie de la Commission de l'Industrie de la Construction requiert les services d'un concierge possédant les qualifications suivantes:
— Honnête et discret
— Initiative
— Expérience et connaissance des machines pertinentes à l'entretien ménager dans des édifices publics.
— Âge: pouvant varier entre 25-45 ans.
Salaire: $106.09 au cours de la période d'essai de 60 jours et après la dite ériode le candidat choisi se méritera $117.87 en plus de nombreux avantages sociaux.
Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:
LE SERVICE DU PERSONNEL
739-4781
25-9-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRETAIRE BILINGUE, obligatoirement avec expérience. Urgent. Francine Melançon, 871-0101. 27-9-74

FERMES À VENDRE

STE-HELENE: Ferme, 220 arpents, 44 vaches laitières, 28 taures, excellents bâtiments, deux maisons, instruments aratoires de choix, ferme en très bon état, bon revenu. W. Boutin 678-8060 ou 653-2959 Immeubles Carbonneau, courtiers 25-9-74

ST-DAVID: Ferme de 160 arpents avec bonne maison de 7½ pièces et beaucoup de bâtiments en bonne condition. Pour seulement $42,000. A Patenaude, 678-8060. Immeubles Carbonneau, courtiers 25-9-74

STE-HELENE: Ferme, 76 arpents en culture, bonne maison, chauffage central, garage double, porcherie, autres bâtiments. Photo MLS. W. Boutin, 678-8060 ou 653-2959. Immeubles Carbonneau, courtiers 25-9-74

CALIXA LAVALLEE: Ferme Palardy, 270 arpents en culture, érablière 17 arpents, grande maison, instruments aratoires, bâtiments en bon ordre, avec ou sans animaux "78 têtes". W. Boutin, 768-8060 ou 653-2959. Immeubles Carbonneau, courtiers 25-9-74

ST-PHILIPPE DE LAPRAIRIE: Ferme 76 arpents, 20 arpents culture maraîchère, plusieurs bâtiments bon état, maison, 8 pièces, parfaite condition, machinerie complète pour culture. $58,000. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers 25-9-74

ST-JACQUES LE MINEUR: Ferme 87 arpents en culture, maison, poulailler avec quota de poulets à griller (équipé automatique) 18,360 pieds, autres bons bâtiments plus machinerie, financement intéressant pour acheteur avec capital de basé, Prix $80,000. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers 25-9-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

TRADUCTEURS DEMANDES, toutes langues, toute spécialisations, obligatoirement avec expérience. Urgent. Francine Melançon, 871-0101. 26-9-74

TRADUCTEURS DEMANDES, anglais-français ou français-anglais, obligatoirement avec expérience. Urgent. Francine Melançon, 871-0101 26-9-74

HOMMES DEMANDÉS

POSTE D'AVENIR . . .
Nous recherchons homme, 25 à 35 ans, avec connaissance travail général de bureau; réception - expédition - comptabilité - commandes - dactylo.
. . . afin de s'intégrer à toutes les phases de notre organisation pour accéder à un poste de contrôle.
S.V.P. envoyer curriculum vitae à:
EXACTO LTÉE
135, Van Horne,
Montréal H2T 2J2 26-9-74

OCCASIONS D'AFFAIRES

Occasion pour personnes ambitieuses. Travail intéressant. Excellentes chances de succès. Nous vous donnons la formation nécessaire. Pour entrevue, veuillez appeler à 658-6172. 19-10-74

AMATEURS DE CHAROLAIS. Pour ceux qui n'ont ni le temps, ni l'espace voulu notre ferme vous donne la possibilité de posséder votre propre élevage de pur-sang. Pour informations: après 6 p.m. 1-514-783-6972 30-9-74

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

BOUL. ST-JOSEPH OUEST: coin de rue, petit édifice à bureaux, 12 pièces, et grande salle de conférence. Tout tapis. Idéal pour professionnels, clinique médicale, etc. Jarrex Limitée R. Roy 655-5269 ou 727-3742. 1-10-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.pi.L. ès lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

CHEF - CUISINIER
Cantons de l'Est (Lennoxville)
Personne possédant beaucoup d'initiative, rapidité, et stabilité.
Nous offrons: tranquillité, air pur, salaire alléchant à personne compétente et autres avantages.
Tél: (819) 565-1015
Le Gérant ou laisser message
LA BRASSERIE LE LION D'OR
2, rue Collège, Lennoxville. 26-9-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Cottage semi-détaché en pierre, grand salon avec foyer, salle à manger avec poutre au plafond, 4 chambres à coucher, salle de jeux avec foyer, boiseries de chêne, petit jardin.
Prix: $78,500. - pas d'agent.
Tél.: 351-4010
demandez Mme Champage
ou 276-0172 28-9-74

OUTREMONT
Près Collège Stanislas
GRAND DUPLEX, 2 x 7½, plus 2 au sous-sol, 3 garages. Bonne construction, nouveau toit, nouveau chauffe-eau, fournaise récente, 220. Bons revenus. Prix demandé: $60,000.
Exclusivité de Mme M.A.D. Préfontaine, 731-3158.
IMMEUBLES TREMBLAY INC.
courtiers
735-5588
25-9-74

ICR IMMEUBLES
Carbonneau
REALTIES INC.
655-9400
BOUCHERVILLE
Magnifique cottage brique et aluminium, 14 pièces, intérieur luxueux, bibliothèque - salle billard - piscine creusée. Terrain 14,000 pieds carrés. Excellente construction. Faut visiter. (M.L.S.) Denyse Lepage, 655-9400 ou 655-9819.
BOUCHERVILLE
Grand terrain 130,271 pieds carrés, zoné familial et multifamilial, bien situé, près toutes commodités, centre-ville (M.L.S.) Denyse Lepage, 655-9400 ou 655-9819.
25-9-74

BELOEIL: bungalow, brique, style espagnol, 6½ pièces, 3 chambres, cuisine, porte-patio, sous-sol fini, 1 chambre, système chauffage électrique, terrain 90'x110' paysagé, construction supérieure. M.L.S. Thérèse Larivière, 467-0285 ou 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers 25-9-74

ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU: magnifique cottage, 137 pieds de façade sur la rivière, 8 pièces, 4 chambres, parfaite condition. MLS. Pierre Jobin, 467-0285 ou 467-6890. Immeubles Westgate, courtiers 25-9-74

BELOEIL: superbe split, 7 pièces, terrain immense et tout paysagé, foyer, garage, patio, salle à diner, décoration de goût, très propre, quartier de choix, tout ce que vous désirez. MLS. Pierre Jobin, 467-0285 ou 467-6890. Immeubles Westgate, courtiers 25-9-74

OUTREMONT: Près de Vincent d'Indy, à proximité Université de Montréal et église. Joli cottage detaché de 11 pièces, salle de jeux. Garage, Jardin, M.L.S. Pierre Cossevin, 735-5791 ou 270-2404. Immeubles Westgate, courtiers. 25-9-74

STE-JULIE (Haut-Bois) Magnifique split suisse, stucco et cèdre, construit sur 11,000 p.c. terrain boisé. Intérieur décoré professionnellement, maison impeccable, plusieurs extras. Propriétaire transféré. Photo MLS. $59,000. Informations: Camille Lacourcière, 653-2496 ou 653-9970. Immeubles Westgate, courtiers 25-9-74

BELOEIL: splendide bungalow brique, style colonial, 8½ grandes pièces, salle dîner, salon fenêtre en baie, 3 chambres, sous-sol fini, foyer "Franklin", terrain arbres matures, adultes. Près de toutes commodités, construction supérieure. Hypothèque à 6¼%. M.L.S. Thérèse Trudeau Larivière, 467-0285 ou 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers 25-9-74

ST-HILAIRE: magnifique domaine sur le bord du Richelieu, authentique cottage canadien, 14 pièces, 5 chambres, salon 15'x29' avec foyer pierre naturelle, salle à dîner, salle familiale avec installation complète pour projection de films, splendide jardin d'hiver, quai de 60 pieds, piscine creusée, etc... MLS. Appelez Fabienne Boulanger, 467-0285 ou 467-1578. Immeubles Westgate, courtiers 25-9-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ANJOU: Superbe duplex, construction 1972, 2x5½ plus bachelor, zoné très résidentielle faut voir. Photo MLS. Jean-Guy Gosselin, 254-6083 ou 351-1791. Immeubles Westgate, courtiers 27-9-74

COTE-DES-NEIGES: Duplex luxueux dans une section recherchée de Côte-des-Neiges. Près des hôpitaux, de l'Université, des écoles. 7 magnifiques pièces, sous-sol fini, excellent revenu. Prêt à aménager. Exclusif. Denyse Meloche, 735-5791 ou 738-0375. Immeubles Westgate, courtiers 25-9-74

OUTREMONT: Près Université, belle maison de 5 chambres à coucher, (2 bains) grande cuisine équipée, beau salon, salle à manger séparée, solarium, bureau, salle de jeux au sous-sol. Garage à commande électrique. Jardin devant et arrière. M.L.S. Pierre Cossevin, 735-5791 ou 270-2404. Immeubles Westgate, courtiers 25-9-74

LONGUEUIL: Somptueuse, datant de 1710, 7 pièces, 2 foyers. Rénovation de période, chauffage central. Poutres, 4 chambres, garage, haie, arbres matures. Faites vite. Seulement $50,000. MLS. Balance d'hypothèque 9%. Rita Bourner, 679-8220. Immeubles Westgate, courtiers 25-9-74

ST-MATHIAS: Bord de l'eau, bungalow pierre, aluminium, 4½ grandes pièces, système chauffage électrique, bord de l'eau paysagé, clôturé, haie, cèdre, 73'x120'. Occupation immédiate. Thérèse Trudeau Larivière, 467-0285 ou 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers 25-9-74

BELOEIL: très beau secteur à proximité de la rivière Richelieu, excellent bungalow pierre et brique, salon avec foyer, 3 chambres, salle familiale, tapis mur à mur, garage, beau terrain, nombreux arbres matures. MLS. Appelez Fabienne Boulanger, 467-0285 ou 467-1578. Immeubles Westgate, courtiers. 25-9-74

ST-BRUNO: Bungalow brique, pierre, aluminium, terrain gazonné, abri d'auto, foyer haut et bas, sous-sol fini, salle familiale avec bar, planchers marquetterie, chambre froide, garde-robe cèdre, construction du propriétaire, tapis rez-de-chaussée. Photo MLS. W. Boutin, 678-8060 ou 653-2959. Immeubles Carbonneau, courtiers 25-9-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

WESTMOUNT: près parc, cottage, 5 chambres coucher, 2 salles-bains, grand hall d'entrée, belles pièces hautes, deux cuisines, possibilité revenu. Date occupation: facultative. $65,500. Tél.: 481-0683. 25-9-74

ST-ELPHEGE: Terre 300 arpents avec maison en brique, 9 pièces, système central, 125 arpents de boisé, pin, érable, longe la rivière St-François, ¾ mille long. Photo MLS. W. Boutin, 678-8060 ou 653-2959. Immeubles Carbonneau, courtiers 25-9-74

TAILLEURS

DROLET tailleurs spécialisé habits et costumes sur mesure. 351, rue Guizot. Tél.: 388-2352. 25-9-74

TERRAINS A VENDRE

DOMAINE: 15 arpents par 28. St-Alphonse-de-Rodriguez. Possibilités de développement. Riche en bois. Lac artificiel. Téléphone: Joliette 514-756-8473 27-9-74

JOLI LAC NOTRE-DAME, développement de récréation exclusif, année longue, terrain boisé, bord de lac non pollué ou routes. Investissement assuré. Tél: 845-3151. 28-9-74

BELOEIL: Terrain de 15½ arpents, sur Trans-Canada, près de sortie 64, location industrielle, services rendus. Prix: $57,000. MLS. Michel Petit, 467-0285 ou 467-9872. Immeubles Westgate, courtiers. 25-9-74

ST-MATHIAS: terrain bord de l'eau, 102'x120' p.c. paysagé, clôturé, haie cèdre, arbres matures. Secteur unique. Thérèse Trudeau Larivière, 467-0285 ou 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers 25-9-74

VOYAGES

AUTODIDACTE cherche compagne pour séjour en Europe. Départ en janvier. Première destination Angleterre. Durée du voyage: plusieurs mois. Ecrire le plus rapidement possible à Dossier 230, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal 27-9-74

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

les MOTS CROISÉS du Devoir

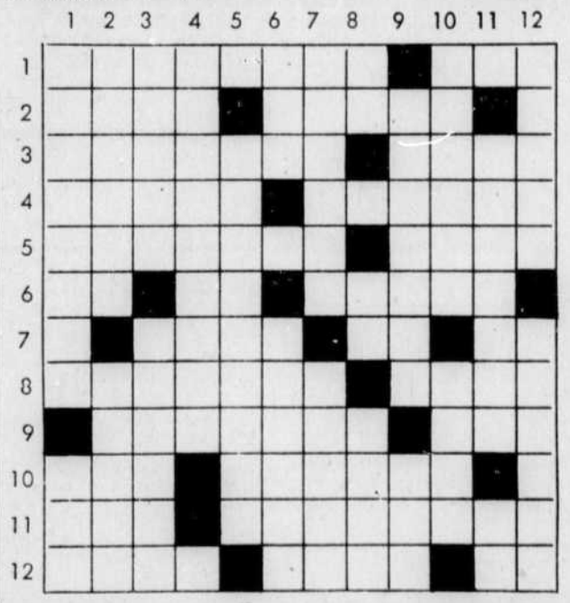

Horizontalement

1—Espace nu compris entre les sourcils. — Boisson résultant de la fermentation du raisin sous l'effet de certaines levures.
2—Fait des vers. — Dans la poésie ancienne, pied de vers composé d'une brève et d'une longue.
3—Reptiles. — Couleur bleue extraite des feuilles de l'indigotier.
4—Action de fuir. — Onomatopée exprimant le bruit occasionné par un mouvement réglé.
5—Relative à la férie. — Pare.
6—Patrie d'Abraham. — Terre-Neuve. — Voisin de l'écureuil.
7—Dégage de la fumée. — Manganèse. — Sert à lier.
8—Faisons une élision. — Bienheureux.
9—Elle sécrète le miel. — Colère.
10—Ancien bouclier. — Simple, un peu sotte.
11—Condiment. — Cesseras l'allaitement d'un enfant.
12—Beaucoup. — Vrai. — Germanium.

Verticalement

1—Coup de griffe. — Orient.
2—Coaliser. — Attacher avec un lacet.
3—Devenir muet. — Epingle ou fermoir de métal qui servait, dans l'Antiquité, à agrafer les vêtements.
4—Félicité éternelle. —
5—Cependant.
6—La plus vile populace. — Poser des matériaux de construction en longueur et en largeur.
7—Filé de latex, recouvert de fibres textiles. — Du groupe qui comprend les Serbes, les Russes, les Polonais, les Tchèques, etc.
8—Eminence. — Eminence. — Irlande.
9—Chapeau à deux pointes. — Condiment.
10—Qui a un gros ventre. — Attacher.
11—Il danse. — Argent.
12—Fille du frère ou de la soeur. — Mouche africaine.

Solution d'hier

AVEC LE PETIT ROBERT . . .
PAS DE PROBLÈME

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Deux buts de dernière heure donnent un match nul aux Russes

VANCOUVER (Le Devoir) — Bien qu'ayant dominé le jeu pendant quelque 45 minutes, Equipe Canada n'a pu faire mieux qu'un match nul de 5-5 contre l'Union Soviétique, hier soir devant 15,772 partisans, lors de la quatrième et dernière partie de la série Canada-Russie disputée au pays. Elle se poursuivra maintenant, pour quatre autres matches, à Moscou où, sur leur grande patinoire, les Russes, en principe, auront un certain avantage.

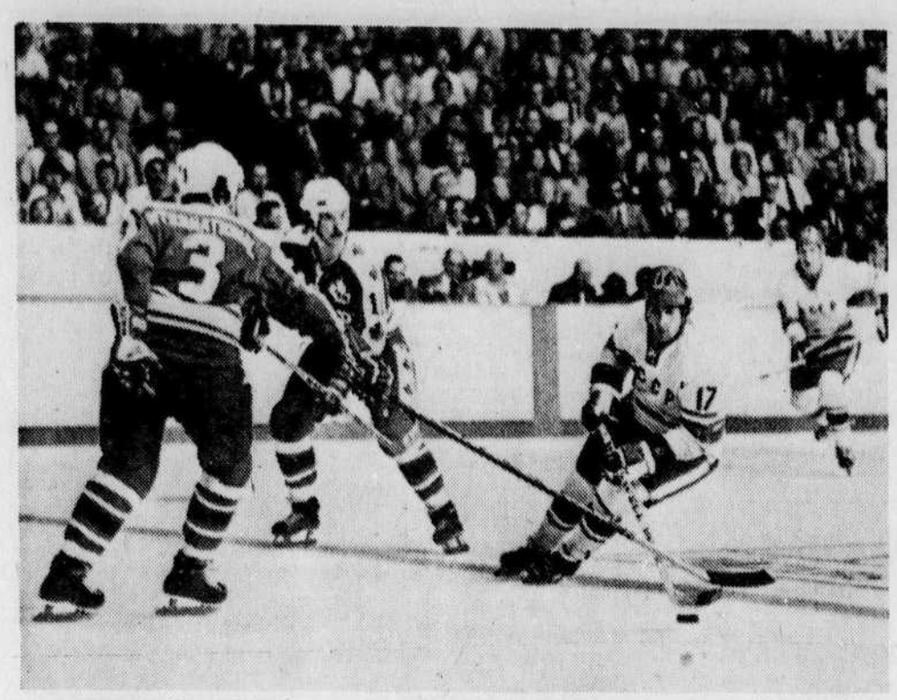

KHARLAMOV À L'ATTAQUE — Les défenseurs Jean-Claude Tremblay (3) et Marty Howe (10) surveillent le brillant Valery Kharlamov alors qu'il se lance à l'attaque vers le filet d'Équipe Canada lors du match nul 5-5 disputé hier soir devant 15,772 spectateurs à Vancouver. (Téléphoto PC)

Mais ils ne l'avaient pas, hier soir, après une 1ère période jouée à l'emporte-pièce, qui fut marquée par trois buts du vétéran Bobby Hull, et après une 2e période assez terne par comparaison et, enfin, après que les deux clubs aient joué plus des trois quarts du 3e tiers. C'est alors que les joueurs canadiens, fatigués après avoir tant et si bien patiné et mis en échec leurs rivaux, fléchirent pendant seulement 51 secondes. Ce relâchement de dernière heure permit à l'Union Soviétique, qui tirait de l'arrière 5-3, d'enregistrer deux buts rapides lui valant un match nul de 5-5.

Ce résultat démontre néanmoins jusqu'à quel point les deux clubs sont d'égales forces. Ils terminent la partie canadienne de la série avec chacun 4 points (une victoire et deux matchs nuls pour chaque équipe). En cours de route, ils ont aussi chacun marqué exactement 17 buts.

Les Canadiens étaient tellement déçus et épuisés après cet exploit des Russes qu'ils ne surent profiter, peu après et deux minutes et 9 secondes avant la fin, d'une punition infligée à un défenseur Gennadi Tsygankov qui avait fait trébucher Mark Howe à la ligne bleue soviétique. On ne saurait les blâmer pour ce relâchement général puisque, depuis le commencement, ils avaient fourni un effort monumental pour contenir leurs rivaux.

La 1ère période en fut une fantastique. A la 4e minute de jeu, Valeri Vasiliev donna l'avance aux Russes avec un lancer voilé contre lequel le gardien Gerry Cheevers n'eut aucune chance. Moins d'une minute plus tard, le rude Gordie Howe (qui devait ralentir son allure par après) nivela le pointage avec un lancer des poignets décoché après une belle série de passes allant de Pat Stapleton à Mark Howe (d'une ligne bleue à l'autre) puis à Ralph Backstrom et, enfin, à "Papa" Howe.

Les Russes reprirent les devants 2-1 une minute et demie plus tard grâce à un but de l'excellent Boris Mikhailov enregistré alors que Stapleton essayait de l'écraser en vain.

L'Union Soviétique domina les 10 premières minutes de ce premier tiers et semblait devoir remporter une victoire plus ou moins facile.

Mais de la 13e minute à la 18e de fait en 5 minutes et 4 secondes, Equipe Canada devait totalement changer l'aspect de la partie grâce aux vétérans Hull et Frank Mahovlich, devant une foule en délire il va sans dire.

Hull marqua trois buts et Frank M., un durant cette irrésistible poussée de quatre filets donnant une confortable avance de 5-2 à Equie Canada. Hull marqua d'abord en trompant le gardien Vladislav Tretiak sur un lancer voilé par 3 joueurs (dont deux Russes) durant une punition à Aleksander Gusev. Quelques instants après, Hull reçut une passe parfaite de Stapleton entre deux défenseurs russes et déjoua cette fois Tretiak avec un lancer au-dessus de l'épaule. Moins de deux minutes plus tard, Réjean Houle tournait autour de Cusev pour passer à Frank Mahovlich qui, laissé à découvert, trompa Tretiak avec un lancer de revers. Et 39 secondes après ce but, lors d'une mise au jeu dans la zone des Russes, le centre André Lacroix hérita du disque pour aussitôt passer à un Hull qui, encore une fois, eut raison d'un Tretiak surchargé.

Equipe Canada domina cette 1ère période à un tel point que ses centres gagnèrent, entre autres, 20 mises au jeu sur 24.

Durant le 2e tiers, les Canadiens se contentèrent de continuer à frapper solidement leurs adversaires qui ne surent d'abord profiter d'une punition à Paul Shmyr avant de présenter un jeu d'attaque constamment désorganisé par des rivaux les mettant constamment en échec et prenant l'initiative d'aussitôt contre-attaquer dangereusement. A un tel point qu'on vit les Russes se débarrasser du disque en lançant à tout hasard hors de leur zone.

Néanmoins, à la 12e minute, Alexander Yakushev réduisit quelque peu l'avance canadienne en déjoant Cheevers avec un lancer frappé de 35 pides.

Les Russes étaient tellement craintifs en fin de période qu'ils furent assez surclassés par leurs rivaux qui, durant une punition à leur propre Rick Ley, faillirent compter eux-mêmes.

Et cette domination continua pendant les 15 premières minutes de la 3e période avant que Maltsev, sur un bel effort individuel et après avoir reçu accidentellement le disque d'un Marty Howe fatigué après une mise au jeu dans la zone canadienne, ne déjoue Cheevers. Exactement 51 secondes après, les Soviétiques déclenchèrent une poussée dans un coin canadien de la patinoire, Petrov et Mikhailov réussissant à passer le disque vers la ligne bleue et le défenseur Gusev. Celui-ci y alla d'un lancer frappé, drôlement précis qui, dans un coin du filet, trompa un Cheevers qui était voilé par 3 joueurs.

Suivit la punition à Tsygankov dont Equipe Canada, à bout de souffle et de bel effort, ne sut profiter.

SOMMAIRE

1ère période

1—URSS: Vasiliev (2e), Kharlamov 3:34
2—CANADA: G. Howe (1er), Backstrom, Stapleton 4:20
3—URSS: Mikhailov (2e), Petrov 5:59
4—CANADA: Hull (4e), Mahovlich 12:45
5—CANADA: Hull (5e), Stapleton 15:11
6—CANADA: Mahovlich (1er), Houle, Bernier 17:10
7—CANADA: Hull (6e), Lacroix 17:49
Pun: McKenzie C 5:24, Gusev S 11:38

2e période

8—URSS: Yakushev (5e), Lebedev 11:04
Pun: Shmyr C 4:08, Petrov S, Smith C 13:35, Ley C 17:07

3e période

9—URSS: Maltsev (2e) 16:08
10—URSS: Gusev (1er), Petrov, Mikhailov 16:59
Pun: Shadrin S 6:45, McKenzie C 7:30, 10:26, Tsygankov S 17:51.

URSS	2	1	2	— 5
CANADA	5	0	0	— 5

Assistance: 15,772

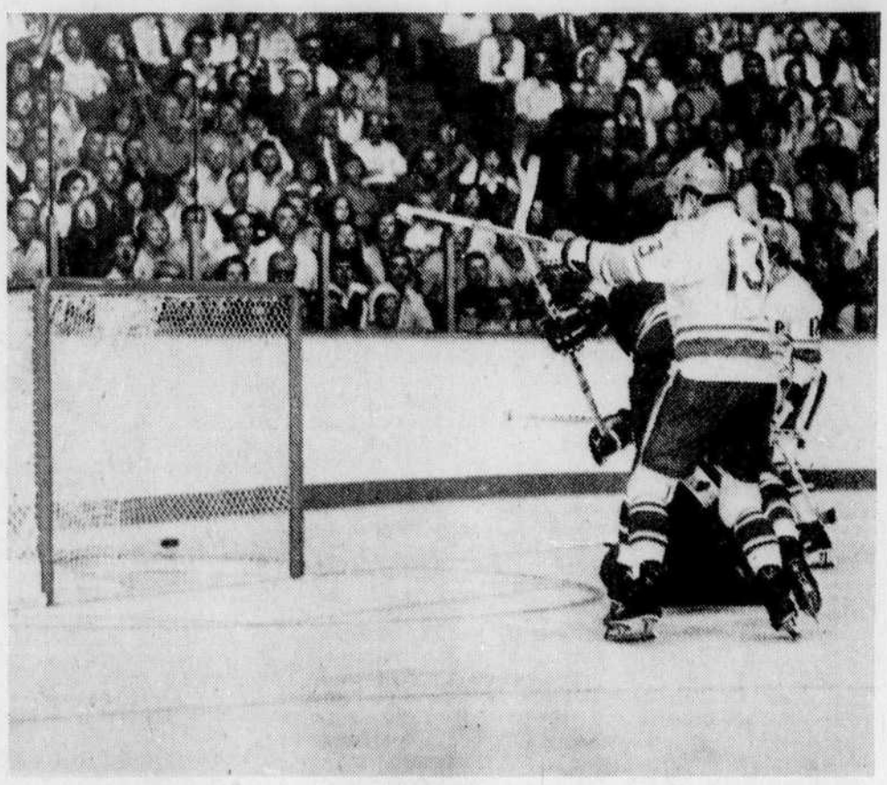

LE PREMIER BUT DES SOVIÉTIQUES — Boris Mikhailov (13), une des vedettes des Russes hier soir à Vancouver et Valery Kharlamov (17) encadrent le gardien de but canadien Gerry Cheevers alors que Valeri Vasiliev, qu'on ne voit pas, marque le 1er but du match. (Téléphoto PC)

Le tourisme et le sport feront bon ménage

par André Tardif

Comment aimeriez-vous participer, en compagnie de Rusty Staub, réputé fin gourmet, à une tournée gastronomique en France.

Ça vous plairait de prendre part à une épreuve de ski de fond en Norvège, en compagnie de Jean Béliveau, un mordu de cette discipline?

Ça vous dirait quelque chose de participer à une clinique de tennis en compagnie d'Ilie Nastase en Roumanie, son pays d'origine?

Ou peut-être préféreriez-vous être d'une excursion de ski alpin en Suisse, laquelle serait animée par Nancy Greene?

A notre époque de spécialisation et à l'intention des sportifs qui n'osent sortir seuls des sentiers battus mais qui veulent quand même un peu d'inédit, ces excursions seront bientôt du domaine de la réalité, grâce à une entente entre l'agence de Voyages Marco Polo et Sports Administration Inc., que dirige Gerry Patterson.

Patterson, on le sait, est ce conseiller et administrateur montréalais à qui des athlètes aussi célèbres que Staub, Béliveau, Mme Green, Gordie Howe et ses deux fils Mark et Marty, Guy Lafleur, Ken Dryden, George Reed et Keith Magnuson, entre autres, ont confié la gestion de leurs affaires, y compris les négociations entourant le renouvellement de leur contrat.

Patterson est également mêlé de près à la ligue Canadienne de football, d'abord comme conseiller en marketing des Alouettes et aussi comme gestionnaire des programmes d'organisation comme conseiller auprès de l'équipe canadienne de ski ainsi que du Comité organisateur des Jeux olympiques de Montréal, à titre d'organisateur commercial à l'échelle mondiale.

On pourrait croire que Patterson a tellement de chats à fouetter qu'il ne suffit pas à la tâche. Que non! Il a trouvé le temps de rencontrer les journalistes, hier midi au chic Cartier, afin de leur annoncer la nouvelle de son association avec Marco Polo.

Il a aussi consacré plusieurs heures à Staub, l'un de ses "poulains" les plus prestigieux, la semaine dernière à l'occasion du séjour des Mets de New York dans la métropole.

Qu'en est-il de Staub?

"C'est vrai qu'il voudrait revenir à Montréal et jouer de nouveau avec les Expos, dit Patterson. Il s'ennuie des Québécois, lui qui avait commencé à apprendre le français mais qui n'a plus souvent l'occasion de le pratiquer depuis qu'il est établi à New York.

La rumeur veut que Staub, qui n'est apparemment pas des plus heureux avec les Mets, revienne avec les Expos dès l'an prochain, peut-être en retour pour Willie Davis, dont la lune de miel avec les amateurs montréalais et la direction de l'équipe semble avoir pris fin.

"Et il s'ennuie sûrement des bons restaurants de la métropole", d'ajouter son conseiller commercial et excellent ami.

Ce que Patterson et David Miller, président de Marco Polo, envisagent pour Staub, ce serait une croisière en France et une tournée de quelques établissements gastronomiques réputés.

Un premier projet conjoint des deux nouveaux associés aura lieu vers la fin du mois de novembre, à l'occasion du match de la coupe Grey à Vancouver. Johnny Rodgers, le spectaculaire demi des Alouettes, serait de la partie (à la condition évidemment que son équipe ne participe pas à la rencontre) pour ce voyage de 10 jours, qui comprend aussi des séjours à Las Vegas et à Los Angeles.

Quelle sera la réaction d'un Jean Béliveau, ou d'un Ferguson Jenkins, l'excellent lanceur de baseball et nemrod qui animera un safari africain, ou encore d'une Nancy Greene, à être d'un voyage en compagnie de quelque 150 ou 200 admirateurs qui les presseront constamment de questions? David Miller de répondre:

"Je dirais qu'il est plus difficile pour l'une de ces vedettes de passer une heure avec un groupe d'admirateurs les pressant de questions que d'être en leur compagnie durant une couple de semaines à l'occasion d'un voyage. D'autant plus qu'ils ont alors l'occasion de partager avec des gens qui leur vouent déjà une certaine sympathie un goût commun pour une discipline ou un passe-temps qui n'a rien à voir avec leur carrière professionnelle.

"Nous avons tenté l'expérience avec des personnalités du monde du spectacle au cours des derniers mois, et je crois que la réaction a été des plus favorables."

Quant au coût de ces voyages, Patterson d'expliquer qu'ils seront à la portée de toutes les bourses.

"D'abord, nos vedettes sportives y participeront durant leur saison morte, Staub en hiver, par exemple, ou Béliveau au printemps. Nous chercherons aussi à éviter les fortes saisons touristiques, de façon à obtenir des prix plus favorables des lignes aériennes et des hôtels que nous utiliserons."

À propos du vice-président du Canadien, notons qu'il projette d'aller faire du ski nordique en Norvège accompagné de son épouse.

Le voyage s'adresserait ainsi à des couples mariés.

Les excursions s'adresseront tout autant au grand public qu'aux sociétés privées et associations d'employés ou syndiqués, pour fins de congrès et de rencontres d'affaires ou de voyages-boni pour les cadres et les vendeurs.

Pittsburgh gagne 1-0

St-Louis (d'après PA) — Richie Hebner a produit le point gagnant à l'aide d'un simple, à la 10e manche hier soir, pour conduire les Pirates de Pittsburgh à une victoire de 1-0 sur les titulaires du 1er rang de la section Est de la LN, les Cardinals de St-Louis.

Le gain des Pirates leur permet de s'approcher à un demi match du St-Louis dans une lutte sans merci pour les grands honneurs.

Paul Popovich députa la 10e avec un simple contre le lanceur perdant, Lynn McGlothen. Le coureur d'urgence Miguel Dilone fut sacrifié au 2e coussin par Rennie Stennet et compta enfin sur le simple d'Hebner dans la droite.

Le gagnant, Jim Rooker, éparpilla huit coups sûrs en neuf manches et se tira d'une impasse à la 8e.

Lou Brock qui avait frappé dans un optionnel, était stationné au 1er but. Il vola le second pour son 115e but volé de la saison mais se fit retirer en tentant de voler le 3e. Ted Sizemore frappa alors un simple mais ses efforts demeurèrent vains.

L'as de la relève Dave Giusti, protégea la victoire de Rooker à la 10e.

PITTSBURGH (1)

	ab	p	cs	pp
Stennett, 2b	4	0	2	0
Hebner, 3b	5	0	1	1
ADliver, cc	4	0	1	0
Stargell, cg	5	0	1	0
DParker, cd	5	0	0	0
Sanguillin, r	4	0	1	0
KRkpatrik, 1b	3	0	0	0
Taveras, ac	2	0	1	0
Zisk, fo	1	0	0	0
Mendoza, ac	1	0	0	0
Rooker, l	3	0	0	0
Popovich fo	1	0	1	b
Dilone, co	0	1	0	0
Giusti, l	0	0	0	0
Totaux	38	1	8	1

ST-LOUIS (0)

	ab	p	cs	pp
Brock, cg	5	0	0	0
Sizemore, 2b	4	0	2	0
RSmith, cd	3	0	1	0
Simmons, r	4	0	1	0
Torre, 1b	4	0	0	0
Melendez, cc	4	0	1	0
Brabosky, l	0	0	0	0
Reitz, 3b	4	0	2	0
Tyson, ac	3	0	0	0
Dwyer, fo	1	0	0	0
McGlothn, l	3	0	1	0
JCruz, cn	1	0	1	0
Totaux	36	0	9	0

Pittsburgh	000	000	000	1—1
St-Louis	000	000	000	0—0

E—Tyson. DJ—Pittsburgh 1. LSB—Pittsburgh 10, St-Louis 7. BV—Brock. S—Stennett.

	mi	cs	p	pm	bb	rb
Rooker, g. 16-11	9	8	0	0	1	1
Giusti	1	1	0	0	0	0
McGlothn, p. 16-11	9 1/3	8	1	1	1	6
Hrabosky	2/3	0	0	0	1	2

V.P.—Giusti 12. D—2:45. A—33,526.

LIGUE AMERICAINE

1re partie

Milwaukee	000	001	014	—6	10	n
Cleveland	000	002	000	—2	6	

Colbron (10-12) et Porter; Bosman (7-5), Buskey 9e et Ellis. CC-Mil. Hansen 2e.

2e partie

Milwaukee	030	000	010	—4	7	1
Cleveland	200	102	11x	—7	11	2

Kobel (6-14), Castro 6e, Murphy 8e et Porter; Kern, Beene (4-4) 2e, Buskey 7e et Duncan. CC-Cle. Spides 22e, Lee 5e, Duncan 16e. A-2,185.

baseball

Ligue Nationale

Dimanche
Montréal 2-8, Philadelphie 3-5
New York 4, Pittsburgh 0
St-Louis 6, Chicago 5
Houston 3, Atlanta 2, (14 m.)
San Francisco 6, Cincinnati 0
Los Angeles 6, San Diego 5
Hier soir
Pittsburgh 1, St-Louis 0, 10 m.
Atlanta à Los Angeles
Aujourd'hui
Montréal, Blair (10-7) et Renko (11-15) à Chicago, Hooton (6-11) et Burris (3-4), 2, 13h.
New York, Webb (0-1) à Philadelphie, Carlton (15-12), 19h35
Houston, Griffin (14-9) à Cincinnati, Kirby (10-9), 20h05
Pittsburgh, Kison (7-8) à St-Louis, Curtis (9-13), 20h30
San Francisco, D'Acquisto (12-13) à San Diego, Gerhardt (1-1), 22h30
Atlanta, P. Niekro (18-12) à Los Angeles, Messersmith (19-6), 22h30

Les meneurs

	pb	cs	moy.
Garr, Atl	576	204	.354
Garvey, LA	612	196	.320
R. Smith, StL	486	153	.315
Buckner, LA	544	171	.314
Zisk, Pgh	506	159	.314
A. Oliver, Pgh	573	180	.314
McBride, StL	533	167	.313
Brock, StL	601	188	.313
Gross, Htn	553	172	.311
Madlock, Chi	413	128	.310

Circuits
Schmidt. Philadelphia, 36; Wynn, Los Angeles, 32; Bench, Cincinnati, 31; T.Perez, Cincinnati, 27; Cedeno, Houston, 25.
Poins produits
Bench, Cincinnati, 122; Schmidt, Philadelphie, 115; Garvey, Los Angeles, 108; Wynn, Los Angeles, 106; T. Perez, Cincinnati, 97.
Lanceurs (15 décisions)
John, Los Angeles, 13-3, 813; Caldwell, San Francisco, 14-4. .778; Messrsmth, Los Angeles, 19-6, .760; C. Carroll, Cincinnati. 11-5, .688; Sutton, Los Angeles, 17-8, .680; Billingham, Cincinnati, 19-10, .655; Capra, Atlanta, 15-8, .652; Torrez, Montréal, 14-8, .636.

Ligue Américaine

Dimanche
New York 2, Cleveland 1
Baltimore 7, Boston 2
Minnesota 6, Californie 2
mchicago 3, Oakland 1
Texas 4, Kansas City 3
Détroit 6, Milwaukee 5
Hier soir
Milwaukee 6-4, Cleveland 2-7
Aujourd'hui
Boston, Tiant (20-13) et Moret (8-9) à New York, Gura (5-0) et May (7-4), 2, 17h30.
Milwaukee, Champion (11-3) à Cleveland, G. Perry (20-11), 19h30
Détroit, Ruhle (1-0) à Baltimore, McNally (16-10), 19h30.
Californie, Ryan (20-16) à Kansas City, Splittorff (13-18), 20h30.
Chicago Bahnsen (11-14) et B. Johnson (9-4) à Texas, Hargan (12-8) et Bibby (19-18), 2, 19h
Minnesota, Decker (16-12) à Oakland, Blue (15-15), 23h.

Les meneurs

	pb	cs	moy.
Carew, Min	573	208	.363
Orta, Chi	494	157	.318
McRae, KC	509	157	.308
Maddox, NY	440	135	.307
Piniella, NY	494	151	.306
Randle, Tex	503	153	.304
D. Allen, Chi	462	139	.301
Burroughs, Tex	534	160	.300
Ystrzmski, Bsn	498	149	.299
Campaneris, Oak	513	151	.294

Circuits
D. Allen, Chicago, 32; R. Jackson, Oakland, 29; Burroughs, Texas, 25; Darwin, Minnesota, 24; Tenace, Oakland, 24.
Points produits
Burroughs, Texas, 115; Bando, Oakland, 102; Rudi, Oakland, 95; KHenderson, Chicago, 93; Darwin, Minnesota, 93.
Lanceurs
Cuellar, Baltimore, 21-10, .677; Hunter, Oakland, 24-12, .667; Jenkins, Texas, 24-12, .667; Fitzmorris, Kansas City, 12-6, .667; G. Perry, Cleveland 20-11, .645; Hiller, Détroit, 17-11, .607; Tiant, Boston, 20-13, .606; Busby, Kansas City, 21-14, .600.

hockey

Série Canada-URSS

Mardi
Canada 3, URSS 3
Jeudi
Canada 4, URSS 1
Samedi
URSS 8, Canada 5
Hier soir
URSS 5, Canada 5

Parties hors-concours

Dimanche
Chicago 5, Montréal 1
Rangers NY 7, Détroit 5
Minnesota 4, Los Angeles 2
Buffalo 4, Washington 2
Atlanta 4, Californie 2
Hier soir
New York 6, Boston 4
Toronto 6, Détroit 5
Ce soir
Atlanta vs Montréal
Pittsburgh vs Islanders NY
Phoenix (AMH) vs Winnipeg (AMH)

football

Ligue Canadienne

Samedi
C.-Britannique 28, Winnipeg 10
Dimanche
Ottawa 24, Saskatchewan 6
Ce soir
Montréal à Calgary
Demain
Hamilton à Edmonton

Les compteurs
Section Est

	t	c	pi	s	pts
Organ, O	0	10	29	5	102
Sunter, H	0	13	25	4	92
Andrusyshyn, T	0	13	19	9	79
Sweet, M	0	20	17	4	74
Rogers, M	9	0	0	0	54
Nixon, O	6	0	0	0	36
Muller, T	4	0	0	0	24
Dalla Riva, M	4	0	0	0	24
Fleming, H	4	0	0	0	24
Section Ouest					
Cutler, E	0	19	16	5	72
MacMillan, C.-B.	0	17	14	13	72
Harris, C.-B.	9	0	0	0	54
Berg, S	0	21	10	2	53
McKee, W	0	11	8	7	42
Thompson, S	6	0	0	0	36
Robinson, C	0	8	7	4	33
Bledsoe, W	5	0	0	0	30
Willis, C.-B.	4	0	0	3	27

Ligue Nationale

Dimanche
San Francisco 16, Atlanta 10
Miami 24, Buffalo 16
San Diego 20, Cincinnati 17
Cleveland 20, Houston 7
Minnesota 7, Detroit 6
N.-Angleterre 28, Giants NY 20
Green Bay 20, Baltimore 13
Jets NY 23, Chicago 21
St-Louis 17, Washington 10
Oakland 27, Kansas City 7
Los Angeles 24, N.-Orléans 0
Pittsburgh 35, Denver 35
Hier soir
Philadelphie à Dallas

Ligue Mondiale

Ce soir
Detroit à New York

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	82	72	.533	—
PITTSBURGH	81	72	.530	½
PHILADELPHIE	75	78	.490	6 ½
MONTREAL	72	80	.474	9
NEW YORK	69	83	.454	12
CHICAGO	64	88	.421	17
Section Ouest				
LOS ANGELES	96	57	.627	—
CINCINNATI	92	62	.597	4 ½
ATLANTA	84	70	.545	12 ½
HOUSTOn	78	75	.510	18
SAN FRANCISCO	71	84	.458	26
SAN DIEGO	56	99	.361	41

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	84	70	.545	—
BALTIMORE	83	71	.539	1
BOSTON	78	74	.513	5
CLEVELAND	74	80	.481	10
MILWAUKEE	74	81	.477	10 ½
DETROIT	71	82	.464	12 ½
Section Ouest				
OAKLAND	86	68	.558	—
TEXAS	81	72	.529	4 ½
MINNESOTA	80	74	.519	6
CHICAGO	75	78	.490	10 ½
KANSAS CITY	75	79	.487	11
CALIFORNIE	61	93	.396	25

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	9	7	2	0	213	131	14
HAMILTON	10	6	4	0	170	155	12
OTTAWA	11	5	6	0	174	166	10
TORONTO	10	3	7	0	166	216	6
Section Ouest							
EDMONTON	9	6	3	0	193	119	12
C.-BRITANNIQUE	10	6	4	0	203	195	12
SASKATCHEWAN	11	5	6	0	192	217	10
WINNIPEG	9	4	5	0	141	205	8
CALGARY	9	2	7	0	134	182	4

La tronçonneuse
XL2 HOMELITE
de qualité
incomparable

La coupe du bois n'est plus une corvée, grâce à la XL2 d'Homelite.. la tronçonneuse au fonctionnement sûr! Idéale pour couper les bûches du foyer, émonder et abattre les arbres morts. Très légère, elle ne pèse que 7,1 lb sans lame ni chaîne. Système de commande à double gâchette avec pignon d'alignement au bout de la lame pour coupe rapide. Graisseur automatique lubrifiant lame et chaîne. Démarrage facile. Manipulation facile. Seulement

$124.95

prix de détail suggéré
Complète avec lame de 12" et chaîne.

La qualité HOMELITE On peut s'y fier!

TERRY INDUSTRIES
UNE DIVISION DE textron CANADA LIMITÉE
180 Avenue Labrosse, Pointe Claire, Que.

aux 4 coins

La SSVP existe toujours

Une des préoccupations de la Société de Saint-Vincent-de-Paul est l'écart grandissant entre les petits salariés et les salariés syndiqués. De fait, souligne le président de la SSVP de Montréal, M. André Boyer, au plus 40% de la main-d'oeuvre au Québec est syndiquée. La majorité, 60%, ne bénéficie qu'exceptionnellement d'une formule d'indexation. C'est donc une forme d'appauvrissement pour la majorité de la population. Lorsque la pinte de lait va bientôt coûter .50 cents, écrit-il, que le beurre, le pain, la viande (denrée de base essentielle) sont à des prix si élevés qu'il devient luxueux de pouvoir s'en procurer, la pauvreté n'est plus en Inde, mais bel et bien chez nous. Hélas, tellement sous l'emprise du système, nous en venons, malgré que cette pauvreté crève les yeux, à ne plus la voir, à remettre à l'Etat-Providence la solution à tous les maux. La SSVP évolue avec les problèmes qu'elle est appelée à régler. En n'oubliant pas que le contact personnel a beaucoup d'importance, les membres de la SSVP de Montréal veulent maintenant dépasser le contact de personne à personne pour s'ouvrir, là où c'est possible, à des regroupements où les gens pourront se rencontrer, réaliser qu'ils ne sont pas seuls, qu'ils peuvent s'entraider, en apprenant ensemble à mieux équilibrer un budget, etc.

Ces oubliées de l'hôpital

Dans un hôpital, on parle toujours des médecins, assez souvent des infirmières; parfois du personnel de soutien, mais jamais des archivistes. Pourtant, ce sont ces dernières qui compilent et tiennent à jour les dossiers médicaux nécessaires à tous les patients. C'est à partir de ces dossiers que sont faites les statistiques des ministères de la santé, tant au fédéral qu'au provincial. Ce sont aussi les archivistes qui établissent le nombre de lits d'hôpitaux en utilisation. On pourrait croire que le seul souci d'une archiviste est la crainte de perdre un dossier. Elle a d'autres préoccupations, dont celle de la confidentialité des renseignements médicaux, qui est mise en danger par la croissances effarante de l'informatique au niveau de la santé, le développement d'énormes banques de données et la progression des connaissances dans l'interconnexion des dossiers. Au Québec, les quelque 500 archivistes médicales sont regroupées dans l'Association des archivistes médicales de la province de Québec. Au Canada, l'Association compte 2,500 membres environ. Les candidates à cette carrière doive suivre trois ans de cours au cegep d'Ahuntsic.

Evasion de 7 trafiquants de drogue

NEW YORK. (AFP) — Sept trafiquants de drogue, dont deux français et un mexicain, se sont évadés d'une prison fédérale à New York. Les sept hommes ont réussi à disparaître après être passés par trois lourdes portes blindées et cadenassées, sans laisser la moindre trace d'effraction. Un des Français, Charles-Laurent Fiocconi, 33 ans, purgeait une peine de 25 ans pour avoir participé à l'introduction de plus de $293 millions d'héroïne aux Etats-Unis pendant les années 1969 et 1970. Le deuxième français, Gilbert Bornztcjn, 42 ans, antiquaire à Paris, ainsi qu'un ressortissant mexicain, Enrique Barrera, 51 ans, avaient été arrêtés en 1972 lorsqu'il avaient essayé d'introduire 264 livres d'héroïne, d'une valeur de $50 millions, à New York.

La police est toujours à la recherche d'une somme de 3 à 4 millions de dollars qui auraient été dissimulés par Fiocconi avant son arrestation, ou par des complices à lui. Un porte-parole des autorités pénitentiaires a déclaré que les détenus ont peut-être bénéficié de complicités à l'intérieur de la prison. "Quand de telles sommes d'argent sont en jeu, on a le droit d'être méfiant," a-t-il déclaré. "Nos mesures de sécurité pour empêcher les évasions sont bonnes mais elles sont en fonction des gens chargés de leur application," a-t-il ajouté. Cinq des évadés, dont Bornztcjn et Barrera, avaient été provisoirement transférés du pénitencier fédéral d'Atlanta (Georgie) afin de témoigner dans des procès qui se déroulent actuellement à New York.

Pisar candidat au prix Nobel

OSLO — (AFP) — Le docteur Samuel Pisar, juriste international résidant en France et auteur des "Armes de la paix", a été désigné, selon le journal Aftenposten, comme candidat au prix Nobel de la paix.

Le docteur Pisar, de nationalité américaine né en Yougoslavie a publié cet ouvrage en 1970 et il y développe ses thèses sur l'importance des échanges économiques internationaux pour instaurer la paix dans le monde.

M. Tim Greve, directeur de l'Institut Nobel norvégien, a précisé qu'il y avait une quarantaine de candidats au prix cette année.

Le France aux loisirs sociaux

SAINT-ETIENNE (AFP) — Le France pourrait être utilisé pour des loisirs sociaux. C'est ce qu'a indiqué hier M. Michel Ponatowski, ministre français de l'Intérieur, à Saint-Etienne (centre de la France) où il effectue une visite. Le ministre, de l'Intérieur a indiqué qu'il avait soumis au premier ministre, M. Jacques Chirac, un projet en ce sens. Avec le concours de deux sociétés et "après épuration de la situation présente", il prévoit l'utilisation du paquebot pour des loisirs sociaux, c'est-à-dire notamment des circuits touristiques à "des prix sociaux", a ajouté le ministre. "Cela suppose un autre style de croisières et un autre style de personnel, et le désarmement du navire tel qu'il existe actuellement continuera", a-t-il encore déclaré.

Mises à pied chez Volkswagen

WOLFSBURG, RAF (Reuter) — Pour réduire la production de ses six usines ouest-allemandes, Volkswagen a mis à pied, hier, pour une semaine, 46,500 ouvriers; cette mesure va coûter quelque 10 millions de marks en allocations de chômage.

C'est la sixième fois cette année que la firme allemande doit recourir à une telle mesure pour faire face à la baisse des ventes pour les marchés intérieurs et extérieurs. Selon un porte-parole de la compagnie, seule continuera normalement la production des voitures Golf et Audi 50 en qui Volkswagen a placé de grands espoirs.

Pour réduire d'environ 5,000 personnes ses 119,000 employés, Volkswagen prépare de nouvelles offres compensatoires pour ceux qui quitteraient leur emploi volontairement.

En juin dernier, après des mesures semblables, 3,500 ouvriers avaient donné leur démission et reçu en compensation plus de 20 millions de marks.

L'institut de la marine du Québec ouvre ses portes

QUEBEC (PC) — La rentrée scolaire s'est faite, hier, avec un retard de trois semaines, à l'Institut de marine de Québec. Les cours ont repris à la suite d'une entente intervenue, vendredi dernier, entre la Direction générale de l'enseignement collégial (Digec) du ministère de l'Éducation, le CEGEP François-Xavier Garneau et le Syndicat des professeurs de l'enseignement maritime. Cette entente prévoit le recyclage des professeurs et la formation d'un comité de classification qui devra présenter un rapport sur la question d'ici 60 jours. La section de Québec de l'Institut de marine dispense l'enseignement des techniques maritimes à quelque 125 étudiants. La rentrée devait normalement s'effectuer le 4 septembre dernier, mais elle a été retardée en raison du conflit qui a éclaté à la suite de la décision du premier ministre Robert Bourassa de rapatrier l'enseignement maritime à Rimouski.

Il fête ses 99 ans en prison

COLUMBUS, Ohio (AP) — Le plus vieux détenu américain, en prison depuis 48 ans pour avoir tué sa fillette âgée de 18 mois, fête aujourd'hui son 99ème anniversaire. Il est presque aveugle. John Weber est alité depuis plusieurs années et finira ses jours en prison, pour y purger une condamnation à perpétuité. "Il fut un temps où je voulais retrouver la liberté mais plus maintenant. Je suis trop vieux et trop fatigué et je ne saurais où aller", a-t-il déclaré à ses gardiens. Il n'a reçu aucune visite et aucun courrier depuis de nombreuses années. Tous ses efforts pour être remis en liberté sur parole ou pour obtenir une commutation de peine ont échoué jusqu'en 1973. Le gouverneur de l'Ohio se déclara alors prêt à le remettre en liberté mais John Weber refusa. Sa santé était déjà chancelante et il n'y voyait pratiquement plus.

Carrières et Professions

AVOCAT

Avocat bilingue. Expérience générale en droit civil. Salaire à discuter.

Faire parvenir curriculum vitae à :

Dossier 2391
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Importante organisation nationale centenaire recherche

JEUNE HOMME D'ENVERGURE

ayant déjà fait ses preuves comme administrateur de talent.

Un poste de conseiller financier est disponible auprès d'une institution financière renommée.

Si vous avez entre 25 et 40 ans; si vous êtes capable de vous gérer, de prendre des décisions. Possibilité de revenu dès la 1ère année, de $800 à $1500 par mois, plus des allocations de dépenses et bonis. Aucune expérience requise. Nous avons notre propre programme de formation.

Adresser votre curriculum vitae à:

Dossier 2382
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

DIRECTEUR DES FINANCES

Notre client, une entreprise de distribution ayant plusieurs succursales, requiert les services d'un administrateur recherchant un défi. En plus de posséder de l'expérience en finances, le candidat doit avoir fait preuve de compétence en administration et désirer participer dans les autres activités des affaires.

Le candidat doit être bilingue.

Envoyer curriculum vitae à :

Whalen, Bruneau et Associés Ltée,
Conseillers en administration
1155 ouest, boul. Dorchester, suite 3610,
Montréal H3B 3T9

DIRECTEUR GÉNÉRAL

pour Institut de Cardiologie de Montréal

- Hôpital de soins ultra-spécialisés en voie d'agrandissement.
- Nomination par concours et jury selon les dispositions de la loi et règlements sur les services de santé et les services sociaux.
- Candidatures reçues jusqu'au 25 octobre 1974 à midi.
- Exigences: Diplôme universitaire en administration ou l'équivalent. Expérience de poste de cadre supérieur en milieu hospitalier d'au moins 5 ans ou l'équivalent.
- Âge: de 30 à 45 ans de préférence.
- Salaire selon expérience et qualifications.

Veuillez envoyer votre candidature, curriculum vitae, attestations d'études et diplômes à :

Président du conseil d'administration,
Institut de Cardiologie de Montréal,
5000 est, rue Bélanger,
Montréal, Qué.
H1T 1C8

et inscrire sur enveloppe recommandée la mention "Candidature".

DIRECTEUR ADMINISTRATIF BILINGUE

demandé à compter du 1er novembre

L'expérience en gérance immobilière et locative est un atout utile. La connaissance des procédures comptables est requise.
Le salaire offert est de $15,000 par an.

Répondre par écrit en indiquant votre expérience du milieu de l'enseignement et coopératif.

Directeur exécutif,
Collège Pestalozzi,
160, Chapel St.,
Ottawa, Ont. K1N 8P5

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Ingénierie, études et exploitations - Montréal

On demande des ingénieurs en radiodiffusion

Ingénieurs expérimentés en radio et en télévision chargés de vérifier le matériel neuf, de créer des prototypes d'appareils et de systèmes, d'étudier les problèmes relatifs aux appareils, systèmes et méthodes d'exploitation. Ils seront affectés soit au service des émetteurs, soit au service des studios. Ils devront pouvoir travailler dans les deux langues.
Salaires de $11,500 à $19,500 selon l'expérience.

Envoyer curriculum vitae au:

Agent du personnel,
Ingénierie de Radio-Canada,
7925, chemin Côte St-Luc,
Montréal, Qué. H4W 1R5

DIRECTEUR ADJOINT

SERVICE DES ACHATS
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:
Assiste le directeur du Service des achats dans la recherche des sources d'approvisionnement, le choix des fournisseurs, la recherche des possibilités d'économie dans les achats.

Communique avec les fournisseurs et négocie avec eux les achats spécialement dans les domaines suivants: matériel audio-visuel, matériel électronique, matériel de photographie, instrumentation et travaux d'impression.

Dirige et coordonne le travail des acheteurs.

Dirige les trois centres de réception des marchandises.

En cas d'absence du directeur, assume la complète responsabilité du fonctionnement du Service et de l'émission des commandes.

Qualifications:
Détenteur d'un diplôme universitaire en sciences commerciales ou administratives ou toute combinaison de scolarité et d'expérience pertinente.

Expérience dans le domaine de l'approvisionnement et de la gestion des achats.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet au :

Directeur du Service du personnel
Université de Montréal
Case postale 6128, Montréal, Qué.

Agent fonctionnel d'un syndicat de la Fonction publique fédérale

Nature des fonctions:
Règlements et accomodements des problèmes syndicaux et ministériels au palier national.

Titre habilitant:
1- bonnes connaissances:
   a) de tous les aspects des travaux du syndicat;
   b) de la procédure de négociation collective et des autres procédures en usage dans la Fonction publique fédérale.
2- bilinguisme
3- avoir domicile dans la région métropolitaine d'Ottawa-Hull.

Traitement:
De $15,690. à $19,490. selon le degré de compétence et l'expérience.

Demandes d'emplois:
Expiration du délai d'inscription: le 14 octobre 1974
Faire parvenir son Curriculum Vitae a:

Dossier 2403
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9

La télévision des citoyens de St-Jérôme TVC4 (Canal 4, VHF)

• COORDONNATEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Fonctions:
En collaboration et sous l'autorité du Conseil d'administration, contribue à la mise sur pied, au démarrage et au bon fonctionnement de la production et de la diffusion; entretient des relations étroites avec la population et les institutions gouvernementales.

Qualifications:
— Expérience en production et réalisation d'émissions de télévision.
— Expérience de la gestion, du travail d'équipe et des relations avec une collectivité.

Traitement:
A partir de $10,000 selon qualifications et expérience.

• ANIMATEUR(TRICE) À LA PRODUCTION

Fonctions:
Assure la formation d'équipes de citoyens en vue de la réalisation et de la mise en ondes d'émissions; suscite l'intérêt de la population à la conception démissions et de continuités.

Qualifications:
— Expérience diversifiée de production et de réalisation d'émissions de télévision.
— Aptitude à transmettre ses connaissances et à travailler avec la population.

Traitement:
A partir de $8,000 selon qualifications et expérience.

• TECHNICIEN(NE) SENIOR

Collabore à l'implantation de la station émettrice; assure l'entretien et le calibrage des appareils de diffusion et de production.

Qualifications:
— Diplôme en électronique ou l'équivalent.
— 10 ans d'expérience dont 5 en télécommunication.

Traitement:
A partir de $10,000 selon qualifications et expérience.

Date limite: 30 septembre 1974.

Envoyer curriculum vitae à:

TVC4,
185, rue de Palais,
St-Jérôme, Qué.
514-436-6330

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

requiert les services d'un

ANIMATEUR DE GROUPE

Lieu de travail:
Résidence "Le Papinachois, 100, rue Comeau, Sept-Îles".

Attributions caractéristiques:
Dans une résidence qui accueille des étudiants (étudiantes) de niveau secondaire, l'animateur de groupe oeuvre plus particulièrement, mais non exclusivement, au sein d'un groupe coordonné par un animateur responsable;

Il aide les résidents à organiser leur vie individuelle et collective;

Il est d'abord et avant tout celui qui voit à répondre au bien-être et à la sécurité physique des résidents;

Il est également celui qui propose, organise, dirige des activités sportives et socio-culturelles, de même qu'il favorise et incite la participation massive des résidents.

Ensuite, il devrait être celui qui rencontre les résidents pour les renseigner, les guider, les conseiller sur les problèmes que ces derniers peuvent confronter.

Qualifications requises:
Diplôme d'études collégiales professionnelles avec champs de spécialisation appropriée.

Un diplôme de fin d'études secondaires avec expérience pertinente pourra être considéré.

Ces postes n'intéresseront que les personnes prêtes à ne pas compter leur temps et désireuses d'oeuvrer dans une perspective d'éducation globale de la personnalité.

Traitement:
Selon les politiques administratives et salariales du ministère de l'Éducation.
Selon les qualifications et l'expérience.

PLUS PRIME DE 6%

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à :

Les Services du Personnel,
30, rue Comeau,
Sept-Îles

DATE DE FIN DU CONCOURS : Le 28 septembre 1974.

RÉDACTEUR PUBLICITAIRE

L'employeur	Une agence de publicité. L'une des plus grandes du Canada.
Le poste	Rédiger, dans un français correct, des annonces pour les journaux, la radio et la télévision. Certaines annonces sont créées originalement en français, d'autres adaptées de l'anglais.
Les qualifications	Quelques années universitaires dans une discipline appropriée et une bonne expérience de travail dans la rédaction.
Deux atouts	De l'imagination et aptitude à manier occasionnellement l'humour dans les textes.
La rémunération	Respectable, dès le début. Et si vous êtes fait pour la publicité, elle progresse vite.
Les chances d'avancement	Certaines, si vous vous engagez à fond dans le métier.

Soumettre votre candidature par écrit à :

Lucien Roy
Publicité McKim Ltée
1155, boul. Dorchester ouest
Montréal - H3B 2L2

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent **33¢ la ligne agate** (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel.

La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du St-Sacrement
Montréal - Tél. 844-3361

Compétence:
Bernard Lutz

La chaussure

Les prix se stabiliseront dès cet automne

par Michel Nadeau

"L'abolition de la taxe fédérale de 12% sur les chaussures et un accroissement marqué de la productivité dans la fabrication devrait dès cet automne stabiliser le prix des chaussures et amener, dans certains cas, de légères baisses" selon le président de l'Association canadienne des manufacturiers de chaussures, M. George Hanna.

Parlant à l'occasion du Salon international de la chaussure du Canada qui se termine aujourd'hui à la Place Bonaventure, M. Hanna a déclaré que les consommateurs économiseront quelque $100 millions l'an prochain à la suite de la suppression de cette taxe sur les chaussures.

"La taxe a été déduite du prix coûtant sur tous les articles livrés aux détaillants à partir du 15 juillet. Nous conseillons fortement à tous les magasins de faire profiter, immédiatement ou dans les meilleurs délais, les consommateurs de cet assouplissement fiscal".

Par ailleurs, M. Hanna a précisé que "l'industrie canadienne de la chaussure se portait mieux que jamais malgré une hausse des coûts de production de 7% et de la concurrence toujours menaçante des entreprises étrangères. "Nous regardons l'avenir avec confiance, étant donné que les gouvernements fédéral et provinciaux, manifestent une compréhension éclairée des besoins de notre industrie" a ajouté l'homme d'affaires de Grand-Mère.

Cette industrie a connu à la fin des années 60 une période de forte turbulence qui prit fin avec la fusion de plusieurs entreprises et le relèvement des valeurs estimées des produits importés. "De plus, les produits synthétiques et les nouveaux procédés permettent de réaliser des économies d'argent là où il est possible de s'en servir même si les produits à base de pétrole augmentent tout particulièrement."

Il semble que maintenant le secteur soit prêt à repartir du bon pied. M. Hanna a révélé que "pour les six premiers mois de l'année, la production canadienne s'est accrue de 13.4% en termes de paires de chaussures vendues alors que les importations n'augmentaient que de 3.7%.".

Cet accroissement unitaire ne doit pas reléguer au second rang le fait que les achats à l'étranger grimperont de 25% en 1974 passant de $160 à $200 millions alors que la production canadienne ne s'accroîtra que de 7% avec un saut de $270 à $290 millions.

L'industrie espère que "les achats à l'étranger continueront d'être surveillés soigneusement et continuellement et que les tarifs d'importation seront contrôlés de façon à protéger le travailleur tout autant que les consommateurs canadiens."

Le président d'une entreprise québécoise, M. Emile Gagnon nous a expliqué comment ce phénomène de croissance des importations est encouragé par l'attitude des commerçants qui offrent en premier lieu des produits d'origine étrangère. "Les détaillants cherchent à pousser la vente des souliers importés car ceux-ci ont été payés comptant au moment de la commande ou de la réception et ils correspondent à une mode qui passe très vite. Les produits canadiens, aux lignes plus traditionnelles, peuvent demeurer plus longtemps dans leurs boîtes et ne seront payés que dans deux ou trois mois en raison de la marge de crédit dont jouissent les magasins auprès des manufacturiers".

Pour essouffler la croissance des importations, le gouvernement canadien a rajusté au cours des trois dernières années la valeur estimée des chaussures étrangères. Il est en effet très difficile de se fier aux données des firmes asiatiques ou de pays socialistes pour connaître le prix FOB des chaussures. Plusieurs d'entres elles profitent d'une aide discrète de leur gouvernement ou encore le salaire des employés peut être difficilement évalué en raison des différentes modalités de rémunération.

Sur ce point, M. Hanna conclut: "Le fait que les importations montent de $40 millions cette année tandis que la production locale ne s'accroît que de $20 millions nous incite à la plus grande vigilance. Sans être alarmiste la situation commande une structure tarifaire qui permette à nos produits de faire concurrence sur une base équitable à ces produits de pays étrangers où les prix et les standards de vie demeurent inférieurs à ceux du Canada."

Finalement, l'organisme recommande au gouvernement fédéral de rendre obligatoire la mention du pays d'origine sur les étiquettes afin que le consommateur puisse connaître la provenance de la marchandise qu'il achète.

Au chapitre de la fiscalité, l'Association demande aux six provinces qui maintiennent encore une taxe de vente sur les chaussures de retirer celle-ci afin d'accorder une certaine pause aux consommateurs. Déjà, le Nouveau-Brunswick, l'Ile-du-Prince-Edouard et l'Ontario (dans ce dernier cas, pour les chaussures de moins de $30 seulement) ont renoncé à toute fonction fiscale au niveau de la vente des chaussures. L'Alberta n'ayant pas de vente à la consommation, il reste donc six provinces auprès desquelles le lobbying de l'Association se poursuit. Avec quelques dirigeants de l'organisme, le vice-président administratif, M. Jean-Guy Maheu, doit rencontrer le mois prochain le ministre québécois du Revenu, M. Gérald Harvey pour lui proposer de suivre l'exemple des trois provinces mentionnées plus haut.

Au terme de son exposé, M. Hanna a déclaré que, malgré la prospérité de l'industrie, il est encore trop tôt pour parler d'une augmentation des installations et de faire de nouveaux investissements, en raison du coût élevé du loyer de l'argent.

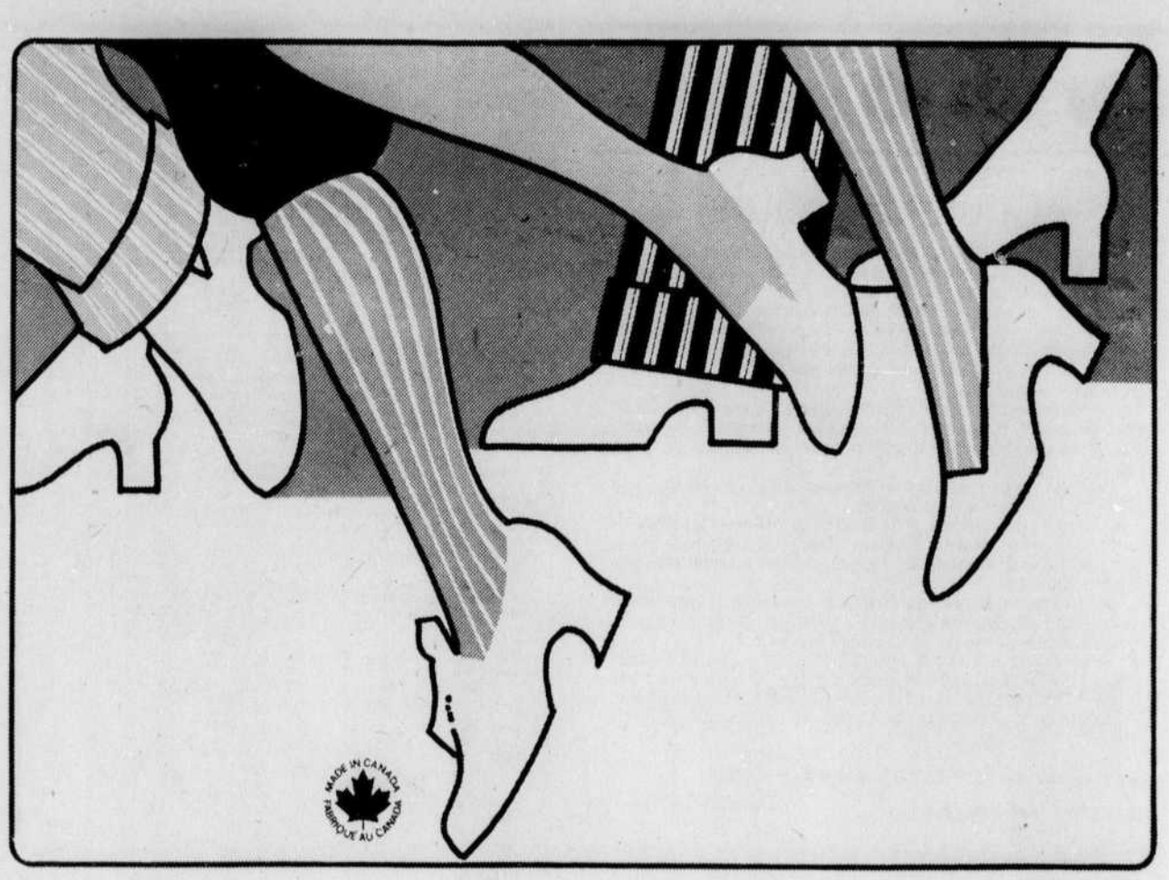

Portrait de l'industrie

● **Entreprises;** Le mouvement de regroupement se poursuit avec 130 compagnies qui dirigent les activités de 165 manufactures dont la moitié est située au Québec. Les plus importants fabricants sont établis en Ontario. En 1967, on comptait 170 entreprises et 205 usines alors qu'en 1961, il y avait 265 établissements fabricant des chaussures.

● **Emploi:** Les 48,500 travailleurs accomplissant un travail relié à cette industrie se répartissent ainsi: fabrication directe (18,500), tanneries et préparation des matières premières (10,000) et ventes au détail (20,000). La moyenne des salaires payés dépasse à peine le salaire horaire minimum ($2.10).

● **Produits:** Le Canada fabriquera cette année 55 millions de paires de chaussures soit 10% de plus que l'an dernier: 50,777,172. Pour les six premiers de 1974, les différents types de chaussures sont les suivants: hommes (9.9 millions), dames (13.6 millions), enfants (2.3 millions) patins (.7 million). La valeur totale de la production de 1974 serait de $290 millions soit une augmentation de 7% sur l'an dernier ($270 millions). La production canadienne représente 60% de la valeur totale du marché et 50% en termes d'unités vendues.

● **Exportation:** Le Canada a exporté l'an dernier 3.9 millions de paires de chaussures pour une valeur de $32.4 millions. Plus de 80% de ces ventes ont été réalisés aux Etats-Unis où les coûts de production sont plus élevés. Un secteur dynamique est celui des bottes de fourrure et des patins à glace. Dans ce dernier cas, les ventes de l'an dernier ont atteint 1.4 millions de paires pour un montant de $14.1 millions.

● **Importation:** Les importations représentent 40% du marché en dollars et un peu plus de 50% en termes d'unités vendues. Les produits achetés à l'étranger sont principalement des chaussures bon marché ou des souliers de grands prix. La valeur des achats a grimpé de $160 millions en 1973 à 200 millions en 1974, soit un gain de 25%. On distingue quatre groupes de pays intéressés au marché canadien: Europe (Italie, Espagne), Europe de l'Est (Tchécoslovaquie, Roumanie), Asie (Taiwan, Corée du Sud) et tout dernièrement est apparue l'Amérique du Sud avec l'Argentine et le Brésil.

● **Marché:** Près de 100 millions de paires de chaussures seront vendues cette année au prix de détail global de plus de $900 millions. Avec les produits périphériques, le marché atteint le milliard de dollars.

● **Consommateurs:** Les cinq millions de familles canadiennes dépensent en moyenne $180 pour se chausser. Chaque individu marche durant sa vie plus de 250,000 milles...

À propos de pieds . . .

Dans le but d'améliorer l'information des consommateurs et de projeter une meilleure image de l'industrie, l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada vient de publier une brochure de 16 pages sur les soins à apporter dans la sélection et l'entretien de nos souliers.

La publication, tirée à 250,000 exemplaires et intitulée "A propos de pieds" ou en anglais "Neatfeet" fournit des données intéressantes sur la façon de s'habiller les pieds.

On propose ainsi de choisir un type de chaussure qui conviendra à l'usage qu'on veut en faire, de bien prendre son temps au moment de l'achat, de ne pas se fier à l'ancienne pointure et de mesurer les pieds à chaque achat de chaussures, de garder à l'esprit le fait que les manufacturiers peuvent exceller dans un type de chaussures et faire piètre figure dans un autre genre. Enfin, les deux chaussures devraient être essayées au moment de l'achat en s'assurant qu'un espace suffisant permet le mouvement des 28 os du pied.

L'industrie qui a dû multiplier ses efforts pour utiliser des produits synthétiques afin de réduire les coûts mentionne dans la brochure que les chaussures en matière synthétique peuvent durer aussi longtemps et demander moins de soins d'entretien que les chaussures en cuir. Plus que le matériel d'empeigne (cuir ou synthétique) "c'est l'ajustement qui est le facteur le plus important à surveiller au moment de l'achat".

Cette brochure vient compléter un film préparé par Crawley Films d'Ottawa pour le compte de l'Association. Ce document en couleurs d'une durée de sept minutes a pour titre "A pied léger". Le film attire l'attention des consommateurs sur le logo de la feuille d'érable entourée des mentions "Fabriqué au Canada — Made in Canada" pour aider à l'identification de la chaussure canadienne.

Par ailleurs, l'Association a été l'instrument qui a permis la création d'un organisme connu sous le nom de SATRA North American qui est le premier centre de recherches sur la chaussure en Amérique. Le siège social et les bureaux de cet organisme international se trouvent à Toronto dans le cadre de la Ontario research Foundation. Le but est d'établir des standards de qualité valables à travers le monde. On conjugue les efforts des manufacturiers pour tester les chaussures en fonction de leur durabilité, leur confort, leur ajustement et leur flexibilité, sous des conditions analogues à celle du climat que connaît le consommateur canadien.

On peut se procurer des exemplaires de la brochure et réserver le film aux bureaux de l'Association des manufacturiers de Chaussures du Canada, 1010 rue Ste-Catherine ouest, suite 710, Montréal 110.

Le pétrole du Venezuela

La production journalière moyenne de pétrole du Vénézuela a diminué de 272,000 barils du 1er janvier au 31 juillet dernier, a annoncé à Caracas le ministère Venezuelien des mines et hydrocarbures.

Fin août, la production journalière était de 3,086,900 barils, soit 8.1-0/0 de moins que l'année précédente à la même époque. Le Vénézuela, cinquième producteur et troisième exportateur mondial, a décidé de réduire sa production afin de préserver ses réserves.

NOMINATION CHEZ ANDRÉS WINES LTD.

E.S. ARNOLD

La nomination de M. Edward S. Arnold au poste de vice-président administratif, Andrés Wines Ltd., a été annoncée par le président, Dr Joseph A. Peller. M. Arnold sera responsable de l'administration et du fonctionnement des cinq usines vinicoles à travers le Canada.

Depuis qu'il est entré au service d'Andrés Wines en 1967, M. Arnold a occupé plusieurs postes de direction dans le domaine de la fabrication des vins. Il est reconnu comme l'un des plus importants énologistes au Canada; jusqu'à récemment, M. Arnold était vice-président, opérations.

Cette nomination reflète le développement rapide de la compagnie Andrés Wines, qui est le plus important fabricant de vins au Canada et qui possède des usines vinicoles à Port Moody, C-B; Calgary, Alberta; Winona, Ontario; St-Hyacinthe, Québec et Truro, Nouvelle-Ecosse.

DINERS D'AFFAIRES
La Saulaie
Restaurant des gourmets Boucherville
sur les rives du Saint-Laurent
Reservations 655-0434 655-5664

LES MEILLEURS FRUITS DE MER
MOBBY DICK'S
BAR-LOUNGE
C'EST MAINTENANT LA SAISON DES
HUÎTRES MALPÈQUE
Le Pavillon de l'Atlantique
1454 A rue PEEL, MONTRÉAL
Réservations
849-1368
Tous les jours, à compter de midi
Dimanches, à compter de 5 heures.

MONTRÉAL CHICAGO
ALLER ★ RETOUR
AVEC AIR FRANCE!
AVEC PLAISIR!
VOL QUOTIDIEN EN B747
départ: 14h40
retour: 17h30
ON A VOTRE VOYAGE.

une bonne ligne en affaires

Un des avantages à voyager autant que je le fais est de voir grandir le pays à pas de géant. Un des avantages à voyager avec Air Canada est celui de faire connaissance avec les hommes d'affaires qui participent à cette croissance.
Quelle que soit la ligne d'affaires à laquelle je songe, depuis la construction jusqu'aux textiles en passant par l'échange commercial,

Air Canada en suit la route en desservant 31 villes au pays. En 747 ou en L-1011, à Toronto ou à Vancouver, Air Canada est pour moi et pour ceux qui marquent le pas d'une économie en expansion, une bonne ligne en affaires.

On y va? On y va!

René Lecavalier

AIR CANADA

toronto

Chute des cours

L'indice industriel de la Bourse de Toronto qui avait reculé vendredi a de nouveau perdu du terrain hier et l'activité sur l'ensemble du marché a été encore plus faible qu'au cours de la séance précédente. L'indice industriel recule de 1.74 et tombe à 162.25.

Quinze des parties constituantes de l'indice industriel régressent. Une seule progresse. Les mines industrielles, les banques et les services publics y sont les plus grands perdants et l'immeuble y est l'unique gagnant.

Le virement s'établit à 1.57 million d'actions d'une valeur totale de $8.06 millions. C'est le plus faible depuis le 3 janvier 1972. Vendredi, il avait été de 1.92 million d'actions d'une valeur totale de $13.27 million.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 212 contre 198 alors que 199 valeurs demeuraient inchangées.

Le Toronto Star annonce qu'il porte de 10 à 15 cents le prix de son exemplaire vendu dans les kiosques, mais qu'il n'augmente pas le prix dans le cas de la livraison à domicile. L'action B recule de 1-4 et tombe à $10 1-4.

Ivaco annonce un premier dividende, qui est de 15 cents, et dit qu'elle commencera l'an prochain à payer des dividendes trimestriels. L'action monte de 1-4 et atteint $11 3-4.

Moore recule de 1 1-2 et tombe à $39 1-2, Brinco, de 1 1-8 et tombe à $6 7-8, Noranda A, de 7-8 et tombe à $32 1-8, Molson A, de 3-4 et tombe à $16 3-4, Labatt A, de 3-4 et tombe à $16 1-4. Hudson's Bay Oil monte de 2 1-4 et atteint $25, CHUM, de 1 et atteint $6, G and H Steel, de 3-4 et atteint $7 3-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Industrielles

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abby Glen	350	290	285	285	− 5
Abitibi	6300	$10⅜	9¾	9⅞	− ½
Acklands	250	$11	11	11	
Acres Ltd	270	$6½	6¼	6¼	− ¼
Acres wt	3200	22	17	18	− 3
Advocate	250	115	115	115	+15
Afton Min	500	425	425	425	+25
Agnico E	4850	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Agra Ind	200	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Ahed M	z50	50	50	50	
Akaitcho	300	128	128	128	− 3
Albany	31000	29	24	28½	+4½
Alt EG	20450	$5	475	475	+25
Alta Gas A	5535	$11⅛	10¾	10¾	− ⅜
Alta G C p	200	$58	58	58	+ 2
Alta Nat	100	$17¼	17¼	17¼	
Alcan	2540	$27	26⅝	26⅝	− ¾
Algo Cent	100	$9¾	9¾	9¾	− ¼
Algoma St	1958	$24¼	24	24	− ⅛
All-Can B	1700	210	210	210	− 5
Alminex	800	460	440	460	+20
Alpa Ind	300	$9½	9½	9½	
Am Bonza	1200	125	125	125	− 5
Am Larder	2100	35	34	34	
Am Eagle	5500	65	60	60	− 3
Am Leduc	7000	4½	4½	4½	− ½
A Quasar P	500	$8½	8½	8½	+ ½
Andres W	520	$7⅞	7½	7½	− ⅜
Anglo-ccn	2755	$18⅞	18¼	18⅝	− ⅛
Ang CT 4½	z95	$21⅝	21½	21½	
Ang U Dev	z200	63	63	63	
Aquitaine	488	$18½	18½	18½	
Args 250 p	z60	$25½	25¼	25¼	
Argus C pr	1350	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Args 260 p	z15	$26	26	26	
Asamera	7400	$8⅞	7¾	7¾	− ¼
Asbestos	350	$15½	15½	15½	
Ashland C	950	$6¾	6⅝	6¾	+ ½
Ashland I	300	$18⅜	17⅞	17⅞	− ⅛
Asoc Porc	500	92	92	92	+ 2
Atco A	400	$11½	11¼	11¼	+ ⅝
Auto El	200	400	400	400	
Bad Boy	240	325	325	325	
Ballndery	1000	60	60	60	+ 1
Banister C	4000	450	450	450	
Bankeno	3700	245	235	240	+ 5
Bank Mtl	8409	$13	12¾	13	+ ¼
Bank N S	894	$33⅞	33⅝	33⅝	
B Cdn Nat	100	$14¾	14¾	14¾	− ¼
Bary Expl	2000	45	45	45	
Becker B p	400	280	280	280	+10
Belding A	100	$6⅝	6⅝	6⅝	− ¾
Bell Canad	5948	$42¾	42⅜	42⅜	− ⅜
Bell A pr	165	$42½	42½	42½	− ½
Bell B pr	z90	$43¼	42⅝	42⅝	
Bell C pr	z5	$25½	25½	25½	
Beth Cop A	1000	$10	9¾	10	
Bl Hawk	2000	35	35	35	
Black P A	300	300	300	300	−25
Block Bros	850	265	265	265	− 5
Bombrder	100	205	205	205	+ 5
Bovis Cor	z50	110	110	110	
Bow-m pr	z20	$39	39	39	
Bow Valy	3025	$13⅞	13⅝	13¾	+ ⅛
BP Can	600	$12	11½	12	+ ⅜
Bralor Res	900	115	112	112	− 6
Bralsa	200	325	325	325	
Bramalea	1980	330	320	320	
Brascan A	9429	$13	12¾	12⅞	− ⅛
Brenda M	1115	425	410	425	+10
Bright A	300	$9¾	9½	9½	− ¼
Brinco	19827	$7	6⅞	6⅞	−1⅛
BC Forest	1052	$12	12	12	
BC Pack B	175	$25	25	25	− 6
BC Sugar A	600	$18½	18	18⅛	+ ⅛
B Phone	310	$48¼	48	48¼	+ ¼
BCPh 4⅜ p	z25	$40	40	40	
BCPh 4¾ p	z20	$45¼	45¼	45¼	
BCPh 1956	z5	$45	45	45	
BCP4 6.80	160	$17½	17½	17½	− ¾
BCP 7.04 p	1000	$17½	17	17⅛	− ⅞
Bruck B	4600	$8¼	8¼	8¼	− ⅛
Brunswk	2700	405	395	400	− 5
Budd Auto	z30	$6	6	6	
Budd A w	z45	220	220	220	
Bulora Cor	200	120	120	120	+ 8
Burns Fds	400	$9	9	9	+ ⅛
Cad Frvw	1620	$10	9¾	10	
CAE Ind	940	$6¾	6½	6½	− ½
Cal Pow	1275	$18½	18	18½	+ ½
Cal P 4½ p	z20	$49	49	49	
Calvert	7000	13	12	12	− 2
Cam Mine	2000	12	12	12	− ½
Camflo	4360	$10½	10⅛	10⅛	− ⅛
Cam Chib	200	375	375	375	−15
Camp RL	1350	$27	26	26¼	+ ½
Campau A	200	455	455	455	
Can Cem L	1000	$9¼	9¼	9¼	
C Cem L p	z1	$12⅝	12⅝	12⅝	
C Geother	1760	60	57	57	− 2
Can Malt A	100	$26½	26½	26½	− ⅛
C Nor West	5530	285	275	2u5	−10
Can Perm	z5	$14⅞	14⅞	14⅞	
CS Pete	19050	238	225	225	+ 2
C Tung	3200	415	405	415	+10
C Cablesy	440	$8⅝	8⅜	8⅜	− ⅝
C Cable w	144	120	120	120	
Cdn Cel	2275	420	380	380	−25
CC Man A	z2	$20½	20½	20½	
C Curtis	z200	43	43	43	
C Ex Gas	8760	245	215	227	+17
CG Invest	100	$14⅞	14⅞	14⅞	− ⅛
C Homestd	3210	315	310	310	
C Hydr	1780	470	450	470	+25
C ydr pr	300	$12¼	12¼	12¼	
C Imp Bank	1889	$22¼	21¾	21¾	− ½
C Ind Gas	1275	465	450	450	−10
CIL	550	$19⅛	19	19	+ ¼
C Int Pow	z75	$10¾	10½	10½	
C Lencour	z500	4	4	4	
C Manoir	100	320	320	320	
C Malart	5000	17	16½	17	− 2
C Marconi	z50	275	275	275	
C Memoial	300	125	115	115	−10
C Ocdental	200	$7¼	7¼	7¼	
CP Inve	2232	$14	13¼	13¼	− ¾
CP Inve pr	148	$28	28	28	+1¼
CPIn w	137141	48	36	38	− 7
CP Ltd	6180	$13⅜	12⅞	12⅞	− ⅜
CPL A p	1860	$9	8¾	9	
C Reserve	3900	210	200	200	− 5
Cdn Salt	200	$15	15	15	+ 1
Cdn Sup O	1645	$29	28¼	28¾	
Cdn Tire	396	$32	31¾	31¾	− ¼
Cdn Tire A	3016	$33¾	33	33	− ½
C Uilties	400	$7½	7½	7½	
C Util $1.25	300	$15	15	15	− ⅛
C Util w	1100	140	130	130	− 5
C Vickers	125	$12¼	12¼	12¼	
Canbra	400	260	260	260	+10
Canron pr	175	$94	94	94	− 1
Capit Div	700	28	28	28	+ 1
Cara	100	400	400	400	−10
Carl OK	7850	275	260	260	−15
Carl OK A p	150	$16¾	16¾	16¾	+ ¼
Carl OK B p	400	$20¼	20¼	20¼	
Cassiar	3800	485	465	465	−15
CC Yachts	400	240	240	240	
Celanese	1845	445	420	420	−45
C Pat	12500	85	85	85	+ 5
Chestrvile	3000	12	12	12	+1½
Chib Kay	6000	14	13	13	
Chieftan D	1700	460	450	455	− 5
Chimo	3500	95	91	91	+ 1
Chrysler	2000	$13½	13¼	13½	+ ⅛
CHUM	518	$6	6	6	+ 1
CHUM B	101	$7¾	7¾	7¾	
Coch Will	3700	94	92	94	
Coin Lake	1500	16	16	16	+ 2
Coldstm	300	155	150	150	− 5
Compro	100	205	205	205	+ 5
Cominco	4185	$27	26¼	26⅝	− ⅜
Com Cap	1450	165	145	145	−20
CHIns A p	100	$19	19	19	+ 1
Coniagas	5800	114	99	114	+19
Con Bath	1360	$24¾	24¼	24¼	− ¾
Con Bath w	z300	49	49	49	
C Bath 68 w	500	$9	8⅝	9	+ ⅜
Con Bldg	1000	220	220	220	+10
Con Fardy	z307	72	60	63	
C Durham	500	57	57	57	− 1
C Marben	1000	39	37	39	− 2
C Morisn	1100	115	111	111	− 4
Cons Pipe	200	300	300	300	
Cons Prof	3300	44½	44	44	− ½
C Rambler	800	250	246	250	+ 5
Con Textle	1300	215	200	200	−10
Con Distrb	530	$6⅜	6⅜	6⅜	− ⅛
Cons Gas	3199	$13⅞	13½	13½	− ⅛
Con Glass	100	$9	9	9	
Control F	3000	125	125	125	− 2
Conwest	300	290	280	290	
Cop Fields	z100	93	93	93	
Corby vt	175	$15½	15½	15½	− ⅜
Cornat Ind	800	385	375	385	
Cosek	17760	177	157	177	+27
Costain R	500	$6	6	6	
Craigmt	3200	400	400	400	+ 5
Crain R L	700	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Crestbrk	2300	360	350	350	+ 5
C Zelrba A	300	$15½	15½	15½	
Crush Intl	1400	$5⅝	5½	5½	− ¼
Cuvier M	1000	95	95	95	
Cygnus B	z30	$7¾	7¾	7¾	
D Aragon	2500	14	14	14	− ½
Decca R	3500	265	245	260	+20
D Eldona	500	34	34	34	+ 1
Denison	335	$35½	35½	35½	+ ½
Dicknsn	5050	$6¾	6½	6½	+ ⅛
Discovry	200	120	120	120	+10
Distl Seag	5955	$28¼	27¾	28¼	+ ¼
Doman I	550	410	400	400	− 5
Dome	518	$39¾	39	39	
Dome Pete	845	$22⅝	22⅜	22⅜	− ⅛
D Explor	1000	23	23	23	+ ½
Dofasco	2815	$23	22¾	22¾	− ⅛
Dom Store	605	$14⅜	14¼	14¼	+ ⅛
D Textie	2825	$9	8⅝	9	+ ⅛
Domtar	2781	$22⅜	22⅛	22⅛	− ⅜
Dylex L A	700	480	465	475	+25
Dynasty	1975	$7	7	7	
Estn Can S	155	$10	10	10	+ ¼
Estn Can r	1100	2	2	2	
Estn Prov	200	275	260	275	+ 5
East Mal	6710	340	325	335	+ 5
East Sull	200	215	210	215	+10
Ego Mines	3000	46	44	44	− 2
E-L Fin	500	405	405	405	
Electro A	1150	435	435	435	− 5
Elect Asoc	500	200	200	200	+30
Emco	100	$5⅝	5⅝	5⅝	
Emp Life	330	$6¾	6¾	6¾	
Falcon C	2800	$8¾	8½	8½	− ⅛
Falcon	701	$32¾	32¼	32⅜	+ ¼
F City Fin	200	370	370	370	
F City F wt	100	325	325	325	−25
Foodcrp L	5100	124	117	124	+ 6
Foodex S	1800	280	255	275	+35
Francana	380	$8⅞	8⅞	8⅞	− ¼
Francan r	6450	2	2	2	
Fraser A	1010	$19½	19	19	− ½
Frobex	2000	14	14	14	− 2
GH Steel	500	$7⅜	7	7⅜	+ ¾
Gen Baker	200	270	270	270	−10
GMC	z96	$40	39	39	
Genstar L	1306	$15¼	15	15	− ¼
Gnstar L w	1000	400	400	400	
Gnt Masct	4825	75	70	71	− 4
Giant Yk	700	$8⅜	8⅛	8⅛	+ ⅛
Gibraltar	800	$6½	6¼	6½	
Glendale	100	224	224	224	+ 2
Goldund M	3000	40	40	40	
Gozlan	100	$6	6	6	
Graft G	15000	$18½	18½	18½	
Granduc	1100	180	180	180	+10
Granisle	866	$10	10	10	
GL Paper	350	$16	16	16	
GL Pap w	700	345	330	330	
Gt West S	3900	325	320	325	
Greyhnd	200	$14¾	14¾	14¾	+ ⅜
GSW C pr	z5	$72	72	72	
Guar Trst	1551	$5	5	5	
Gulf Can	2956	$24	23¾	23⅞	+ ⅛
Gulfstrem	z100	27	27	27	
H Group	300	380	380	380	
Hard Crp A	100	450	450	450	+10
Hard Crp C	300	450	435	450	+15
Harris J S	1800	450	440	440	− 5
HWood A	400	200	200	200	
Hawker S	4000	$5¼	485	5	− ⅛
Hayes D A	1637	$5⅛	5	5	− ⅜
Holinger A	315	$24	23½	23½	− ½
Home A	670	$21½	20¾	20¾	− ¾
Home B	600	$19½	19	19	
Houston O	9500	145	135	140	+ 3
Hoden DH	100	450	450	450	
Hud Bay A	2740	$17½	17¼	17¼	− ¼
H Bay Co	1822	$11⅞	11¾	11⅞	− ⅛
HB Oil Gas	505	$25	24½	25	+2¼
Hu-Pam	1000	20	20	20	− 5
Huron Eri	2760	$18⅛	18⅛	18⅛	− ¼
Husky Oil	2450	$15⅜	15¼	15¼	
Husky E w	400	445	445	445	+ 5
Hydra Ex	4060	43	40	43	− 2
IAC	850	$15½	15¼	15¼	− ¼
Imasco A	z15	$22⅛	22⅛	22⅛	
Imp Gen w	2550	3	3	3	
Imp Oil A	7209	$27⅝	27	27⅛	− ⅛
Imp Oil B	168	$27	27	27	− ⅝
Indal Can	1000	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Indusmin	z58	$6½	6¼	6½	
Inglis	100	$10	10	10	
Inland Gas	200	$7¾	7⅝	7⅝	+ ⅛
Inland G p	200	$10¼	10¼	10¼	
Inter-City	100	400	400	400	+25
Inter C B w	3000	195	180	195	+25
Intrmetco	100	455	455	455	−20
IBM	z98	$170	162½	163½	
Int Mogul	1400	360	350	355	
Inco A	6637	$24⅜	24¼	24¼	
Int Obaska	8000	18	17	18	+ 2
Interpool	z25	$8⅜	8⅜	8⅜	
Int Div	700	240	215	240	+35
IPipe	10352	$12½	12	12	− ½
Int Pipe w	5750	195	180	180	−10
Ipsco	504	$12⅝	12¼	12¼	− ⅜
Inter Tech	1300	14	14	14	+ 3
Inv Group	100	$6¼	6¼	6¼	+ ½
Inv Grp A	1450	$5⅞	5⅝	5¾	− ¼
Inv Grp 5 p	150	$12½	12½	12½	− ¼
Iron Bay T	100	465	465	465	+15
Iso	2700	97	94	94	− 4
ITL Ind	1200	125	120	120	− 5
ITL Ind pr	100	$10	10	10	− 1
IU Intl	13360	$10⅜	10	10	− ⅜
IU Intl A	100	$27½	27½	27½	− 5
Ivaco Ind	1100	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
IWC Com	1000	115	113	113	− 3
IWC r	154800	1	½	½	
Jannock B	405	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Jorex Ltd	8700	27	24½	26	
Kaiser Re	665	345	340	345	+ 5
Kaiser w	1200	135	125	125	−11
Kam Kotia	3000	50	49½	50	+ 6
Kaps Tran	2150	236	230	230	−10
Kerr A A	1950	$9⅞	9⅝	9¾	
KT Mining	z500	3	3	3	
Koffler	100	410	410	410	−10
Koffler w	1550	65	65	65	+15
Labatt A	3910	$17	16¼	16¼	− ¾
Labatt A p	2100	$16⅞	16⅝	16⅞	− ⅛
Lab Min	110	$23½	23½	23½	
Laidlaw T	2210	400	400	400	
LOnt Cem	300	265	265	265	−10
L Osu	4800	3	3	3	− 1
L Shore	100	350	350	350	+10
Lmba	27500	66	60	60	
Lau Fn 140	100	$14⅝	14⅝	14⅝	− ¼
Leigh Inst	1300	200	200	200	+10
Leons Frn	100	$7	7	7	
Liberian	300	$10½	10⅜	10½	+ ½
LL Lac	1833	165	160	160	+10
Lob Co pr	100	$22½	22½	22½	
Lob Ltd Ap	z25	$13⅝	13⅝	13⅝	
Lochiel	7800	130	110	125	+15
Loeb M	300	262	262	262	− 8
Lost River	1800	210	200	205	− 5
Lytton	36000	115	110	115	+ 4
Maclarn A	600	$26	26	26	− ¼
M Cable	150	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅞
MB Ltd	794	$23½	23¼	23⅜	− ⅝
Madeline	740	380	375	380	
Madsn	10150	83	70	80	+11
Magna Int	z50	$8	8	8	
Magnason	300	155	155	155	+ 3
Magnetcs	1000	35	35	35	+ 7
Majst Wil	1800	245	239	245	+14
Major H D	100	300	300	300	+10
Malartic	2500	95	94	94	− 1
M Lf Mills	300	$21¼	20½	20½	− ½
M L Mills p	20	$100	100	100	
Martim A p	7500	$8	8	8	+ ⅝
Mar T 860	100	$9⅝	9½	9½	− ¼
Martin	3500	24	23	23½	+ ½
Mass Fer	5158	$13⅜	13	13⅛	− ⅜
Mattgmi	1000	$14	14	14	
Mc Adam	6000	35	33	34	+ 1
Mc Intyre	900	$23½	23	23½	+ ½
McLaghln	4350	$9¾	9⅝	9¾	+ ¼
McLagn w	630	150	150	150	+45
Melchers	100	330	330	330	+ 5
Melton R E	900	220	210	210	−10
Mentor	1200	125	121	125	+ 8
Mercantil	570	$14	13½	13½	− ½
Merland E	1200	133	130	133	+10
Met Trust	z4	$14½	14½	14½	
MICC	900	$8	8	8	+ ⅜
Microsyst	940	360	350	360	+10
Micrsys w	400	150	150	150	− 5
Midrim	500	14	14	14	+ ½
Minda	16000	46½	43	43	− 4
MLW Wor	400	$15	14½	15	+ ½
Molson A	560	$17½	16¾	16¾	− ¾
Molson B	z50	$15⅝	15⅝	15⅝	
Monarc W	1000	100	100	100	
Moneta P	1000	52	52	52	
Moore	4185	$40⅞	39½	39½	−1½
MTS Inter	700	30	30	30	− 1
Multi-Mi	5700	43	42	42	− 1
Multi Acc	z28	295	295	295	
NaChrs I	2200	$5½	5	5⅛	− ⅜
Nat Pete	3800	22	19	22	+ 1
Nat Sea A	500	$9½	9½	9½	
N B Cook	500	220	220	220	+40
NBU Mine	800	300	290	290	−10
Neonex	2075	150	145	145	− 5
New Ath	500	17	17	17	+ 2
NB Tel	145	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
Newconx	100	350	350	350	
N Kel	20000	25	24½	25	+ 2
Newnor	1000	7	7	7	− ½
N Provid D	2000	19	18	18	− 1
N Que Ragl	300	290	290	290	
N Senator	3000	16	16	16	+ ½
Nfld LP	500	$10⅛	10⅛	10⅛	
Nick Rim	z500	6	6	6	
Noble M	5500	45	45	45	+ 6
Noranda A	2700	$33	32	32⅛	− ⅞
Norlex	3000	20	19	19	− 1
NC Oils	9100	325	310	325	+45
N Canada	1000	43	43	43	+ 1
Nor Ctl G	1865	$9¼	9⅛	9¼	+ ⅛
Nor Ct 150 p	100	$17¼	17¼	17¼	
Nor Ctl w	300	180	175	175	− 5
Nor Elect	300	$22	21⅞	22	
Northgat	1700	410	410	410	− 5
Northld	3300	12	11	11	− 1
NW Util p	z50	$44	44	44	
NBeauc	600	20	20	20	− 2
NSI Mark	2000	60	60	60	+ 5
Nudlama	6800	76	62	75	+19
Nufort Res	z1	20	20	20	
Numac	5260	$9⅞	9½	9¾	− ⅛
Nu-Wst A	550	$5	5	5	
NW Fin	z154	88	88	88	
Okwd	11300	86	75	75	− 5
Obrien	500	40	40	40	+ 4
Ocdentl Pt	3600	$8	7⅞	7⅞	− ⅛
Ocelot Ind	500	380	365	380	+30
Oil Patch	300	130	125	130	−10
Ontario Tr	900	300	300	300	
OSF Ind	100	435	435	435	
Oshawa w	z160	15	15	15	
Pac Pete	3700	$15½	15¼	15¼	
Page Pet	300	115	115	115	+ 4
Pamour	6400	$9⅝	9¼	9½	+ ⅜
Pancana I	3500	86	85	86	+ 1
PanCdn P	280	$8⅜	8¼	8¼	− ¼

ELU PRESIDENT DES COURTIERS D'ASSURANCES

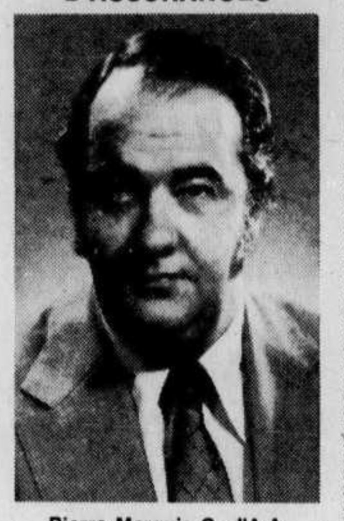

Pierre Marquis C. d'A.A.

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec, M. Pierre Marquis, courtier d'assurances agréé, de Québec, a été élu président de cet organisme qui groupe 4,300 membres à travers la province.

Les autres membres élus au comité directeur sont MM. Claude Hardy, Jean Grégoire, Bernard Crevier et Robert Viau, vice-présidents; Frank Dougan, trésorier, J. Zachée Fortin, J. Germain Pépin et Maurice Ouellet, administrateurs.

Siègent également au comité directeur, MM. Nicholas Di Perno, président du bureau de direction; D.A. Hanson, président honoraire; Gérard Hudon et André R. Bertrand, anciens présidents. M. Marquis succède à M. Nicholas Di Perno, C. d'A.A., de Verdun.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Pan Centr	133	100	100	100	
Pango Gld	200	125	125	125	+20
Pan Ocean	9955	$8⅝	8¼	8½	
Paulin	600	300	300	300	
Pe Ben O	1150	260	250	260	
Peel Elder	200	$10⅞	10⅞	10⅞	− ¾
Peerless	925	360	360	360	+10
Pembin A	200	200	198	200	+10
Penningtn	100	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅜
P Dept S	900	410	390	410	−15
P Jewl A	2300	425	425	425	+ 5
Peyto Oils	8600	340	315	320	+10
Phillips Cb	1675	$10⅛	10	10	− ½
Pick Crow	5530	36	35	35	− 1
Pine Point	1145	$29	28½	28½	− ⅜
Pinnacle P	4500	21	20	21	+ 1
Pitt Eng C	100	$8	8	8	
Place G	2200	23	23	23	
Placer	4150	$17⅞	17¼	17⅜	
Pominex	500	43	43	43	+ 3
Pow Corp	462	$9¼	9¼	9¼	− ⅛
Prairie Oil	160	325	325	325	−175
Precamb	1000	36	36	36	
Pre Cable	100	$7	7	7	+ ¾
Prem Iron	100	100	100	100	−45
Preston	400	$10¼	10¼	10¼	
Price Co	470	$11¾	11¾	11¾	
Pure Silv	500	140	137	137	− 3
Pursides	500	100	100	100	
Qasar et	600	225	205	225	+30
Que Man	2000	18	18	18	+2½
Q Mattgmi	4000	38½	38½	38½	− ½
Q Sturg	32604	490	380	470	+90
Ranger	1490	$15¾	15	15¼	− ¼
Rnk Org A	4507	225	210	215	−25
Rayrock	1200	85	85	85	
Realty A	500	260	260	260	+10
Rdpath A	160	$17½	17½	17½	
Reed Oslr A	252	$6½	6½	6½	
Reichhold	325	$21½	21¼	21½	− 1
Reich wt	z20	$11	11	11	
Reitman A	100	$6¼	6¼	6¼	− ⅛
Rembrant	1050	$6½	6½	6½	+ ¼
Revelstk	400	$6	6	6	− ⅛
Revnu Prp	4000	82	81	82	+ 2
Rio Algom	1387	$23¾	23	23¾	+ ¾
Rolland	100	$7⅝	7⅝	7⅝	+ ⅛
Roman	725	$8½	8½	8½	
Ronyx Cor	z450	87	87	87	
Rothman	500	$8¾	8½	8¾	+ ⅜
Rothm A p	z5	$50	50	50	
Rothm 2p	640	$11⅞	11¾	11⅞	− ⅜
Royal Bnk	6436	$28¼	27¼	27⅞	− ¼
Royal Tr A	2035	$20	20	20	
Ryl T M	100	$10½	10½	10½	
Russel A	2750	$14⅜	14¼	14¼	− ¼
Sayvette	300	200	200	200	
Scintrex	900	95	95	95	
Scot York	1100	200	190	200	+ 5
Scotts	700	470	450	450	−20
Seco Cem	z10	$8¼	8¼	8¼	
Shaw Pipe	100	415	415	415	−10
Shell C	11877	$12⅜	12	12¼	+ ⅛
Sherritt	2731	$7¼	7	7¼	
Shore To S	1000	310	310	310	+35
Siebens	900	$7½	7	7	− ½
Sigma	300	$29	29	29	
Silvmq	7000	22	20½	20½	−3½
Simpsons	9675	$6⅜	6⅛	6¼	− ⅛
Simpson S	1792	$8⅝	8⅜	8½	− ⅛
Sklar M	200	295	285	295	+20
Skye Res	1800	275	260	260	
Skyline H	100	275	275	275	
Slater Stl	225	$8⅞	8½	8½	− ½
Slat W Can	1600	365	350	350	−15
Sogepet	2000	115	111	111	− 9
Southm A	1100	$22	21½	22	
Spar Aero	500	215	205	205	−10
Spooner	3000	20	20	20	
St Brodcst	710	$6	5⅞	5⅞	
Stelco A	2430	$25¾	25¼	25½	− ⅛
Steep R	1400	120	118	120	+ 4
Strathrn A	1600	125	125	125	+15
Sullivan	z23	205	200	205	
Sunbrst E	5000	10	10	10	− 1
Sundale O	6500	410	400	410	− 5
Systems D	200	340	335	335	
Tara	200	$14⅞	14⅞	14⅞	− ⅛
Teck Cor A	200	285	280	280	− 5
Teck Cor B	300	260	260	260	− 5
Tele Cap A	100	425	425	425	−25
Teledyne	100	390	390	390	
Texaco	z73	$34⅞	34⅞	34⅞	
Texasgif	3920	$24	23¼	23½	− ⅜
Tex-Sol	1000	14	14	14	− 1
Thd CGInv	z1	$10½	10½	10½	
Thom N A	500	$9⅜	9	9⅜	− ⅜
Thom N pr	100	$33	33	33	− 1
Tombill	2500	65	65	65	+ 2
Tone Craft	4200	375	350	375	+25
Toromont	200	210	210	210	+ 5
Tor Dm Bk	6473	$33	32⅝	33	
Tor Star B	1325	$10¼	10¼	10¼	− ¼
Total Pet	7020	$6⅞	6⅝	6¾	
Total P A p	800	$13⅜	13½	13½	+ ¼
Traders A	825	$9¼	9¼	9¼	
Trader A p	300	$18⅞	18⅞	18⅞	
Trader 66 w	400	250	250	250	−10
Trader 69 w	200	300	300	300	+80
Trnsair	300	150	150	150	
TrCan PL	5075	$8⅞	8¾	8⅞	
TrCan A pr	125	$49	49	49	
TrCan B pr	400	$29	27½	29	+ ⅛
TrCan C pr	125	$32½	32½	32½	
Tr Can Res	4000	59	56	58	+ 1
Trans Mt	3230	$11¾	11½	11½	− ¼
Tribag	14000	32	30	32	+ 4
Trimac	100	300	300	300	+25
Trizec Crp	100	$17½	17½	17½	
Trizec w	500	44	44	44	+ 4
Tundra	1975	25	23	23	− 2
Turbo R	z200	55	55	55	
Ulster Pet	1800	65	65	65	+ 3
Unican S	900	185	180	180	+ 5
Un Carbid	100	$17¾	17¾	17¾	+ ⅛
Un Gas	3580	$8	7⅞	8	
U Mining	1000	30	30	30	
U Asbesto	1300	240	240	240	+ 1
U Cn Shar	z10	460	460	460	
U Can	13385	$8½	8	8⅜	+ ⅛
Un Fn Mgt	900	145	140	140	+ 5
U Keno	200	$6½	6½	6½	+ ⅛
U Siscoe	7600	310	300	310	
Un Tr r	z700	1	1	1	
Un Wstn OG	522	90	90	90	− 5
U Gas	14000	195	187	187	+ 2
Upp Can	3220	135	131	135	
Van Der	200	370	370	370	
Van Ness	200	245	240	240	+ 5

Les Prévoyants du Canada

Bernard Dussault

Monsieur Roger Décary, C.A., directeur général des Prévoyants du Canada, a le plaisir d'annoncer la récente accession de Monsieur Bernard Dussault au titre de Fellow de la Société des Actuaires. Monsieur Dussault continue, au sein des Prévoyants du Canada, à diriger les services des ventes, administration et actuariat du secteur assurance collective (vie et accident-maladie).

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Versatile	200	465	460	460	− 5
Versati A	800	460	450	460	
Voyagr P	6230	400	370	370	+20
Wajax A	300	$9⅝	9½	9½	− ¼
Walk GW A	2990	$36½	35⅞	35⅞	− ⅜
Warn Can	600	$6	6	6	+ ¼
Weldwod	500	$8⅜	8¼	8⅜	+ ½
Wstburne	100	$7⅝	7⅝	7⅝	− ⅛
Wbur A p	200	$25	25	25	
Wburn wt	100	430	430	430	+25
Wcoast Pt	200	280	275	275	−15
W Pet A p	260	$13¼	13¼	13¼	− ¼
Westcost	2250	$16¼	15¾	16	
Wcost 8½ p	250	$49⅜	49	49	− ¼
Wcoast w	100	170	170	170	+14
Westeel	1050	$17½	17½	17½	
W Bcas B	100	$5½	5½	5½	−1½
W Decalta	5980	400	390	390	
West Mine	1300	208	206	208	
Westfair	100	$21	21	21	
Westfield	7700	63	58	63	+ 5
Westnhse	400	$13½	13	13	− ½
Weston	725	$21⅝	21	21	− ¼
Wstn 4½p	100	$45¾	45¾	45¾	
Whithorse	500	250	245	245	− 5
Wilco	4500	13	10½	13	+2½
Willroy	2400	150	141	148	+ 8
Woodreef	1000	10	10	10	+ 1
Woodwd A	z50	$18½	18½	18½	
Yk Bear	864	229	225	229	+ 4
YR Prop	600	$6¾	6¾	6¾	+ ½
Trust Units					
BBC R un	470	$10½	10½	10½	+ ½
BBC R wt	1250	130	120	130	+10
BM-Rt un	2025	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
BM-RT wt	4200	120	115	120	− 5
C Perm un	210	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ¼
Heitman u	1700	$6¾	6⅝	6¾	+ ¼
Heitman w	3020	70	65	65	− 5
TD Rlt un	z15	$22⅛	22⅛	22⅛	
TD Relt w	700	205	201	201	+ 1

indices de toronto

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	−1 .74	+4.85	−0.11	+0.73
Clôture	162.25	333.07	66.69	141.92
Semaine dern.	154.63	351.32	64.31	128.02
Mois dern.	170.05	451.11	71.51	152.95
1974 haut	228.78	622.04	109.23	274.81
1973 bas	151.43	284.96	62.05	125.27

obligations

Baisse des prix

Les prix ont fléchi et l'activité a été grande lundi sur le marché canadien des obligations.

Le court terme perd 15 cents, le moyen et le long terme sont en grande partie inchangés, les obligations provinciales perdent environ un huitième de point et les obligations des sociétés, un quart de point.

Les prêts au jour le jour ont été disponibles à neuf pour cent.

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Offre	dem.
5½, oct. 1	1975	96½	97
7¼, avril 1	1975	99	99½
5½, 1er déc.	1974	99¼	99¾
3¼, juin 1	1976	91	91½
7, juin 1	1977	95	96
6½, juin 1	1979	90	91
4½, sept. 1	1983	73½	74½
3¼, oct. 1	1979	77	78
6¼, avril 1	1980	87½	88½
CN, 5 oct.	1977	66	68
3¾ mars 15	1998	51	53
Perpétuel	1996	33	35
6½, avril 1	1977	94	94½
6½, 1er oct.	1995	69	71
7, 1er juil.	1977	95	95½
CN, 4 fév.	1981	74	76

PROVINCIALES

A.G. 7½, 15 déc.	1991-87	78½	79½
Alb. Gas 7⅞, 15 oct.	1991	82	83
Pr. N.B. 7¾ ms	1996-1994	74	75
N.B. Tel.		85	87
N.B.E. 8½ 15 nov.	1998-96	79½	80½
Man. T. 8¾ 1er mars	1999	84	85
T.N. 8⅞ 15 sept.	1994	80	81
T.N.L. & P 8⅞ 15 m.	1999	82	84
Qué. 8⅞% 1 mars	1999	83	85
Hyd. Ont. 8½ 1 mars	1999	84	86
Ont. Hydro 8¾ nv 30	1995	86¼	87¼

SERVICES PUBLICS

Alb. Gas 9⅜	1990	87	88
Bel. Tél. 3 juin 1970	1996	96	96½
Mar. Tel. & Tel.		95¼	96¼
N.B. Tel.	1990	86	88
N.C. Gas 9⅜		84	86
TCP Pete 9 20 déc.	1993	82	84
BC Tel.		86	88

MUNICIPALES

Com. Urb. 8% 1er mars		77	79
Met. Tor. 8⅞ 20 oct.	1993	82	84

INDUSTRIELLES

AGT A 8⅞	1992	78½	80½
Algoma 10⅛	1994	95	97
Bell 10	1996	95	96
Cibs 7½	1993	87	89
Dofasco 10	1994	95½	96½
Eaton 10½	1994	98½	99½
Hudson Bay 8¾	1991	79	81
Labatt 9	1994	84	86
TRP 9	1993	82	84
WTC 8	1991	76	78
Zellers 10¼	1994	91	93

NOUVELLES EMISSIONS

BMO 10¼	1980	99¾	100¼
IMO 10⅛	1994	100	101
SSR 10¼	1979	98½	—
SSR 11	1994	100	101
UNG 11	1994	100	101
Stelco 10⅞	1994	101¼	101¾
Roynat 10¾	1982	100½	—
Roynat 11	1986	101	102

CONVERTIBLES

ACK 7½	1988	83	88
AOD 7	1989	65	75
AHX 5	1993	60	63
HBC	1993	70	72
MCL 6	1994	88	—
PPE 5	1993	64	67
SCR 7¼	1988	68	73
SSR 4½	1988	93	—
WTC 7½	1993	80	82
AGT 7½	1990	104	—

dividendes

MLW-Worthington Ltd., 20 cents, le 1er oct. aux actionnaires inscrits le 20 sept.

Northgate Exploration Ltd., 25 cents semestriel, le 15 oct. aux actionnaires inscrits le 30 sept.

Reitman's Canada Ltd., 6 1-4 cents; classe A, 6 1-4 cents; les deux le 1er nov. aux actionnaires inscrits le 15 oct.

Steel Co. of Canada Ltd., classe A, 35 cents; classe B, 29 3-4 cents; les deux le 1er nov. aux actionnaires inscrits le 30 sept.

Treco Inc., 6 cents, semestriel, le 1er nov. aux actionnaires inscrits le 4 oct.

BP Canada Ltd., huit cents, hausse de deux cents, le 15 oct. aux actionnaires inscrits, le 27 sept.

Hamilton Trust and Savings Corp., 11 cents, le 15 déc. aux actionnaires inscrits le 15 nov.; priv. série A, 17 1-2 cents, le 1er janv. aux actionnaires inscrits le 11 déc.

Toronto Star Ltd., classe B, cinq cents, classe C, 4.25 cents, les deux le 15 oct. aux actionnaires inscrits le 30 sept.

Zeller's Ltd., 9 1-2 cents; priv. à 4 1-2, 56 1-4 cents; les deux le 31 oct. aux actionnaires inscrits le 27 sept.

Harding Carpets; classe A, sept cents; classe B, six cents; classe C, sept cents; classe D, six cents; tous le 2 oct. aux actionnaires inscrits le 16 sept.

Teledine Canada; 10 cents, le 21 oct. aux actionnaires inscrits le 27 sept.

NOMINATIONS A LA BANQUE DU CANADA

J. W. Crow

E. M. Whyte

Le Gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald K. Bouey, annonce la nomination de M. John W. Crow comme Chef du Département des recherches, et de Mlle Edith M. Whyte comme Chef du Département des relations internationales. M. Crow était Sous-chef du Département des recherches de la Banque, après avoir été Chef de la Division de l'Amérique du Nord au Fonds Monétaire International. Mlle Whyte, qui avait été auparavant au service du Département des recherches, était depuis 1972 Sous-chef du Département des relations internationales.

fonds mutuels

Ask. Acrofund	.93	1.03
AGF Japan	4.88	5.36
AGF Special	1.76	—
All-Cdn Compound	4.70	5.11
All-Cdn Dividend	4.84	5.26
All-Cdn Nrthrn Energy	2.76	3.00
All-Cdn Revenue Growth	3.66	3.98
All-Cdn Venture	2.17	2.36
All-Cdn 4000	3.22	3.50
American Growth	3.49	3.84
Canada Cumulative	3.44	3.78
Canada Growth	4.18	4.59
Cdn Gas Energy	9.48	10.42
Cdn Investment	3.85	4.22
Cdn Security Growth	4.09	4.49
Cdn Trusteed	4.34	4.77
Canagex Fund	7.92	8.34
yCanagex Bond Fund	8.75	8.84
Canagex International	5.99	6.31
Canagex Mortgage	10.00	10.10
Corporate Investors	4.85	5.33
Corporate Investors Stock	3.70	4.07
Eaton Commonwealth	11.10	11.10
Eaton Growth	6.53	6.53
Eaton Income	4.32	4.32
Eaton International	4.49	4.49
Eaton Leverage	2.47	2.47
Eaton Venture	2.22	2.22
Eaton Viking	4.28	4.28
GIS Compound	7.06	7.06
Gis Income	2.41	—
Growth Equity	4.77	5.21
Guardian Enterprise	.73	.81
Guardian North American	2.61	2.88
Guardian Security Income	9.49	10.43
Guardian World Equity	3.96	4.36
yInvestors Growth	9.19	10.04
yInvestors International	4.12	4.51
yInvestors Japan Growth	6.05	6.61
yInvestors Mortgage	4.87	5.18
yInvestors Mutual	4.55	4.98
yInvestors Rretirement	4.48	4.90
Mutual Accumulating	4.96	5.45
Mutual Income	4.10	—
yNatural Resources	3.49	3.84
Planned Resources	2.87	3.15
Pret et Revenue Americain	5.78	6.35
Pret et Revenu canadien	5.50	6.05
Pret et Revenue Retraite	4.94a	5.43
Prevest Mutual	6.20	6.78
yProvident Mutual	5.79	6.33
yProvident Stock	4.33	4.73
Prudential Growth	4.85	5.31
Royfund Income	5.06	5.27
Royfund Limited	5.29	5.51
Sav Inv American	5.78	6.35
Sav Inv Canadian	5.50	6.05
Sav Inv Retirement	4.94	5.43
Taurus	2.43	2.67
United Accumulative	3.52	3.87
United Accumulative Ret	3.82	4.20
United American	.98	1.08
United Horizon	1.31	1.44
United Pension	2.40	2.64
United Security	4.50	4.95
United Venture	1.92	2.11
United Venture Retirement	3.23	3.55
Universal Savings Equity	6.53	7.18
Non-Members		
Adanac	.95	—
Andreae Equity	4.21	4.60
Associate Investors	4.80	4.85
yBeaubran	3.79	4.12
yCambridge Growth	6.42	7.05
Cardinal	2.50	—
Cdn Scudder	3.95	—
Cdn South African Gold	6.35	6.68
Capital Growth	12.60	9.12
xChase Fund	4.70	5.14
yCollective Mutual	4.16	4.57
xCompetitive Capital	3.46	3.79
yDominion compound	5.16	5.60
yDominion Compound	5.16	5.60
xDreyfus Inc.	7.71	8.45
Desjardins Canadian	5.41	5.85
Desjardins Hypotheque	4.24	—
Desjcrdins International	4.92	5.32
Desjardins Obligations	4.36	4.49
Desjardins Quebec	3.39	3.66
Desjardins Spec	2.86	3.09
Dixon, Krogseth	4.32	4.40
Entarea Investment	4.72	4.72
Executive Fund Cda	5.68	—
Executive Intl Inv	1.45	—
xFidelity Trend	14.59	15.95
Great Pacific	3.60	3.94
Guardian Growth Fund	6.41	—
Harvard Growth Fund	3.77	3.77
Heritage	1.56	1.71
Industrial Equity	4.06	4.46
Industrial Growth	13.03	14.32
yInternational Energy	1.93	2.12
yInternational Growth	4.66	5.12
yInternational Income	3.63	3.99
Keystone Cda Cda	4.47	4.90
xKeystone Cust K-2	3.72	4.07
xKeystone Cust S-1	13.41	14.69
xKeystone Cust S-4	2.12	2.32
xKeystone Polaris	2.12	2.32
xLexington Research	9.92	10.84
xManhattan	2.21	2.42
Marlborough	3.64	4.00
Natrusco	12.01	12.61
yNEW Equity	3.66	4.02
yNW Canadian	4.35	4.67
yNW Growth	3.47	3.81
xOne William Street	10.82	10.82
xOppenheimer	4.56	4.98
Pacific Compound	5.65	—
Pacific Dividend	4.02	—
Pacific Compound	5.65	—
Pacific Dividend	4.02	—
Pacific U.S.	2.55	—
Pension Mutual	5.66	5.66
P H and N Fund	8.987	9.15
yP H and N Cdn	5.75	5.84
yP H and N Bond	10.38	10.48
yP H and N RRSP	8.80	8.98
P H and N Pooled	23.19	23.19
yPrincipa Growth	3.12	3.44
yPrincipal Venture	1.73	1.90
xPutnam Growth	7.25	7.92
Scudder North America	3.11	—
xTech	4.65	5.07
Templeton growth	6.40	7.01
Timed Investment	5.80	—
Univest	5.27	5.79
Vanguard	)3.86	3.86
Western Growth	4.45	4.73

X Fonds américains

TELE-METROPOLE INC.

AVIS de DIVIDENDE

Les administrateurs de cette Société ont, le 17 septembre 1974, déclaré un dividende de 0.05 par action commune "A" et "B" payable le 30 octobre 1974 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des livres, le 18 octobre 1974.

Par ordre du conseil d'administration.

Georges Arpin
Secrétaire

Montréal, le 18 septembre 1974.

WATERMAN CANADA INC.

AVIS DE PAIEMENT

Aux détenteurs d'obligations sériées première hypothèque, 6½%, datées du 1er octobre 1964 et échéant le 1er octobre 1976.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que, conformément aux dispositions d'un acte de fiducie portant la date du 15 décembre 1964 par WATERMAN CANADA INC. (ci-après appelé la "Corporation") en faveur de Société d'Administration et de Fiducie aux droits de laquelle a succédé Trust Général du Canada (ci-après appelé le "Fiduciaire"), le Fiduciaire procèdera à un premier paiement de soixante-trois pour cent (63%) de la valeur nominale des obligations émises par la corporation garanties aux termes l'acte de fiducie ci-dessus mentionné à compter du 31 octobre 1974, à ses bureaux situés à 10 rue St-Jacques, Montréal, durant les heures régulières d'affaires. Des réserves ont été faites par le fiduciaire et déduites d'un fonds en mains pour distribution. Le susplus de l'encaisse disponible pour distribution entre les détenteurs d'obligations sera distribué au prorata de ces dernières, une fois que tous les frais, déboursés dettes ayant priorité sur la dette obligataire auront été acquittés, si un tel surplus reste aux mains du fiduciaire à cette époque.

Les détenteurs des obligations devront présenter et remettre leurs titres pour paiement à compter de ce jour à Trust Général du Canada à son bureau situé à 10 rue St-Jacques, Montréal, accompagnés de tous les coupons échus et échéant après le 1er octobre 1973.

Chaque détenteur devra fournir au fiduciaire une formule de lettre de transmission constituant une quittance au fiduciaire pour le paiement, qu'il peut obtenir au bureau du fiduciaire.

Il est suggéré que les titres et les coupons y attachés soient transmis aux bureaux de Trust Général du Canada à Montréal, par courrier recommandé et soient assurés.

DONNE A MONTREAL, ce 23 septembre 1974.

TRUST GENERAL DU CANALA
Fiduciaire.

Les nouveaux appareils "Mains libres".*

Une communication supérieure. Une apparence sobre.

Vous pouvez maintenant tenir une conférence au téléphone sans avoir à élever la voix... tout en gardant les mains libres. La communication sera chaque fois claire et nette, au cours d'un appel local ou d'une conférence par l'interurbain.

L'appareil Logic "Mains libres," peut être branché directement au nouveau téléphone Logic 10. Le Companion 2 peut être accouplé à n'importe quel autre téléphone.

On peut obtenir les nouveaux appareils "Mains libres" à un prix très abordable. Seulement $9.00 par mois, plus les frais d'installation.

Si vous voulez en savoir plus au sujet de nos nouveaux appareils "Mains libres," appelez le bureau d'affaires ou votre spécialiste en communications.

Un monde de communications à votre service.

Un monde de communications à votre service.

*Marques déposées de la Cie Northern Electric Ltée.

Bell Canada

montréal

Faible activité

Les prix ont fléchi et l'activité a été faible hier à la Bourse de Montréal. Le virement se situe à 399,400 actions, contre 645,900 actions vendredi.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 90 contre 80 alors que 47 valeurs demeuraient inchangées.

Conuco, dont 22,000 actions ont été négociées, a été le titre minier le plus actif et sa cote est retée inchangée, soit à 35 cents.

Alcan, dont 9,973 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a reculé de 5-8 et est tombée à $26 3-4

Ailleurs, parmi les perdants on voit Moore à $39 1-2, un recul de 1 3-8, Brinco à $6 7-8, un recul de 1 1-8, Interprovincial Pipe Line à $12, un recul de 1-2 Massey-Ferguson à $13, un recul de 1-2, Abitibi Paper à $9 7-8, un recul de 3-8, IU International à $10, un recul de 3-8 la Banque Provinciale à $13, un recul de 1-4, Bell Canada à $42 1-2, un recul de 1-4 la Banque de Commerce à $21 3-4, un recul de 1-4 et Distillers Corp.-Seagrams à $28, un recul de 1-8.

Parmi les gagnants on voit Hawker Siddeley à $5, un gain de 3-4, Quebecor à $9 1-2, un gain de 1-2, Candian Javelin à $8 1-4, un gain de 1-4, la Banque de Montréal à $12 7-8, un gain de 1-8, Canadian Pacific Ltd. à $13, un gain de 1-8 et Simpson's Ltd. à $6 1-4, un gain de 1-8.

Dans le secteur de la spéculation, Bison Petroleum recule de cinq cents et tombe à $3.80 dans un virement de 11,043 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	1900	$10⅜	9⅞	9⅞	— ⅜
Alta Gas T	900	$11	11	11	+ ⅛
Alcan	9973	$27¼	26⅝	26¾	— ⅝
Algoma St	510	$24¼	23¾	23¾	— ⅜
Anglo—Cn	825	$19	18¾	19	+ ¼
Aquitaine	600	$18½	18⅜	18½	+ ¼
Bank Mtl	5990	$13	12¾	12⅞	+ ⅛
Bank NS	216	$33⅝	33⅝	33⅝	— ⅛
Banq CN	732	$15¼	14¾	14¾	— ½
Bq Deprg	200	$12	12	12	
Bq Pv Can	1245	$13¼	13	13	— ¼
Bell Canad	2242	$42¾	42½	42½	— ¼
Bombrder	1565	205	200	205	+5
Border C	700	165	160	160	
BP Can	525	$11¾	11½	11½	+ ⅞
Brcan a	4366	$13	12⅞	13	— ⅛
Brinco	7845	$7	6⅞	6⅞	—1⅛
Calgary P	538	$18½	17¾	18½	+1
Camp a	4100	450	450	450	—10
Can Cem L	400	$9½	9½	9½	— ⅛
C Cel	100	410	410	410	
C Hydro	400	450	450	450	—10
C Im	2300	$22¼	21¾	21¾	— ¼
CJV	9310	$8⅜	8⅛	8¼	+ ¼
CP Inv	700	$14	13½	13½	— ½
CP Inve w	19405	48	37	39	—9
Cdn Tire A	1900	$33¾	33	33	— ½
CPLtd	1975	$13¼	12⅞	13	— ⅛
CP uk p	800	$5	5	5	—2¼
CP A p	675	$8¾	8¾	8¾	
Celanese	1500	445	415	415	—45
Chrysler	150	$13¼	13¼	13¼	
Cominco	430	$26¾	26¾	26¾	— ¼
Comodor	500	325	315	315	—10
Con Bath	750	$24¾	24⅜	24⅜	— ⅝
Con Gas	1522	$13⅝	13½	13½	— ¼
Copind	1100	210	180	210	+10
Cr Zell A	600	$15½	15½	15½	—1
Distl Seag	2650	$28¼	28	28	— ⅛
Dome Pete	300	$22½	22¼	22¼	— ½
Dofasco	525	$23	23	23	
Dom Store	100	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
D Textle	1300	$9	9	9	+ ⅛
Domtar	2000	$22¼	22⅛	22⅛	— ⅛
Du Pont	225	$25½	25½	25½	— ¼
Fin Coll	200	160	160	160	+28
Fraser a	200	$19	19	19	— ½
Genstar L	700	$15	15	15	— ¼
GBC pr	125	$20	20	20	—1
GL Paper	1100	$16	16	16	
Gulf Can	600	$24⅛	23⅞	23⅞	
Hawker S	2000	$5¼	5	5	+ ¾
Home A	300	$21½	20⅞	20⅞	+ ⅜
Huds Bay a	210	$17½	17½	17½	+ ¼
H Bay Co	744	$12	11¾	11¾	— ¼
HB Oil Gas	250	$24	24	24	+1
Husky Oil	600	$15⅜	15¼	15¼	
IAC	1100	$15½	15⅛	15¼	— ⅛
Imp O a	5700	$27½	27	27⅛	— ⅛
Imasco A	2301	$21⅞	21⅞	21⅞	+ ⅝
Int Nick a	5085	$24⅜	24¼	24¼	
IU Int	2090	$10⅜	10	10	— ⅜
Intpr Pipe	2750	$12½	12	12	— ½
Inv Grp A	300	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Ivaco	950	$11¾	11½	11¾	+ ⅛
Labatt a	1440	$16⅜	16¼	16¼	— ¾
Labatt pr a	2610	$16⅞	16¾	16⅞	— ⅛
Lacroix	1000	$7	7	7	— ¼
Lau Fin	200	$6½	6½	6½	+ ¾
Lau Fn 140	500	$14⅝	14⅝	14⅝	— ⅛
Maclarn A	400	$26	26	26	
Maclarn	300	$26½	26	26	— ½
Martim E	200	$7¼	7¼	7¼	— ¾
Maritime	100	$15¾	15¾	15¾	
Mass Fer	3770	$13⅜	13	13	— ½
Micc Inv	400	$8	8	8	+ ⅜
Mitch A	300	$11	11	11	
Molson A	400	$17½	17	17	
MLW Wor	200	$15	15	15	+ ¾
Mnt Trst	100	$10½	10½	10½	
Moore	1510	$40¾	39½	39½	—1⅜
Noran a	255	$33	33	33	+1
Nor Ctl G	100	$9	9	9	
N Elec	100	$21⅞	21⅞	21⅞	+ ⅜
Orangeroot	100	130	130	130	+5
Pac Pete	1055	$15½	15¼	15⅜	+ ⅛
Pan Ocean	1700	$8½	8⅜	8½	
Placer	100	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
Pow Corp	890	$9¼	9	9¼	+ ⅛
Pnor G	200	280	280	280	
Price Com	562	$11¾	11¾	11¾	
Provigo	1000	$7	7	7	
Qebcor	1800	$9½	9½	9½	+ ½
QSP Ltd	300	$12¼	12	12¼	+ ⅜
Royal Bank	922	$28⅛	27¼	27¼	—1
Ry Trt a	651	$20	20	20	
Roy TM pr	525	$10½	10½	10½	— ½
St L Ce	1000	$13	12½	12½	—1½
Scot Lasal	300	110	110	110	
Shell Can	2380	$12⅜	12	12	
Simpsons	2875	$6⅜	6⅛	6¼	+ ⅛
Stham a	725	$22	21½	21½	— ½
Stelco a	825	$25½	25½	25½	— ⅜
Steinbg A	1225	$16⅜	16¼	16⅜	— ⅛
Texaco	100	$35¾	35¾	35¾	+1¼
Thom A	600	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅜
Tor Dm Bk	400	$33	32⅝	33	
Tot Pet A	300	$6¾	6⅝	6⅝	— ⅛
Tr Can PL	550	$8⅞	8¾	8¾	
Tr C C pr	325	$32¾	32¾	32¾	+1¾
Trans Mt	390	$11⅝	11½	11⅝	— ⅜
Ultrmar	100	320	320	320	—5
Unican Sec	200	180	180	180	+30
Unigesco b	300	100	100	100	
Unt Bank	900	320	315	315	
Velcro	1100	$5⅝	5½	5⅝	— ⅛
Walk a	900	$36¼	36	36⅛	— ¼
Webb Knp	2020	32	32	32	
Westcst	100	$16	16	16	
..Junior Industrials					
Amb Db	10500	115	100	115	
Belg Stand	1000	180	150	150	—40
Berncam	1700	56	56	56	—4
Cine	900	56	56	56	—19
Int Atlas	1000	35	35	35	+3
Isec	1400	205	200	200	—10
Mid Ind	5000	31	31	31	+4
OldC Inv	5000	70	67	67	—3
Prefac	500	60	60	60	+5
Proflex	1000	17	17	17	—1
Reprox	7000	70	70	70	—4
SXL Div	2800	5	5	5	
SparCap	500	21	21	21	+1
Val Mr A	1300	100	100	100	
Mines et pétrole					
Abitib Asb	500	165	165	165	
Abit Cop	3000	8	8	8	
Acroll Ltd	10800	36	30½	34½	+1½
Ajax Min	1000	7½	7½	7½	+ ½
Aldona	699	30	30	30	—5
Amos	2000	5	5	5	—1
Arno	8000	6	5½	6	+ ½
Baker Tlc	1000	22½	22½	22½	+ ½
Bankeno	100	235	235	235	+5
Bateman	1000	5	5	5	
Beaver	3600	39	30	35	—5
Bison Pet	11043	380	375	380	—5
Cadillac Ex	3500	65	65	65	
Capri	1000	10	10	10	
Caprive In	6000	2	2	2	+ ½
Cassiar	300	$8	8	8	+ ¾
Chibex	2700	96	95	96	+2
Coniagas	200	105	105	105	—140
Con Dev	500	25	25	25	
Cons Imp	15000	8	8	8	+1
Conuco	22000	35	35	35	
Dumont	1000	15	15	15	—1
Fort N	3200	$8½	8	8½	+ ⅜
Gaspe Q	2800	133	129	133	+1
Gold Briar	4500	94	86	90	—1
Goldex	300	265	255	255	—5
Gold Hk	3000	26	25½	26	—1
Invictus	1000	30	30	30	—2
Jamfown	1500	16	16	16	+1
Keltic	1000	30	27	30	+3
Kiena	900	245	245	245	+5
Ligneris	6500	34	32	33	+1
Mcdn m	2000	68	68	68	+1
Mal Hygd	900	405	400	400	—5
Massval	1500	28	28	28	
Maybrun	500	10½	10½	10½	+ ½
Min Res	2000	76	75	75	+3
N Jobu	500	54	54	54	+9
Nw Hosco	1000	32	32	32	
N Insco	2000	53	53	53	+3
Nocana	2000	28	28	28	
NA Asb	4000	30	29	29	—1
NA Rare	1000	14	14	14	+2
Nordore	2000	46	46	46	+5
Probe Mn	2000	42½	42½	42½	+ ½
St Lucie	1000	18	18	18	—2
Sil Stack	7500	60	58	58	—2
Somed	1800	87	85	87	+2
S Dufault	2000	6½	6	6½	—1½
Stafrd	2300	70	70	70	—2
Sturgeon	1000	32	32	32	+7
Troilus min	1000	16	16	16	
Viewpt	9250	30	26	30	+5
Viking Res	200	235	235	235	—3
W Q Mn	1000	17	17	17	
Wh Star	4500	27	27	27	—1

indices de montréal

	Industr	Serv publ.	Banques	Comb.	Papiers
Changement	−1.00	−0.99	−2.78	−1.17	−1.00
Clôture	172.13	119.70	214.12	166.29	103.71
Semaine dern.	164.24	113.50	200.55	158.17	97.08
Mois dern.	190.02	125.43	221.45	180.77	117.32
1974 haut	255.23	151.81	293.88	238.67	144.80
1974 bas	161.79	111.05	197.19	155.71	93.35

dividendes

Levy Industries., priv. à 6 p.c., classe A, 18 cents, intérimaire, le 30 sept. aux actionnaires inscrits le 16 sept.

Maher, priv., classe A, 15 cents, le 1er oct., aux actionnaires inscrits le 16 sept.

Seaway Multi-Corp., priv., série A, 16 7-8 cents, intérimaire, le 30 sept. aux actionnaires inscrits le 16 sept.

Wix Corp. six cents, semestriel, le 16 oct. aux actionnaires inscrits le 30 sept.

Cadillac Fairview; priv. à 6 1-2 p.c., 40 5-8 cents, le 13 sept. aux actionnaires inscrits le 10 sept.

Central Fund of Canada; classe 1, 10 cents, semestriel, et un supplément de 10 cents, le 1er oct. aux actionnaires inscrits le 16 sept.

M. Loeb; trois cents le 31 déc. aux actionnaires inscrits le 16 déc.

Peoples Department Stores; cinq cents, le 30 sept. aux actionnaires inscrits le 18 sept.

Ronalds-Federated., 20 cents, hausse de cinq cents, le 30 sept. aux actionnaires inscrits le 12 sept.

Slater Walker of Canada., 15 cents, semestriel, hausse de cinq cents, le 28 sept. aux actionnaires inscrits le 18 sept.

Algoma Central Railway, 18 cents, le 2 déc. aux actionnaires inscrits le 7 nov.

Banque Canadienne Nationale, 25 cents, le 11 nov. aux actionnaires inscrits le 30 sept.

Canada Permanent Income Investments, 6 3-4 cents, le 21 oct. aux actionnaires inscrits le 30 sept.; 6 3-4 cents, le 31 nov. aux actionnaires inscrits le 21 oct.; 6 3-4 centj, le 20 déc. aux actionnaires inscrits le 29 nov.

Canadian Reynolds Metals Co. Ltd., priv. à 40 cents, 10 cents, le 1er oct. aux actionnaires inscrits le 23 sept.

Industrial Adhesives Ltd., 18 cents, le 31 oct. aux actionnaires inscrits le 4 oct.

Livingston Industries Ltd., priv. à 6 p.c., 75 cents, le 15 oct. aux actionnaires inscrits le 20 sept.

hors cote

Ayrhart	5000	.30	.30
Band Dre	10000	.06	.06
Brunet Las	1000	3.00	3.00
Caliper	6600	.035	.035
Cdn Oriental	5000	.25	.25
Credo	12000	.03	.03
Dejour Mines	5000	.20	.20
Dom Jubilee	7500	.28	.765
Fundy Chem Int	150	.50	.50
Lakelyn	1000	.365	.365
Maclan Expl	400	1.60	1.60
Mico Ent	00	2.90	2.90
Nemrod	5000	.20	.20
New Miller	20000	.03	.025
North Rock	5000	.06	.06
Que Manganese	500	.55	.55
Rayllovo Mns	10000	.95	.80
Robin R L	500	3.875	3.875
Rochelom	1000	.40	.40
S N S	1000	.56	.56
Senoca	4000	.39	.30
Stairs Expl	5000	.01	.01
United Duvex	1400	.11	.10

new york

Les hausses l'emportent

Tendance à la baisse hier à Wall Street sur un marché peu actif.

L'indice des industrielles, en hausse à l'ouverture, n'a pas tardé à se replier, demeurant en baisse tout au long de la séance et clôturant sur un recul de plus de 7 points. Cependant, comme vendredi dernier, le nombre de hausses l'emporte sur celui des baisses par 738 contre 666, les blue chips et les valeurs de croissance ayant été plus affectées que l'ensemble du marché.

Les investisseurs américains semblent avoir été déçus de ne pas enregistrer une baisse du "prime rate" par une banque commerciale, la First National Bank of Chicago, qui a décidé de conserver le sien au niveau record de 12 p.c.

Parmi les baisses les plus notables, on relève celles de Xerox, qui chute de 6 1-2, et de General Electric, qui recule de 1 5-8 aux matériels électriques, pourtant généralement en hausse.

L'indice Dow Jones recule de 7.04 et tombe à 663.72.

L'indice composé de la Bourse de New York recule de 0.29 et tombe à 36.45.

Le virement se situe à 12.13 millions d'actions, contre 16.25 millions d'actions vendredi.

A la Bourse Américaine, l'indice des valeurs monte de 0.32 et atteint 67.00.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, International Nickel et Distillers Seagram enregistrent des gains fractionnaires et Alcan ainsi que Massey-Ferguson subissent des baisses fractionnaires.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	7 63	32⅜	31⅞	32⅜	+ ⅛
Addrsso	113 75	4⅝	4½	4½	.....
Alcan Al	7 178	27¾	27	27	— ¾
Alleg Cp	2 27	7¼	6⅞	7¼	+ ⅜
Allis Ch	5 201	8⅞	7⅞	8⅝	+1⅛
Alcoa	10 189	44⅞	43	43½	—1¼
Ambac	4 8	7	6⅞	6⅞	— ⅛
Am Hes	3 183	19½	18	18⅛	—1
Am Airl	.. 190	7⅛	6⅞	6⅞	— ⅛
A Brnd	6 61	28⅞	28	28⅝	+ ½
Am Can	6 46	25⅝	25¼	25⅝	+ ⅛
A Cyan	7 189	20½	19⅝	19⅞	.....
A Home	24 577	33	32⅜	32¾	+ ⅛
Am Mot	4 203	5¼	5	5	— ¼
ASmlt R	3 103	17⅞	17½	17⅝	— ⅛
Am Stand	4 87	9⅜	8⅞	9⅛	— ¼
Am TT	8 930	42⅜	41⅝	41⅞	— ⅛
Ampx Cp	3 37	3⅜	3⅛	3⅜	+ ⅛
Anacon	4 108	16⅞	16	16	— ⅞
Armco St	5 64	21¼	20¾	21	+ ¼
Armst Ck	7 215	16¼	16	16	.....
ASA Ltd	.. 178	69⅝	67¼	68½	+1½
Atl Rich	12 254	82	80⅜	81⅛	— ¼
Avco Cp	4 57	4¼	3⅞	3⅞	— ⅛
Avnet Inc	3 72	5⅝	5⅜	5⅜	.....
Avon Pd	10 360	22¾	21¼	21⅜	— ⅝
Babck W	7 52	15	14⅜	14½	— ¾
Bath Ind	3 36	7	6¾	7	— ⅛
Beckmn	10 20	20½	20¼	20½	+ ⅜
Beech A	5 8	8	7¾	7¾	— ¼
Bel How	4 56	13¼	12¼	12½	— ⅛
Benfl Cp	4 159	15¼	14⅜	14⅝	— ⅛
Beth Stl	6 287	29½	28⅞	29½	+ ⅜
Boeing	6 156	18½	17⅞	18¼	.....
Boise Cas	3 156	11⅞	11½	11½	— ⅛
Borden	7 40	17⅞	17⅜	17⅜	— ⅜
Borg War	4 58	16⅜	16⅛	16⅛	— ⅛
Bos Ed	6 98	15⅞	15½	15¾	+ ½
Brist My	11 87	38¾	38⅛	38⅛	— ⅝
Brunswk	4 353	9⅛	8¾	9	+ ¼
Bucy Er	13 270	27	25¾	25⅞	— ⅝
Burl Ind	5 32	18½	18¼	18¼	— ¼
Burrghs	23 318	79½	76⅞	77½	—1⅛
Callah M	8 37	8¼	8	8⅛	+ ⅛
Cmp RL	18 111	27¼	26	26⅛	— ¼
Camp Sp	9 22	24½	24	24¼	— ¼
Cdn Pac	7 18	13⅝	13	13¼	.....
CringOk	.. 10	2⅝	2⅝	2⅝	— ⅛
Cater Tr	12 316	46¾	45½	46½	+ ¼
CBS	10 160	33⅜	32⅝	33⅜	— ⅛
Celanese	5 64	29¼	28¾	29	— ¼
Cenco Inc	24 67	4⅜	4¼	4¼	— ¼
Chessi	5 57	40⅞	40¼	40½	+ ¼
ChrsCrft	.. 27	2	1⅞	2	.....
Chryslr	9 175	13⅝	13⅜	13½	— ⅛
CIT Fin	6 197	27¾	27	27⅛	+ ⅜
Cities Sv	5 197	37½	36½	37½	+1⅛
Clark Eq	6 13	26⅛	25⅞	25⅞	.....
Clark Oil	2 32	12⅛	11⅜	11⅜	— ⅝
Clorox Co	9 518	8⅜	8	8	— ¼
Coca Col	17 2920	69	63	63	—6
Coml Sol	9 1	29½	29½	29½	+ ⅛
Comsat	7 35	27¾	27⅜	27½	— ⅜
Con Edis	3 283	7⅛	6⅞	6⅞	— ⅛
Cont Can	6 52	21¾	21	21½	+ ¼
Cont Cp	6 61	25⅜	25⅛	25¼	.....
Cont Dat	5 282	17½	16¾	17⅛	+ ⅜
Copp Rng	2 46	19	17¾	17¾	—1¼
Copw Cp	3 16	19½	19¼	19¼	+ ¼
CPC Int	8 122	28⅞	27⅝	28½	+ ½
Crane Co	4 144	31¼	30⅜	31	+ ⅞
Crw Zell	5 299	23¼	21¾	22	—1
Curtis Wr	8 65	9¼	8¼	8¼	— ⅞
Dart Ind	4 289	13⅛	12⅞	13⅛	— ⅛
Deere Co	6 115	33⅝	32⅞	33⅛	+ ⅝
Denn Mf	4 22	15¼	14¾	15¼	+ ¾
Dexter C	7 2	11⅞	11¾	11⅞	+ ⅜
Digital Eq	19 114	76⅛	73⅞	73⅞	—1¼
Disney W	15 258	26	24⅜	24½	— ⅞
Dr Peppr	17 106	9½	9⅛	9⅜	+ ¼
Dome M	12 136	40½	39	39	+ ⅜
Dow Ch	14 614	59	58¼	58¼	— ¼
duPont	10 277	119¾	117½	118½	— ¾
Eas Kod	18 673	75¾	73½	73½	—1⅝
Eaton	5 26	23½	23	23	— ¼
EIP NG	4 48	10¾	10	10⅜	— ⅜
Eltra Cp	4 17	18½	18¼	18⅜	+ ⅜
Esmark	5 12	25½	25	25	.....
Ethyl Cp	4 46	21¾	21⅛	21½	+ ¼
ExCellO 1	5 12	11⅝	11½	11½	— ⅛
Exxon	5 339	65⅝	63½	63½	—1¾
Fairch	4 200	24	22¾	23½	+ ⅜
Fireston	6 57	14¼	13⅞	14⅛	.....
FMC Cp	5 94	13½	13¼	13¼	+ ¼
Ford M	8 193	40⅝	39½	39⅜	— ⅜
Fruehf	5 59	19⅞	19⅛	19⅛	+ ¼
Gard Den	13 61	20¾	20	20	— ½
Gen Dyn	4 39	17¾	17⅜	17¾	+ ⅜
Gen Elec	11 973	37⅝	36	36⅜	—1⅝
Gn Food	7 267	17⅝	17⅛	17½	+ ½
Gen Inst	4 95	6⅞	6⅝	6⅞	+ ¼
Gen Mills	11 39	36⅛	34½	34½	—1¼
Gen Mot	9 552	40⅝	39½	e9⅝	— ⅜
Gen Port	13 46	6⅛	6	6⅛	+ ⅛
GTel El	6 289	18¾	18½	18¾	+ ¼
Gen Tire	3 29	12¾	12½	12½	.....
Ga Pac	8 193	26¼	25½	26⅛	+ ⅛
Goodyr	6 161	15	14½	14½	— ¼
Gould Inc	5 34	17⅝	16¾	17	— ½
Gt APe	12 41	9¼	8⅞	9¼	+ ½
Gren Giant	5 3	15¾	15¾	15¾	+ ⅛
Gulf Oil	4 472	17⅞	17⅝	17¾	— ⅛
Hecla M	11 33	14⅞	14⅜	14⅝	.....
Heinz HJ	8 291	32½	31¾	31¾	— ¾
Hew Pck	24 208	67⅝	66⅛	66½	+1
High Voltg	9 24	4⅜	4¼	4⅜	+ ¼
Homestk	15 393	40⅞	38¼	38¼	—1¼
Honywl	6 182	32⅜	30¼	30⅜	—1⅜
Houdail a	4 16	8⅛	7⅞	8⅛	+ ¼
Househ F	11 225	12	11¼	11½	+ ⅛
Inger Rd	11 561	62⅜	59½	60⅝	—1¼
Interlk	4 10	23½	23¼	23¼	.....
IBM	14 595	175	168¼	169¼	—2¼
Int FlaF	34 165	29	28⅛	28¾	+ ¼
Int Harv	5 318	19⅝	19	19⅝	+ ⅝
Int Mng	4 61	9¼	9	9	+ ⅛
Int Nickl	6 176	24⅞	24½	24⅝	+ ⅛
Int Pap	9 314	41½	40	40	—1
Int TT	4 606	16¾	16½	16⅜	+ ⅛
Itek Cp	18 62	7½	7¼	7½	+ ½
John Man	5 42	14¾	14½	14½	— ⅛
Kellogg	15 64	13¾	13½	13½	.....
Kraftco	9 151	30½	29½	29¾	— ¼
Krsge SS	19 507	23¾	22⅜	23⅛	— ⅜
Kroehlr	4 3	10⅜	10⅛	10⅛	.....
Lib McN	4 57	4⅜	4¼	4¼	.....
Litton	.. 150	5	4⅞	4⅞	+ ⅛
Lockhd Air	3 58	3⅞	3¾	3¾	.....
Loew Cp	3 118	13⅛	12⅞	13⅛	.....
Mad SG	.. 9	6¾	6¾	6¾	.....
Magnvx	51 251	9¼	9¼	9¼	.....
Mallory	4 4	12¾	12½	12¾	+ ¼
Marathn	.. 10	6¼	6⅛	6¼	.....
Marath O	5 89	31	30	30½	.....
Marcor I	5 124	18½	17⅞	18¼	+ ⅜
Marlen	14 37	35⅞	35½	35¾	+ ⅝
Marq Cem	4 32	8⅝	8⅛	8¼	— ¼
Mars Fd	6 9	15¼	14⅞	14⅞	— ¼
Martn M	5 45	14⅞	14⅝	14¾	.....
Masco Cp	13 15	25¾	25¼	25½	— ⅜
Mass Fer	4 6	13½	13⅛	13⅛	— ¼
McDonld	19 518	30½	29⅛	29¼	— ⅝
McDn D	3 126	10⅛	9¾	10	.....
McGr H	5 22	6⅜	6¼	6¼	.....
McIntyre	4 z230	23	23	23	+ ¼
McKee	5 21	14⅜	13½	14⅜	+1⅛
Merck	22 363	56¾	55½	55½	—2⅛
Merrl Lyn	9 267	8⅛	7⅝	7⅝	.....
MGM 1.75e	4 2	12¼	12⅛	12⅛	.....
Midl Ros	3 1	9¾	9¾	9¾	— ¼
Minn MM	20 513	55½	53⅜	53⅝	—1⅞
Mobil O	3 703	35⅝	34⅞	35	— ⅛
Mohas	5 86	12⅜	12⅛	12⅛	— ⅜
Mnsant	5 160	53⅜	52¼	52⅞	— ½
Motorola	13 157	42¼	40½	40½	— ⅜
Nat Distil	5 64	13⅞	13¼	13⅝	.....
Nat Gyp	6 105	9¾	9½	9½	.....
NCR Cp	6 149	23	22	22⅛	— ⅛
NL Ind	4 103	12½	12⅛	12¼	— ⅛
Norfik W	6 84	56⅛	54¼	55	+1
Northrop	7 115	26⅜	25½	25⅞	+ ¼
Nor Sim	6 125	9⅞	9½	9¾	.....
Occ Pet	2 255	8⅛	7⅞	7⅞	— ⅛
Out Mar	9 29	15⅜	14⅜	14⅜	— ⅞
Pac Petrl	8 94	15½	15¼	15½	+ ¼
Pan Air	.. 511	2¼	2⅛	2¼	+ ⅛
Penn Cen	.. 33	1¾	1⅝	1⅝	— ⅛
Pepsi Co	11 122	40⅜	38½	38½	—1¾
Perk Elm	19 53	18⅞	18¼	18¼	— ¾
Pfizer	14 228	27¾	26¼	26¾	— ⅜
Phelp D	4 261	29½	29	29¼	— ⅛
Phil Mor	14 181	41½	40⅜	41⅛	+ ⅛
Pitney B	.. 164	9⅞	9⅝	9⅞	+ ⅛
Polaroid	13 432	18¾	17½	17⅝	— ⅝
Prct Gm	21 358	81¼	78¼	79½	— ¾
Pullman	7 76	43½	41	41	—1⅞
Ralston P	13 47	34¼	33¼	33½	— ½
Raym Int	6 14	7¾	7¼	7¾	+ ⅜
RCA	5 484	11⅛	10⅞	11⅛	+ ¼
Relian El	5 47	12½	12⅛	12½	.....
Relia Grp	6 22	8¼	8¼	8¼	— ⅛
Rep Stl	4 144	23⅜	22½	23⅜	+ ⅞
Rich Mrl	9 14	17¼	16⅝	16¾	— ⅛
Rosario	10 116	22⅞	21⅝	22	— ¼
Royl D	2 83	26¼	25⅞	26	.....
Sanders	.. 164	3	2¾	2¾	— ⅛
SFe In	9 72	19¼	18⅛	18¼	— ¾
Scher Pl	24 189	52⅜	51¾	51¾	— ¼
Scott Pap	6 194	11¼	10¾	11	.....
Sears R	14 256	60⅞	58⅝	59⅜	—1⅜
Sedco Inc	10 186	23¾	22¾	23⅛	— ¾
Shell Oil	6 54	36⅝	35¼	35¼	—1
Singer	3 1013	14⅜	13¾	13⅞	+ ¼
Smith AO	4 41	8½	8	8	— ¼
Sou Pac	6 63	27⅛	26¼	26¼	— ⅝
Sparton	3 1	4⅜	4⅜	4⅜	— ⅛
Sperry R	8 131	28⅜	27⅞	28¼	+ ½
St Brand	11 25	44⅜	42¾	42¾	— ¾
StOil Cal	4 293	23⅝	23⅛	23¼	— ¼
StOil Ind	7 338	76½	76⅛	76¼	— ½
Steven J	4 45	13½	13⅛	13⅜	.....
Stud Wor	3 x15	21½	21⅛	21½	+ ⅜
Sun Oil	4 42	37¾	36⅝	37½	+ ½
Sunsh M	10 57	9½	9	9¼	+ ⅛
Taft Brd	5 65	14¼	14	14¼	— ½
Techniclr	4 14	4⅞	4½	4⅞	+ ⅛
Teldyn	4 30	10⅝	10¼	10¼	.....
Tenneco	5 169	18¼	18⅛	18⅛	.....
Texaco	3 1415	22⅜	22	22⅜	.....
Tex Glf	7 51	24¼	23½	24	.....
Tex Inst	16 229	67⅜	65	65⅛	— ⅛
Textron .10	5 253	13½	12⅞	13	+ ¼
Thiokol	5 76	15¼	14⅞	15⅛	.....
Time In	7 14	34⅛	33¾	33¾	.....
Timkn	6 25	26	25⅛	26	+ ½
Tran Un	10 33	30½	29¾	29¾	.....
Tranwy I	5 98	13⅝	13¼	13⅝	+ ¼
Twen Ce	8 81	5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Un Carb	6 367	40	38¾	38⅞	— ½
Unit Air	4 91	26¾	25½	26	— ¼
Unit Cp	.. 27	5¾	5½	5½	.....
US Gyps	5 99	16	15⅛	15¼	— ⅜
US Steel	5 283	44¼	43¼	44¼	+ ¾
Varian A	6 31	6⅞	6½	6⅝	— ⅛
Walk HA	10 3	37	36¾	36¾	— ⅜
Warn Lb	12 259	22⅛	21⅝	22	+ ⅜
Weathrd	4 25	5⅛	5	5	.....
Wolwth	4 388	11⅝	11	11⅜	— ¼
Xerox Cp	18 1610	80	72¾	73½	—6½
Zenith R	6 180	14¾	14⅛	14⅜	— ⅛
Zurn Ind	8 26	6⅛	5⅞	5⅞	.....

Bourse américaine

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Al Art	5 23	2	1⅞	2	+ ⅛
Asamera	7 89	8¼	8	8⅛	+ ⅛
Brascan	3 47	13¼	13	13	— ⅛
Camp Ch	3 24	3 15-16	3¾	3¾	.....
Creole P	5 70	13½	13	13	— ¼
Cwn Cp	1 3	15¾	15⅜	15⅜	— ¼
Dome P	8 33	23	22½	22¾	— ⅛
Dynalec	8 29	2¾	2½	2⅝	.....
Filt Dyn	3 66	2⅜	2	2⅛	— ⅛
Ford C	4 z500	65	65	65	— ¾
Fresnillo	3 12	19	18⅝	19	— ¼
Giant Y	10 76	8⅝	8⅛	8⅛	.....
Hartz Mt	11 70	10⅛	9⅞	10	— ¼
Imp OilA	12 80	28	27⅜	27⅜	— ⅛
Jup Ind	3 4	2½	2⅜	2½	.....
Lk Shore	7 66	3¾	3½	3½	.....
Moly wt	.. 21	9½	9⅛	9⅛	— ⅜
NY Time	5 4	8⅜	8½	8½	+ ⅛
NCdn Oils	8 71	3⅜	2 15-16	3 5-16	+5-16
Prat Lmb	5 10	9¾	9⅝	9⅝	— ⅛
Preston	3 9	10½	10¼	10¼	— ½
Quebcor	6 1	8⅞	8⅞	8⅞	— ⅜
Scur Rain	28 2	20¼	20¼	20¼	.....
Syntex	15 222	34⅞	33¾	34⅝	+ ⅞
Utah IdS	8 12	12⅞	12¼	12⅝	+ ⅛
Wr Harg	.. 67	1 11-16	1½	1½	.....

les devises

Afrique du Sud	Rand	1.4160
Allemagne	Deutsche Mark	.3708
Angleterre	Livre	2.2825
Argentine	Peso	.1984
Australie	Dollar	1.4694
Autriche	Schilling	.0525
Belgique	Franc	.0250
Brésil	Cruzeiro Novo	.1450
Danemark	Couronne	.1585
Espagne	Peseta	.0174
France	Franc étranger	.2057
Hollande	Florin	.3639
Italie	Lire	.001491
Japon	Yen	.003338
Mexique	Peso	.0790
Etats-Unis	Dollar	.9860
Norvège	Couronne	.1778
Nouvelle Zélande	Dollar	1.4172
Suède	Couronne	.2206
Suisse	Franc	.3292

Le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar US a baissé de 13-50 hier à Montréal et y est tombé à $0.98 9-25 et la livre sterling y a baissé de 12-25 et y est tombé à $2.77 9-10.

A New York, le dollar canadien a monté de 27-100 et atteint $1.01 67-100 et la livre sterling a monté de 3-20 et atteint $2.31 7-10.

métaux

TORONTO — Handy and Harman of Canada Ltd. cotait hier l'argent canadien à $3.929 l'once de Troyes.

indices de new york

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	671.54	678.19	657.78	663.72	−7.04
Transport	138.54	140.78	136.61	137.92	+0.31
Serv. publ.	63.91	65.02	63.04	63.62	+0.10
Ensemble	205.95	208.54	202.27	204.13	−1.15

Notre petit dernier... déjà très propre.

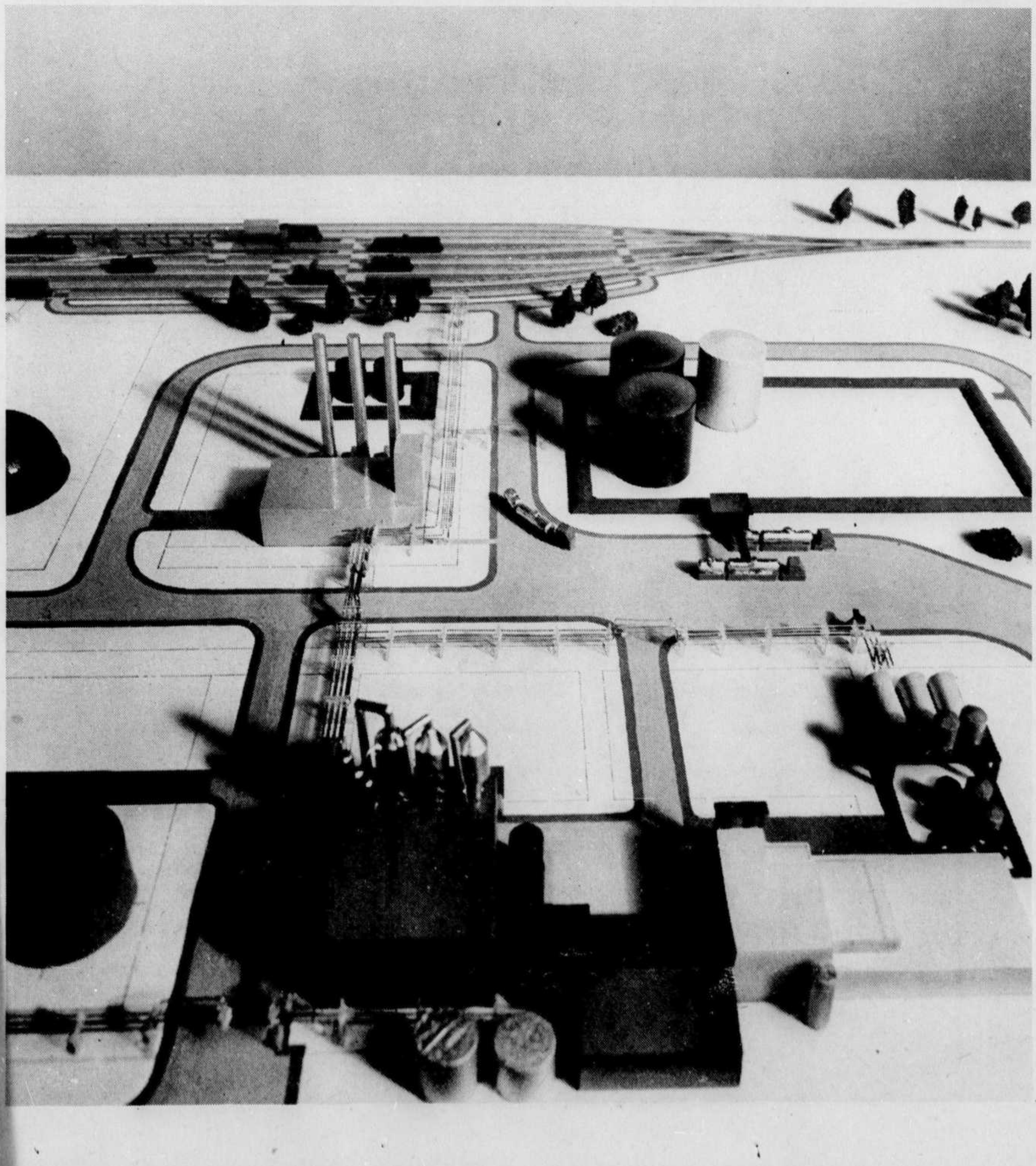

Ultra-moderne, entièrement automatisée, notre nouvelle usine de chloralcalis en construction à Bécancour sera, bien entendu, non polluante.

Une des plus vastes au pays dans sa catégorie, nous la voulons aussi la plus propre.

Bien que toutes les usines de chloralcalis de la CIL non seulement répondent aux normes gouvernementales en matière de pollution mais les dépassent de loin, nous nous sommes imposé pour l'usine de Bécancour des mesures encore plus strictes et des plus sévères. Nous voulons que notre petit dernier soit d'une propreté exemplaire et nous avons pris les moyens nécessaires dès l'élaboration des plans et devis.

Afin d'assurer à notre clientèle une qualité uniforme et constante et une livraison ininterrompue, nous avons opté pour une automatisation poussée et l'emploi de techniques ultra-modernes.

Avec une production annuelle de 140 000 tonnes de chlore liquide et de 154 000 tonnes de soude caustique, nous n'avons pas lésiné sur les dispositifs et mesures de sécurité comme l'emploi de cellules à diaphragme.

La réalisation de cette usine reflète le grand souci de la CIL de fabriquer des produits chimiques sans perturber l'environnement.

C-I-L

Produits chimiques

Les missions commerciales

Après le Japon, l'Australie

par Michel Guénard

Le Québec navigue toujours en eaux pacifiques. Après le Japon, une autre mission commerciale québécoise part demain pour l'Océanie afin d'y créer des liens commerciaux et d'y élargir les débouchés pour les produits "made in La belle province". La mission sera pilotée par M. Jean Labonté, sous-ministre adjoint au MIC et comprendra sept manufacturiers québécois qui visiteront d'abord l'Australie, se rendant à Sydney et Melbourne, puis la Nouvelle-Zélande, à Wellington et Auckland.

Déjà l'an dernier, une première mission canadienne parrainée par Ottawa avait décelé les secteurs industriels où les produits canadiens ont les meilleures chances d'être vendus. Afin de donner une idée de l'importance que peut représenter cette mission pour les industriels du Québec, rappelons que le volume des exportations canadiennes vers ces deux pays atteignait les $250, dont moins de 16% originait de la province de Québec.

Il faut remarquer que l'Australie et la Nouvelle-Zélande comptent parmi les plus importants acheteurs de produits canadiens: aussi le Québec veut-il intéresser les hommes d'affaires de ces deux pays à la machinerie pour l'emballage, le textile et les pâtes et papiers. Les produits chimiques, les systèmes d'intercommunication, les cuisinières, réfrigérateurs, fours encastrés, machine à laver, sécheuses, tapis, et... jusqu'au grappin à billots seront du voyage par le biais des agents commerciaux québécois.

La base industrielle du Québec se trouve à plus de 8,000 milles de son marché océanique. C'est une longue route de ravitaillement pour la société Bélanger-Tappan: aussi n'est-ce pas étonnant de constater que le Canada n'a écoulé sur le marché australien que 22 cuisinières contre 1,114 pour le Royaume-Uni au cours du premier semestre de l'année.

Les buts plus spécifiques de cette mission sont d'étendre et de finaliser des contrats avec des industries, des acheteurs, des distributeurs et des agents manufacturiers et de revenir avec des commandes fermes tout en ayant mis sur pied un système de commercialisation pour les ventes à venir. Exemple de fédéralisme rentable: la mission québécoise s'est faite avec la collaboration du MIC fédéral aussi bien qu'avec les consulats canadiens en Australie et en Nouvelle-Zélande.

La mission commerciale québécoise compte demeurer en terre océanienne jusqu'à la mi-octobre: toute l'indépendance de la mission a été assurée par M. Dominique Bonifacio, attaché au service international du MIC. Pour sa part, M. Labonté croit que le Québec aurait tout avantage à s'implanter en Amérique latine afin de bénéficier des occasions d'affaires propres à un continent en pleine transformation. C'est en voyageant que le Québec découvre des marchés intéressants: ainsi, selon des informations sûres, les îles Seychelles, en plein océan Indien, représenteraient un tremplin commercial de plus de $500 millions pour l'économie québécoise: une firme spécialisée ira sur place en estapette s'enquérir des besoins en équipements sanitaires, en réseau de transport, en management hôtelier, etc. Toutes bonnes spécialités québécoises.

Selon le Conference Board

L'économie canadienne connaîtra un ralentissement marqué l'an prochain

Selon M. Arthur Smith, président du Conference Board in Canada, l'économie canadienne devrait connaître un ralentissement marqué au cours de 1974-75. La hausse des prix et les conflits de travail seront au centre des problèmes auxquels devront faire face les hommes d'affaires canadiens. M. Smith a fait cette déclaration au cours d'une conférence de presse qui marquait le lancement de la première publication conjoncturelle de l'organisme traitant des prévisions trimestrielles au Canada.

L'allure des principaux indicateurs économiques laisse voir un taux réel de croissance annuel de 4.1% cette année et une projection de 1.2% pour 1975. Dans cette même veine de pronostics, les anlystes de l'économie canadienne prévoient une forte avance de l'indice des prix à la consommation: 11.1% cette année et plus de 12% en 1975. Même si l'organisme privé de recherche économique s'attend à une croissance réelle de l'économie au cours de 1975, il fait remarquer que cette même croissance se fera au niveau du secteur tertiaire et que la "stagflation" marquera toujours le secteur industriel des biens de production qui sera frappé d'une croissance zéro.

Les prévisions de la Conference Board in Canada ne sont pas particulièrement joyeuses en ce qui concerne les points suivants:

- le niveau de la main-d'oeuvre canadienne demeurera stable tout au long de l'année alors que le chômage devrait connaître une remontée atteignant même 7.8% au dernier trimestre de 1975.
- la construction immobilière connaîtra une période de marasme alors que les nouvelles unités totaliseront 172,000, soit le niveau de mise en chantier le plus bas depuis 1967.
- les dépenses en consommation de biens durables subiront une chute de 4% au cours 1975 si l'on reporte le niveau des ventes en termes réels.
- les exportations canadiennes régresseront de 2.9% l'an prochain alors que les importations seront en retard de 4.7% sur 1974.

Selon M. Smith, qui fut déjà président du Conseil économique du Canada avant la venue de M. André Raynauld, "la hausse accélérée du niveau des prix entraînera une forte tension sur les relations de travail alors que la baisse de la demande intérieure permettra aux compagnies de s'offrir des grèves plus longues." Bref, l'année 1975 sera marquée par de rudes négociations collectives: "le creux conjoncturel survient à un moment précis où les syndicats renouvellent leurs contrats de travail."

Il va sans dire que le rythme de croissance de l'économie canadienne au cours de la prochaine année sera bien inférieur aux pays industriels du bloc européen. M. Smith explique ce phénomène par le retard de la "vague récessionniste" à atteindre le Canada après avoir frappé les autres économies occidentales.

La Chambre de commerce du Canada a un nouveau président

TORONTO (PC) — M. E. R. Olson, président d'Alwinsal Potash of Canada Ltd., de Lanigan, Saskatchewan, a été nommé hier président de la Chambre de commerce du Canada, à son 45e congrès annuel qui se déroule actuellement à Toronto.

M. P. A. Ouimet, vice-président de Hydro Dynamics Ltd., de Montréal, a été élu premier vice-président de la Chambre; M. G. E. Pearson, de Olarkson, Gordon and Co. d'Edmonton, deuxième vice-président, et M. B. T. Johnson, président du conseil d'administration de Brockville Chemical Industries Ltd., de Montréal, président du conseil exécutif de la Chambre.

Le nouveau président, M. Olson, a déclaré que le public, ayant de plus en plus pris conscience de problèmes tels que ceux de l'environnement, des produits aux consommateurs et des profits des sociétés, le monde des affaires a été l'objet de puissance attaques ces dernières années et que l'image qu'il présentait s'est détériorée, non sans faire remarquer que toutes ces critiques n'étaient pas injustifiées.

Mais M. Olson a poursuivi que le monde des affaires par tradition ne s'est pas mis de l'avant dans l'oeil du public, préférant agir dans le domaine politique, faisant des recommandations en coulisse. "Nous allons adopter maintenant une attitude plus agressive", a-t-il proclamé.

La Chambre de commerce a d'ailleurs passé les deux premiers jours de son congrès à étudier les moyens d'améliorer les communications entre le monde des affaires et le public.

Selon M. Olson, il s'agit là d'une tâche difficile. "Je ne crois pas, dit-il, que nous devons compter sur des miracles soudains. Cela prendra un certain temps pour qu'on nous redonne une certaine confiance".

Mais il se dit certain que si l'on travaille d'arrache-pied à tous les niveaux, on réussira à vaincre le scepticisme avec lequel le public accueille les communiqués du monde des Affaires.

Un peu plus tard dans la journée, le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras a déclaré que "les Canadiens, dans l'ensemble, veulent travailler mais ils désirent aussi que leur travail en soit un qui soit agréable pour eux".

Devant les membres de la Chambre de Commerce nationale, M. Andras a révélé qu'une étude du gouvernement montre que le nombre de travailleurs qui ne s'intéressent qu'au chèque de pays, a tendance à diminuer mais que les Canadiens insatisfaits de leur emploi sont, d'autre part, très nombreux.

"Il y a là, poursuit-il, un défi que doivent relever et les employeurs et les autorités gouvernementales."

"On veut, explique-t-il, la sécurité, un climat sain et, bien sûr, on veut également une bonne rémunération, toutes choses qui coûtent de l'argent, mais, qui, en définitive, coûtent moins cher qu'un roulement élevé du personnel."

M. Andras fait ensuite l'éloge de la société Great Lakes Pulp and Paper. Il dit que la plupart des sociétés forestières éprouvent de la difficulté à recruter le personnel dont elles ont besoin, mais que ce n'est pas le cas de la société Great Lakes Pulp and Paper. Cette compagnie, déclare-t-il, réussit là où la majorité des autres employeurs forestiers échouent.

Au cours de la journée de dimanche, une intervention remarquée fut celle de M. D.H. MacAllan, de la compagnie Imperial Oil qui a déclaré, que la réglementation du gouvernement fédéral sur les prix du gaz naturel et du pétrole devrait prendre fin, pour que les prix puissent refléter leur véritable valeur sur le marché mondial.

M. D. H. MacAllan a rappelé que la politique canadienne de l'énergie doit s'orienter vers une autosuffisance complète.

Selon lui, on n'y arrivera pas si les règlements gouvernementaux continuent d'être imposés aux prix. De plus, la taxation et les redevances, en plus de l'intervention constante du fédéral dans les affaires des compagnies publiques d'énergie, nuisent à l'exploitation des approvisionnements futurs en matières énergétiques.

Le conférencier du déjeuner d'aujourd'hui sera M. C. Arnold, vice-président exécutif (Lois et relations corporatives) de la Corporation Eaton de Cleveland, Ohio, tandis que N.S. Cutbert vice-président du Conseil exécutif présidera ce déjeuner.

La publicité de la bière devra être plus réaliste

OTTAWA (PC) — Les commerciaux publicitaires des brasseries devraient commencer à montrer bientôt des scènes de gens réels, dans des situations de la vie réelle, ou bien les règlements à leur sujet pourraient bien devenir plus rigides.

Tel est l'avertissement donné hier par le ministre de la Santé nationale, M. Marc Lalonde, aux membres de l'Association des brasseurs canadiens.

M. Lalonde a exprimé l'avis que trop de brasseries tentent de convaincre les gens que la consommation de leur produit est essentielle pour avoir du plaisir.

Les commerciaux annonçant la bière et qui font voir des "ascensions en ballon par une belle journée ensoleillée, des parties de volley-ball sur des plages sablonneuses ou des croisières sur des yachts luxueux..' ne reflètent pas les valeurs de notre société" a dit M. Lalonde.

Les brasseries devraient prendre avantage de leur liberté pour faire l'éducation du public sur l'utilisation judicieuse des produits alcoolisés, a déclaré M. Lalonde, un abstinent de boissons alcooliques et du tabac.

Il a dit que des commerciaux pourraient quelquefois nous faire voir des gens qui disent: "Non, merci, j'en ai assez, parce que je dois conduire ma voiture", ou bien simplement: "Non, merci, j'en ai assez".

Et si cela n'était pas trop demander aux brasseries, certains commerciaux pourraient aller jusqu'à nous montrer des gens qui disent: "Non, merci, je ne bois pas".

M. Lalonde a cité des statistiques montrant que chaque buveur canadien consomme en moyenne 33 douzaines de chopines de bière par année et il a ajouté que l'on demande de plus en plus aux gouvernements de prohiber la publicité faite par les brasseries ou les fabricants de boissons alcooliques.

Il a rappelé que la commission Le Dain sur l'usage des narcotiques a recommandé l'abolition de toute publicité en faveur des boissons alcooliques ou bien, à défaut de cela, que toute publicité soit accompagnée d'un avertissement sur les dangers d'une consommation excessive.

M. Lalonde a fait allusion à des commerciaux qui, comme ceux de Carling-O'Keefe, informent le public sur "le beau travail effectué par la Fondation Sport-O'Keefe" au lieu de tenter de faire croire que la consommation de boissons alcooliques se traduit inévitablement par des parties de plaisir.

Bien que d'autres brasseries fassent des promotions recommandables, d'autres dépensent de l'argent à nous montrer des "spectacles futiles comme des ascensions en ballon".

Un troisième gisement est découvert à Noranda

La propriété de la Falconbridge Copper à Noranda, dite Lac Duffault, n'aura pas été en vain le coin de terre le plus exploré au pays. La Falconbridge Copper vient d'y trouver un troisième gisement après ceux de Norbec et de Millenbach.

Alors que le gisement de Norbec est situé au nord du très vaste bail minier de 7,685 acres de la compagnie, qui couvre quatre cantons; celui de Millenbach se trouve dans la partie sud de l'immense terrain. Or, d'importants travaux de forage ont permis de localiser un troisième gisement, au moins tout aussi considérable que les deux premiers, à 7,000 pieds à l'ouest et 800 pieds au sud du gisement Millenbach.

Il se pourrait même que ce troisième gisement, non encore baptisé, soit plus important que les deux autres ne l'ont été. La minéralisation s'étend sur 1,200 pieds de long, ce qui est une longueur exceptionnelle pour la région de Noranda. Tant et si bien, que la Falconbridge Copper a décidé, sans même mener des travaux de forage et de mise en valeur qui auraient déterminé le tonnage et la teneur de la nouvelle découverte, de construire un puits d'exploitation jusqu'au niveau des 4,000 pieds où se situe le coeur du gisement.

Les teneurs et tonnages rencontrés lors des 15 forages préliminaires à grande profondeur durent être fort élevés pour que la direction de la compagnie prenne une pareille décision. A titre de comparaison, les teneurs du gisement Millenbach, à 7,000 pieds de la découverte, révèlent 3.45% de cuivre, 4.35% de zinc et 1.32 once d'argent à la tonne.

On ne doit pas interpréter cette annonce comme une offre publique des valeurs mentionnées ci-après. L'offre n'est faite que par le prospectus dont copie peut être obtenue des soussignés.

NOUVELLE ÉMISSION

TransCanada PipeLines Limited

(Incorporée en vertu d'une loi spéciale du parlement canadien)

$50,000,000

(1,000,000 actions)

Actions privilégiées, de premier rang, rachetables, rétractables, à dividende cumulatif de $4.50, série B

(valeur au pair de $50.00 l'action)

Prix: $50.00 l'action

Nesbitt Thomson, Valeurs Limitée

Wood Gundy Limitée

McLeod, Young, Weir & Company Limited

Midland Doherty Limitée

A. E. Ames & Cie Limitée

Dominion Securities Corporation Harris & Partners Limited

Pitfield, Mackay, Ross & Company Limitée

Richardson Securities of Canada

Merrill Lynch, Royal Securities Limitée

Burns Bros. and Denton Limited

Greenshields Incorporée

Fry Mills Spence Limited

Lévesque, Beaubien Inc.

Bankers Securities of Canada Limited

Walwyn, Stodgell & Gairdner Ltd.

Cochran Murray Limited

Bell, Gouinlock & Compagnie Limitée

René T. Leclerc Incorporée

Crang & Ostiguy Inc.

Pemberton Securities Limited

Equitable Securities Limited

Wills, Bickle & Company Limited

Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée.

Collier, Norris & Quinlan Limited

Houston, Willoughby and Company Limited

Bongard, Leslie & Co. Ltée.

J. T. Gendron, Osler Inc.

Odlum Brown & T. B. Read Ltée.

Tassé & Associés, Ltée

MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd.

R. A. Daly & Compagnie Limitée

Scotia Bond Company Limited

Brault, Guy, Chaput Inc.

Mead & Cie Limitée